

INEGALITES ET PAUVRETE DANS LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS

BAROMETRES

Rapport pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

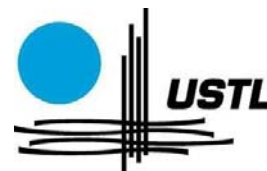
Septembre 2007

Coordination

Florence JANY-CATRICE

Contributions

Florence JANY-CATRICE,
Stephan KAMPELMANN
Romy GONCALVES
Jean-Philippe NAVETEUR



INEGALITES ET PAUVRETE DANS LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS

BAROMETRES

Rapport pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

Direction de la Prospective, de la Planification et de
l'Évaluation

Septembre 2007

Coordination

Florence JANY-CATRICE

Contributions

Florence JANY-CATRICE,
Stephan KAMPELMANN
Romy GONCALVES
Jean-Philippe NAVETEUR

SOMMAIRE

Introduction	p.2
Chapitre 1. Le contexte : besoins d'indications chiffrées, de guides pour le débat et les politiques	p.6
Chapitre 2. Les dimensions des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais	p. 23
Chapitre 3. Une synthèse : des baromètres régionaux des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais	p. 162
Annexe1-Chapitre 4. Les sources utilisées, leurs limites	p. 184
Annexe 2. Liste des institutions	p. 242
Annexe 3. Sigles	p. 246
Références bibliographiques	p. 247

INTRODUCTION

Pauvreté et Inégalités

Discourir sur la pauvreté et les inégalités, dans nos sociétés contemporaines, débute souvent par un chiffrage. Ce processus de quantification incarne en quelque sorte la représentation qu'une société a d'elle-même, et la façon dont elle légitime son projet social, mais aussi ses richesses. Cette représentation est évolutive, et au sein même de chaque société, la place de l'Etat et son rôle, des individus, de leur rôle, en particulier à l'égard de la pauvreté et des inégalités est changeante.

Alors même que sa mesure fait l'objet de controverses, les données de l'enquête barométrique¹ de la DREES indiquent que la pauvreté est la première cause de préoccupation personnelle pour 93% des personnes interrogées, et la seconde, juste derrière le chômage, des préoccupations « pour la France ». La pauvreté et les inégalités, qu'on cerne mal, inquiètent donc pour soi, et pour les autres. Leur mesure et leur traitement s'installent dans les débats politiques et citoyens, et apparaissent indissociables d'un projet de société.

Pour autant, les repérer et les mesurer demeurent un exercice périlleux : parler, mesurer, estimer, présenter la pauvreté et les inégalités se pose tout à la fois comme une question importante pour les politiques et les citoyens, mais aussi comme une variable qui ne « va pas de soi » pour les chercheurs. Elle manque d'univocité, ce qui est tout à la fois une richesse pour son analyse, mais rend délicates les mesures.

Projet du Nord Pas de Calais

Le rapport que nous présentons ici, et les indicateurs qui en sont issus, s'inscrivent dans un plus vaste mouvement, initié par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais, de construction, de diffusion et d'utilisation d'indicateurs synthétiques visant à doter les institutions mais aussi à nourrir le débat public d'outils d'évaluation du progrès environnemental, social et humain.

L'approche adoptée a consisté à s'appuyer sur un indicateur synthétique imaginé par des collectifs (le baromètre des inégalités et de la pauvreté Bip40, voir <http://www.bip40.org>), et à l'appliquer à la réalité du Nord Pas de Calais. Il part de la conviction assez largement répandue que les inégalités et la pauvreté ne peuvent faire l'économie d'une représentation multidimensionnelle. Le recours à une ou deux variables monétaires est au minimum réducteur, du multiple regard qu'il est nécessaire de poser sur les inégalités et la pauvreté.

Il part aussi de l'idée que les évaluations du progrès sociétal nécessitent tout à la fois des regards diachroniques et des comparaisons entre sociétés. Par sa méthodologie, inspirée de l'Indicateur de Santé Social (ISS)², le Bip40 permet tout à la fois de porter un jugement sur l'évolution des performances dans le temps, mais aussi, potentiellement, entre territoires. Dans ce rapport, nous nous bornerons à la comparaison des performances de la région Nord Pas de Calais à l'aune de celle de la France, mais espérons vivement que ces productions donneront l'envie à d'autres régions de se lancer dans ce projet.

¹ On revient infra sur cette enquête

² L'indicateur de santé social a été mis au point par des chercheurs américains au début des années 90 (voir Gadrey, Jany-Catrice, 2007).

Pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir tout au long de ce rapport, l'indicateur que nous avons construit, *reflet* de l'évolution des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais, s'inspire largement du baromètre Bip40 mais n'en est pas sa déclinaison purement régionale.

Nous présenterons trois variantes de l'indicateur synthétique.

-Un indicateur réduit. A partir des 45 variables renseignées de la base de données régionale construite pour l'occasion, cet indicateur est fidèle aux pondérations du baromètre national, mais le taux de couverture de collecte des variables régional est de 75%, le projet national en comportant 60.

-Un indicateur régionalisé. Ce baromètre contient les 60 variables du Bip40, dont 75% sont des données régionales. Les quinze variables manquantes ont été remplacées par leur *proxy* national. Sur son contenu, il est donc certainement le plus proche du projet initial. Mais l'hybridation de données régionales et nationales, bien qu'intéressante, rend son interprétation parfois délicate.

-Un baromètre régional. Tenant compte dans la mesure du possible des grandes dimensions des inégalités et de la pauvreté, mais aussi des pondérations qui lui ont été affectées dans le projet initial, ce baromètre régional offre l'avantage de la souplesse puisqu'il ne retient que 29 variables. Ces variables ont été choisies conjointement par les auteurs du rapport et par le groupe de suivi du Conseil Régional composé de membres de la Direction de la Prospective, de la Planification et de l'Evaluation (DPPE) à la fois pour leur pertinence, mais aussi pour leur rapide mise à disposition. *C'est ce baromètre ainsi construit qui pourrait faire l'objet de comparaisons interrégionales si d'autres régions s'appropriaient ce projet d'indicateur synthétique.*

La présentation de ces multiples variantes a pour objectif, dans le prolongement du souhait du Conseil Régional et des auteurs du rapport, de susciter le débat, voire les controverses, sur le *sens* et le *contenu* de la santé sociale à une échelle régionale ou infrarégionale.

Plan du Rapport

Le rapport est composé de quatre chapitres. Le premier rappelle le contexte et les besoins d'indications chiffrées sur le sens du progrès sociétal. Il fait état d'initiatives territoriales qui ont régulièrement émergé sur la mesure des inégalités et de la pauvreté. Aucune à notre connaissance cependant, ne s'est véritablement attelée à la production d'un indicateur synthétique.

Nous avons choisi de ne présenter l'indicateur synthétique qu'en chapitre 3 dans ses deux variantes introduites ci-dessus : indicateur régionalisé et baromètre régional. La priorité a été en effet donnée, dans un chapitre conséquent, (chapitre 2) aux 60 variables qui composent le Bip40. Ces variables sont articulées autour de six dimensions envisagées sous l'angle des inégalités et de la pauvreté : inégalités et pauvreté en matière d'éducation, de justice, de logement, de revenus, de santé, de travail et d'emploi.

Un chapitre spécifique aux sources des données (chapitre 4) est présenté en fin de rapport, soulignant tout à la fois la complexité du projet entrepris, mais aussi la volonté de capitalisation du baromètre dans ses diverses versions. Ce chapitre devrait permettre en effet que soient réalisées des mises à jour régulières. Véritables gages d'une légitimité encore à construire, ces mises à jour permettraient une production annuelle du (ou des) baromètre(s) régional (ux). Il a donc été conçu dans un véritable souci de capitalisation des connaissances qu'ont permis les collectes de données.

Il serait aussi l'occasion de fournir des indications très pratiques aux régions qui souhaiteraient s'engager dans un processus comparable : Quelles institutions contacter ? Quelles bases de données ? Quelles variables retenir ? Etc. Ce chapitre 4 sera une illustration de l'état de la statistique publique régionale, son caractère fragmenté et éclaté dans une (trop) grande variété de lieux de production et de diffusion.

Les lectures de ce rapport peuvent être à géométrie variable. Le lecteur pressé par les résultats synthétiques pourra faire l'impasse, dans un premier temps, du volumineux chapitre 2, et

rapidement se rendre au chapitre 3 du rapport dans lequel figurent les différentes variantes du baromètre régional et la principale originalité de ce travail.

Remerciements

C'est un projet de long court qui a conduit à ce rapport. Nous nous y sommes engagés un peu naïvement au départ lors d'une interrogation suggérée conjointement par Jean GADREY, Pierre-Jean LORENS et Nathalie HOLEC, sur la faisabilité d'une territorialisation du Bip40 national, dont l'ampleur médiatique et politique devenait manifeste. Notre innocence du départ nous a finalement servi d'audace.

Une fois cette faisabilité en effet acquise (sous réserve, estimions-nous à l'époque d'une ténacité dans la collecte des données, et de la recherche de proxys pour les données manquantes), le projet a suivi le rythme de la mise à disposition (la plupart du temps gracieuse) par une trentaine d'institutions³ qui ont ainsi indirectement contribué à l'élaboration de ce baromètre. Ce rythme a varié selon les institutions, et les acteurs qui les animent. Bien qu'il nous soit ici impossible de les citer nommément, le chapitre 4 permet de les identifier, et nous leur sommes redevables de cette coopération.

Financée par le conseil Régional, cette étude a fait l'objet de dialogues réguliers auprès du comité de pilotage mis en place par la DPPE. Ces présentations ont été l'occasion de nouer des contacts multiples, mais aussi de tester des hypothèses sur la manière de tenir compte de telle ou telle variable. Nos remerciements s'adressent aux membres de ce comité de pilotage, dirigé par Pierre Jean LORENS et Nathalie HOLEC, pour leur enthousiasme, leur réactivité et leur confiance.

Rien n'aurait été possible sans les qualités de persuasion (pour la collecte de données) et de curiosité (pour la recherche de sources alternatives), sans l'inventivité (pour la mise en forme de variables) des membres de l'équipe qui a élaboré (Florence JANY-CATRICE et Stéphane KAMPELMANN), ou contribué (Romy GONCALVES, Mouhib JAROUI, Jean Philippe NAVETEUR, Grégory MARLIER) à l'élaboration de ce rapport. Qu'ils soient ici remerciés pour leur coopération. Nous sommes aussi redevables des partenaires du RAI, qui nous ont régulièrement fourni des précisions sur la construction du Bip40 national et sur son contenu. Anne FRETTEL et Pierre CONCIALDI, en particulier, ont été de riches contacts.

Nos remerciements les plus précieux sont réservés à Jean GADREY qui a été un fervent avocat, durant ces dernières années, de la territorialisation des statistiques et des indicateurs. Ouvrant la voie avec la régionalisation de l'IDH du PNUD⁴, il a milité avec la grande efficacité qu'on lui connaît, pour que soient envisagées, à ce niveau territorial, *de nouvelles manières de compter*. Gageons que ce travail, malgré ses limites, ses tâtonnements et les incertitudes parfois lourdes autour des chiffres, puisse donner l'occasion à d'autres territoires de continuer à tracer ce chemin dans le sens de la production d'indicateurs, entendus comme des espaces de réflexions, d'échange, de débats mais aussi de controverses.

³ Voir la liste des institutions et des interlocuteurs chapitre 4.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement, voir "Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie" – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, *Etudes prospectives régionales* - n°10 - juin 2006). <http://www.nordpasdecals.fr/dd/indicateurs/idh.asp>

CHAPITRE 1.

LE CONTEXTE : BESOINS D'INDICATIONS CHIFFREES, DE GUIDES POUR LE DEBAT ET LES POLITIQUES

Plan du Chapitre 1

1.1.	Les initiatives territoriales : peu nombreuses et reposant sur des tableaux de bord	p. 7
1.1.1.	De la base de données...	p.7
1.1.2.	...aux tableaux de bord	p. 12
1.2.	Les indicateurs synthétiques : une originalité dans la région Nord Pas de Calais	p. 13
1.2.1.	Les indicateurs de développement humain du PNUD	p. 13
1.2.2.	Le projet du Bip40 régional	p. 13
1.2.3.	Le contenu du baromètre au niveau français	p. 14
1.2.4.	Un système d'information fragile	p. 17
1.2.5.	Des pondérations discutables et à discuter	p. 21

1.1. LES INITIATIVES TERRITORIALES : PEU NOMBREUSES, REPOSANT SUR DES TABLEAUX DE BORD

Un très fort engouement est visible, depuis quelques années, autour des mesures de la pauvreté et des inégalités. Les initiatives que nous avons identifiées partent souvent du postulat que l'hégémonique taux de pauvreté monétaire est un indicateur insuffisant pour repérer l'ampleur de la pauvreté, de même que le rapport inter-déciles¹ pour estimer l'ampleur des inégalités.

Cet engouement est visible sur au moins trois niveaux: international, national et local et porte sur deux types de projets : une amélioration des bases de données ou de la diffusion de données statistiques portant sur la santé sociale ou plus spécifiquement sur la pauvreté et les inégalités (1.1.1.) ; des projets territoriaux émergent également sur des missions d'information et de débats autour des questions de pauvreté et d'inégalités (1.1.2.). Ils sont parfois réalisés en partenariat avec les services publics d'information statistique (Insee Ile de France, 2003), mais parfois aussi relèvent de projets plus autonomes.

1.1.1. De la base de données...

Au niveau international

Le mouvement de « *community indicators* » qui date du milieu des années quatre-vingt-dix, a pu ressembler à une réactivation de la vague des grands projets de production de bases d'indicateurs sociaux qu'ont connue les pays anglo-saxons en particulier dans les années 1920, grâce au financement de la Russel Sage Foundation, puis à la fin des années 60, et au début des années 70 (C. COBB, C. RIXFORD, 2004).

Leur objectif converge avec le rapport proposé ici : proposer une vue plus complète de la mesure du progrès social, et permettre, par le biais de la production de ces rapports, le débat public sur ce qui est souhaitable en matière de développement durable humain.

Les évaluations de ces projets américains montrent que ces initiatives permettent

(a) une mise en réseau de différents acteurs du territoire (par exemple les institutions locales productrices de statistiques).

(b) l'apparition de nouvelles "alliances". Certaines ONG se spécialisent d'ailleurs dans la mise en réseau des initiatives locales entre elles (outils, ressources, support technique, production d'un "manuel des indicateurs territoriaux"). Aux Etats-Unis ce sont, selon le Think Tank *Redefining Progress*, plus de 200 villes, qui ont développé des indicateurs de développement durable, ou de qualité de vie, comme Missoula dans le Montana, ou Jacksonville en Floride.

Au niveau national

Au niveau national, on a identifié une initiative ministérielle des affaires sociales intéressante : la BDSL : banque de données sociales localisées.

L'objectif de cette base est de « rassembler sur un outil unique des données, issues de différentes institutions, relatives aux caractéristiques sociales de la population et aux situations de précarité et d'exclusion. Proposer des indicateurs validés à différents niveaux géographiques. Permettre des comparaisons entre les territoires et un suivi dans le temps. Favoriser une dynamique d'échange entre partenaires » (site BDSL). La BDSL répond à différents besoins et son projet est ambitieux puisqu'il s'agit « contribuer à des diagnostics locaux partagés ; de fournir un outil d'aide à la décision, à la planification, au pilotage et à l'évaluation et de proposer des indicateurs pour aider à la répartition de moyens financiers ».

Organisée en plusieurs sections (voir encadré), cette base de données a pour avantage d'être exhaustive sur les variables mises à disposition, et de proposer des variations temporelles. La limite principale d'un tel

¹ La définition du rapport inter-déciles sera précisée dans le chapitre 2. Voir variable 26.

projet cependant est que le choix des 50 variables semble avoir été guidé prioritairement par la disponibilité des données. Ainsi les données de « marché du travail » ne rendent-elles compte que des chiffres du chômage, à partir des données fournies par L'ANPE, ce qui constitue une limite dommageable, on y reviendra.

Encadré : La BDSL contient **une cinquantaine d'indicateurs** classés en six thèmes, eux-mêmes déclinés en sous-thèmes, disponibles jusqu'à **six niveaux géographiques** :

- pour tous les indicateurs : France, région, département
- et pour certains d'entre eux : zone d'emploi, canton, commune urbaine

Arborescence des indicateurs

1. Minima sociaux, revenus

Principaux minima sociaux

- 1.1.01 Proportion de bénéficiaires du dispositif RMI dans la population
- 1.1.02 Proportion de familles monoparentales dans les allocataires du RMI
- 1.1.03 Proportion des droits RMI ouverts depuis 2 ans et plus
- 1.1.04 Proportion d'allocataires du RMI de moins de 30 ans
- 1.1.05 Proportion d'allocataires du RMI de 50 ans et plus
- 1.2.01 Proportion d'allocataires de l'API parmi les femmes de 15 à 49 ans
- 1.3.01 Proportion d'allocataires de l'AAH parmi la population des 20 à 59 ans
- 1.4.01 Proportion d'allocataires de l'ASS parmi la population active
- 1.5.01 Proportion d'allocataires de l'allocation supplémentaire du FSV parmi la population des 60 ans et plus
- 1.6.01 Proportion d'allocataires RMI ou API ou AAH dans l'ensemble
- 1.6.02 Proportion d'allocataires RMI ou API ou AAH ou ASS ou ASV dans l'ensemble des ménages
- 1.6.03 Proportion d'allocataires dépendant des prestations

Indicateurs de revenu

- 1.7.01 Revenu annuel moyen par foyer fiscal imposé
- 1.7.02 Proportion de foyers fiscaux non imposés

Aide financière pour mineurs

- 1.8.01 Dépense d'allocation mensuelle et de secours

2. Marché du travail, chômage

Marché du travail

- 2.1.01 Taux de chômage moyen annuel (au sens du BIT)
- 2.1.02 Nombre d'entrées au chômage
- 2.1.03 Nombre de sorties du chômage
- 2.1.04 Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31/12

Chômeurs

- 2.2.01 Demandeurs d'emploi par sexe et âge au 31/12
- 2.2.02 Jeunes demandeurs d'emploi selon le diplôme au 31/12
- 2.2.03 Proportion de chômeurs de longue durée au 31/12
- 2.2.04 Proportion de chômeurs de très longue durée au 31/12
- 2.2.05 Proportion de chômeurs de longue durée de moins de 25 ans au 31/12
- 2.2.06 Proportion de chômeurs de longue durée de 25 ans à 49 ans au 31/12

- 2.2.07 Proportion de chômeurs de longue durée de 50 ans et plus au 31/12

3. Logement

Demandes de logement social

- 3.1.01 Taux d'équipement en logements sociaux (parc public)
- 3.1.02 Surpeuplement des logements

Expulsions locatives

- 3.2.01 Expulsions locatives, commandements à quitter les lieux

4. Formation, échec scolaire

Formation, échec scolaire, école primaire

- 4.1.01 Proportion d'enfants en retard scolaire – niveau CE1
- 4.1.02 Proportion d'enfants du primaire ayant 11 ans et plus (enfants en retard scolaire)
- 4.1.03 Proportion d'enfants orientés vers les instituts de rééducation

Formation, échec scolaire, collège

- 4.2.01 Proportion d'enfants du collège ayant 16 ans et plus à la rentrée

5. Santé, accès aux soins

AME et AMCG

- 5.1.01 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle
- 5.1.03 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle jeunes de 17 à 25 ans
- 5.1.04 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle RMI
- 5.1.05 Aide médicale de l'Etat par habitant
- 5.1.06 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle
- 5.1.08 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle jeunes de 17 à 25 ans
- 5.1.09 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle RMI
- 5.1.10 Aide médicale des conseils généraux par habitant

CMU et CMU complémentaire

- 5.2.01 Proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base
- 5.2.02 Proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire

6. Protection de l'enfance, prévention des risques

Protection de l'enfance

- 6.1.01 Accueil provisoire des mineurs et jeunes majeurs
- 6.1.03 Action éducative à domicile
- 6.1.04 Action éducative en milieu ouvert
- 6.1.05 Taux de placements des enfants confiés à l'ASE

Conduites à risque

- 6.2.01 Taux de décès par suicide déclaré

Source : site BDSL <http://bdsf.social.gouv.fr/>

La création de la BDSL est symptomatique de l'engouement pour les données territoriales de santé sociale. Outre que cet engouement exprime un nouveau problème investi par les pouvoirs publics, en particulier les pouvoirs politiques territoriaux, la demande de statistiques publiques s'explique également par la prise de conscience d'un décalage de plus en plus net entre la croissance économique d'une part, et le décrochage entre cette santé économique apparente, et la santé sociale des sociétés.

Cette source d'information centralisée peut donc être un outil potentiellement important, y compris dans la réalisation de ce projet. Elle manque néanmoins d'exhaustivité, et son apparente neutralité (santé sociale plutôt que inégalités et pauvreté) ne rend pas compte des différentes dimensions dans une optique d'inégalités. Ainsi par exemple, plutôt que de rendre compte des inégalités entre les 10% les plus performants dans le système primaire et les 10% les moins performants, la base de données identifie la part des élèves en « retard ». Plutôt que de rendre compte des inégales espérances de vie entre catégories sociales, elle présente des niveaux moyens d'espérance de vie. Cette remarque ne signifie pas pour autant que notre rapport rencontre tous ces objectifs. Mais il s'y est employé à titre principal en tout cas.

Cette base de données localisée peut être jugée comme une avancée pour la connaissance socio-économique territoriale, mais une avancée limitée.

Aux niveaux régionaux

Des initiatives régionales ont également vu le jour. Elles visent le plus souvent à montrer la spécificité des pauvretés territoriales. De ce point de vue, que l'Observatoire national de la pauvreté², ait, dans son rapport 2005-2006, consacré tout un chapitre à « *Territoires et pauvreté* », confirme l'intérêt croissant pour ces problématiques, bien que, pour le moment, il n'ait proposé de quantification que pour les territoires et départements d'Outre Mer.

Nous avons, dans ce qui suit, identifié à titre principal, les études qui avaient pour vocation de produire des évaluations quantifiées sur la pauvreté.

- C'est le cas de L'INSEE Lorraine qui a publié, en 2004, un rapport conséquent « *Pauvreté- précarité en Lorraine* ». Ce rapport est articulé autour (a) du thème des inégalités : « Création de richesse, redistribution, inégalités », et (b) de la pauvreté-exclusion. Comme dans le cas de l'initiative du Nord Pas de calais que nous présenterons infra, la composante territoriale est accentuée. Des zooms systématiques sur les aires urbaines lorraines, permettent des comparaisons inter territoires, mais aussi de repérer les poches territoriales de grande pauvreté. Réalisé en partenariat avec un grand nombre d'acteurs publics de la région Lorraine, un dispositif complémentaire d'observation de la pauvreté (2005) complétait l'ouvrage "Pauvreté Précarité en Lorraine" (2004). Ce tableau de bord lorrain est enrichi par la mise à disposition d'indicateurs clés sur la précarité. Les données concernent, à des niveaux géographiques différents, les caractéristiques des allocataires à bas revenus de moins de 65 ans, par type de ménage, percevant le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation Parent Isolé, l'Allocation aux Adultes Handicapés et les prestataires du Minimum Vieillesse de 65 ans et plus.

- Dans le Nord-Pas-de-Calais, le rapport en deux volets sur « Pauvreté et territoires en Nord-Pas-de-Calais » co-publié par l'Insee et la région Nord Pas-de-Calais en 2006³, s'inscrit dans le même esprit que le travail lorrain, et connaît lui aussi un engouement assez net. Il part de l'idée que les phénomènes de pauvreté et de précarité mobilisent tout à la fois l'attention des pouvoirs publics et des acteurs sociaux. Dans un premier volet de ce travail, des données très riches sont présentées sur différents aspects de la pauvreté dans la région : minima sociaux, foyers à bas revenus, conditions de vie (logement, santé)... Le dernier chapitre (structuration des espaces vis-à-vis des questions de pauvreté) introduit utilement le volet 2 de ce rapport, partie essentiellement consacrée à une analyse cartographique des pauvretés

² Observatoire national de la pauvreté, 2006, *Rapport National sur la pauvreté et l'exclusion sociale 2005-2006*.

³ « Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais », Les dossiers Profils de l'Insee, n°82, Juin 2006, avec le soutien du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, des Conseils Généraux Nord et Pas de Calais, et la Mission du Bassin Minier.

infrarégionales. Ce travail présente lui aussi une vision multidimensionnelle des pauvretés et de ce point de vue est très complémentaire au nôtre. Il développe davantage les pauvretés infra territoriales, mais aborde la plupart du temps ces questions de façon statique.

1.1.2 ... Aux tableaux de Bord

Dans les régions françaises, peu d'initiatives locales, à notre connaissance, ont tenté de mettre en place des outils qui revêtent la triple fonction d'outils d'alerte, de prise de conscience, et de guide pour les politiques publiques sur les questions des inégalités et de la pauvreté. Lorsque les régions françaises se sont attelées à ces projets, ce qui a le plus souvent été privilégié a été la construction de tableau de bord, reposant sur des batteries d'indicateurs, sans volonté de synthétisation. Elles ont pris corps dans le cadre d'organisations le plus souvent associatives. Nous en avons identifié quelques unes répertoriées ci-dessous.

A Lyon, la MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion, à l'initiative du mouvement ATD Quart Monde, a pour objectif d'estimer plus finement la grande pauvreté de la région Rhône-Alpes. La publication médiatisée de son rapport annuel sur *la pauvreté et les inégalités* (organisé autour d'une partie informative et une partie analytique sur un thème particulier : droit au logement en 2004, exclusion en 2005 etc.) et l'organisation de forums l'accompagnant, ont un véritable dessein d'alerte des pouvoirs publics. Depuis 1992, la MRIE est une association loi 1901, et est financée par l'Etat, la région et les départements de Rhône Alpes.

En Ile de France, la MIPES, la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, créée en 2001, joue un rôle d'information, d'observation et d'échanges sur les populations en situation de précarité et d'exclusion en Ile-de-France. C'est une instance permanente, inscrite au contrat de plan 2000-2006⁴, qui a été mise en place par l'État et la Région⁵ pour optimiser la connaissance des besoins sociaux. La publication de quatre recueils statistiques (annuels) relatifs à "*La pauvreté et la précarité dans l'Ile de France*") permet un véritable travail de mise en réseau des principales administrations publiques locales : DRASS, DRE, DR Insee, DRTEFP, Samu social de Paris, CRAM, CNAV; UNEDIC, FNARS (Fédération, Nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) etc. Consciente de la faiblesse très forte des données dès lors qu'il s'agit de tenir compte des populations les plus exclues socialement (notamment la population des sans domicile fixe), la MIPES a développé, de façon originale, des liens étroits avec certaines ONG plus particulièrement en lien avec ces populations: secours populaire et catholique, ATD quart monde, médecins du monde etc.

En Franche Comté, la MIRE (mission d'information régionale sur l'exclusion) a financé une vaste étude pour le compte du CEDES (centre de développement des ressources pour l'emploi) intitulé « *La pauvreté, la précarité et l'exclusion, état des lieux en France Comté* ». Ce rapport de 2005 faisait suite à 'un tableau de bord sur l'exclusion' publié en 2003.

Des projets moins médiatisés se multiplient à d'autres niveaux. Ainsi en Seine Saint Denis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie publie tous les ans, depuis la fin des années 90, un rapport sur « *la pauvreté et la précarité* » dans ce département.

Au terme de cette rapide recension, notons qu'aucune initiative n'a visé, jusqu'ici à véritablement produire un indicateur synthétique de santé sociale, ou un baromètre des inégalités et de la pauvreté.

⁴ Dirigée jusqu'en 2006 par Michel CASTELAN.

⁵ Elle est donc financée par la Préfecture et la Région Ile de France.

⁶ <http://www.cedre-fc.org/mire/images/mire.pdf>

1.2. LES INDICATEURS SYNTHETIQUES : UNE ORIGINALITE DANS LA REGION NORD PAS DE CALAIS

1.2.1. Les indicateurs de développement humain du PNUD

En 2003, la Région Nord Pas de Calais a décidé de se doter de nouveaux outils d'évaluation de son développement humain. Elle l'a fait en proposant la régionalisation des indicateurs de développement humain proposés par le PNUD pour estimer les inégalités de développement entre pays : les indicateurs de développement humain (IDH, indicateur de développement humain, IPH indicateur de pauvreté humaine, IPF, indicateur de participation des femmes). Grâce aux travaux de Jean GADREY⁷ la Région Nord Pas de Calais est ainsi en mesure d'estimer régulièrement le niveau de son développement humain, et de le comparer à la France (ainsi d'ailleurs qu'à la région Wallonne, limitrophe du Nord Pas de Calais). Le manque de données disponibles au niveau régional n'a pourtant pas permis, à ce stade des travaux, que l'indicateur de pauvreté humaine soit produit sur longue période. Poursuivant cette première série d'études, Aurélien BOUTAUD⁸ a proposé une déclinaison infrarégionale de ces indicateurs de développement humain, en proposant une cartographie commune par commune des performances à l'aune de cet indice, ce qui permet, ici aussi, aux territoires de se comparer les uns aux autres. Une variante à l'indicateur de développement humain (IDH-2) davantage en phase avec les réalités locales (et nationale) a été proposée et appliquée au cas du Grand Lyon, en utilisant en particulier un indicateur de taux de diplômés, en lieu et place du taux d'analphabétisme.

La région Ile de France (par le biais de la MIPES) a, depuis, elle aussi développé des indicateurs de développement humain en les enrichissant de réflexions intéressantes autour des indicateurs synthétiques de la santé sociale : « *Les indicateurs synthétiques IDH, IPH et IPF en région Ile de France* » (mars 2007).

C'est dans le prolongement de ces indicateurs qui, pour être parfois critiqués de rudimentaires, n'en sont pas moins d'excellents points d'appui pour les évaluations, que ce projet de régionalisation du bip40 a pris forme.

1.2.2. Le projet du Bip 40 régional

Cette partie contient un inventaire étayé des variables, qui parmi les 60 figurant dans le Bip40 national, sont disponibles au niveau régional. Ce bilan fait état d'une bonne disponibilité des données à un niveau régional mais d'une impossibilité d'aboutir à une base de données exhaustive.

L'initiative

L'initiative qui est proposée ici se situe dans le prolongement des travaux régionaux recensés ci-dessus. Son originalité est de proposer tout à la fois un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté, en

⁷ Professeur Emerite, CLERSE, Université Lille1.

⁸ Docteur en sciences de la Terre et de l'environnement

s'inspirant du projet du RAI, réseau d'alerte sur les inégalités, mais aussi de produire un rapport sur les inégalités et la pauvreté, et ses évolutions à partir d'une multitude de regards interprétatifs sur les résultats obtenus. Il ne s'agit donc pas d'opposer les deux modalités, mais de les articuler de façon complémentaire.

Cette initiative est donc à la fois originale et complémentaire de celle de l'Insee, qui a récemment publié un rapport sur « *pauvreté et territoires dans le Nord Pas de Calais* »⁹ (sous la coordination d'A. DEGORRE, statisticien à l'Insee). Elle a pour objectif *d'informer et de nourrir le débat politique et citoyen* sur les inégalités et la pauvreté dans la région Nord Pas de Calais à partir d'une double entrée :

- 1 une vision pluridimensionnelle de la pauvreté et des inégalités**
- 2. une vision temporelle de la pauvreté et des inégalités**

Cette double spécificité repose sur le postulat que l'action publique se construit tout à la fois d'évaluations de situations complexes, multidimensionnelles (entrée 1) mais aussi d'évaluations inter temporelles puisque, ce qui importe, est tout autant le niveau d'une situation sociale que la tendance suivie par cette situation.

D'autres objectifs dérivés peuvent être envisagés par la construction d'un tel indicateur synthétique.

- ✓ Se prémunir d'une analyse trop rapide reposant sur une ou deux variables, la pauvreté monétaire et le rapport inter décile par exemple en guise de résumés de la pauvreté et des inégalités.
- ✓ Souligner certaines lacunes du système d'information statistique régional en matière d'inégalités et de pauvreté multidimensionnelles. Ces lacunes rendent difficiles voire hasardeuses les débats autour des questions de l'insécurité face à l'emploi, ou encore de celle des conditions de travail au niveau régional. Ces précarités devant le travail et l'emploi sont pourtant source croissante de pauvreté¹⁰. Nous ouvrirons, sur cet aspect, quelques pistes de réflexion en fin de chapitre.

1.2.3. Le contenu du baromètre au niveau français

Le baromètre dont il est question est de portée nationale ou territoriale. Il a peu de pertinence, en l'état, pour établir des comparaisons internationales. Pour le qualifier parmi les initiatives que nous avons recensées dans le cadre de nos travaux, réalisés avec Jean GADREY (2005), sur les nouveaux indicateurs de développement, *celui-ci est à dominante sociale, dans une vision d'alerte sur l'amélioration ou la détérioration de la santé sociale d'un pays, ou d'un territoire.*

Bien que sa construction puisse s'apparenter à la grande famille des indicateurs de développement humain, dans la lignée des travaux du PNUD sur ces questions, plusieurs différences le distinguent nettement de cette initiative internationale : une différence d'ordre méthodologique, et une différence de contenu et d'objectif.

Une spécificité méthodologique

Contrairement à l'IDH qui nécessite pour sa construction que soit retenue une échelle de normalisation comparative internationale (dans le cas de l'IDH, on attribue à peu près 0 au pays dont la performance est la pire, et 1 au pays dont la performance est la meilleure), l'échelle de normalisation choisie par les

⁹ En juin 2006

¹⁰ Comme l'indique une récente étude de l'Insee région Nord Pas de Calais, Janvier 2007, les salariés pauvres. Dans cette étude des salariés pauvres, on y apprend qu'en 2005, le tiers des ménages pauvres sont composés au moins d'un individu salarié.

promoteurs de l'Indice de Santé Sociale, comme ceux du Bip40, est celle d'une normalisation comparative inter temporelle : pour chaque variable étudiée, 0 est attribuée à la meilleure année et 100 à la pire année. Cela signifie que la période de temps retenue est déterminante¹¹. On peut considérer que l'évaluation du gain de santé sociale, ou de la perte de santé sociale s'évalue à l'aune d'une génération. L'idée n'est donc pas de faire des comparaisons entre la période des Trente Glorieuses et la situation actuelle, mais bien d'estimer si la santé sociale progresse ou se détériore sur l'échelle des vingt ou trente dernières années (1980-2005), c'est-à-dire aussi une période marquée durablement par la crise économique.

Cependant, ce projet de collecte de données territoriales sur deux décennies est parfois rendu délicat pour deux raisons :

- le point principal est la disponibilité des données qui ne permet pas toujours d'aboutir à une collecte sur une temporalité aussi longue. Nous avons, pour le Nord Pas de Calais, des variables disponibles parfois sur une vingtaine d'années, le plus souvent sur une quinzaine (1990 et suivantes), voire moins de 10 ans, soit parce que la base de données est récente (taux de reconnaissance des réfugiés), soit parce que ces données résultent de dispositifs institutionnels (loi Neiertz sur le surendettement date de 1989, la couverture maladie universelle, CMU, de 1999)., soit encore parce que certaines variables ne sont pas bien suivies dans le temps (taux de sorties sans qualification, nombre de chômeurs non indemnisés). Nous avons donc choisi, dans ce rapport,

- ✓ **de retenir la temporalité la plus longue possible pour *décrire* la variable dans le rapport**
- ✓ **de conserver, dans le rapport, toutes les données, y compris celles qui ne sont disponibles que sur une courte échelle de temps, ce qui permettrait un cadre de mesure amélioré dans le futur¹²**
- ✓ **de retenir la structure de pondération choisie par les auteurs du Bip40 national**
- ✓ **de construire un indicateur synthétique à partir de données enregistrées sur une période homogène. C'est la dernière décennie (1995-2005) qui a été retenue.**

Précisons de suite que nous aurions très nettement préféré choisir une échelle de temps plus longue, plus significative de notre mémoire collective autour du progrès social, en l'envisageant par exemple depuis 1990, ou mieux encore depuis le début des années 80. Ce choix, qui est celui retenu par le projet Bip40 national *est bien plus pertinent que la trop courte échelle de temps retenue ici*. Mais les variables couvertes sur une temporalité aussi large étaient trop éparpillées pour qu'on puisse sérieusement se pencher sur un tel projet. C'est donc un choix méthodologique majeur que nous avons posé ici, et dont il faudra se souvenir dans l'interprétation des résultats du chapitre 3. Cette option nous permet, pensons-nous, de nous prémunir contre les critiques parfois retenues à l'encontre du Bip40 national qui a collecté des variables aux temporalités différentes. Dernier argument, notre projet, au caractère quelque peu initiatique dans sa version actuelle, devrait gagner en pertinence de ce point de vue « échelle de temps », au fur et à mesure de ses mises à jour annuelles.

Une spécificité de contenu et d'objectif

L'objectif du baromètre est de travailler sur un indicateur synthétique utilisé, comme dans le cas de L'IDH, comme indicateur-phare. On peut imaginer que cet indicateur, ce que nous souhaitons, puisse être prolongé par des diagnostics et des analyses, ce que permet sa propriété de désagrégation, et la transparence de l'indice synthétique.

Etant orienté sur la question des inégalités tout autant que sur celle de santé sociale, l'indicateur cherche à repérer les inégalités sociales, sexuées etc. Ainsi, il sera tout autant centré sur le taux de chômage et son

¹¹ Des tests de sensibilité réalisés au niveau français et au niveau régional sont présentés en annexe. Ils ne marquent pas de modification majeure sur des périodes de + ou - 5 ans.

¹² Et ainsi susciter à l'échelle de la région et des territoires du débat sur la santé sociale des territoires et sur les politiques publiques qui pourraient émerger.

évolution marqueur central de l'exclusion ou non des marchés du travail, que par les écarts de chômage entre hommes et femmes ou ceux entre cadres et ouvriers. De même enregistre-t-il l'évolution du pouvoir d'achat moyen, mais aussi celle de la part des bas salaires dans le revenu moyen. Aussi s'intéresse-t-il tout autant à la pression exercée par les prix du loyer (en comparant l'indice des prix du loyer et l'indice des prix à la consommation), qu'à l'évolution des demandes d'expulsion. Au niveau de la santé enfin, le baromètre retient l'évolution de l'espérance de vie, mais juge aussi important de repérer dans quelle mesure l'espérance de vie comparée entre catégories sociales s'accroît ou au contraire se réduit.

Il est en quelque sorte un résumé des grands problèmes sociaux contemporains de la France, avec un point d'entrée principal autour des inégalités.

Nous présentons, ci-dessous, les dimensions (éducation, justice, logement, revenus, santé et travail et emploi) et les variables qui composent le Bip40 national et à partir desquelles nous avons construit notre base de données régionales.

Tableau 1. Les 60 variables du Baromètre des inégalités et de la pauvreté national

Dimensions	Sous dimensions	Variables
Education		Taux d'accès au baccalauréat
		Taux de sortie sans qualification
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants
		Taux de détention provisoire
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans
		Taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation de logements
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat
		Part du montant des APL dans la consommation de logements *
Revenus	Consommation	Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier
		Demandes d'expulsion
		Indice de pouvoir d'achat
		Taux de surendettement
		taux d'incidents de crédit
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée
		Nombre de foyers soumis à l'ISF
		Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales
	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux
		Revenu garanti moyen
		Part de la population vivant sur des minima sociaux
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages
	Salaires	Ratio salaire D9/D1
		Ratio salaire hommes/femmes
		Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés
		SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet
Santé		Evolution de la densité médicale
		Part des dépenses de santé dans le PIB régional
		Espérance de vie à la naissance
		Différence espérance de vie cadres / ouvriers

		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)
		Taux de chômage déguisé
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans
		Ecart de taux de chômage cadres/employés
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers
		Part des chômeurs de longue durée
		Part des chômeurs non indemnisés
	Conditions de travail	Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)
		Maladies professionnelles reconnues
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)
		Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)
		Travail du dimanche
		Travail de nuit
		Postures pénibles
		Travail répétitif
	Précarité	Taux de temps partiel
		Taux d'intérim
		Taux de CDD
		Part des femmes dans le temps partiel
		Taux de sous-emploi
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués
		Part des salariés licenciés
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)

1.2.4. Un système d'information fragile

Il ne nous semble pas exagéré d'affirmer que les régions¹³ et les départements n'ont pas de vision exhaustive ou tout au moins large (au sens de multi dimensionnelle) de la santé sociale de leur territoire. La faiblesse relative du système d'informations statistiques publiques est liée à une grande variété de facteurs. Mais l'expérience que nous avons acquise dans l'usage des statistiques territoriales à l'occasion de cette étude nous permet de lancer quelques pistes de réflexion autour des faiblesses et fragilités de ce système d'informations.

Un processus de décentralisation assez tardif

La collecte d'information auquel nous nous avons été confrontée a révélé que le système statistique territorial semblait plus cohérent et plus riche dans les années quatre vingt, c'est-à-dire alors que les premières lois de décentralisation étaient entrées en vigueur. La faiblesse –relative- actuelle du système repose, semble-t-il, d'avantage sur des logiques publiques contradictoires : besoins de données statistiques

¹³ A l'exception de l'Ile-de-France et de la région Rhône-Alpes qui sont dotées de missions sur la pauvreté et l'exclusion (voir supra), mais qui bénéficient surtout d'une taille de population suffisante pour envisager la régionalisation de certaines enquêtes nationales en particulier l'enquête emploi qui est la plus riche en données sur le travail et l'emploi en France. Pour que l'enquête emploi soit régionalisable dans le Nord-Pas-de-Calais, il faudrait modifier la taille de l'échantillon, ou proposer des extensions régionales sur des dimensions précises. Cette demande de régionalisation de l'enquête, selon l'une ou l'autre de ces modalités, fait l'objet de demandes régulières auprès du CNIS.

économiques et financières mais peu d'extension d'enquêtes à visée sociale au niveau territorial. Les lacunes criantes ressenties concernent les données sur le travail et l'emploi, et plus particulièrement les données sur les conditions d'emploi et de travail et leur suivi dans le temps. Des informations sur la structure des dépenses des ménages, en particulier en matière de santé, sont également lacunaires.

La domination de données administratives

La pratique empirique de la récolte d'informations nous a également amenés à être confrontés à plusieurs difficultés : celle d'une domination des sources administratives qui peut tout à la fois être une richesse et une limite dans cet exercice ; celle de l'éparpillement des données dans les différentes institutions. L'ANPE, la DRASS, les CAF, la DRTEFP, les DADS sont autant de sources administratives mobilisables –et largement mobilisées- dans de tels projets. En revanche, le recours aux enquêtes –modalité privilégiée dans les travaux d'envergure nationale- n'a pu être une source efficacement mise à profit du fait du manque de représentativité régionale, jusqu'à présent, des enquêtes nationales telles que la très riche Enquête Emploi nationale. L'exception notable de l'enquête logement¹⁴ qui, depuis 1991 connaît une extension régionale, est digne d'être soulignée.

Le recours aux sources administratives comme source de travail privilégiée soulève plusieurs types de problèmes car elles sont le reflet tout à la fois des moyens mis en œuvre par les actions publiques (dans une vision de mesure de la performance publique) que l'état de la société elle-même (DESROSIERES, KOTT, 2005, p.3¹⁵). L'identification de la hausse du taux de sorties sans qualification du système scolaire dans le Nord Pas de Calais est-il par exemple plutôt le symptôme d'une baisse des performances du système éducatif ou a-t-il pour objet de décrire l'état de la société ? Le recours à ce type d'indicateurs dans l'évaluation de l'efficacité des services publics, et dans l'évaluation des politiques publiques, n'est certainement pas étranger aux réticences auxquelles nous avons parfois été confrontés dans la collecte de données vraisemblablement sensibles.

Cette remarque en appelle d'ailleurs une seconde qui a trait cette fois au contenu même du baromètre. Celui-ci est en effet une alchimie équilibrée entre des variables de fins et des variables de moyens. Le caractère hybride du contenu de l'indicateur ne nous invite pas à l'ignorer mais plaide plutôt pour qu'au-delà des indications synthétiques qui sont produites, une curiosité collective invite les lecteurs et analyses à s'intéresser de plus près au sens des différentes variables qui le composent.

Un éparpillement des données dans différentes institutions

Notre expérience a montré que plus qu'un manque de données (sauf en matière de conditions d'emploi et de travail spécifiés plus haut), les statistiques territoriales existent, mais ce qui fait défaut c'est un appareil de collecte coordonné. Des mines d'information éparses existent, parfois sans suivi temporel, et il a fallu une certaine dose de ténacité pour l'obtention de données sur l'évolution des taux d'ISF dans la région (DGI), ou celle du surendettement (Banque de France), ou encore pour les sorties du système scolaire sans qualification (Rectorat). De même sur le logement, il est apparu que des bases de données sont riches et parfois sous utilisées. La base de données SITADEL par exemple permet, malgré des problèmes parfois de collecte ou de fiabilité, d'identifier à un niveau territorial très fin la part des mises en chantiers de logements aidés dans les mises en chantier¹⁶.

L'éclatement des sources statistiques territoriales et des partenaires de proximité, véritables observateurs de la vie sociale en région (Institutions, ONG) est donc une caractéristique marquée du système de statistique publique régional et infrarégional. Elle se double d'une certaine concurrence entre institutions productrices de données. Nous avons repéré de ce point de vue très peu de coopération entre EUROSTAT et les INSEE régions, alors même qu'il apparaît qu'EUROSTAT est de plus en plus fournisseur de données économiques et sociales au niveau régional. Ce manque de coopération a très nettement ralenti certaines étapes de notre travail.

¹⁴ Enquête co-financée par l'Etat et la Région.

¹⁵ A. DESROSIERES, S. KOTT, introduction au numéro spécial « Quantifer », *Genèses, sciences sociales et histoire*, n°58, éd. Belin.

¹⁶ Soit par le biais des permis de construire, même si ceux-ci renseignent peu les modes de financement, soit par le biais des catégories de maîtres d'ouvrage

Un effort de coordination des différentes structures d'observation régionale émane du SGAR¹⁷, à travers l'initiative PIVER (Portail d'information et de veille économique en région)¹⁸.

La base de données à laquelle nous aboutissons pour le Bip40 régional réduit (à 45 variables) est résumée dans le tableau suivant. Celui-ci affiche également les pondérations que nous avons retenues, et sur lesquelles nous reviendrons infra.

Tableau 2. Les 45 variables retenues pour la base de données du Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 45
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3
		Taux de sortie sans qualification	1
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème	0,5
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème	0,5
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	0,5
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)	0,5
Total dimension			6
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	3,5
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2,5
Total dimension			6
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation de logements	1
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1
		Part du montant des APL dans la consommation de logements *	2
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	1
		Demandes d'expulsion	1
Total dimension			6
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	2
		Taux de surendettement	1
	Total sous dimension		3
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée	1
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	1
	Total sous dimension		3
	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux	0,5
		Part de la population vivant sur des minima sociaux	0,5
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2
	Total sous dimension		3
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	0,5
		Ratio salaire hommes/femmes	0,5
		Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30	0,5
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	1
		SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet	0,5
Total sous dimension		3	
Total dimension			12
Santé		Evolution de la densité médicale	2
		Espérance de vie à la naissance	2

¹⁷ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, adossé au Préfet de Région.

¹⁸ Voir le site <http://piver.npdc.free.fr>.

		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2
		Total dimension	6
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)	1,75
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	0,25
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans	0,25
		Ecart de taux de chômage cadres/employés	0,25
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers	0,25
		Part des chômeurs de longue durée	0,25
		Total sous dimension	3
	Conditions de travail	Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)	0,75
		Maladies professionnelles reconnues	0,75
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	0,75
		Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)	0,75
		Total sous dimension	3
	Précarité	Taux de temps partiel	1
		Taux d'intérim	1
		Part des femmes dans le temps partiel	1
		Total sous dimension	3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1
		Part des salariés licenciés	1
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)	1
		Total sous dimension	3
		Total dimension	48

1.2.5. Des pondérations discutables et à discuter

Des données manquantes

Si le taux de couverture des variables régionales était total (100%), il serait assez simple, dans un premier temps en tout cas, de présenter un indicateur synthétique qui soit la déclinaison mécanique du baromètre national. Cela n'est malheureusement pas le cas. Nous avons précisé en effet que le taux de couverture régional atteint environ 75% de variables disponibles.

Que faire face au manque de données régionales ?

Il peut être traité de différentes manières. Le traitement le plus simple consisterait à soustraire les variables manquantes de la dimension du baromètre régional. C'est une possibilité que nous avons retenue dans la variante 1 de l'indicateur synthétique (**Bip réduit**, voir chapitre 3).

Mais ce choix peut avoir pour conséquence de dénaturer, ou tout au moins de déséquilibrer, l'indicateur synthétique, en lui ôtant une ou plusieurs dimensions, ou une ou plusieurs variables d'une dimension. Ici, comme l'indique le tableau ci-dessous, quatre dimensions sont particulièrement pénalisées par l'indisponibilité régionale de données: justice, revenus, santé et travail et emploi. Mais cette dernière dimension est particulièrement touchée, en particulier par les composantes conditions de travail et précarité, dont les données font particulièrement défaut.

Tableau 3. Variables manquantes à un niveau régional et poids attribué par le Bip40

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 40
Justice (3)		Taux de détention provisoire	2
		Taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés	1
Revenus (3,5)	Consommation	Taux d'incidents de crédit	0,5
	Inégalités et fiscalité	Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales	0,25
	Pauvreté	Revenu garanti moyen	2,75
Santé (3)		Part des dépenses de santé dans le PIB régional	1
		Différence espérance de vie cadres / ouvriers	2
Travail et emploi (4,5)	Chômage	Taux de chômage déguisé	1
		Part des chômeurs non indemnisés	0,5
	Conditions de travail	Travail du dimanche	0,5
		Travail de nuit	0,5
		Postures pénibles	0,5
		Travail répétitif	0,5
	Précarité	Taux de CDD	0,75
		Taux de sous-emploi	0,25

Ce manque de disponibilité dans les données nous a incité à proposer un traitement alternatif. Une des variantes de ce projet (voir chapitre 3) consiste en effet à remplacer dans l'indicateur synthétique les variables régionales manquantes par les variables nationales. Ce choix peut s'avérer légitime si l'on fait l'hypothèse que la cohérence d'ensemble de l'indicateur (c'est-à-dire le choix raisonné des 60 variables) prime sur les écarts région/pays. Mais il n'évite pas l'écueil des difficultés d'interprétation du fait qu'il apparaît comme un *mix* de données régionales et de données nationales. En revanche, on peut envisager utiliser cette variante comme indicateur de mesure d'efficacité de l'observation régionale. Par exemple, sur

une échelle de 0 à 100%, cet indicateur pour le Nord-Pas-de-Calais en 2005 serait de 75%¹⁹. On y reviendra dans le chapitre 3.

Tous ces choix sont évidemment discutables et seront discutés dans la dernière partie de ce travail. Les tests de sensibilité effectués montrent en particulier que si les périodes couvertes n'exercent pas une influence majeure sur l'indicateur synthétique²⁰, le nombre plus ou moins élevé de variables prises en compte dans le baromètre influence, en revanche, très sensiblement le niveau et surtout les variations dans le temps de l'indicateur synthétique.

Les pondérations

Nous avons pris le parti dans ce rapport déjà complexe de refléter autant que possible les pondérations telles qu'elles avaient été choisies par le réseau RAI qui a initié le projet au niveau national. Ce choix, qui en particulier attribue un poids nettement plus élevé aux dimensions emploi, travail et revenu qu'aux autres, répond à plusieurs logiques.

- ✓ La légitimité acquise par le baromètre au niveau national permettait que l'on se fonde sur cette structure de pondérations.
- ✓ L'importance accordée à telle ou telle dimension résulte de débats et de compromis qui ont été fournis dans le cadre du réseau et que nous n'avons pas encore produit au niveau régional.
- ✓ Ces pondérations sont la résultante de représentations autour des mécanismes qui conduisent aux inégalités et à la pauvreté. De ce point de vue, considérer que le travail, l'emploi et les revenus sont des sources d'inégalités et de pauvreté n'est pas inconsidéré, et nous avons plutôt tendance à penser que cette distribution des pondérations qui accorde globalement des poids équilibrés aux dimensions, mais davantage de poids aux revenus et au travail et emploi nous semble une option pertinente.

Nous reviendrons plus en détail sur les pondérations retenues pour les variantes proposées dans le chapitre 3.

¹⁹ 75%= 45/60

²⁰ Au niveau national, P. Concialdi a montré que le choix de la période d'observation (ex : 1970-2005, ou 1980-2005) n'avait pas d'influence sur les tendances du Bip40.

CHAPITRE 2.

LES DIMENSIONS DES INEGALITES ET DE LA PAUVRETE DANS LE NORD PAS DE CALAIS

PLAN du chapitre 2

<i>INTRODUCTION</i>	24
<i>I. EDUCATION</i>	25
<i>II. JUSTICE</i>	36
<i>III. LOGEMENT</i>	49
<i>IV. REVENUS</i>	59
IV-1 Consommation.....	60
IV-2 Inégalités de revenus	68
IV-3 Pauvreté.....	80
IV-4 Salaires	94
<i>V. SANTE</i>	105
<i>VI. TRAVAIL ET EMPLOI</i>	116
VI-1 Chômage.....	117
VI-2 Conditions de travail.....	133
VI-3 Précarité.....	145
VI-4 Relations professionnelles	154
<i>CONCLUSION</i>	161

INTRODUCTION

Ce chapitre pourra apparaître quelque peu rébarbatif tant sa composition demeure tributaire du contenu du baromètre des inégalités et de la pauvreté, tel qu’il a été pensé au niveau national. Mais il est incontournable car il constitue *la chair* de cet indicateur synthétique.

En effet, en constituant une sorte de phare-alerte sur des tendances très contradictoires, les différents baromètres que nous présenterons dans le chapitre suivant (mais que peut-être certains lecteurs, curieux, auront consulté en amont de ce chapitre), interrogeront, intrigueront, susciteront débats et controverses.

Nous n’esquivons aucune des postures que ces indicateurs synthétiques risquent de provoquer puisque leur production a intimement été conçue pour ces usages.

L’intérêt autour des *pondérations* proposées, et plus généralement de la méthodologie que la palette d’indicateurs proposés devrait contribuer à attiser, se doublera –sinon plus, nous l’espérons en tout cas– d’un intérêt pour son *contenu* général, et pour le contenu de chaque dimension.

Avant donc de présenter les poids attribués aux différentes dimensions, ce qui sera fait dans le chapitre III, l’objet est ici d’exposer successivement chacune des variables du baromètre autour de ces six grandes dimensions qui le composent.

Chacune des dimensions est présentée selon l’architecture suivante.

- Un graphique synthétique (basé sur le baromètre réduit à 45 variables) l’introduit. Ce graphique récapitule, en une valeur, l’évolution générale de la dimension¹.

- Chaque variable composant le baromètre est présentée selon la temporalité la plus longue récoltée, après qu’aient été rappelées les raisons de son inclusion dans le baromètre. Des commentaires d’ordre descriptif concluent chaque paragraphe, à la fois en exposant la variable au regard de ses propres performances temporelles, mais aussi, quand cela était possible, au regard des performances nationales.

Nous avons également pris le parti dans ce chapitre, et contrairement à des versions antérieures du rapport, de ne pas surajouter à la présentation des variables, de tableaux statistiques venant compléter les données, sauf rares exceptions, en particulier lorsqu’il nous semblait que d’autres variables viendraient très utilement compléter ou se substituer à celles du baromètre.

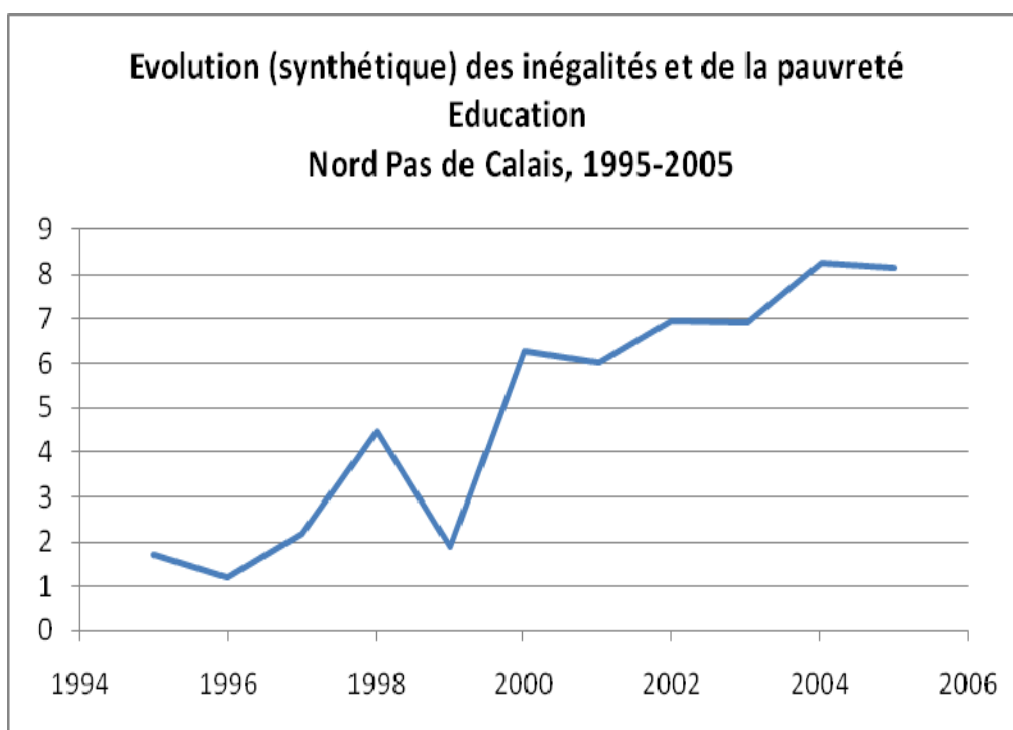
Dans tous les cas, cette version du baromètre constitue un premier socle, contingenté, de discussions.

¹ Les précisions autour du choix des pondérations sont renvoyées au chapitre suivant.

I. EDUCATION

L'indice éducation du Bip 40 est construit sur la base de données concernant : l'accès au baccalauréat, les sorties du système éducatif sans qualification, les inégalités de niveau en Français et en mathématiques à l'entrée en classe de 6ème, la proportion d'enfants de cadres par rapport aux enfants d'ouvriers et d'employés dans les CPGE.

Graphique 1. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Education



Sources : voir infra

Variable 1 : Taux d'accès au baccalauréat

Définition

C'est la part des candidats au Baccalauréat en proportion d'une génération².

Objectif

L'idée générale est d'identifier la part, dans une génération, qui peut escompter poursuivre des études supérieures. Elle est une indication de l'évolution dans le temps de cet accès aux études supérieures.

L'augmentation du niveau d'études ne correspond cependant pas systématiquement à une hausse des qualifications reconnues (voir les travaux de GADREY, JANY-CATRICE, PERNOD, 2004). En 2002, plus de 51% des employés non qualifiés étaient diplômés, et encore 39% des ouvriers non qualifiés. Les difficultés d'emploi en particulier « conduisent à une concurrence accrue des jeunes et à une certaine dévalorisation des diplômes supérieurs » (site bip40N).

Présentation des données

Tableau 1 : Part des candidats au Baccalauréat en proportion d'une génération

	ACADEMIE LILLE	FRANCE METROPOLITAINE
1989	nd	41.0
1990	41,3	43.5
1991	46,7	47.5
1992	50,0	51.1
1993	53,2	54.7
1994	59,1	58.9
1995	62,1	62.7
1996	63,0	61.3
1997	62,3	61.5
1998	61,1	61.7
1999	63,3	61.8
2000	60,3	62.8
2001	60,2	61.9
2002	59,3	61.8
2003	59,7	62.8
2004	58,4	61.8
2005	58,2	62,5
2006	60,2	64,6

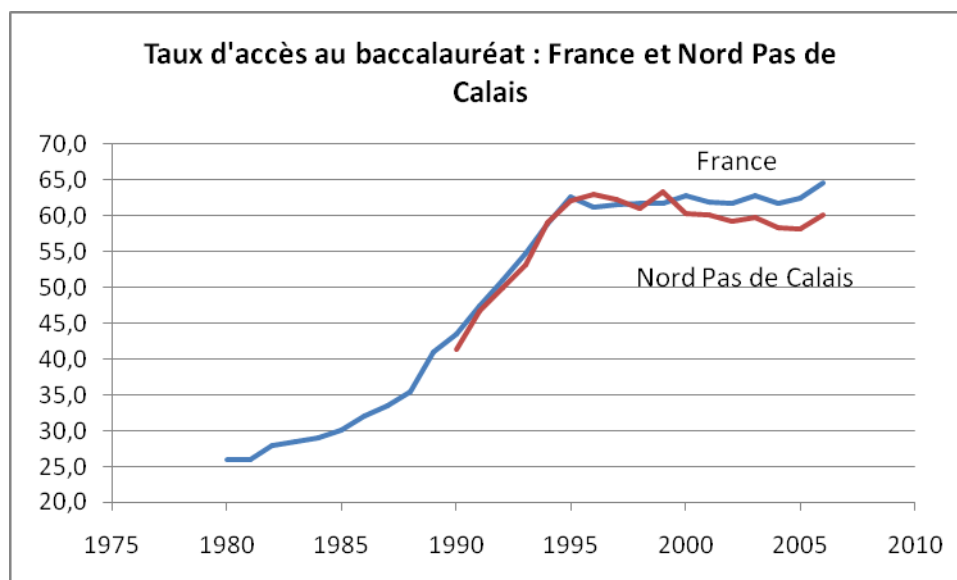
Source : Ministère de l'Education Nationale

Lecture : En 2006, dans le Nord – pas de Calais, 60,2 % de la génération en âge de passer son baccalauréat y est candidat.

Après une longue période de croissance du taux d'accès au baccalauréat pour la France comme pour le Nord Pas de Calais, la stagnation aux alentours de 62 à 64% d'une classe d'âge au baccalauréat est nette. Néanmoins, alors que cette stagnation perdure en France, on note une réduction forte de ce taux d'accès dans la région depuis 1999. Les données récentes obtenues 60,2% pour le Nord Pas de Calais, et 64,2% pour la France soulignent peut-être un ralentissement de cette baisse.

² Parts selon les lieux de résidence et non pas le lieu de scolarisation. La part selon les lieux de scolarisation est disponible également sur le site du ministère de l'éducation mais l'impact de cette distinction est très mince.

Graphique 2 : Evolution du taux d'accès au bac par génération - France et Nord Pas de Calais 1990-2004



Source : Ministère de l'Education Nationale

Variable 2 : Taux de sortie sans qualification

Définition

Il s'agit du taux de jeunes dans une génération qui quitte le système éducatif sans avoir suivi les enseignements d'un second cycle du secondaire (général ou technologique). Au dénominateur figurent les élèves ou apprentis sortants de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, première année de CAP ou BEP) ; au numérateur figure l'ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou accédant au niveau V.

Objectifs

La prise en compte de cette variable provient de l'idée que les jeunes sans qualification seront confrontés à des difficultés plus fortes que les autres publics, d'insertion décente sur le marché du travail, risquant de provoquer par la suite des effets cumulatifs sur les inégalités.

Encadré 1. Taux de sorties sans qualification

Un rapport du Ministère de l'Education Nationale (2005) souligne combien les contours des sorties – du système éducatif – sans qualification sont flous, varient d'une période à l'autre, et ne connaissent pas plus d'homogénéité d'un pays à l'autre. Outre l'imprécision du périmètre (faut-il retenir les échecs aux diplômes, les sorties en cours de parcours, s'arrêter aux niveaux VI et V bis, c'est-à-dire les sorties avant l'année du CAP ou du BEP) se pose celle du dénombrement. Si l'académie peut être un premier niveau d'évaluation, les dénombrements au niveau national les complètent parfois. Selon le CEREQ, est considéré comme sorti du système de formation initiale, tout individu qui arrête plus de 12 mois sa formation. Mais ce dénombrement ne permet pas d'exclure des jeunes qui entrent en contrat que professionnalisation ou en stage qualifiant financé par le conseil régional (DEP, 2005, p. 11). Par ailleurs, dans une région frontalière comme le Nord Pas de Calais, des fuites vers le système éducatif belge par exemple ne sont pas captées par les statistiques, bien que le rectorat tente (sans que nous n'ayons pu avoir accès aux résultats auquel il aboutissait) des rapprochements de fichiers des principaux établissements belges susceptibles d'accueillir une partie des jeunes ayant quitté le système de l'éducation français.

Bref, les résultats présentés sont donc des estimations qu'il est tout à la fois nécessaire. Les conventions qui les sous-tendent nécessitent tout à la fois d'être débattues, mais de montrer aussi l'importance d'observatoires plus fiables sur cette question sensible.

Présentation des données

Les statistiques ainsi présentées tentent d'être l'expression de l'évolution des effectifs sortants le système éducatif sans qualification. Elles nécessitent le rapprochement de fichiers annuels successifs (élèves scolarisés en « n-1 » et qui ne le sont plus l'année « n »). Elles supposent des approximations réalisées par le CEREQ (voir encadré). Aucune donnée n'est officiellement disponible depuis 2002.

Les données disponibles indiquent que le taux de sortie sans qualification est en hausse sensible dans la région depuis 1997, date à laquelle la situation était pourtant proche du niveau national. En 2002, les taux de sorties sans qualification sont 3 points plus élevés dans la région qu'en moyenne française, ce qui est aussi une faible performance au regard de la situation des autres régions. Les informations éparses et qualitatives que nous avons obtenues par le Rectorat indiquent plutôt une augmentation nette de ce taux sur les années les plus récentes sans pour autant que nous puissions en être assurés.

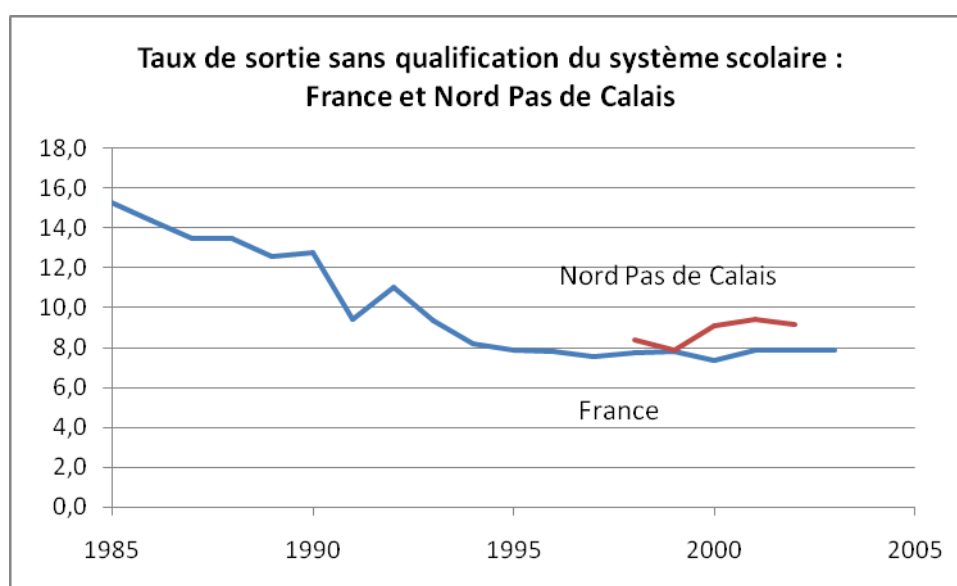
Tableau 2 : Taux de sortie sans qualifications

ANNEE	NORD – PAS- DE-CALAIS	FRANCE METROPOLE
1997	7,3 %	7,7 %
1998	8,4 %	7,7 %
1999	7,9 %	7,5 %
2000	9,1 %	7,4 %
2001	9,4 %	7,1 %
2002	9,2 %	6,4 %

Source : Académie de Lille, CEREQ

T2 : En 2002, pour le Nord – Pas de Calais, 9,2 % des jeunes ont quitté le système éducatif sans avoir suivi les enseignements d'un 2nd cycle du secondaire.

**Graphique 3 : Evolution de la part des sorties du système scolaire sans qualifications
(en %)**



Source : Académie de Lille, CEREQ

Tableau 3 : Comparaisons interrégionales des sorties sans qualifications (en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Corse	16,3	17,9	14,0	14,5	15,3	11,8
Picardie	13,1	12,4	11,3	11,6	12,8	11,2
Basse-Normandie	9,0	9,3	8,8	8,9	9,5	9,4
Nord-Pas-de-Calais	7,3	8,4	7,9	9,1	9,4	9,2
Champagne-Ardenne	11,7	9,7	9,7	9,0	10,0	8,8
Haute-Normandie	8,9	9,3	8,9	7,9	6,9	7,4
Centre	7,6	9,5	9,1	8,6	7,7	7,3
Franche-Comté	7,9	7,8	9,4	9,1	10,0	7,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	7,6	7,7	7,3	7,5	7,2
Île-de-France	8,4	9,0	9,0	7,3	7,5	6,4
Lorraine	6,1	8,0	8,3	6,5	7,2	6,3
Rhône-Alpes	8,2	7,2	7,3	6,5	6,2	6,0
Languedoc-Roussillon	8,9	8,2	7,3	8,5	6,4	5,8
Poitou-Charentes	6,7	6,7	6,3	5,3	6,3	5,6
Bourgogne	9,7	7,1	8,5	7,3	6,8	5,4
Limousin	5,1	4,2	4,9	6,1	5,5	5,4
Alsace	8,4	9,2	7,6	6,6	6,9	5,3
Auvergne	6,9	4,1	6,4	6,2	7,2	5,0
Aquitaine	5,3	5,9	4,9	6,4	4,7	4,7
Pays de la Loire	4,9	4,3	3,1	5,9	4,3	4,2
Bretagne	5,8	4,8	3,6	4,3	3,6	3,6
Midi-Pyrénées	7,5	4,0	4,5	7,2	2,8	2,4
Total métropole	7,7	7,7	7,5	7,4	7,1	6,4

Source : CEREQ

Variable 3 : Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6^{ème}

Définition

C'est le rapport entre la note obtenue par les 10 % d'élèves les plus forts et les 10 % les plus faibles en classe de 6^{ème} en Français.

Objectif

L'insertion de cette variable permet d'identifier une partie des inégalités scolaires dès le niveau de l'école primaire puisqu'une part des difficultés d'apprentissage se joue en amont du Collège unique.

Présentation des données

Les élèves des collèges sont amenés à passer des tests dès l'entrée en 6^{ème}. De lourdes bases de données sont donc disponibles par académie. Ces données ne sont malheureusement pas systématiquement exploitées, ni rendues disponibles. Pour l'académie de Lille, l'accès aux résultats de la base de données exhaustive a pu être obtenu sur deux années seulement : 1999 et 2004.

Celles-ci indiquent, bien qu'il faille prendre ces résultats très parcellaires avec précaution que ces inégalités s'accroissent dans le temps dans le Nord Pas de Calais comme en France.

Tableau 4: Inégalités en Français à l'entrée de la 6^{ème}

ANNEE	FRANCE	NORD PAS DE CALAIS
1990	2.9	n.d.
1991	2.6	n.d.
1992	2.4	n.d.
1993	2.3	n.d.
1994	2.4	n.d.
1995	2.5	n.d.
1996	3.1	n.d.
1997	2.8	n.d.
1998	3.1	n.d.
1999	2.5	2.3
2000	2.6	n.d.
2001	2.3	n.d.
2002	2.6	n.d.
2003	2.6	n.d.
2004	3.6	n.d.
2005		4.1

Sources : Ministère de l'Education Nationale, Académie Lille

T4 : En 1999, pour le Nord – Pas de Calais, les 10 % d'élèves les plus faibles, en classe de 6^{ème} en Français, ont une note 2,3 fois inférieure à celle des 10 % les plus forts.

Variable 4 : Inégalités de niveau en Mathématiques à l'entrée en 6^{ème}

Définition

C'est le rapport entre la note obtenue par les 10 % d'élèves les plus forts et les 10 % les plus faibles en classe de 6^{ème} mais cette fois en mathématiques. Les données sont issues de la même base que dans le cas de la variable précédente et sont donc présentées pour deux années seulement.

Présentation des données

Les résultats en termes d'inégalités sont relativement comparables en français et en mathématiques. Dans cette matière également, il semble que les inégalités qui étaient comparables entre la France et la région se soient accrues.

Mais dans l'un (variable 3) comme l'autre (variable 4) des cas, ce sont surtout les niveaux de réussite à ces évaluations qui constituent de véritables contrastes entre la région et la France. En 2005, en Français, les 10% les plus faibles de la région Nord Pas de Calais ont eu une moyenne générale de 21,8%, alors que les 10% les meilleurs ont eu une moyenne de 88,9%. En mathématiques, ces résultats ont été respectivement de 29,3% et 91,0%. Ce sont donc des inégalités très marquées.

En France les inégalités sont moins marquées en fin de période observée. En 2005, en Français le score des 10% les plus faibles est de l'ordre de 28%, soit près de 7 points de plus que dans le Nord Pas de Calais (nous rappelons que l'évaluation est nationale), mais 3 points de moins pour les 10% les plus forts (85%). Autrement dit, c'est surtout pour les populations les plus en difficulté que les résultats sont les moins bons dans la région au regard des performances françaises. En mathématiques, les scores français sont en moyenne aux deux extrêmes, deux points au dessus de la moyenne régionale.

Une partie des jeunes scolarisés dans la région continuent, au regard de la moyenne nationale, d'avoir des difficultés en français, plus qu'en mathématiques.

Ces inégalités suprarégionales ne sont pas prises en considération dans ces deux variables qui s'intéressent plutôt aux inégalités infrarégionales.

Tableau 5 : Inégalités en Mathématiques à l'entrée de la 6^{ème}

ANNEE	FRANCE	NORD PAS DE CALAIS
1990	2.6	n.d.
1991	2.3	n.d.
1992	3.1	n.d.
1993	2.5	n.d.
1994	2.9	n.d.
1995	3.2	n.d.
1996	3.2	n.d.
1997	3.8	n.d.
1998	3.0	n.d.
1999	3.5	2.8
2000	3.2	n.d.
2001	3.3	n.d.
2002	3.9	n.d.
2003	2.5	n.d.
2004	2.6	n.d.
2005		3.1

Sources : Ministère de l'Education Nationale, Académie Lille

T5 : En 1999, pour le Nord – Pas de Calais, les 10 % d'élèves les plus faibles, en classe de 6^{ème} en Mathématiques, ont une note 2,8 fois inférieure à celle des 10 % les plus forts.

Variable 5 : Structure de la population des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par catégories socioprofessionnelles

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre d'enfants de cadres en classe préparatoires aux grandes écoles et le nombre d'enfants d'ouvriers (var. 5) ou d'employés (var 5 bis) dans ces mêmes classes corrigées par la structure par catégorie sociale de la population.

Objectif

Cet indicateur mesure le degré d'ouverture des préparations aux « grandes écoles » aux enfants d'ouvriers et de cadres et de ce point de vue peut apparaître comme une indication du degré de démocratisation de ces formations supérieures.

Présentation des données

La base de données à disposition opère une distinction assez fine entre les catégories socioprofessionnelles. Nous avons arbitrairement retenu un regroupement qui faisait sens en vérifiant auparavant que le choix n'avait pas d'influence sur l'évolution des inégalités –alors même qu'il peut en avoir sur le niveau.

Résultats

Les résultats bruts obtenus sont corrigés de l'évolution de la structure des catégories professionnelles du marché du travail régional (effet de structure). Ainsi, sur la période étudiée, la part des enfants de cadres par rapport aux enfants d'ouvriers a augmenté de 15%. Cette même part dans l'ensemble de la population active a, elle, cru de plus de 30%, de sorte que, en données corrigées, l'évolution fait apparaître une baisse des inégalités dans le recrutement.

Tableau 6 : Part des enfants de cadres/ouvriers en classes préparatoires aux grandes écoles

	ACADEMIE DE LILLE	FRANCE
1995	4,6	2,90
1996	4,9	2,90
1997	5,1	2,93
1998	5,3	3,05
1999	5,3	3,03
2000	5,3	2,95
2001	4,9	3,03
2002	4,3	3,03
2003	4,8	3,04
2004	4,7	
2005	4,0	

Source : Rectorat de Lille. DAP

T6 : En 2005, dans l'académie de Lille, il y avait 4 fois plus d'enfants de cadres en CPGE que d'enfants d'ouvriers.

Les recrutements de cadres rapportés cette fois aux employés montrent une stabilité plus grande (+2% seulement en une décennie), proche de la stabilité de ce rapport de catégories socioprofessionnelles sur le marché du travail régional (+5% sur la même période). Les données présentées dans le tableau ci-dessous, et indiquant plutôt une baisse relative de la part des enfants de cadres par rapport aux enfants d'employés, tiennent compte des correctifs effectués.

Nous ne présentons pour ces variables pas de graphique comparant les évolutions (et les niveaux) de variations des inégalités entre la France et le Nord Pas de Calais

Tableau 7 : Part des enfants de cadres/employés en classes préparatoires aux grandes écoles

	NORD PAS DE CALAIS	FRANCE
1995	4,9	2,61
1996	5,1	2,62
1997	5,3	2,6
1998	5,4	2,67
1999	5,4	2,59
2000	5,7	2,56
2001	5,0	2,65
2002	5,4	2,61
2003	5,1	2,59
2004	4,9	
2005	4,7	

Source : Rectorat de Lille. DAP ; www.bip40 (France)

T7 : En 2005, en Nord – Pas de Calais, il y avait 4,7 fois plus d'enfants de cadres en CPGE que d'enfants d'employés.

Compléments

Nous rappelons avoir pour politique éditoriale dans le cadre de ce rapport de ne pas ajouter exagérément de tableaux qui viendraient s'ajouter aux 60 variables passées en revue. Parmi les exceptions à cette règle figurent les données ci-dessous qui permettent de compléter utilement les taux de sorties sans qualification. Les taux de scolarisation de la classe d'âge des 16-19 ans en particulier, entre 1995 et 2002 (période d'observation de la variable 2) indiquent que les taux de scolarisation sont en baisse d'environ 3 points, suivant jusqu'en 2000 la tendance française, mais s'en étant nettement séparée depuis.

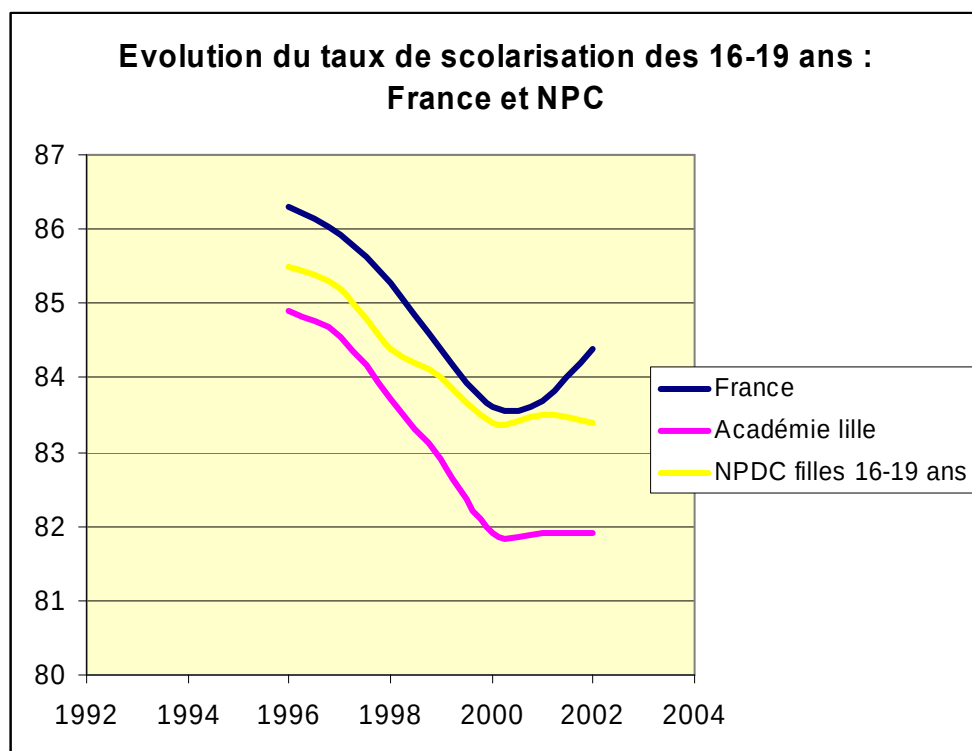
Tableau 8 : Taux de scolarisation des 16-19 ans

	ACADEMIE LILLE	FRANCE	NORD PAS DE CALAIS FILLES 16-19 ANS
1993	84,3	85,8	n.d.
1994	n.d.	n.d.	n.d.
1995	n.d.	n.d.	n.d.
1996	84,9	86,3	85,5
1997	84,54	85,91	85,2
1998	83,72	85,29	84,4
1999	82,9	84,38	84
2000	81,9	83,6	83,4
2001	81,9	83,7	83,5
2002	81,9	84,4	83,4

Source : CEREQ

T8 : Pour l'académie de Lille, en 2002, 81,9 % des 16-19 ans sont scolarisés.

Graphique 4 : Evolution du taux de scolarisation des 16-19 ans :
France et Nord Pas de Calais

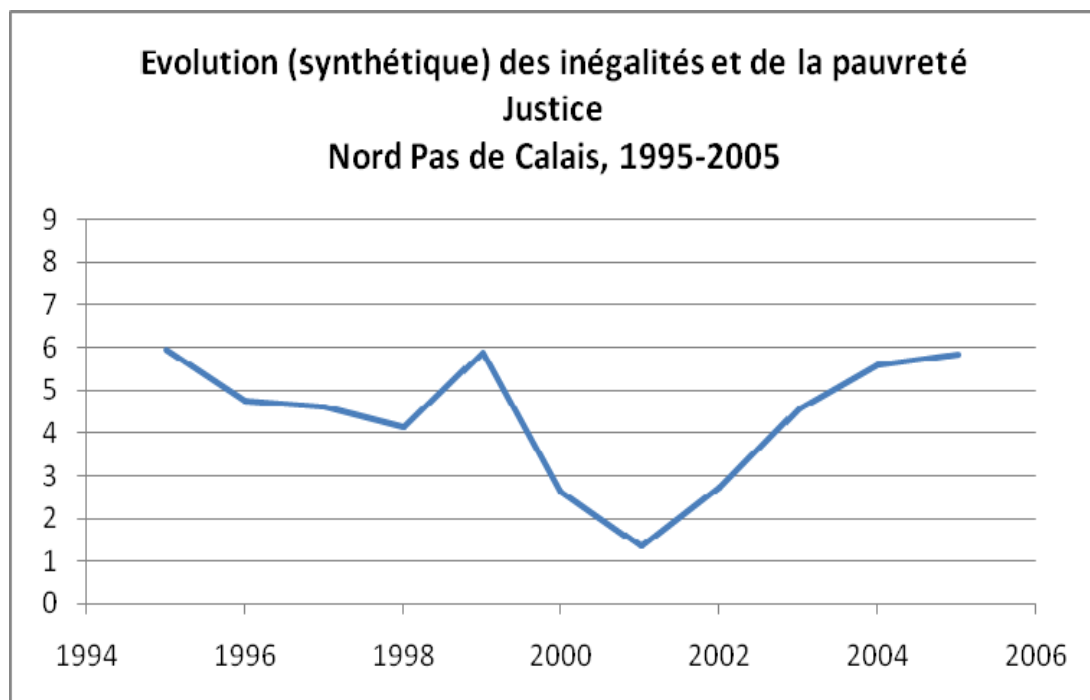


Source : Rectorat de Lille, DAP.

II. JUSTICE

La dimension justice est composée de quatre variables : le taux d'incarcération, le taux de détention provisoire, le taux de condamnations à plus de 5 ans, et le taux de reconnaissance des réfugiés.

Graphique 5. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Justice



Source: voir infra

Variable 6 : Taux d'incarcération pour 100 000 habitants

Définition

Il s'agit du nombre de personnes détenues en prison rapporté à la population totale (taux d'incarcération pour 100 000 habitants).

Proposition de modification

Au niveau régional, cette variable, disponible, perd une grande partie de sa significativité.

L'idée au niveau national est en effet de pouvoir évaluer le taux d'incarcération des personnes pour tenir compte tout à la fois du caractère répressif de certaines politiques publiques, mais aussi pour tenir compte de l'évolution des crimes et délits sur un territoire. Or, la politique de la justice française de répartition géographique de la population carcérale n'est pas liée au lieu où l'infraction a été commise.

On pourrait ainsi imaginer qu'une région se spécialise dans l'accueil de la population carcérale sans que cela n'ait de signification, au sens du baromètre, de rapporter cette population à la population locale.

Ce qui importe dans l'idée de régionalisation de la dimension "justice" du Bip40 n'est donc pas le lieu de détention des justiciables. D'ailleurs, les données relatives aux lieux de détention sont disponibles (voir le tableau ci-dessous), mais ne reflètent ni la criminalité d'une région, ni même une idée d'exclusion de la population régionale³.

Il peut demeurer cependant pertinent, d'un certain point de vue, d'estimer l'évolution du nombre des procès à un échelon géographique. En France, les procès sont du ressort du tribunal dans lequel a été commise l'infraction. Nous proposons donc de remplacer le taux d'incarcération au niveau régional par un taux de condamnations prononcées par les tribunaux et cours de justice de la région.

Pour établir un tel taux, un choix supplémentaire s'impose. Il est en effet nécessaire de qualifier le type de condamnation retenu. Nous retiendrons les emprisonnements fermes : une région qui se voit obligée de limiter les droits fondamentaux d'une partie croissante de sa population, relève d'une forme marquée d'exclusion sociale.

Objectif de la variable

Un taux d'incarcération élevé est sans doute un signe d'une faible cohésion sociale. L'incarcération est une forme d'exclusion sociale particulièrement forte et par conséquent révèle l'existence de problèmes fondamentaux d'une société donnée.

Il convient de rappeler que le taux d'incarcération est sensible à deux phénomènes distincts. Le taux est fonction du nombre d'infractions à caractère criminel. Ceci est fréquemment lié « au nombre de personnes en situation de privation relativement aux normes sociales en matière de niveau de vie et de consommation » (RAI, 2005). Son évolution reflète également la fermeté de la politique pénale à un niveau de criminalité donné.

Cette mesure des décisions d'emprisonnement est l'expression à la fois d'un moyen – celui de la politique de répression d'un Etat – et d'un état à travers le nombre de personnes incarcérées et privées de liberté. Toute interprétation devrait conjuguer ces deux facteurs.

Présentation des données

Le Tableau 9 ci-dessous présente un aperçu de la population carcérale détenue dans les institutions situées en Nord – Pas-de-Calais. Comme nous avons souligné à plusieurs reprises ces chiffres reflètent la politique de répartition géographique de la politique pénitentiaire plutôt que le phénomène d'exclusion sociale que nous cherchons à identifier.

Le T9 : au 01/01/04, on comptait 4685 personnes incarcérées dans le Nord – Pas de Calais.

³ Pour un aperçu de la répartition géographique de l'administration pénitentiaire voir Ministère de la Justice (2002) *Les chiffres-clés de la Justice*, page 26, ou Ministère de la Justice (2005) *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire*.

Tableau 10 contient l'évolution régionale des différentes peines prononcées par la cour d'appel de Douai pour la période 1984-2004. Ces chiffres représentent alors des flux annuels plutôt que des stocks comme c'est le cas pour le Tableau 9.

Tableau 9: Population carcérale au 1 Janvier 2004.

UNITE : NOMBRE				
	NORD	PAS-DE-CALAIS	REGION	FRANCE
Maison d'arrêt	2 083	518	2 601	33 712
Centre de détention	360	567	927	8 583
Maison centrale	///	///	///	1 096
Centre pénitentiaire	424	706	1 130	11 541
Centre de semi-liberté	27	0	27	423
Total	2 894	1 791	4 685	55 355

Source : Ministère de la Justice

T9 : au 01/01/04, on comptait 4685 personnes incarcérées dans le Nord – Pas de Calais.

Tableau 10: Nombre de condamnations et mode d'exécution des peines dans le ressort de la cour d'appel de Douai.

ANNEE	TOUTES PEINES	RECLUSION ET DETENTION	EMPRISONNEMENT FERME	EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS	AMENDE FERME	AMENDE AVEC SURSIS	MESURES DE SUBSTITUTION ET MESURES EDUCATIVES	DISPENSE DE PEINE
1984	43885	111	6204	11973	17115	1650	5995	837
1985	50072	124	6310	13912	19032	2345	7263	1086
1986	46217	127	6396	12967	15866	2566	7255	1040
1987	39718	109	5924	14252	11573	1843	5175	842
1988	24676	136	3745	12560	5044	603	2296	292
1989	40463	136	4582	19918	9672	1492	3940	723
1990	42980	110	5614	19902	10263	1529	4800	762
1991	36720	133	4993	16944	8713	1164	4233	540
1992	35687	122	6016	16484	7844	840	3923	458
1993	35923	155	6362	16950	8092	662	3219	483
1994	32657	84	6084	14905	7516	725	2955	388
1995	27400	103	5640	14244	3838	300	3116	159
1996	36198	85	5741	17593	7128	770	4462	419
1997	38488	74	5896	17231	8610	1017	5127	533
1998	39796	79	6040	17059	9347	1166	5616	489
1999	42268	79	6333	17750	10178	1213	6143	572
2000	42889	57	5775	16958	11948	1429	6147	575
2001	38128	52	5028	15682	10383	1011	5502	470
2002	31323	95	5281	13595	7202	537	4379	234
2003	36114	87	6296	15469	7666	599	4221	339
2004p	37348		6943					
2005p			7233					

p : données provisoires
Source : Ministère de la Justice

T10 : En 2003, 36 114 peines ont été prononcées dans le ressort de la cour d'appel de Douai.

Encadré 2. Données sur la justice

L'idée est d'obtenir une évaluation, au niveau régional du nombre d'infractions commises dans la région provoquant des condamnations d'emprisonnement ferme. Ces décisions sont du ressort de la cour d'appel régionale.

Cela a rendu la recherche de données plus délicate. Deux sources ont été utilisées. D'une part, les services statistiques du Ministère de la Justice ont mis à notre disposition des données pour les années les plus récentes¹, d'autre part, les archives de l'INSEE région nous ont permis de trouver trace de quelques données sur les années quatre vingt. On trouvera les chiffres pour les années 2002-2004 sur le site du Ministère de la Justice (<http://www.stats.justice.gouv.fr/>). Sur ce site figurent également des statistiques sur la durée de l'emprisonnement.

Dans le cadre de notre analyse nous nous intéressons aux décisions prises par les tribunaux dans le ressort de la cour régionale d'appel situé à Douai. Ceci comprend les institutions suivantes :

- La cour d'appel
- La cour d'assises
- Les tribunaux correctionnels
- Les tribunaux et juges d'enfants
- Les tribunaux de police

Le nombre annuel de condamnations d'emprisonnement ferme est aisément transformé en variable par tête en divisant par la population de la région. En gardant la même échelle du BIP 40 national on obtient ainsi un taux d'emprisonnement par 100 000 habitants.

Commentaires

Les informations du T9 : *au 01/01/04, on comptait 4685 personnes incarcérées dans le Nord – Pas de Calais.*

Tableau 10 permettent de tracer l'évolution des peines prononcées par des institutions pénales dans la région Nord - Pas-de-Calais. Nous constatons que l'activité judiciaire peut afficher des fluctuations importantes avec des variations annuelles considérables. Cette volatilité rend des tendances sous-jacentes moins lisibles et l'interprétation délicate.

La part des condamnations d'emprisonnement ferme dans toutes les peines est relativement stable. Elle oscille entre 11% et 20% durant la période 1984-2004. En revanche, la part d'emprisonnements avec sursis a augmenté d'un niveau faible au milieu des années 1980 (inférieur à 30%) et varie entre 40 et 50 % dans les années 1990 et jusqu'aujourd'hui.

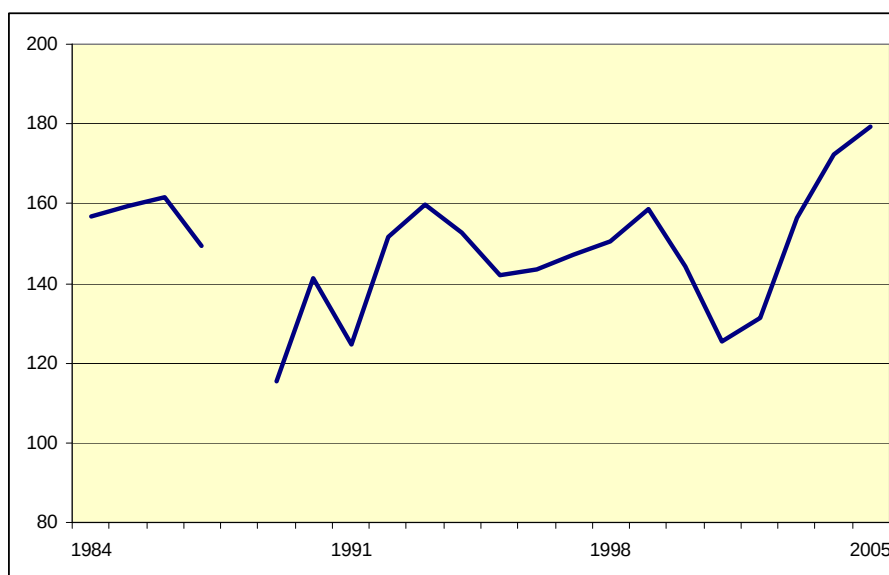
Comment expliquer ces fluctuations importantes ? Le taux d'incarcérations est le résultat de deux phénomènes distincts, à savoir de l'évolution de la délinquance et celle de la politique pénale. Pour rendre compte de la hausse marquée de la population carcérale depuis 2000, c'est souvent la politique pénale qui est mise en avant. Une étude récente du Ministère de la Justice⁴ montre ainsi que la délinquance n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les données ne le laissent supposer, et que le durcissement de la législation serait à la source de la hausse constatée. « L'année 2001 témoigne d'un brusque retournement en faveur de l'enfermement » commente Nathalie Guibert dans *le Monde* du 6 juillet 2006.

Dans une large mesure, ces explications nationales se retrouvent au niveau régional et sont visibles dans le nombre annuel des condamnations d'emprisonnement ferme par rapport à la population régionale (voir graphique ci-dessous).

Graphique 6 : Taux d'emprisonnements fermes dans le ressort de la cours d'appel de

⁴ Ministère de la Justice (2006) *Cahiers de démographie pénitentiaire*, Numéro 19.

Douai (pour 100 000 habitants)



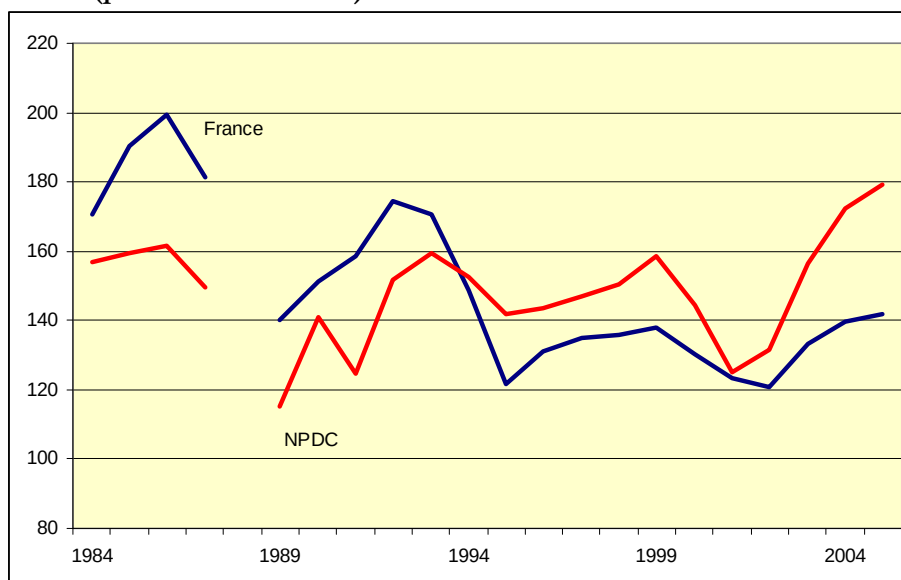
Source : Ministère de la justice

Comparaison France Nord Pas de Calais

La variable utilisée par le BIP40 ayant été ici modifiée, la comparaison devient délicate. En effet, au niveau national, le taux de personnes emprisonnées est une mesure de stock, alors que le choix de la variable régionale (nombre annuel de décisions d'emprisonnements fermes) est une mesure de flux. Au niveau national, le taux d'incarcération est moins élevé que le taux de condamnation d'emprisonnement ferme : 96 détenus contre 136 condamnés d'emprisonnement ferme (par 100000 habitants).

En conséquence, le graphique suivant présente la seule comparaison valable, à savoir la variable régionale (taux de condamnations d'emprisonnement ferme) et son homologue national sur la période 1984-2005. Nous constatons que l'année était une année charnière : avant cette date, le taux de condamnations à l'emprisonnement ferme était plus élevé au niveau national que dans le Nord – Pas de Calais. Depuis, les condamnations par tête sont systématiquement plus élevées dans la région.

Graphique 7 : Taux d'emprisonnements fermes en France et dans le Nord – Pas-de-Calais (par 100000 habitants) 1984-2005



Source : Ministère de la justice

Variable 7 : Taux de détention provisoire

Définition

La proportion de détenus non encore jugés

Proposition de modification

Les individus en détention provisoire attendent leur procès dans une maison d'arrêt près de la cour ou du tribunal en charge de leur parution. Le nombre de personnes détenues provisoirement en Nord – Pas-de-Calais est donc un indicateur régional adéquat.

Objectif de la variable

Un principe fondamental du système judiciaire est le « *in dubio pro reo* », règle selon laquelle l'incertitude doit être interprétée en faveur de l'accusé. La détention provisoire constitue une exception à la présomption d'innocence et permet d'incarcérer un accusé avant qu'il ne soit jugé. Ceci est souvent justifié par des considérations concernant la sécurité publique, ou le bon déroulement de la justice.⁵ Dans ces conditions, le taux de détention provisoire peut être considéré, d'une part, comme un indicateur de performance du système judiciaire et, d'autre part, comme une mesure de la justesse des politiques judiciaires. Mais il peut exprimer également l'abus d'incarcération, privant une partie de la population de ses droits fondamentaux.

Présentation des données

Nous disposons d'une série sur la période 1980-2005 en ce qui concerne le taux de détention provisoire national, ce qui n'est malheureusement pas le cas au niveau régional pour lequel nous devons nous contenter de données de 2001 à 2005. Le Tableau 11 ci-dessous compare l'évolution du taux en question sur cette période.

A l'instar du développement des peines prononcées, nous observons que le taux de détention provisoire au Nord – Pas de Calais affiche une volatilité élevée, et nettement plus élevée qu'en moyenne en France : sur la courte durée de la période pour laquelle nous disposons des données, l'écart entre les valeurs maximale et minimale était de 17,4 points.

Tableau 11 : Taux de détention provisoire : France et Nord-Pas-de-Calais

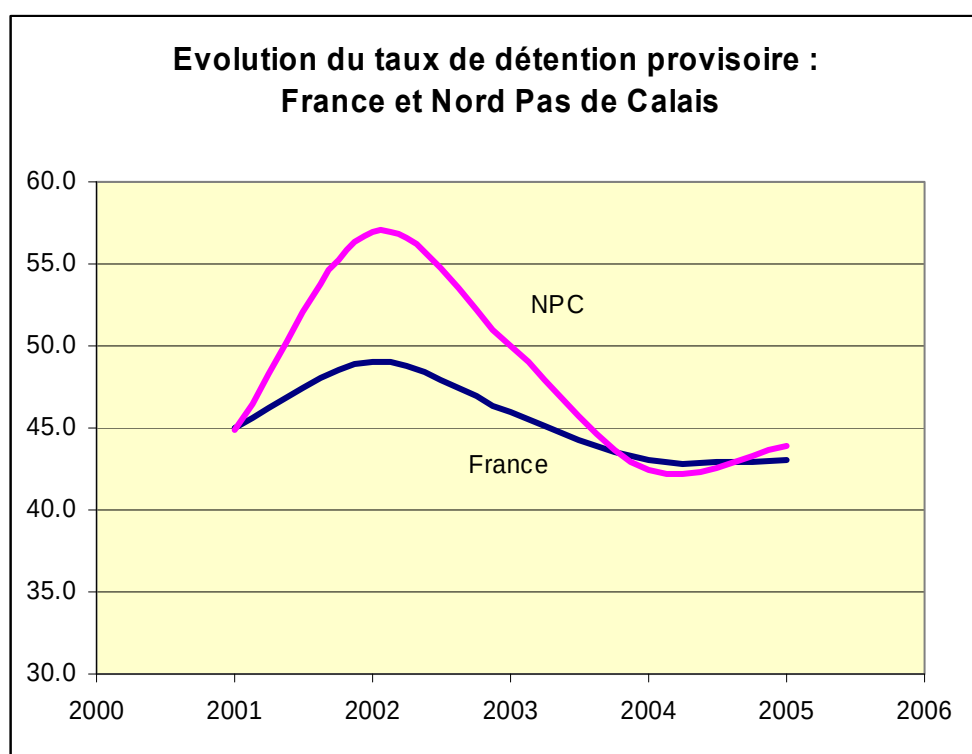
ANNEE	FRANCE	NORD PAS DE CALAIS
2001	45.0	44.9
2002	49.0	56.9
2003	46.0	50.0
2004	43.0	42.5
2005	43.0	43.9

Source : Ministère de la justice

T11 : En 2005, en Nord – Pas de Calais, 43,9 % des personnes mises en examens sont placées en détention provisoire.

⁵ La Convention européenne des Droits de l'Homme (Article 5.3) utilise le terme « délai raisonnable » pour définir la durée adéquate de la détention provisoire : « Toute personne arrêtée ou détenue [...] doit être aussitôt traduite devant un juge ou un autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires et a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable, ou libérée pendant la procédure.

Graphique 8 : Evolution du taux de détention provisoire



Source : Ministère de la justice

Variable 8 : Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans

Définition

La proportion de condamnations à cinq ans (ou plus) de prison parmi l'ensemble des condamnations à la prison.

Objectif de la variable

Des longues peines d'emprisonnement indiquent soit une augmentation de la criminalité (mesure d'un état) soit un durcissement de la législation pénale (mesure des moyens).

Une augmentation de la part des longues peines, qu'elle résulte de l'aggravation de la criminalité ou de la plus grande sévérité de la justice pour des crimes identiques, traduit selon le RAI une dégradation de la cohésion sociale et un renforcement du traitement sécuritaire des problèmes sociaux. Le choix d'une concentration sur les peines à réclusion ou emprisonnement ferme supérieur ou égal à 5 ans s'inspire des conventions statistiques dans ce domaine qui tendent à identifier des peines « longues » à partir de cette durée.

Présentation des données

Cette statistique est disponible dans les données du ressort de la cour d'appel de Douai. Comme pour les condamnations d'emprisonnement ferme présentées ci-dessus, le nombre total annuel est une somme des peines prononcées par les différents cours et tribunaux. Les peines de réclusion ou d'emprisonnement ferme peuvent trouver leur origine soit dans un crime, soit dans un délit. Nous disposons pour la France et le Nord – Pas de Calais des séries couvrant la période 1994-2005.

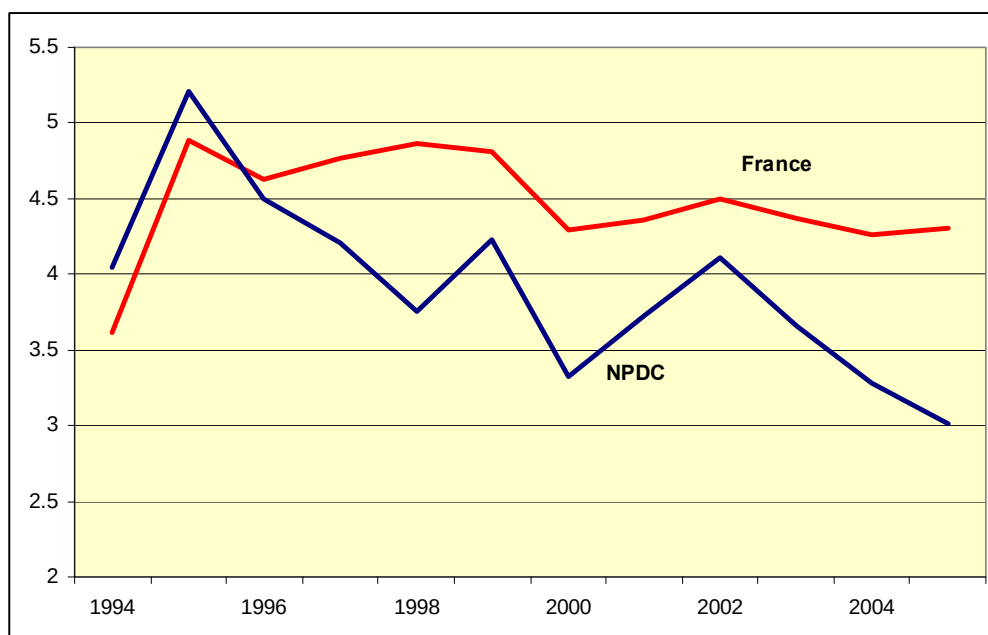
Comparaison France Nord Pas de Calais

La variable retenue par le Bip40 porte sur la « part des détenus condamnés à plus de 5 ans », ici encore donnée de stock. Cette part est mécaniquement plus élevée que la part des condamnations à plus de 5 ans parmi les décisions de condamnations d'emprisonnement ferme (variable de flux). Afin de pouvoir comparer les chiffres régionaux et nationaux, nous avons recalculé la variable nationale en utilisant notre définition⁶.

Tandis que la tendance au niveau national semble être stable depuis le milieu des années 1990, le Nord – Pas de Calais affichent des moins en moins peines longues par habitant. Le taux y est passé de plus que 5 en 1995 à 3 condamnations de ce type par habitant en 2005.

⁶ Pour une comparaison plus fiable, sont exclus les tribunaux militaires dans les chiffres nationaux.

Graphique 9 : Part des condamnations à plus de 5 ans d'emprisonnement ferme en France et dans le Nord – Pas-de-Calais.



Source : Ministère de la Justice

Variable 9 : Taux de reconnaissance des demandes de statut des réfugiés

Définition

Le taux de reconnaissance est égal (au numérateur) au nombre de personnes s'étant vu accorder une année donnée le statut de réfugié au titre de la Convention de Genève sur la protection des réfugiés sur (au dénominateur) le nombre de décisions d'accord et de refus prises au cours de la même année. Selon la convention que la hausse d'une variable du Bip40 indique une détérioration du phénomène sous-jacent, la variable qui entre l'indicateur synthétique est le complément du taux de reconnaissance (i.e. le taux de refus).

Objectif de la variable

L'évolution du taux de refus est ici comprise comme un indicateur de la croissance d'une population de sans-droits, « exclus parmi les exclus ». Il mesure la précarisation d'un groupe social qui n'a, de fait, pas accès à l'emploi, et qui en conséquence a des ressources faibles voire inexistantes.

Au niveau régional ce taux ne peut signaler un écart entre la politique régionale et nationale car les décisions sont déterminées de manière centralisée (par l'OFPRA à Fontainebleau). Les écarts entre les taux régionaux proviennent plutôt de la diversité des pays d'origine de demandeurs, et des différences dans la distribution des populations étrangères dans les régions.

Présentation des données

Ainsi dans le Nord – Pas-de-Calais, les populations surreprésentées par rapport aux autres régions sont sans doute les immigrés d'origine africaine. Leur proportion dans les demandes d'asile est d'environ deux tiers dans notre région, suivi par un quart des demandes provenant du continent européen (y compris la Turquie)⁷.

Bien que cette variable soit incluse dans le Bip40, peu de travail d'interprétation et d'analyse a été réalisé jusqu'à présent. Par exemple, aucun texte ne traite spécifiquement l'évolution du taux de reconnaissance (source : Patrick Mony⁸). Or, le phénomène de précarisation se répand parmi les immigrants.

À titre d'exemple, au lieu d'accorder le statut de réfugié et une carte de résidence de longue durée, l'OFPRA place les demandeurs d'asile de plus en plus sous « protection subsidiaire ». Cette dernière rend la situation des demandeurs plus précaire car elle n'aboutit pas à un statut permanent et l'OFPRA « peut, à chaque échéance, refuser de renouveler le bénéfice de la protection subsidiaire si les circonstances qui ont justifié son octroi ont cessé d'exister ou ont connu un changement suffisamment profond pour qu'elle ne soit plus requise »⁹.

Par ailleurs, la durée moyenne des titres de séjours se raccourcit selon le GISTI. Ainsi, selon Patrick Mony, le taux du nombre de titres de séjours à 10 ans sur le nombre de titres à un an s'est renversé¹⁰.

Quant à la disponibilité régionale des données, il est selon l'OFPRA impossible de tracer l'évolution du taux régional de reconnaissance au-delà de 2003. Néanmoins, nous constatons que le taux d'accord global dans le Nord – Pas-de-Calais est en hausse depuis 2003. Etant donné la structure de l'immigration régionale, ceci peut être expliqué par l'augmentation de la protection subsidiaire accordée aux femmes africaine se référant aux pratiques de l'excision, des mariages forcés, de la prostitution et la constitution de nouveaux groupes sociaux.

⁷ Voir rapport annuel de l'OFPRA (2005).

⁸ Patrick Mony est membre du comité de rédaction du Bip40 national et membre permanent du Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).

⁹ Voir le « Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » et les commentaires relatifs à ce texte sur le site de l'OFPRA http://www.ofpra.gouv.fr/index.html?xml_id=261&dtd_id=14.

¹⁰ Pour plus de détails sur ce point un entretien avec les préfectures respectives du Nord et du Pas-de-Calais sera nécessaire.

**Tableau 12 : Demandes de statut des réfugiés et décisions de OFPRA/CRR
dans le Nord – Pas-de-Calais.**

ANNEE	1ERES DEMANDES	ACCORDS	DECISIONS OFPRA TAUX ACCORD %	REJETS	TOTAL	ANNULATIONS CRR	TAUX ACCORD GLOBAL %
2002	1,403	116		<i>nd</i>		26	
2003	1,852	103	5.3%	1,837	1,940	31	6.9%
2004	1,479	125	7.1%	1,640	1,765	90	12.2%
2005	1,175	87	6.5%	1,244	1,331	171	19.4%

Explications :

nd - non disponible

CR = accord ; RJ = rejet ; AN = CR suite à annulation de la Commission des Recours des Réfugiés (C.R.R.)

taux accord ofpra depuis 2001 % = CR / total décisions ofpra (CR + RJ)

% CRT = taux global admission % = (CR + AN) / total décisions ofpra (CR + RJ)

=> les AN se substituant à des RJ de l'Ofpra antérieurement comptabilisés

Source : OFPRA

T12 : en 2005, dans le Nord – Pas de Calais, 19,4 % des demandes de statut des réfugiés sont accordées.

Encadré 3. Données de l'OFPRA

L'ensemble des statistiques collectées proviennent du Département de Documentation et Recherche de l'OFPRA qui est aussi la source pour les données nationales du BIP 40. En ce qui concerne les demandes déposées dans la région on possède une série qui remonte jusqu'à 1995. Malheureusement les statistiques sur les décisions prises et le nombre d'accord au cours d'une année ne sont disponibles qu'à partir 2003 (voir tableau ci-dessous). Selon l'OFPRA les données en amont n'existent pas au niveau régional.

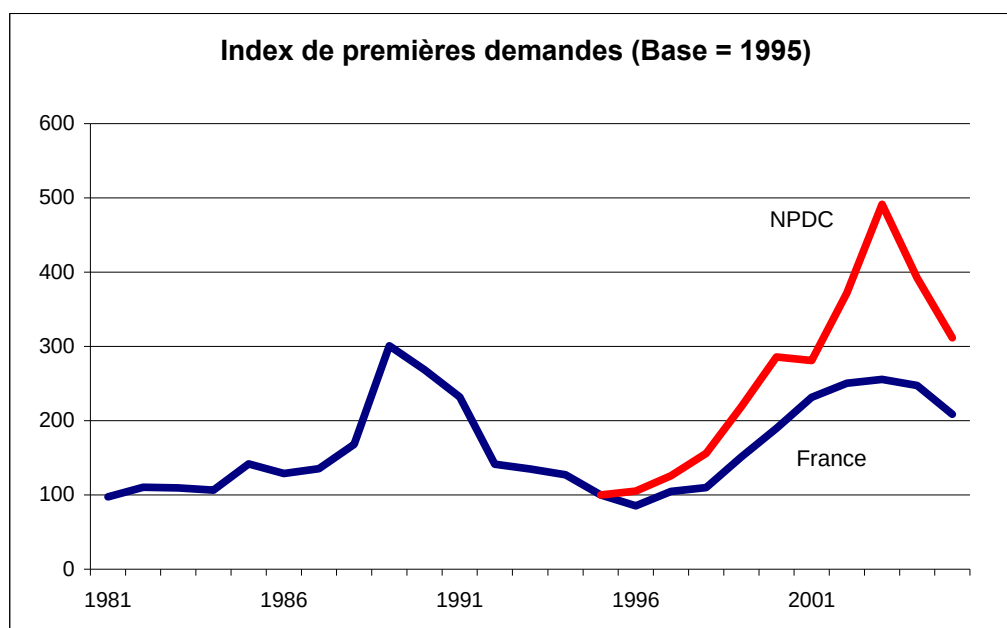
Pour bien comprendre les statistiques présentées dans cette section nous reproduisons une note méthodologique de l'OFPRA relative à ces données :

« L'OFPRA comptabilise (depuis 1989) tous les dossiers de demande d'asile enregistrés sur la base du principe : un dossier = 1 personne = 1 identité = une demande d'asile. [...] Les chiffres donnés pour les "demandes" correspondent aux premières demandes d'asile. Dans les statistiques relatives aux "décisions", on entend habituellement et uniquement les accords (CR - PS) et rejets (RJ), faisant suite indifféremment à l'instruction d'une première demande, d'un réexamen, d'un recours gracieux. Les annulations de la CRR (AN) sont comptées séparément. Plusieurs décisions peuvent être prises successivement sur un même dossier. Les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément et uniquement à des demandes déposées la même année, mais peuvent inclure des demandes déposées antérieurement. »

Comparaison France Nord Pas de Calais

Malgré l'apparente impossibilité de reconstruire le taux de refus d'asile régional au-delà de 2003, nous disposons d'une série sur les premières demandes déposées en Nord – Pas de Calais depuis 1995. En ce qui concerne ces premières demandes, la comparaison avec les chiffres nationaux révèle une plus forte concentration de demandeurs dans le Nord – Pas-de-Calais autour de l'année 2003 (voir Graphique 10).

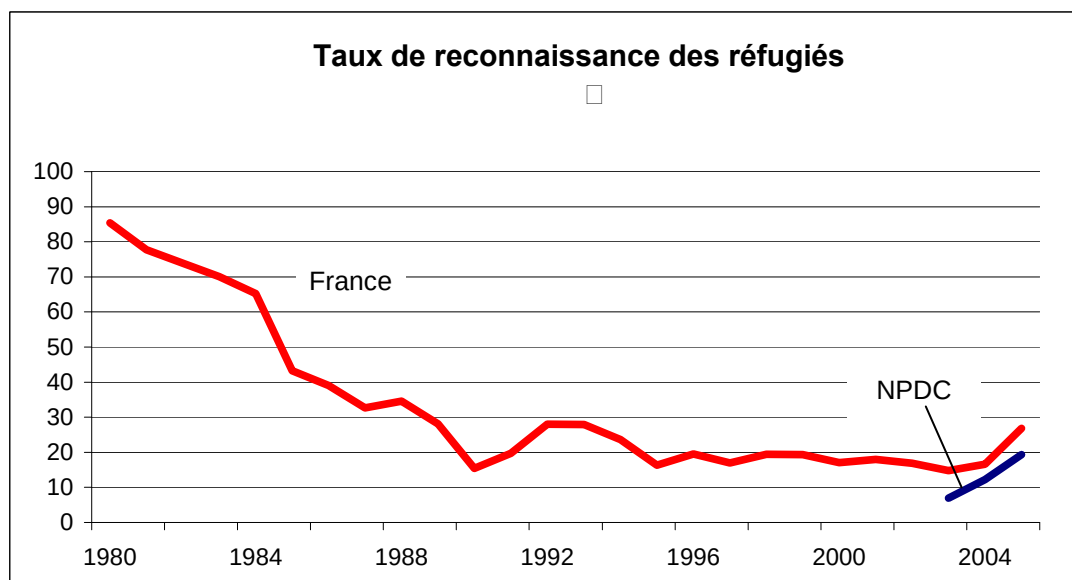
**Graphique 10 : Index de premières demandes d'asile dans le Nord Pas de Calais
(Base = 1995)**



Source : OFPRA.

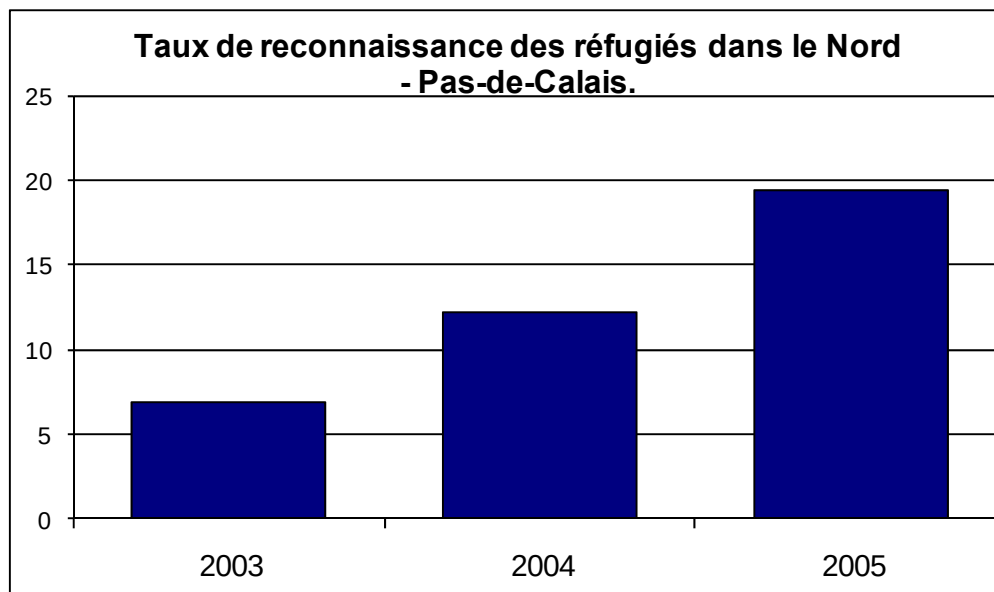
Le Graphique 11 compare l'évolution du taux de reconnaissance national et régional. On constate surtout la baisse remarquable qui avait lieu pendant les années 1980. Le Graphique 12 présente l'évolution en Nord – Pas de Calais depuis 2003.

Graphique 11 : Taux de reconnaissance des réfugiés.



Source : OFPRA

Graphique 12 : Taux de reconnaissance des réfugiés dans le Nord - Pas-de-Calais.

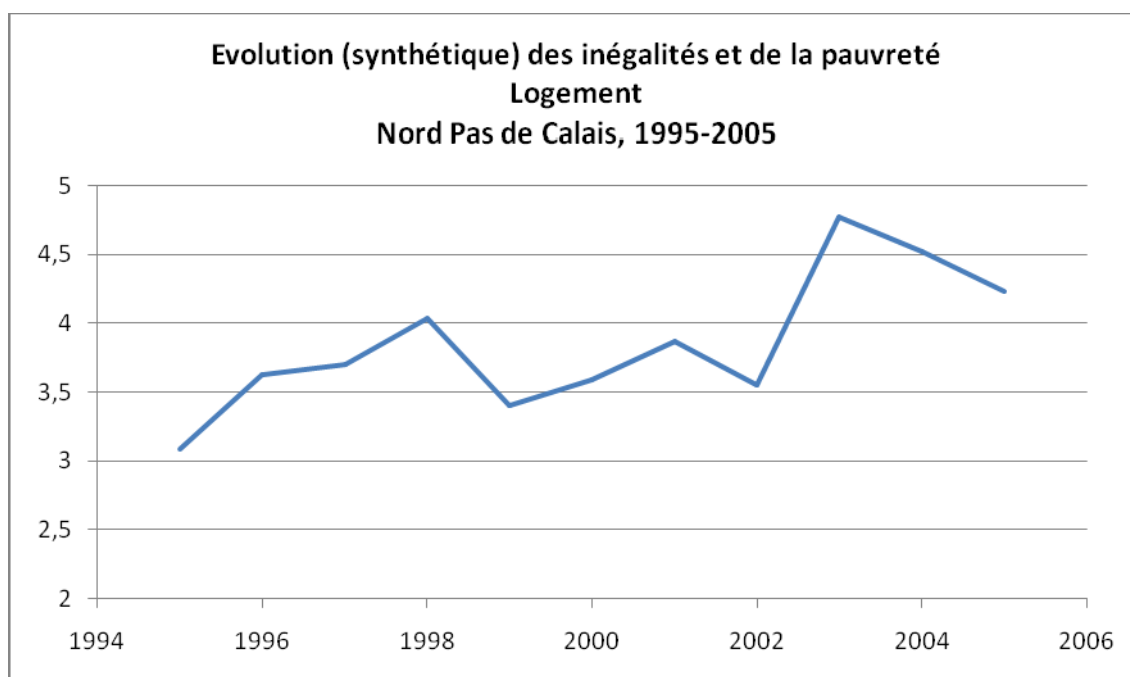


Source : OFPRA.

III. LOGEMENT

La dimension logement du Bip 40 est constituée des variables suivantes : poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages ; indice du prix du loyer rapporté à l'indice du pouvoir d'achat ; part du montant des APL dans les dépenses de logement ; part des mises en chantiers aidés dans l'ensemble des mises en chantier ; demandes d'expulsion de la part des bailleurs en contentieux locatif.

Graphique 13. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Logement



Sources : voir infra

Variable 10 : Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages

Définition

Les dépenses de logement correspondent aux loyers ou aux remboursements d'emprunts, et les charges. Ces dépenses sont rapportées aux dépenses de consommation totale des ménages.

Objectif de la variable

Lorsque pression du prix des logements sur la consommation des ménages est très forte, elle crée des déséquilibres dans les budgets de ces ménages, du fait du caractère incompressible des charges de logement. Cette pression est d'ailleurs plus forte sur les ménages locataires que propriétaires, et le poids de la dépense de logements dans la consommation est plus élevée dans les ménages à faibles revenus.

Cette pression, si elle est croissante, contribue à l'exclusion de nombreux ménages de l'accès au logement, et constitue un facteur aggravant de la croissance des sans abris ou des mal logés en France.

Présentation des données

Par l'intermédiaire de l'Enquête Logement –dont l'extension régionale depuis 1992 permet l'obtention de nombreuses informations sur l'habitat dans le Nord Pas de Calais (voir encadré suivant)–, nous avons calculé le taux d'effort brut des ménages entre 1992 et 2001-2 (voir Tableau 13). Les dépenses annuelles comprennent les charges locatives et dépenses afférentes au fonctionnement du logement.

Tableau 13 : Taux d'effort brut des ménages dans le Nord Pas de Calais : 1992 ; 2001-2

	Dépenses de logement dans le revenu
1992	18,8%
2001	17,5%

Source : Insee, Orha.

T13 : En 2001, les dépenses de logement des ménages ont représenté 17,5 % de leur revenu.

Cette charge financière totale est plutôt en baisse sur la décennie 90. Mais les enquêtes logement sont plus riches que ce simple indicateur. Elles montrent en particulier que dans « les ménages à bas revenus »¹¹, le poids des dépenses de logement demeure très élevé: plus de 40% en 2001-2 contre 39% en 1992.

Le tableau suivant précise ces informations, et indique que les aides au logement compensent en partie cette évolution du poids des dépenses de logement-nous y reviendrons (variable 12). Mais dans les ménages à bas revenus, le taux d'effort *net* (c'est-à-dire une fois déduites les aides au logement) demeure de l'ordre du quart des revenus des ménages dans la région et, surtout, a connu une progression de 3 points sur la décennie 1992-2001.

Le baromètre, par les choix de variables qu'il fait, n'en tient pas compte.

¹¹ Dont la définition est précisée dans l'Enquête Logement

Tableau 14 : Dépenses et effort financier des ménages selon le niveau de revenu en 1992 et 2001

Unités : euros constants, %, points de pourcentage						
	Ménages à bas revenus			Ensemble des ménages		
	1992	2001	Evolution	1992	2001	Evolution
Revenu annuel	9768	9934	+2	23075	25072	+9
Loyer ou remboursement d'emprunt	2203	2619	+19	2648	2825	+7
Loyer ou remboursement d'emprunt (aides déduites)	965	896	-7	2145	2299	+7
Charge financière totale (aides déduites)	2567	2376	-7	3824	3862	-1
<i>Charge financière totale</i>	<i>3805</i>	<i>4099</i>	<i>7.7%</i>	<i>4327</i>	<i>4388</i>	<i>1.4%</i>
Taux d'effort brut*	23	26	+3	11	11	0
Taux d'effort net (aides déduites)	10	9	-1	9	9	0
Taux d'effort net total (aides déduites)**	26	24	-2	17	15	-2

Source : Insee, Orha, Enquêtes Logement

T14 : En 2001, le taux d'effort brut des ménages à bas revenus est de 26 %, ce qui signifie qu'ils consacrent 26 % de leur revenu en consommation de logement. Ce taux a augmenté de 3 points sur la période 92/2001.

Encadré 4 : L'Enquête Logement et son extension régionale

Une enquête nationale sur le logement existe depuis 1955. La taille de son échantillon est conséquente, puisque 30 300 ménages répondent au questionnaire. Depuis 1992, l'extension de l'enquête nationale au niveau de la région Nord Pas de Calais permet l'obtention de résultats significatifs au niveau régional (la métropole lilloise, les bassins industriels et le littoral). A ce niveau géographique, ce sont 4 400 ménages (pour moitié issus de l'échantillon national, soit 2 445 logements, pour l'autre issus de l'extension) qui ont été interrogés dans la région sur les conditions de leur logement en 1992, 1996 et pour la période la plus récente 2001-2002.

L'extension de l'enquête à la région du Nord-Pas-de-Calais a été réalisée par un travail partenarial entre L'INSEE et l'Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement (ORHA).

Cette enquête est d'autant plus intéressante qu'outre les conditions de logement, elle est une des rares à fournir une estimation du taux de pauvreté monétaire au niveau régional.

Voici quelques thèmes principaux du questionnaire abordés dans l'enquête de 2001 :

Caractéristiques physiques de l'immeuble et sociodémographiques des ménages ; modalités juridiques d'occupation du logement (aide de l'Etat, etc.) ; dépenses associées au logement : ressources des ménages ; qualité du logement ; etc.

Le problème de l'enquête logement régional pour notre usage, est le faible nombre de données à disposition dans le temps (tout au plus 3, mais le plus souvent 2 car les données des rapports issus des enquêtes ne permettent pas toujours de retrouver les variables nécessaires. De ce point de vue, l'Enquête de 1996 semble moins riche en données mises à disposition.

Variable 11 : Indice du prix du loyer/Indice du pouvoir d'achat

Définition

Il s'agit du rapport entre l'indice du prix du loyer et celui du pouvoir d'achat

Objectif

Cette variable complète la précédente. Elle indique l'évolution du prix relatif du loyer par rapport à l'évolution de l'indice général des prix. C'est un éclairage complémentaire de la pression exercée par le logement dans les dépenses totales.

Présentation des données

Les données disponibles, toujours issues de l'extension de l'Enquête Logement, indiquent que les loyers moyens ont progressé d'environ 37% sur la période alors que l'indice général des prix à la consommation n'a cru, sur cette même période, que de 14%. Il y a donc, sur la décennie 1992-2001 une progression relative des loyers par rapport à la hausse générale du coût de la vie de l'ordre de 24%.

Tableau 15 : Progression des dépenses de loyer entre 1992 et 2001 en Nord Pas de Calais

	1992	1996	2001	Variation 92-01
LOYER MOYEN	2828	2416	3871	36,9%
IPC GENERAL	100	108	114	14%
INDICE LOYER/IPC				24%

IPC : Insee, national

Loyer moyen : Insee, Orba

T15 : L'indice des prix a augmenté de 14 % entre 1992 et 2001 (base 100 en 1992). En 2001, le loyer moyen en Nord – Pas de Calais est de 3871 € par an.

Variable 12 : Part du montant des aides au logement dans la consommation de logements

Définition

« Créée par la loi du 3 janvier 1977, l'APL a été conçue comme une prestation à caractère social et familial destinée à adapter les dépenses de logement à la situation de famille et aux ressources des occupants. Elle a également un caractère économique puisqu'elle vise à développer l'accès à la propriété et la réhabilitation dans l'habitat ancien. Elle est versée sous condition de ressources aux ménages accédants à la propriété avec un prêt aidé par l'Etat (PAP) ou un prêt conventionné (PC) »¹². Cette aide personnalisée au logement concerne également les ménages locataires de logement neufs, ou anciens réhabilités ou non, ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur. Dans ce cas, le bailleur s'engage à respecter certaines obligations, en particulier en matière de loyer maximum ou de plafond de ressources du locataire.

Présentations des données

Comme le précise l'Enquête Logement de l'Insee, « près de 40% des ménages de la région bénéficient d'une aide au logement. Deux tiers de ces aides sont distribuées sous forme d'aide personnalisée au logement (APL), le tiers restant est versé sous forme d'allocations de logement (AL) ». L'Insee précise en outre que ce sont les ménages locataires du secteur social qui bénéficient le plus d'aides au logement, versé le plus souvent sous forme d'aide personnalisée au logement (Insee, 2001-02).

Dans le baromètre national, les résultats sont limités au versement des APL. Nous pensons qu'il est plus raisonnable d'y inclure l'ensemble des aides au logement, d'autant qu'une partie d'entre elles sont des aides dédiées à des publics en difficulté (en particulier l'allocation de logement sociale (ALS) et l'allocation de logement familiale (ALF)).

Nous disposons certes du montant des APL grâce aux comptes de la DRASS, montants disponibles annuellement. On y lit ainsi que la croissance des montants APL en Euros courants distribués ne s'est accrue que de 3,5% sur la période 96-04.

Tableau 16 : Evolution du montant des APL dans la région du Nord Pas de Calais (en euros)

ANNEE	Montant APL
1996	564 401 270
1997	573 514 326
1998	578 425 161
1999	583 133 640
2000	570 074 236
2001	565 187 697
2002	583 784 813
2003	572 767 369
2004	584 236 544

Source : DRASS.

T16 : en €. En 2004, le montant des APL dans la région du Nord – Pas de Calais s'élève à 584 236 544 euros.

Ces données souffrent cependant de deux écueils : d'une part, elles sont limitées aux APL. D'autre part, cette source ne permet pas l'accès aux données de dépenses des ménages et leur évolution.

Nous avons donc préféré recourir aux données des Enquêtes Logement. Ces données soulignent que la

¹² Site Bip40

part des aides au logement a cru sur la période ce qui a permis d'atténuer la pression des dépenses brutes de logements dans les dépenses totales des ménages.

Tableau 17 : Part du montant des aides au logement dans les dépenses de logement des ménages en Nord Pas de Calais (Euros)

	1992	2001
DEPENSES BRUTES TOTALES	5 387 214 000	6 687 468 000
AIDES AU LOGEMENT	637 053 000	831 873 000
PART DES AIDES AU LOGEMENT	11,8%	12,4%

Données en Euros courants

Source : Insee, Orba, enquêtes logements 1992 et 2001-2

T17 : En 2001, le montant des aides au logement s'élevait à 831 873 000 euros ; les aides représentaient 12,4 % des dépenses de logements des ménages.

Variable 13 : Part des mises en chantier aidées dans le total des mises en chantier

Définition

Dans la région, tous les ans un certain nombre de mises en chantier sont lancées. Dans ces mises en chantier de logement, cette variable 13 indique la part attribuable aux organismes de financement publics (OPHLM, OPAC, SEM, collectivités publiques) ?

Objectif

L'analyse de cette part dans le temps est un indicateur de l'investissement public dans les logements régionaux, de l'effort public à l'égard des logements.

Présentations des données

Nous disposons d'une série régionale sur la période 1992-2006, qui résulte d'un traitement de la base de données SITADEL (voir Tableau 18 et Graphique 14 ci-dessous). Nous constatons, bien que ces données doivent être prises avec la précaution qui s'impose (voir encadré), que la part publique dans les mises en chantier a connu un pic en 1993 et 1994, qu'elle a régressé ensuite, pour connaître actuellement son niveau le plus bas depuis 14 ans.

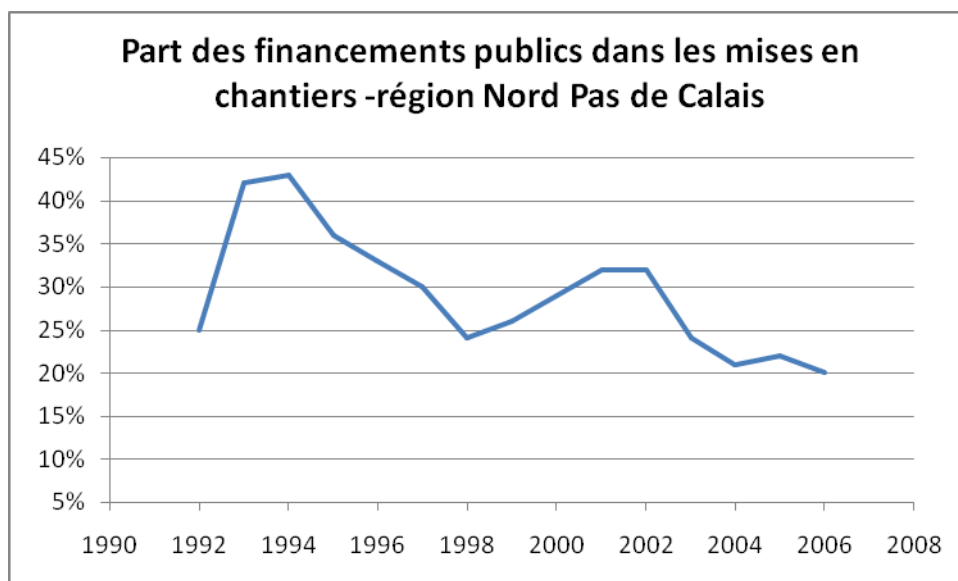
**Tableau 18 : Part des mises en chantier public
dans l'ensemble des mises en chantier**

ANNEES	PART PUBLIC DANS LES MISES EN CHANTIER
1992	25%
1993	42%
1994	43%
1995	36%
1996	33%
1997	30%
1998	24%
1999	26%
2000	29%
2001	32%
2002	32%
2003	24%
2004	21%
2005	22%
2006	20%

Source : Base de données SITADEL (traitement par nos soins).

T18 : En 2006, 20 % des mises en chantier sont attribuables aux organismes de financement publics.

Graphique 14 : Part des mises en chantier public dans les mises en chantier de logement



Source : Base de données SITADEL (traitement par nos soins).

Encadré 5. Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (SITADEL)

Le document de base est le formulaire de demande de permis de construire. L'information est collectée au niveau local, par les services instructeurs (mairies, Directions départementales de l'équipement) et transmise aux services statistiques des Directions régionales de l'équipement.

L'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire sont enregistrées dans la base SITADEL. En cas d'avis favorable, les événements suivants seront pris en compte : la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ; la déclaration d'achèvement des travaux (DAT) ; l'annulation (après autorisation ou après ouverture de chantier) ; la modification d'un permis de construire, après avis favorable ou ouverture de chantier.

Le champ couvert comprend l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (industriel, agricole, commercial, administratif, etc.) soumises à la procédure du permis de construire.

La base SITADEL est alimentée à partir des formulaires suivants : demande de permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes par un particulier pour lui-même demande de permis de construire demande de permis de construire modificatif déclaration d'ouverture de chantier déclaration d'achèvement des travaux.

Les données collectées sont publiques et non confidentielles. Si les données sur le permis et la nature de la décision sont transmises relativement rapidement aux services statistiques régionaux, il n'en est pas de même pour les DOC et DAT. Des relances sont effectuées auprès des mairies et des pétitionnaires pour les DOC et les DAT. Pour les statistiques conjoncturelles, les dates retenues sont celles où les événements sont connus de l'administration (dates de prise en compte) ; pour les statistiques rétrospectives, ce sont les dates réelles des événements.

Variable 14 : Demandes d'expulsion

Définition

Cette variable est un reflet du contentieux locatif (département du Nord et du Pas-de-Calais)

On retiendra les demandes d'expulsions des bailleurs comme variable de contentieux locatif. Cette donnée statistique, issue des données du ministère de la justice, ne distingue pas les demandes d'expulsion des demandes de paiements des loyers. On retiendra l'ensemble comme une approximation correcte de ce "contentieux locatif" régional.

Présentations des données

Il est possible de tracer le contentieux locatif, comme nous l'avons définie, sur la période qui couvrent les années 1990 à 2005 (voir Tableau 19). A l'aide de cette série, nous observons que la baisse visible en 1999 du contentieux locatif régional a été du même ordre en France, et que la nette augmentation de ce contentieux a repris ensuite jusque 2003 au moins.

Tableau 19: Evolution du contentieux locatif Nord Pas de Calais et France 1990-2003

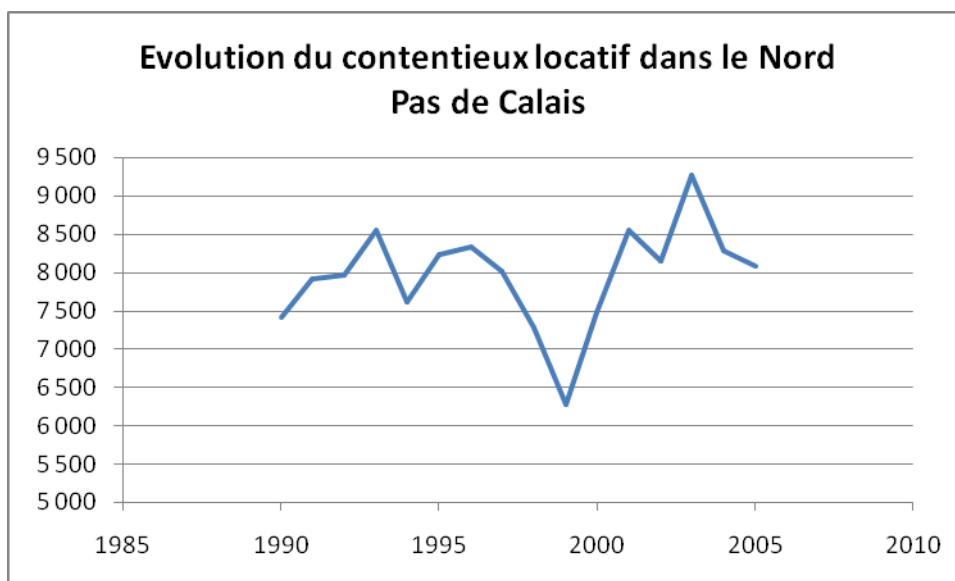
	NORD PAS DE CALAIS	FRANCE
1990	7 413	100 686
1991	7 916	103 713
1992	7 965	104 431
1993	8 542	107 225
1994	7 619	104 538
1995	8 236	103 721
1996	8 327	111 215
1997	8 014	113 430
1998	7 271	100 327
1999	6 277	97 429
2000	7 472	105 446
2001	8 544	107 516
2002	8 148	111 395
2003	9 274	125 078
2004	8 285	134610
2005	8 085	

Source : Ministère de la Justice

T19 : En 2005, 8085 demandes d'expulsions ont été recensées dans le Nord – Pas de Calais.

Le Graphique 15 permet de comparer l'évolution nationale et celle de la région sur un même plan (l'échelle gauche correspond à la France, celle de droite au Nord Pas de Calais). Nous observons des tendances similaires au cours de la période 1990 à 2003. A partir de 2003 le contentieux national semble continuer sa hausse tandis que les chiffres régionales ont connus une baisse depuis deux cette même date.

Graphique 15 : Demande de la part des bailleurs de résiliation - expulsion et/ou de Paiement des loyers Nord Pas de Calais, 1990-2003



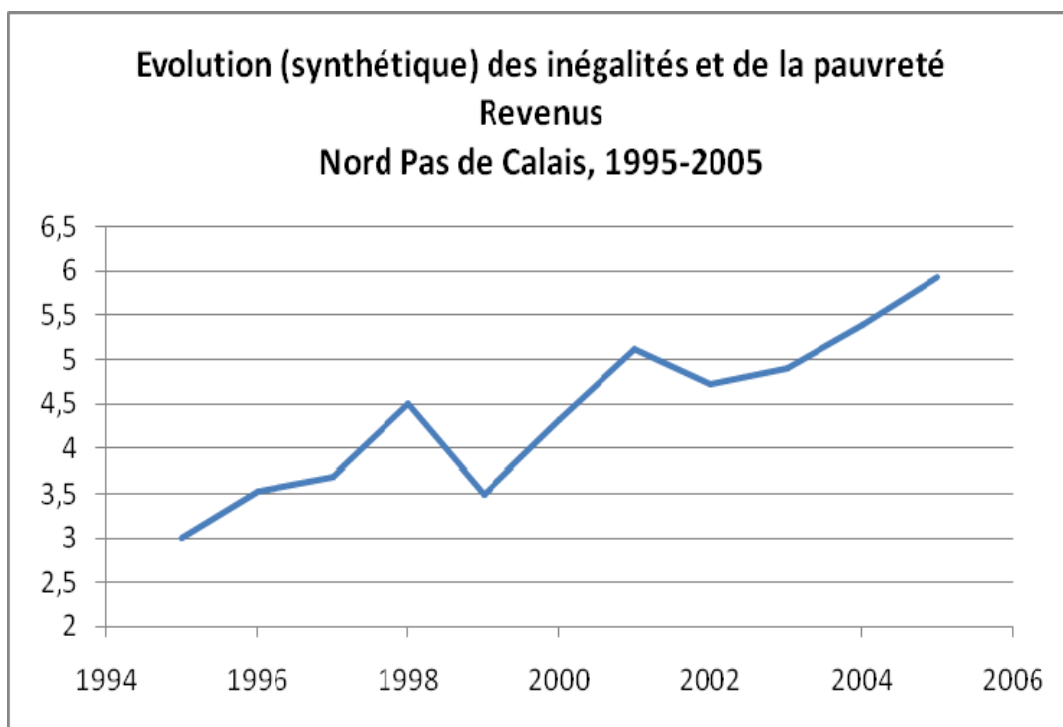
Source : ministère de la justice

IV. REVENUS

La quatrième dimension du baromètre, celle des « Revenus », est composée de quatre sous dimensions qui seront détaillées ci-dessous. La multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté que veut appréhender le baromètre prend ici tout son sens: il met ici l'accent sur les aspects *monétaires* et *institutionnels* de ces inégalités et de cette pauvreté.

- IV-1 Consommation (3 variables)
- IV-2 Inégalités dans la fiscalité (4 variables)
- IV-3 Pauvreté (4 variables)
- IV-4 Salaires (5 variables)

Graphique 16. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Revenus

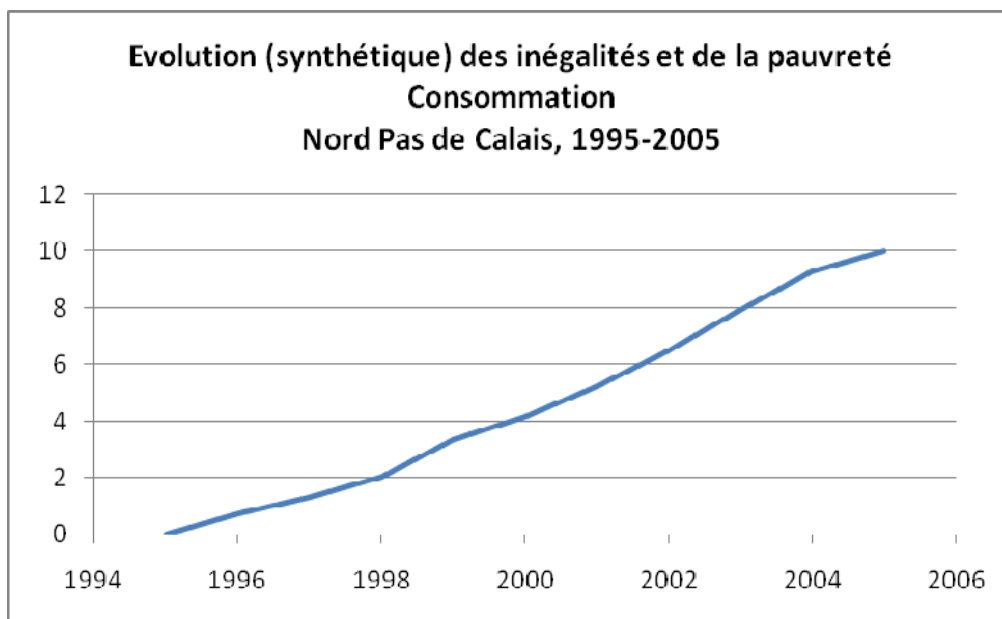


Sources : voir infra

IV-1 Consommation

La sous-dimension Consommation est elle-même constituée de trois variables : pouvoir d'achat des ménages, surendettement, et taux d'incident de crédit.

Graphique 17. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Consommation



Sources : voir infra

Variable 15 : Pouvoir d'achat des ménages

Définition

Le pouvoir d'achat des ménages régionaux est mesuré par le salaire horaire moyen net nominal régional déflaté de l'indice des prix à la consommation (IPC). Ce dernier est extrait des comptes des ménages de l'INSEE.

Objectif de la variable

L'indice de pouvoir d'achat moyen est une mesure de la situation monétaire des ménages. L'idée générale est que le partage des richesses ne peut s'envisager que si le pouvoir d'achat général est suffisamment élevé.

Présentation des données

Nous avons travaillé à partir du salaire horaire moyen net régional que nous avons déflaté de l'indice général des prix à la consommation. Pour le salaire moyen régional, seule la source DADS, en l'état actuel du système d'information régional, est mobilisable (voir encadré).

Encadré 6. Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)

Les Déclarations annuelles de données sociales sont des documents administratifs. Ils sont utilisés par les employeurs qui transmettent ainsi à l'administration (fiscale et organismes de sécurité sociale), individuellement et pour chaque salarié, le montant annuel des salaires versés. Les fichiers de diffusion relatifs à une année N sont disponibles en N+2 (source : CEREQ).

Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Données disponibles dans les DADS : salaires, emploi, qualification, nombres d'heures rémunérées (depuis 1993). Les conditions d'emploi (Temps complet, temps « non complet », intermittent), montant des rémunérations brutes et nettes. A un niveau régional et sur longue période, il apparaît néanmoins que les salaires présentés sont jusqu'à 1998 présentés en salaires annuels, et à partir de là, en salaires horaires. Lorsque l'on s'intéresse aux écarts salariaux entre différentes catégories (par exemple hommes-femmes), on est évidemment confrontés aux ruptures de séries, et par des mesures au sens général différent. En effet, les écarts salariaux horaires sont moindres que les écarts salariaux annuels. Ainsi, par exemple en 2004, en France, le salaire horaire moyen des hommes était 24% plus élevé que celui des femmes alors que le salaire mensuel était 37% plus élevé (Observatoire des Inégalités).

Outre le passage obligé par la source des DADS, seule l'utilisation des salaires horaires moyens nets est donc possible, ce qui constitue une sérieuse limite pour la mesure des certaines inégalités (voir encadré). Les tableaux suivants présentent l'évolution de cette variable durant la période 1995-2002.

Tableau 20 : Salaire horaire net moyen en Euros courants pour le Nord – Pas de Calais, 1995-2002

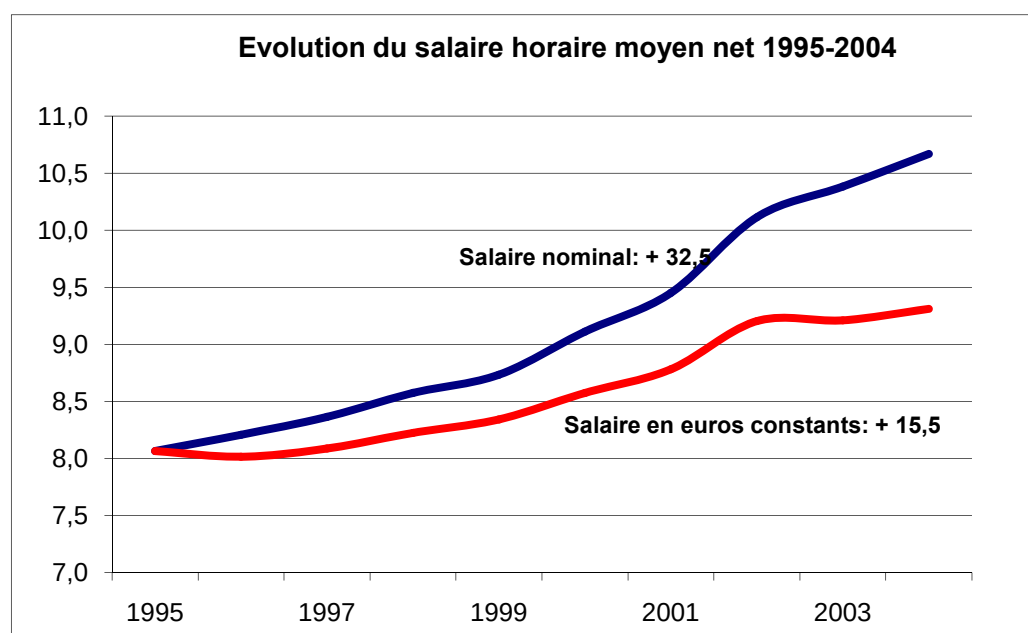
	SALAIRE HORAIRE NET MOYEN
1995	8.07
1996	8.21
1997	8.37
1998	8.58
1999	8.73
2000	9.11
2001	9.45
2002	10.11
2003	10.38
2004	10.67

Source :INSEE, DADS.

T20 : En 2004, pour le Nord – Pas de Calais, le salaire horaire net moyen était de 10,67 euros.

Comme le montre le Graphique ci-dessous, après la prise en compte de l'inflation, le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen net a donc augmenté de moins de 16% sur la période 1995-2004, soit environ 2,1 % de croissance annuelle moyenne.

Graphique 18 : Evolution du salaire horaire moyen net 1995-2004

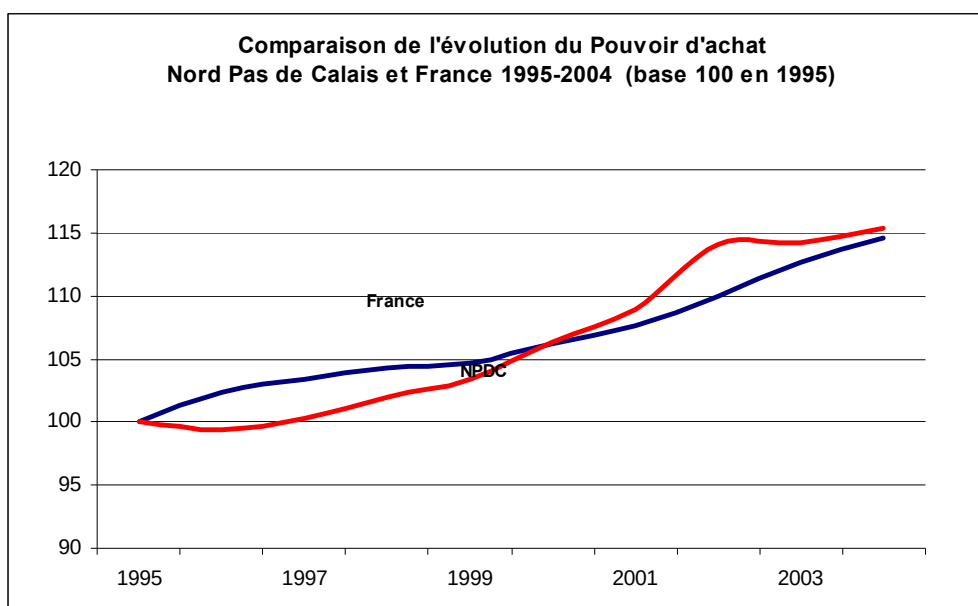


Source: INSEE, DADS.

Comparaison France Nord Pas de Calais

L'évolution comparée des pouvoirs d'achat (ici le pouvoir d'achat de l'heure travaillée) sur les 9 dernières années indique un phénomène assez net de rattrapage entre la région et la France sur cette période, et un taux de croissance relativement proche (15,5 % sur la période dans la région Nord Pas de Calais, contre 14,5 % en France).

Graphique 19 : Comparaison de l'évolution du Pouvoir d'achat, Nord Pas de Calais et France 1995-2004



Source : INSEE, DADS.

Notons pour terminer que cette variable du pouvoir d'achat de l'heure travaillée devrait être, en particulier dans les comparaisons, être mise au regard de l'évolution du nombre d'heures travaillées sur la période, en particulier l'évolution du taux de travail à temps partiel, phénomène non capté ici. Nous y reviendrons dans l'étude des conditions de travail.

Variable 16 : Taux de surendettement

Définition

Le taux de surendettement est le nombre de dépôts annuels de dossiers pour surendettement enregistré par la Banque de France rapporté au nombre de ménages dans la région.

Objectif de la variable

L'idée générale est ici de capter dans quelle mesure l'évolution du pouvoir d'achat dans la région est accessible à tous.

Le taux de surendettement des ménages est cependant tout autant une mesure de moyen que d'état sur l'exclusion. En effet, l'augmentation du nombre de cas de ménages surendettés peut résulter d'une meilleure gestion publique des personnes en situation de faillite personnelle, ou d'un plus grand nombre de personnes surendettées.

La loi Neiertz du 31 décembre 1989, remaniée en 1995, a ainsi mis en place des commissions de surendettement, sous la responsabilité des Banques de France. Les dispositions de la loi du 29 juillet 1998 de "lutte contre les exclusions", ont doté les commissions de pouvoirs destinés à leur permettre de traiter les dossiers les plus difficiles, en proposant, parfois, un effacement total ou partiel de la dette¹³.

Dans tous les cas, le dénombrement des situations de surendettement des ménages, et son évolution, est un reflet de l'insécurité économique (et de son évolution) de la population concernée.

Présentation des données

Les données issues de la Banque de France mises à notre disposition balaient la période 1995-2004.

Tableau 21 : Le nombre de dossiers de surendettement dans le Nord Pas de Calais

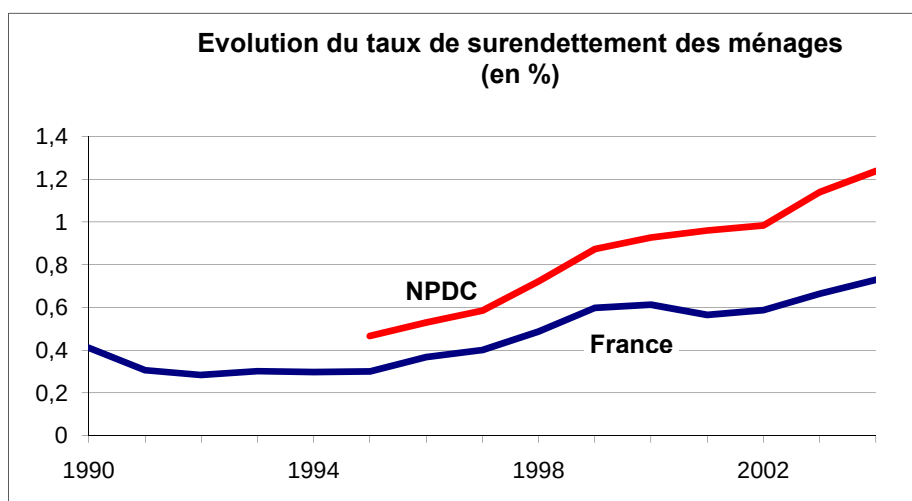
	AMIABLE	RECOM- MANDATION	TOTAL
	DEPOTS	SAISINES	
1995	6 732	1 019	7 751
1996	7 711	1 607	9 318
1997	8 569	1 398	9 967
1998	10 689	1 708	12 397
1999	13 031	2 035	15 066
2000	13 925	2 698	16 623
2001	14 553	2 923	17 476
2002	15 020	3 472	18 492
2003	17 545	3 763	21 308
2004	19 217	3 929	23 146

Source : Banque de France Nord Pas Calais.

T21 : En 2004, 23 146 cas de surendettement ont été recensés dans le Nord – Pas de Calais.

¹³ Source : <http://www.orsnpdc.org/etudes/rapports/praps02.pdf>

Graphique 20 : Nombre de dossiers pour surendettement pour 100 ménages



Source : Banque de France Nord Pas Calais.

Pour en savoir plus...

Les résultats relatifs au statut matrimonial (Tableau 22) et à la structure par CSP (Tableau 23) des dossiers gérés par la Banque de France sont issus d'une enquête typologique menée en 2001. La Banque de France a publié une étude semblable en 2004, malheureusement sans poursuivre l'analyse du surendettement au niveau régional.

Des données l'on remarque que les couples sont surreprésentés dans la région par rapport à la structure du surendettement national, de même que les ouvriers et surtout les inactifs.

Tableau 22 : Statut matrimonial des Surendettés dans le nord Pas de Calais (en pourcentage du nombre de dossiers)

	France	NPDC
célibataires femmes	14.5	10.9
célibataires hommes	11.5	8.5
couples	42.2	51
veufs	5.3	7.9
divorcés	26.5	21.6
total	100	100
nb de dossiers	6009	541

Source : Banque de France¹⁴

T22 : En 2001, dans le Nord – Pas de Calais, sur les 541 dossiers de surendettés, 21,6 % sont ceux de personnes divorcées.

¹⁴ Surendettement, une enquête typologique, Banque de France, 2001
http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/autres_telechar/typologi.pdf

Tableau 23 : Structure par catégories socioprofessionnelles des dossiers de surendettement

	FRANCE	NORD PAS DE CALAIS
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0.4	0.2
cadres, professions intellectuelles supérieures	1.1	0.4
professions intermédiaires	3	2.1
Employés	31.5	24.5
Ouvriers	23.8	25.5
Retraités	8.2	9.2
Sans activité	32	38.2

Source : Banque de France

T23 : 25,5 % des surendettés nordistes sont ouvriers.

Variable 17 : Taux d'incidents de crédit

Définition

Le taux d'incidence des crédits est égal au nombre d'incidents de remboursement de crédits divisé par le nombre de ménages.

L'objectif de la variable

Cette variable est une mesure des difficultés financières extrêmes auxquelles une partie des ménages est exposée.

Présentation des données

Les données n'ont pas été retenues pour le niveau régional par manque de disponibilité.

Données requises

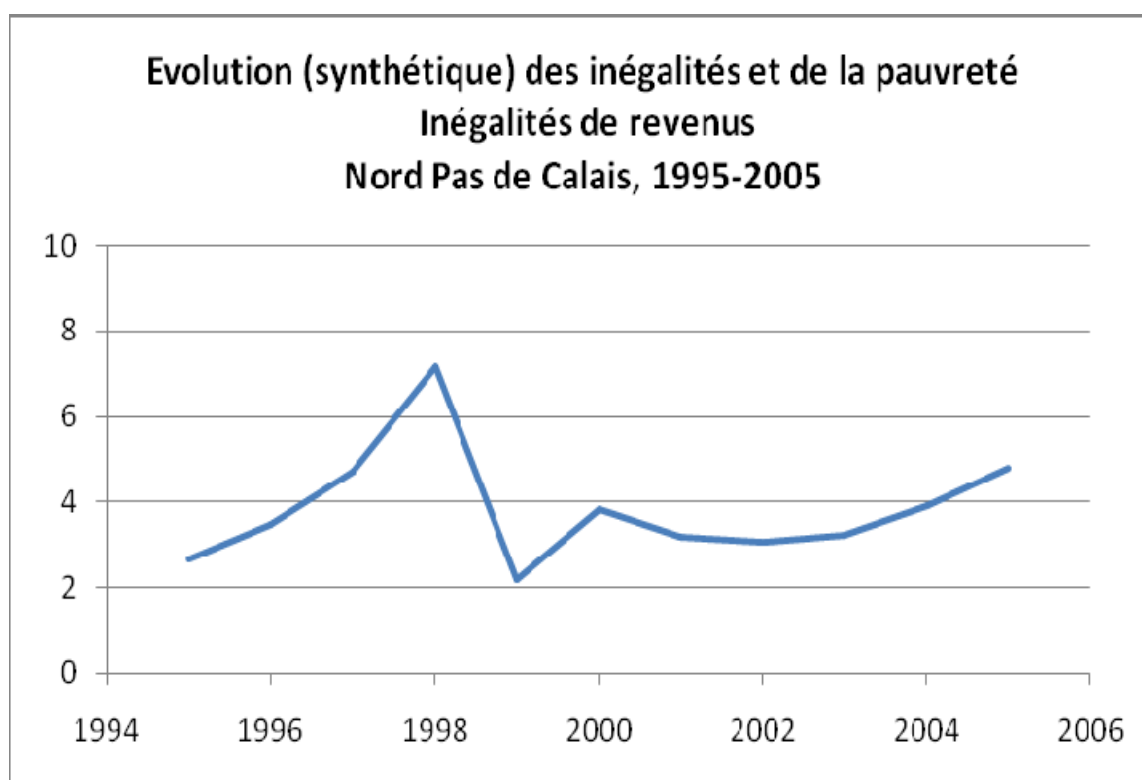
	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre d'incidents de remboursement de crédits	Banque de France	Non disponible
Nombre de ménages	Recensement de la population	1999, 2004

IV-2 Inégalités de revenus

La sous dimension des inégalités de revenus est composée des variables suivantes : part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages, complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers redevables de l'impôt sur la fortune, complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales.

Les variables de cette sous dimension disponibles au niveau régional et dont nous faisons une présentation dans ce qui suit, conduisent à l'évolution synthétique ci-dessous :

Graphique 21. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Inégalités de Revenus



Sources : voir infra

Variable 18 : Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages

Définition

La part (en %) des revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers...) dans le revenu disponible brut des ménages tel que mesuré par la comptabilité nationale.

Objectif de la variable

La principale justification de l'inclusion de cette variable dans le BIP 40 est liée à l'inégalité nettement plus forte de la distribution du patrimoine par rapport à celle des revenus.

La progression des revenus du patrimoine a donc un impact important sur les inégalités de revenus, et l'évolution de la part des revenus financiers (issus du patrimoine) dans le RDB apparaît donc, dans cette base, comme un *proxy* des évolutions des inégalités de cet ordre.

Présentation des données

La comptabilité régionale – par l'intermédiaire du système européen des comptes dite « SEC 95 » – permet de ventiler les revenus des ménages en fonction du type de revenus¹⁵. Parmi les types de revenus renseignés dans les comptes d'affectation des revenus primaires des ménages figure le poste « Revenu de la propriété », défini comme le « revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la fourniture de fonds à une autre unité institutionnelle, ou de la mise à la disposition de celle-ci de l'actif corporel non produit » (SEC 1995, 4.41). Après ajustement pour les intérêts versés par les ménages, on obtient le numérateur de la variable « part des revenus financiers dans le RDB des ménages ».

La variable du « revenu disponible brut » est également disponible dans le système européen des comptes (SEC) utilisé pour la comptabilité régionale. Ces données peuvent être obtenues par le biais d'EUROSTAT et couvrent la période 1995-2004¹⁶. Le Tableau 24 suivant indique bien que l'évolution des revenus de la propriété reflète celle des marchés financiers : on y retrouve la hausse marquée de 2000-2001 ainsi que l'effet de l'éclatement de la bulle Internet dans les deux années suivantes.

Encadré 7. Les données du système européen de comptabilité

Les données EUROSTAT sont basées sur le système européen de comptabilité (SEC 95). Elles regroupent les comptabilités nationales, en utilisant une méthodologie comparable. Toutes les données sont fournies par les services statistiques des pays membres. Le rôle d'EUROSTAT consiste essentiellement à homogénéiser, valider et regrouper les informations. Les comptes des ménages sont présentés sous deux échelles: NUTS 1 et NUTS 2. Cette nomenclature permet de comparer des unités territoriales d'une taille comparable. En France, les unités NUTS 2 correspondent au niveau régional. La plupart des données ainsi que les méta données sont disponibles sur le site EUROSTAT: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

On peut s'interroger sur les raisons qui conduisent les systèmes régionaux français de statistiques à utiliser et diffuser si peu des informations statistiques les concernant au premier chef. S'agit-il de problèmes de communication ? de manque de fiabilité des données européennes ? de concurrence sur la production de certaines données ?

¹⁵ Voir INSEE (2006) *Pauvreté et territoire en NPDC*, p.20

¹⁶ Sachant que le Nord – Pas de Calais est répertorié dans la nomenclature européenne sous le sigle « FR 3 »

**Tableau 24 : Revenus de la propriété dans le Nord - Pas de Calais
(millions d'euros), 1995-2004**

	REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ, À RECEVOIR (RESSOURCES)	REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ, À PAYER (EMPLOIS)	SOLDE
1995	5464	2067	3397
1996	5467	1918	3548
1997	5512	1775	3737
1998	5895	1790	4105
1999	6207	1907	4300
2000	6740	1971	4769
2001	6662	1625	5037
2002	6535	1390	5145
2003	6493	1238	5255
2004	6758	1240	5518

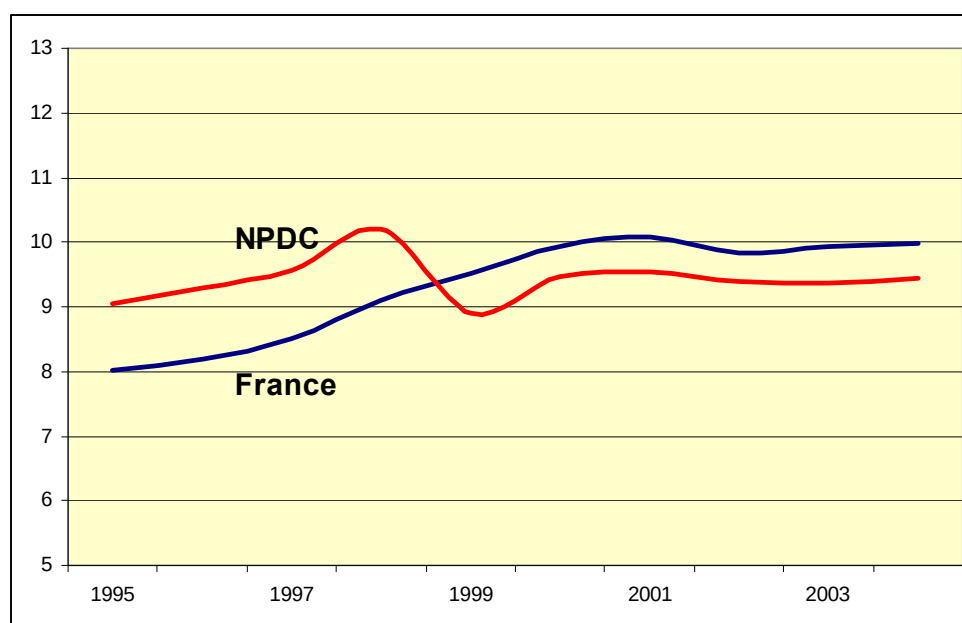
Source : EUROSTAT.

T24 : En 2004, les revenus de la propriété dans le Nord – Pas de Calais s'élèvent à 5 518 millions d'euros.

Comparaison France Nord Pas de Calais

La part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages n'a pas subi des variations significatives durant la période 1995-2004 (voir Graphique 22). Dans le Nord – Pas de Calais, un minimum de 8,9 % a été atteint en 1999, soit un an seulement après le maximum de 10,2 %. La part des revenus financiers dans le RDB des ménages du Nord Pas de Calais a été supérieure à la situation française jusqu'à 1999. A partir de cette date, les taux nationaux sont légèrement plus élevés. Par opposition au développement régional, le taux national a connu une hausse de 1,5 % sur la période complète.

Graphique 22 : Part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages en France et en Nord - Pas de Calais, 1995-2004.

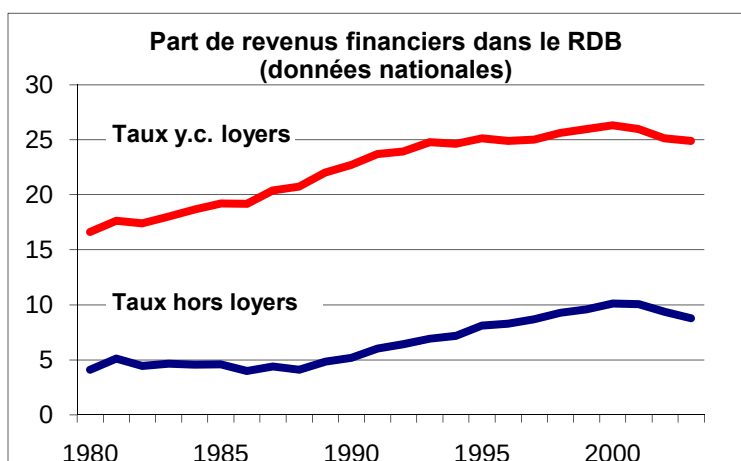


Source : INSEE, EUROSTAT

Encadré 8. Les revenus du patrimoine

La définition retenue pour le Bip40 national exclut les revenus perçus par les ménages sous forme de loyers fictifs, même si ces derniers sont disponibles dans la comptabilité nationale. Il serait donc envisageable d'élargir la définition de revenus financiers pour y inclure les loyers fictifs et les revenus d'assurances vie. Par définition, ceci augmenterait la part des revenus financiers (comme le présente le graphique ci-dessous). Cependant, ceci n'aurait pas d'impact important sur les évolutions.

Graphique 23 : Part de revenus financiers dans le RDB (données nationales)



Source : Comptabilité nationale.

Variable 19 : Part des salaires dans la valeur ajoutée (complément)

Définition

La masse salariale (au numérateur) est l'ensemble des salaires versés au cours d'une année. Le dénominateur de cette variable est la valeur ajoutée régionale.

L'objectif de la variable

On sait que la valeur ajoutée se décompose en deux grandes parties : les salaires et les profits. L'évolution de la valeur ajoutée au détriment de l'une ou l'autre de ces deux grandes masses est un reflet de l'évolution du rapport des forces économiques et des inégalités que ces rapports peuvent produire.

Présentation des données

Les statistiques de cette série proviennent du système européen de comptes (SEC 95). Le numérateur – la masse salariale – y est présent sous le poste « rémunération régionale des salariés », qui est défini comme le « total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes » (SEC 1995, 4.02) dans une région donnée.

En ce qui concerne la valeur ajoutée, nous avons utilisé la série 1990-2005 de L'INSEE (base 2000). Par conséquent, nous disposons d'une série de 1995 à 2004 pour le ratio de la masse salariale et la valeur ajoutée régionale.

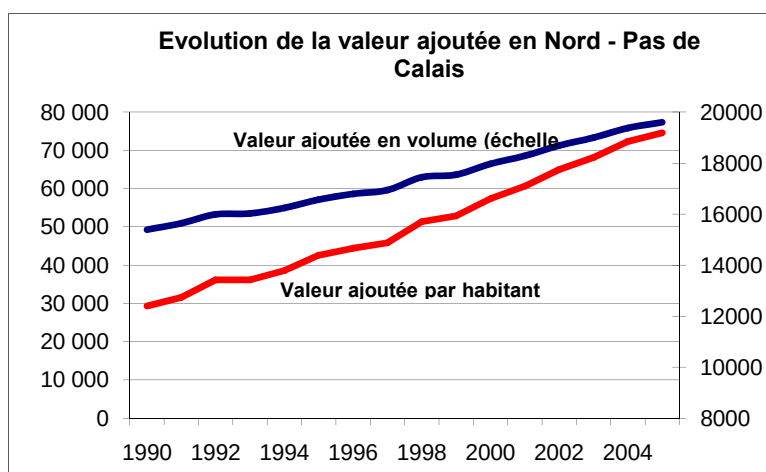
Tableau 25 : Rémunération de salariés et PIB régional dans le Nord - Pas de Calais (millions d'euros), 1995-2004

	RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS (RESSOURCES)	VALEUR AJOUTÉES RÉGIONALE	TAUX
1995	34594	57165	0.61
1996	35446	58658	0.60
1997	35774	59624	0.60
1998	37224	63000	0.59
1999	39150	63672	0.61
2000	41051	66472	0.62
2001	43718	68606	0.64
2002	45439	71297	0.64
2003	46765	73371	0.64
2004	48301	75886	0.64

Source : EUROSTAT.

T25 : La rémunération de salariés représentait, en 2004, 64 % du PIB régional.

Graphique 24 : Produit Intérieur Brut régional du Nord – Pas-de-Calais.



Source : INSEE.

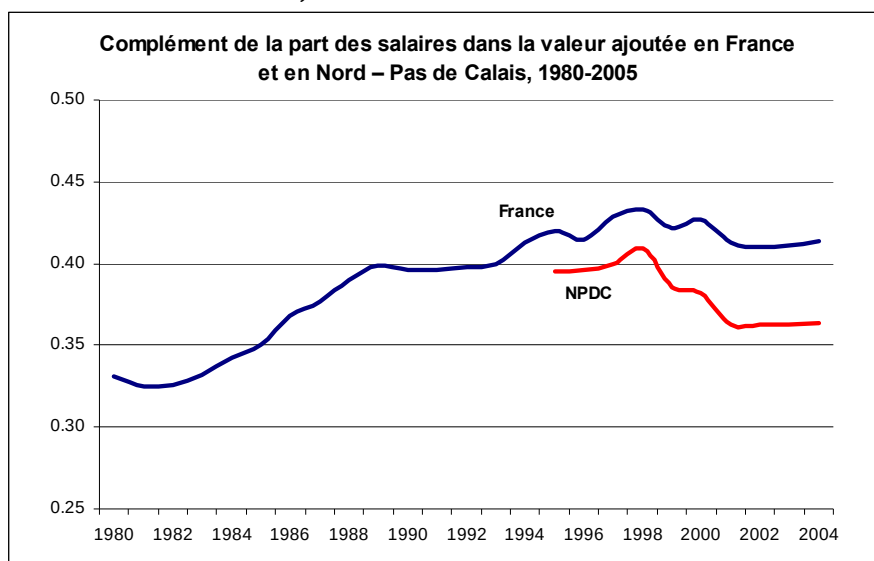
Comparaison France Nord Pas de Calais

Pour identifier l'évolution de la situation, on recourt ici au complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France et dans la région, ce qui peut être lu comme un proxy de l'évolution du taux de profit. Le

Graphique 25 présente l'évolution de ce complément sur la période 1995-2004. La part des salaires dans la valeur ajoutée a été la plus faible en 1998, et ce, pour le niveau régional comme pour le niveau national. A partir de la fin des années 90, une baisse prolongée est identifiable. Dans le Nord – Pas de Calais, cette baisse est cependant plus nette qu'au niveau national. Le taux est passé de 41 % en 1998 à 36 % en 2004. Peut-on faire l'hypothèse que la forte hausse du salaire minimum à cette période (du fait de la loi sur les 35 heures), ait pu accroître la part de la masse salariale plus nettement dans la région, du fait de la part élevée des bas salaires dans la région? Ceci est une hypothèse qui nécessiterait d'aller au-delà de ce premier travail descriptif.

En utilisant la perspective de longue période disponible au niveau national, on note que la situation régionale des années 2000-2004 demeure plus inégalitaire que celle du début des années quatre vingt en France.

Graphique 25 : Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France et en Nord – Pas de Calais, 1980-2005



Source : EUROSTAT, INSEE.

Variable 20 : Part des foyers redevables de l'ISF

Définition

Il s'agit du ratio portant au numérateur le nombre des foyers qui sont soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), et au dénominateur, le nombre de foyers imposables à l'impôt sur le revenu (IRPP).

Objectif de la variable

Ce taux d'ISF est une indication des inégalités entre les salariés et la population possédant de très gros patrimoines. Plus la part de foyers assujettis à l'ISF augmente, plus les inégalités et la concentration de la richesse affiche une tendance à augmenter.

Contrairement à des indicateurs d'inégalités comme l'indice de Gini, la part des foyers redevables de l'ISF met en évidence les inégalités monétaires entre ceux qui vivent principalement des flux (revenus salariaux), et ceux qui possèdent des stocks de richesses importants (patrimoine).

Cependant, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution des règles fiscales afin d'éviter des interprétations rapides ou erronées. Les seuils d'imposition sont revus régulièrement, ainsi que l'assiette ou la définition du patrimoine taxable. Par ailleurs, la loi prévoit un nombre important d'exonérations, « notamment au titre des biens dits "professionnels" comme les actions et parts de sociétés » (RAI). La mesure du patrimoine par cette variable est donc loin d'être exhaustive, même si l'évolution du taux d'ISF indique déjà bien des choses.

Encadré 9 : les impôts dans le Nord Pas de Calais

La collecte des impôts dans le NORD-PAS-DE-CALAIS se fait dans trois arrondissements différents : Nord-Lille, Nord-Valenciennes et Pas-de-Calais. Il est possible d'obtenir des chiffres relatifs à l'ISF à l'intérieur de ces arrondissements, mais y sont exclus les villes avec moins de 50 déclarations redevables et les communes de moins de 20 000 habitants.

Les données disponibles varient selon arrondissement. Notre méthode d'estimations des chiffres manquantes repose soit sur une interpolation linéaire entre deux années disponibles, soit sur un recalage des données régionales avec le taux de croissance national.

Il est à noter que le numérateur et le dénominateur du taux d'ISF part du nombre des déclarations imposables, et non du nombre des foyers qui déclarent leurs revenus ou patrimoine au fisc.

Présentation des données

Initialement prévu pour financer la majorité du RMI, l'ISF s'est, au niveau national, très rapidement avéré insuffisant, notamment du fait de la croissance rapide de la précarisation au début des années 90 en France. En 1989, l'ISF couvrait en France 90% des dépenses au titre du RMI (INSEE Profil, 1995). EN 1993, il n'en représente plus que la moitié (51,4%). L'écart est encore plus net dans la région Nord Pas de Calais, puisque la collecte de l'ISF ne représente plus, en 1995, que 17% des montants de RMI alloués.

Paradoxalement, l'étude produite au milieu des années 90 par une équipe de L'INSEE¹⁷, dernière étude disponible, montre que la région du Nord se positionnait, au début des années quatre-vingt-dix, parmi les premières régions, à la fois en matière du nombre de redevables ISF, et par l'importance des montants collectés d'ISF. Plus significatif encore, avec un montant « de 44 600F par foyer fiscal imposable, le Nord Pas de Calais fait mieux que toutes les régions de province et que la moyenne nationale. Paradoxal dans une région où le revenu moyen par foyer fiscal est l'un des plus faibles » (Profil, 1995, p. 17). Ce qui signifie que l'ISF collecté ne concerne pas nécessairement un nombre élevé de foyers dans le Nord Pas de Calais, mais le montant moyen collecté (l'impôt moyen par assujetti) est le plus élevé de France (derrière l'Ile de France).

Cette situation n'a guère changé depuis 1995. Aujourd'hui, la région Nord – Pas-de-Calais figure encore en quatrième position parmi les régions avec des paiements moyens d'ISF les plus élevés en France (voir le

¹⁷ Emmanuel Agbovon et Richard Merlen, 'Insee Région. Profil 1995.

tableau ci-dessous). Ceci indique la présence plus forte dans le Nord – Pas-de-Calais que dans le reste de la province de ménages très riches. On peut en déduire une forte inertie dans la distribution du patrimoine, surtout du patrimoine immobilier. Les industries qui ont généré les grandes fortunes dans le Nord – notamment le textile, les mines, et plus récemment l’agro-alimentaire et la grande distribution – ont fait place à de nouveaux patrimoines dont une partie certainement s’est construit sur ces richesses.

Tableau 26 : Rang régional selon le montant moyen d’ISF par foyer assujetti en France (en euros)

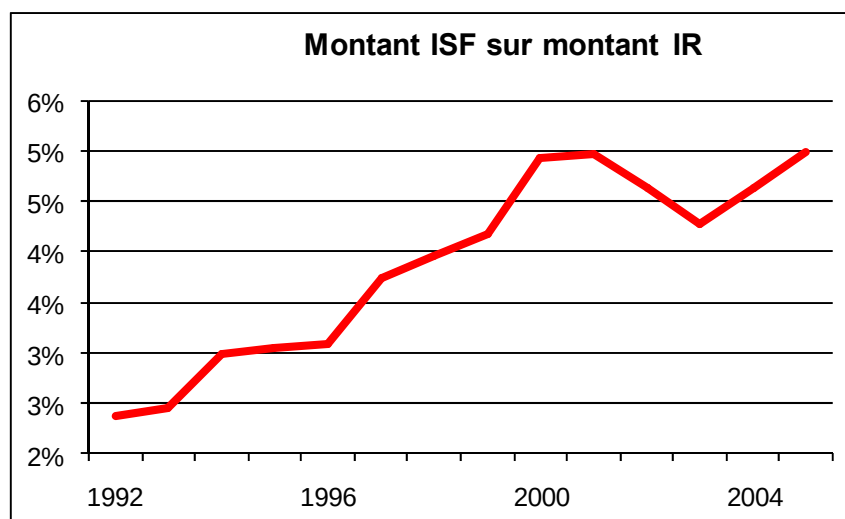
	MONTANT	RANG			
	2005	2005	2004	1993	1989
ILE-DE-France	9932	1	1	1	1
CORSE	7771	2	3	13	3
ALSACE	7297	3	2	8	13
NORD-PAS-DE-CALAIS	7207	4	4	2	2
LIMOUSIN	6955	5	7	3	8
PICARDIE	6853	6	6	4	9
LORRAINE	6795	7	5	17	19
RHONE-ALPES	6628	8	8	7	6
PAYS DE LA LOIRE	6468	9	9	12	10
BASSE-NORMANDIE	6269	10	10	5	5
PROVENCE-ALPES-COTE -D'AZUR	6259	11	14	21	14
AQUITAINE	6237	12	18	14	17
BRETAGNE	6199	13	13	16	21
MIDI-PYRENEES	6141	14	17	20	20
CENTRE	6068	15	15	11	12
FRANCHE-COMTE	5986	16	19	6	7
CHAMPAGNE-ARDENNE	5977	17	20	9	4
HAUTE-NORMANDIE	5922	18	11	19	18
POITOU-CHARENTES	5876	19	12	10	11
AUVERGNE	5824	20	16	15	15
BOURGOGNE	5654	21	21	18	16
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5514	22	22	22	22

Source : DGI, INSEE.

T26 : en €. En 2005, avec un montant moyen d’ISF par foyer assujetti de 7207 euros, la région était au 4ème rang des régions françaises derrière L’Ile-de-France, la Corse et l’Alsace.

Partout en France (y compris dans le Nord – Pas-de-Calais) le montant d’ISF joue un rôle de plus en plus important dans les recettes fiscales, même si le nombre de foyers imposables à l’ISF ne croît que lentement. Ce développement est très visible dans le Nord – Pas-de-Calais (voir Graphique 26 ci-dessous). Tandis qu’en 1992 la part du montant d’ISF dans les recettes d’IR s’élevait à 2,4%, en 2005 elle représente déjà 5%.

Graphique 26 : Montant de l'impôt sur la fortune relatif au montant de l'impôt sur le revenu



Source : DGI, nos calculs.

Or, la proposition faite par le Bip40 de ne retenir que le nombre d'assujettis à l'ISF sous estime, à notre sens, les inégalités potentielles qui pourraient être mesurées, en tout cas pour la région. La collecte de la variable du taux de redevables d'ISF, choisi pour intervenir dans l'indicateur synthétique, est cependant déjà riche de certains enseignements.

Comparaison France Nord Pas de Calais

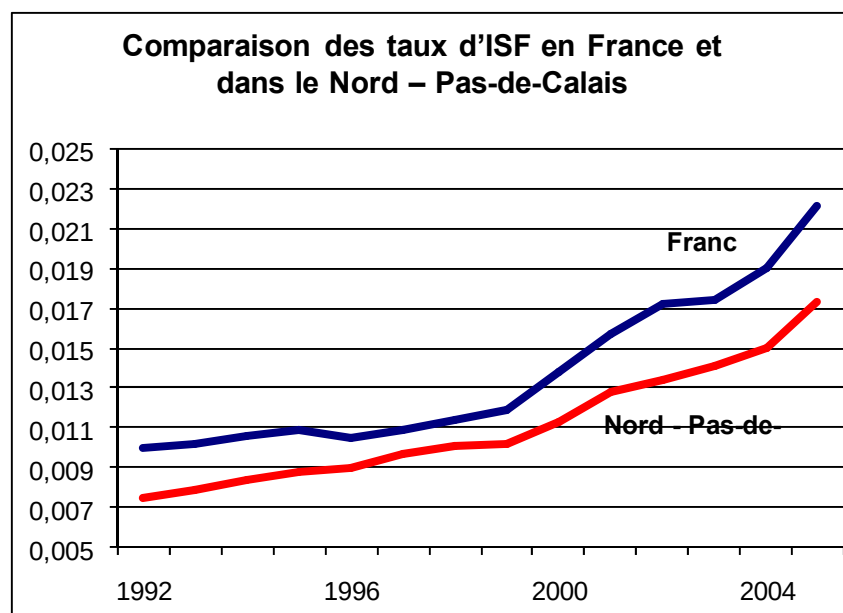
Le taux du nombre de foyers imposable à l'ISF dans les foyers imposables à l'IR est présenté sur le

Graphique 27 ci-dessous.

Tout d'abord, le taux a augmenté plus lentement dans les années 1990 par rapport à la décennie suivante. La période 1998-1999 semble être une période critique dans l'évolution de la variable.

La comparaison des chiffres en France et en Nord – Pas-de-Calais montre également que le taux régional constamment inférieur au taux national au cours de la période d'étude.

Graphique 27 : Comparaison des taux d'Impôt sur la fortune en France et dans le Nord – Pas-de-Calais



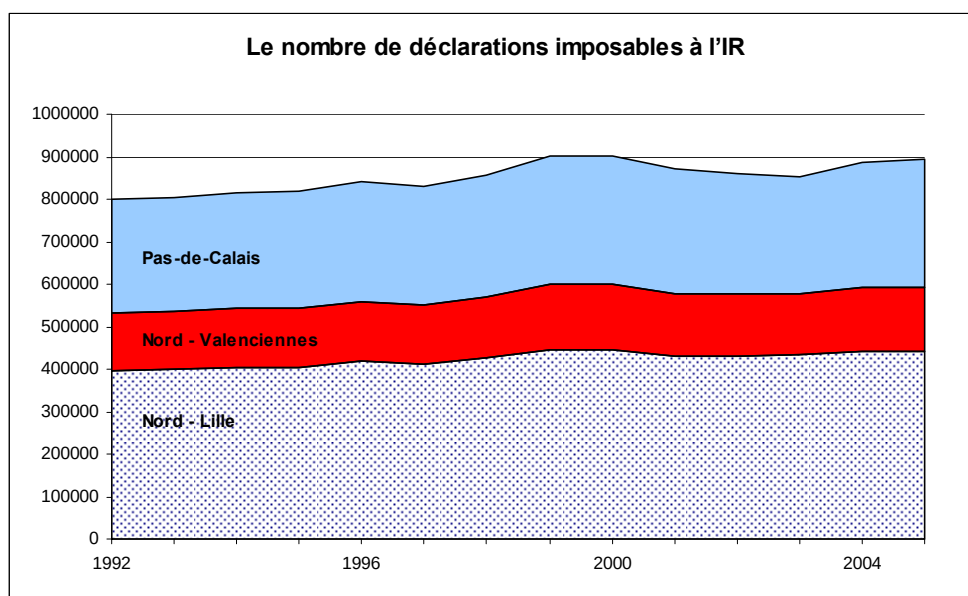
Source : DGI départementales et traitement personnel

Pour en savoir plus...

Le taux d'ISF peut évidemment être séparé en ses deux composants : le nombre de déclarations imposables à l'ISF d'une part et à l'IR d'autre part. De plus, la structure administrative de la DGI permet une analyse infrarégionale suivant la division du Nord – Pas-de-Calais en trois arrondissements (voir graphiques ci-dessous).

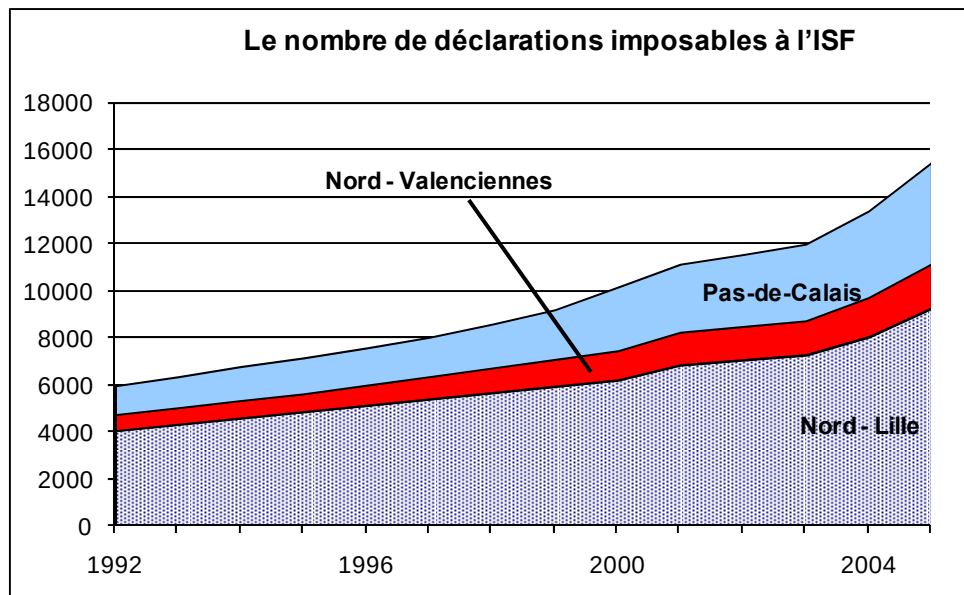
Les données infrarégionales montrent que la répartition des déclarations imposables à l'impôt sur le revenu suit la structure démographique régionale (deux tiers de la population habitent dans le Nord). En revanche, les grandes fortunes sont plus concentrées dans le Nord, plus urbain, que dans le Pas-de-Calais. L'analyse temporelle indique encore une fois que cette concentration ne change que très lentement.

Graphique 28 : Le nombre de déclarations imposables à l'IR



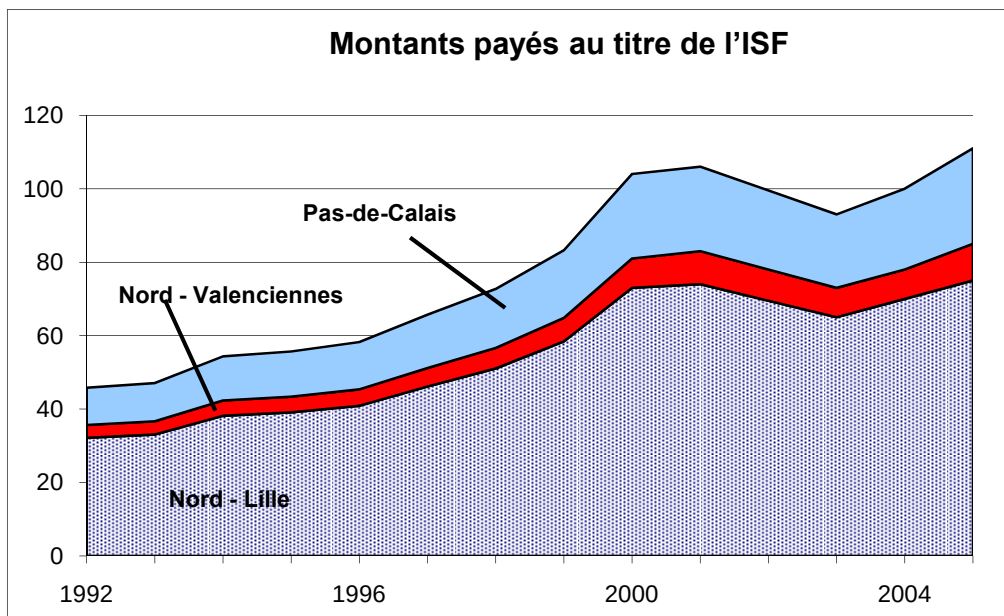
Source : DGI départementales et traitement personnel

Graphique 29 : Le nombre de déclarations imposables à l'ISF



Source : DGI départementales et traitement personnel

Graphique 30 : Montants payés au titre de l'ISF



Source : DGI départementales et traitement personnel

Variable 21 : Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales

Définition

La part de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des recettes fiscales.

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Montant total de l'impôt sur le revenu (IR)	Ministère des Finances	1990-2003
Montant total des recettes fiscales	Ministère des Finances	1990-2003

L'objectif de la variable

Cette variable constitue une indication, y compris pour la population régionale, des inégalités engendrées par une fiscalité qui repose pour une partie croissante sur des impôts peu progressifs, en partant du postulat que l'impôt sur le revenu demeure l'impôt le plus progressif.

Cette variable n'a pas été régionalisée car l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est du seul ressort national et parce que les données n'ont pas été mises à notre disposition. Indiquons simplement qu'au niveau français la part des impôts moins progressifs que l'IRPP dans l'ensemble de la fiscalité s'est nettement accrue sur la période 1990-2005 (www.bip40.org).

IV-3 Pauvreté

Les mesures de la pauvreté monétaire sont insuffisantes pour être l'expression des inégalités et de la pauvreté en France et au niveau régional.

Elles peuvent néanmoins, lorsqu'elles sont accompagnées d'indicateurs complémentaires, qui viennent confirmer ou infirmer ces tendances, indiquer quelques éléments.

Dans le Nord Pas de Calais, le seuil de pauvreté ("demi-médiane des revenus par unité de consommation observée dans la France entière", INSEE, ORHA, 2004, p. 45) était de 5 874 Euros en 1992 et de 7 300 Euros en 2001 (Enquête logement INSEE, ORHA). Selon cette enquête, près de 17% des ménages du Nord Pas de Calais sont ainsi considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté selon cette enquête en 2001 contre 16,4% en 1992 (voir tableau ci-dessous). Mais d'autres études –qui insistent aussi sur la grande difficulté à se procurer des données fiables sur cette question pourtant sensible- présentent d'autres ordres de grandeur « *On peut tout juste retenir*, dit Jean GADREY au terme d'une recension des enquêtes utilisables, *que, selon toute vraisemblance, le taux de pauvreté monétaire en France aurait été compris entre 8 % et 9 % en 2000 et 2001 (soit nettement plus que ce qu'affiche L'INSEE : 6,2 %), et que, dans le Nord - Pas de Calais, il pourrait se situer dans une fourchette de 9 % à 14%. C'est évidemment très vague et inutilisable* » (GADREY, 2005)

**Tableau 27 : Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence
Nord – Pas-de-Calais : 1992**

CLASSE D'AGE	REPARTITION DES MENAGES PAR AGE	TAUX DE PAUVRETE
Moins de 30 ans	10,0%	14%
30 à 39 ans	16,0%	12%
40 à 49 ans	21,0%	17%
50 à 64 ans	26,0%	18%
65 ans et plus	27,0%	18%

Source : INSEE, ORHA, Enquête logement 1992.

T27 : En 1992, les ménages de 65 ans et plus représentent 27 % du total des ménages et 18 % de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté sont pauvres.

**Tableau 28 : Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence
Nord – Pas-de-Calais : 2001-2**

CLASSE D'AGE	REPARTITION DES MENAGES PAR AGE	TAUX DE PAUVRETE PAR CLASSE D'AGE
Moins de 30 ans	14,0%	21%
30 à 39 ans	21,0%	18%
40 à 49 ans	25,0%	19%
50 à 64 ans	21,0%	14%
65 ans et plus	20,0%	13%

Source : Insee, ORHA, Enquête logement 2001-2

T28 : Même lecture que le tableau précédent (tableau 27).

Les taux que nous venons de présenter mettent en avant la dimension monétaire de la pauvreté. Les choix du Bip40 sont différents. Il tient compte tout à la fois de l'approche institutionnelle et d'une approche en termes de conditions de vie.

Selon l'approche institutionnelle, sont considérés comme « pauvres » les individus qui vivent avec des ressources inférieures aux seuils spécifiés par la loi française à partir desquelles les allocations sociales sont distribuées (voir les variables retenues ci-dessous). Ce sont les individus qui vivent de minima sociaux. Cette vision est celle qui est la plus proche du sentiment spontané de pauvreté parmi les individus à bas revenus.

Encadré 10. Le baromètre de la DREES.

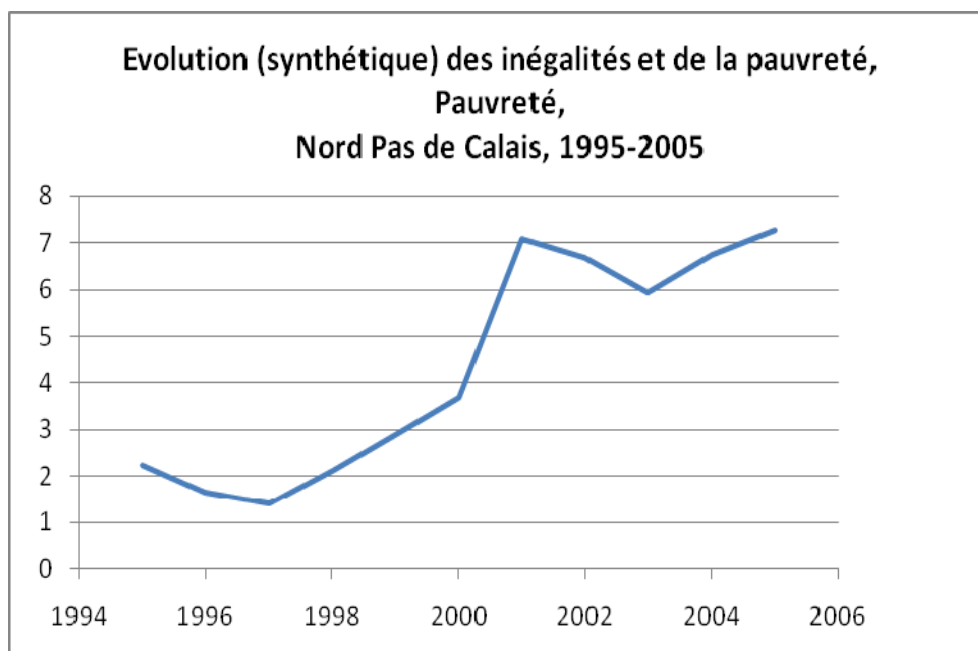
L'observatoire national de la pauvreté, de concert avec la DREES, a mis au point une enquête barométrique dont l'objet est de recueillir le sentiment des français à l'égard de la pauvreté. Son appareillage (les questions, les modalités de passation du questionnaire) a été amplement critiqués par LEVY et LEPELLETIER, (juillet 2001)

Les questions ont trait aux privations matérielles (ne pas manger à sa faim, ne pas avoir de logement, et ne pas pouvoir se soigner), aux catégories institutionnelles (chômage, RMI,) ou encore à des catégories statutaires (être au chômage, élever seul un ou plusieurs enfants avec des faibles ressources, avoir un emploi à temps partiel avec un salaire faible, un emploi précaire). De ce baromètre, nous retiendrons ici un élément de perception des contours de la pauvreté : les données de 2004¹⁸ (les plus récentes) montrent que les Français considèrent que ce sont les privations matérielles qui caractérisent en priorité la pauvreté (avec une conception assez misérabiliste de la pauvreté autour du manque de nourriture quotidienne). A une nuance notable près: *les personnes directement touchées par la pauvreté* sont proportionnellement bien plus nombreuses que les autres à identifier la pauvreté par les catégories institutionnelles : être au RMI en particulier stigmatise les personnes bénéficiaires de ce minima social voire est le seul identifiant institutionnel qui renvoie les pauvres à leur propre pauvreté (JANY-CATRICE, 2007)

L'approche en termes de « conditions de vie » des ménages défavorisés, est répartie, dans le baromètre, sous les dimensions « Logement », « Santé » et, dans une moindre mesure « Travail et Emploi ». C'est évidemment la multi dimensionnalité de la pauvreté qu'ambitionne d'évaluer le Bip40 de manière générale. Dans ce qui suit, la sous-dimension pauvreté est envisagée à l'aune des variables suivantes : part des ménages allocataires de minima sociaux, revenu garanti moyen, part de la population vivant de minima sociaux, complément de la part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages. Sur ces quatre variables, trois sont disponibles au niveau régional (voir ce qui suit), et permettent de produire le graphique suivant d'évolution de la sous dimension pauvreté sur la décennie 95-05.

¹⁸ Source : K. JULIENNE, M. MONROSE, 2004

Graphique 31 : Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Inégalités



Source : voir infra

Variable 22 : Part de ménages allocataires de minima sociaux

Définition

C'est le pourcentage d'allocataires de minima sociaux dans l'ensemble des ménages. Dans la mesure où les minima sociaux sont accordés sous conditions de ressources du ménage, il est nécessaire de rapporter le nombre de ces allocataires au nombre des ménages (et non à la population totale). Les minima sociaux regroupent aujourd'hui neuf garanties minimales de ressources (minimum vieillesse, minimum invalidité, allocation aux adultes handicapés, allocation de parent isolé, allocation veuvage, allocation de solidarité spécifique, allocation d'insertion, revenu minimum d'insertion, allocation équivalente retraite). L'indicateur est la somme des ménages allocataires sur le nombre total de ménages.

L'objectif de la variable

Les minima sociaux sont, selon l'Insee, « allocations sociales spécifiquement conçues pour répondre aux besoins économiques des ménages en situation précaire » (INSEE, 2006¹⁹). Le dénombrement des bénéficiaires est un reflet de la précarité des situations de vie puisque les minima sociaux selon des critères précis : situation familiale difficile (parent isolé), situation personnelle délicate (adulte handicapé), ou faiblesse des ressources. Tout comme pour d'autres variables, l'interprétation de son évolution est délicate car elle peut tout à la fois exprimer une évolution de la précarité, ou une variation du degré de générosité des politiques sociales.

Présentation des données

Il est difficile – et pour des raisons méthodologiques, peu souhaitable – d'intégrer les neuf minima recensés aujourd'hui dans notre indicateur. En effet, seuls les minima AAH (allocation adulte handicapé), RMI (revenu minimum d'insertion), API (allocation parent isolé), l'allocation supplément du minimum vieillesse et l'ASS (allocation sociale spécifique) ont connu une évolution suffisamment longue pour ne pas fausser notre perception de la pauvreté institutionnelle. Ils sont aussi les seuls disponibles au niveau régional : certains minima ont disparu, d'autres ont subi des ruptures ou évolutions (statistiques) aberrantes.

Le Tableau 29 présente l'évolution des cinq minima pour lesquels nous disposons d'une série continue. La période pour laquelle nous pouvons baser notre analyse est donc celle de 1990-2003.

¹⁹ Pauvreté et Territoires en Nord – Pas de Calais, p.35.

**Tableau 29 : Nombre de ménage allocataire de cinq minima sociaux,
Nord – Pas de Calais, 1984-2004**

	AAH	RMI	API	ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE DU MINIMUM VIEILLESSE (FSV)	ASS
1984	40,288	n.d.	13,230	57,593	n.d.
1985	39,469	n.d.	14,371	56,033	n.d.
1986	37,329	n.d.	15,443	53,894	n.d.
1987	38,304	n.d.	15,917	51,788	n.d.
1988	41,897	n.d.	17,190	50,804	n.d.
1989	43,753	41,553	17,606	47,201	n.d.
1990	45,546	48,554	18,111	44,699	32,563
1991	47,001	53,555	18,485	42,656	34,661
1992	48,321	60,009	19,151	40,236	34,155
1993	49,681	68,271	19,601	38,864	39,343
1994	50,470	76,429	20,216	37,407	43,962
1995	51,917	80,387	20,139	35,817	45,761
1996	53,252	86,254	20,149	33,917	48,580
1997	54,653	90,523	20,426	32,311	47,556
1998	56,195	94,521	20,299	31,062	48,073
1999	57,859	99,920	20,611	30,637	47,110
2000	58,816	94,979	20,420	29,547	42,800
2001	59,840	93,217	20,944	28,083	38,370
2002	60,571	94,030	21,229	26,553	35,400
2003	61,074	98,677	21,715	25,810	30,076
2004	61,444	108,267	21,964	n.d.	n.d.

Source : DRASS, INSEE.

T29 : En 2004, 108 267 ménages de la région perçoivent le RMI.

Tableau 30 : Nombre d'allocataires pour 1000 habitants, AAH et RMI, NORD-PAS-DE-CALAIS

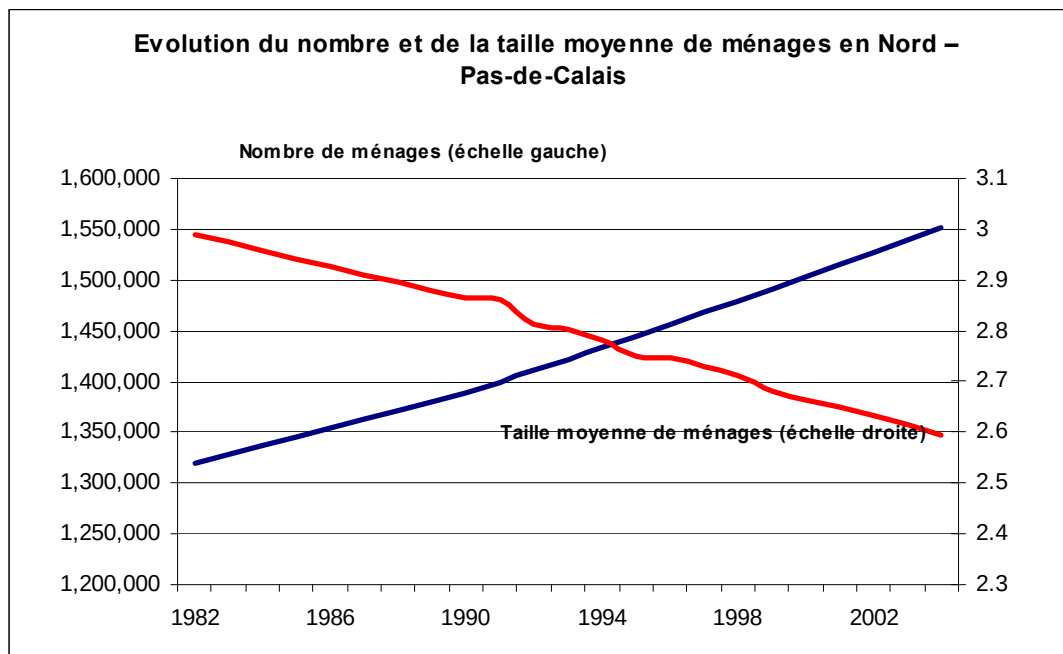
	AAH	RMI
1990	11.1	10.5
1991	11.5	12.1
1992	11.8	13.5
1993	12.1	15.1
1994	12.5	17.1
1995	10.8	19.2
1996	13.0	20.1
1997	13.4	21.5
1998	13.6	22.5
1999	14.1	23.6
2000	14.5	24.9
2001	14.6	23.9
2002	15.0	23.3
2003	15.1	23.4
2004		24.3

Source : DRAS, INSEE.

T30 : En 2004, 24,3 ‰ des habitants sont allocataires du RMI.

Pour construire l'indicateur de la « part des ménages allocataires », il faut collecter les données relatives au nombre de ménages dans la région. Ce nombre a connu une hausse diamétralement opposée à la taille moyenne de ces ménages (voir Graphique 32). Au début des années 1980, le ménage moyen comptait encore trois personnes, contre seulement 2,6 en 2004. Cette tendance à la baisse est comparable à la situation française, même si la taille moyenne des ménages de la région reste environ 10% supérieure à la taille moyenne des ménages français.

Graphique 32 : Evolution du nombre et de la taille moyenne de ménages en Nord – Pas-de-Calais

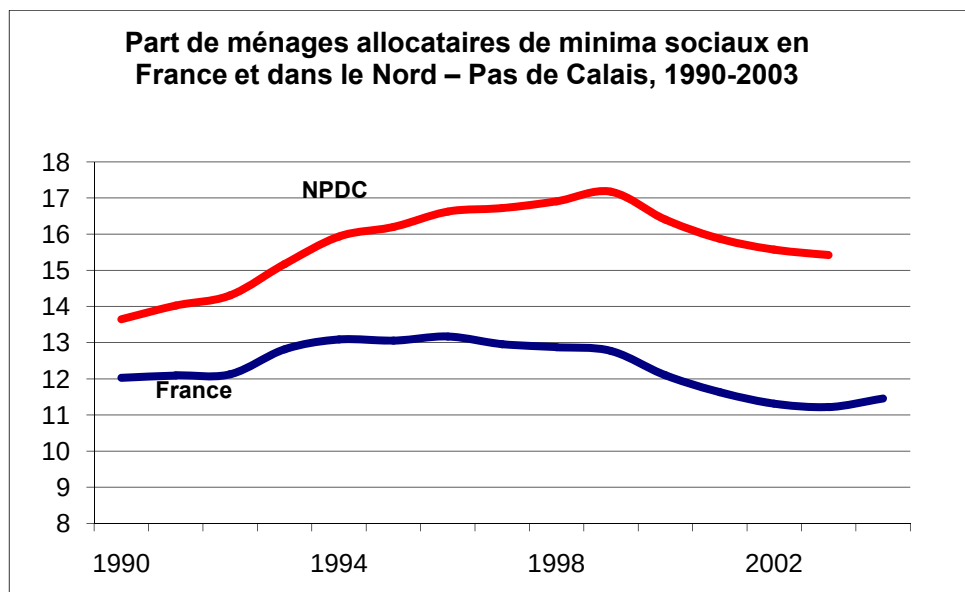


Source : INSEE.

Comparaison France Nord Pas de Calais

Pour rendre les données nationales et régionales comparables, nous n'avons retenu, pour les deux cas, que les cinq minima disponible pour le Nord – Pas de Calais. Le Graphique 32 ci-dessous montre clairement que (1) la part des ménages allocataires de minima sociaux est systématiquement plus élevée dans la région par rapport à la France. Mais aussi que (2) cette part a très nettement progressé dans les années 90, nettement plus qu'en France. La baisse des années 2000 est comparable dans la région et en France.

Graphique 33 : Part de ménages allocataires de minima sociaux en France et dans le Nord – Pas de Calais, 1990-2003



Source : DRASS, INSEE.

Pour en savoir plus...

Des séries longues du nombre d'allocataires existent seulement pour les cinq derniers minima. Le démarrage de chacune de ces séries dépend bien entendu de la date d'introduction du dispositif dans le régime d'allocation sociale nationale. Le tableau 31 résume la genèse des principaux minima sociaux.

Tableau 31 : Genèse des minima sociaux

NOM DU DISPOSITIF	DATE DE LA MISE EN PLACE	MODIFICATION IMPORTANTE	FIN DU DISPOSITIF
Allocation supplémentaire d'invalidité	1930	1956	
Allocation veuvage	1980		
Allocation d'Insertion (AI)	1984		
Allocation spécifique d'attente	1998		2002
Allocation équivalente retraite (AER)	2002		
Revenu minimum d'insertion (RMI)	1988	1992	
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	1984	2004	
Allocation de parent isolé (API)	1976		
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1975		
Minimum vieillesse	1952	1994	

Source : INSEE (2006), CERC, CNAV

T31 : Le RMI a été mis en place en 1988 et modifié en 1992.

Encadré 11. Pauvreté institutionnelle

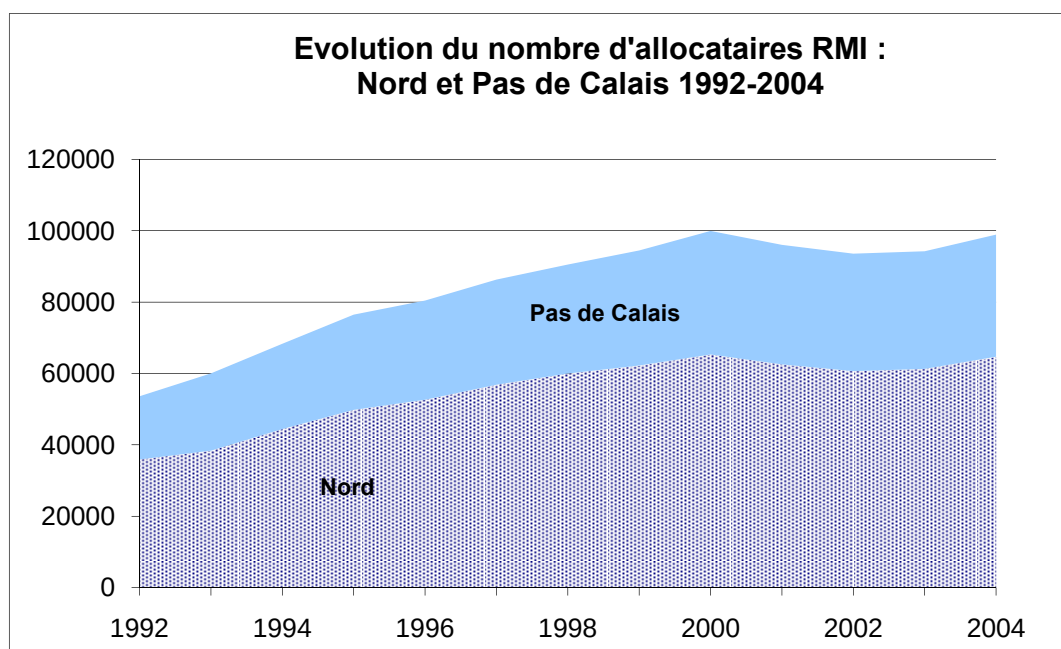
La variable « part de ménages allocataires de minima sociaux » mesure l'ampleur de la pauvreté dite institutionnelle dans la région. Une simple addition du nombre d'allocataires de chaque minimum social risque de surestimer la part de la population nordiste qui tombe sous cette définition du fait des doubles comptes des multi-allocataires, le même risque existant au niveau national.

De manière générale il convient de distinguer plusieurs taux qui mesurent tous l'ampleur de la pauvreté institutionnelle dans la région :

- Le nombre d'allocataire sur la population totale
- Le nombre d'allocataire sur la population éligible
- Le nombre d'allocataires sur le nombre de ménages
- Le nombre de personnes couvertes (allocataire, plus conjoint, plus enfants et personnes à charge) sur la population totale

Quant à la répartition infrarégionale des bénéficiaires du RMI, on observe qu'elle suit la distribution démographique du Nord – Pas-de-Calais (deux tiers dans le Nord, un tiers dans le Pas-de-Calais).

Graphique 34 : Evolution du nombre d'allocataires RMI : Nord et Pas de Calais 1992-2004



Sources: STATISS, DRASS C.A.F- M.S.A.

Pour obtenir des comparaisons interrégionales : sur le site du ministère de la santé il existe des cartes interactives avec le nombre d'allocataires de prestations sociales par régions. (<http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm>)

Variable 23 : Revenu garanti moyen

Définition

Le revenu garanti moyen pour une personne seule est la moyenne pondérée des minima existants pour une personne seule. Dans le Bip40, ce revenu minimum garanti moyen est divisé par le revenu disponible moyen des ménages (par unité de consommation).

Données requises

Source

Période

Montants annuels des minima sociaux	(données nationales)	
Structure annuelle régionale de la population des allocataires des minima sociaux	INSEE, DRASS (STATISS)	
Revenu disponible moyen régional	INSEE (Comptabilité régionale)	

L'objectif de la variable

Le revenu garanti moyen par rapport au revenu disponible moyen est une mesure de la prise en charge de l'Etat de la pauvreté. Un revenu garanti moyen plus élevé traduit une volonté de diminuer l'écart entre la situation monétaire des plus défavorisés et le reste de la société.

Présentation des données

Il existe des données sur le RDB (revenu disponible brut) des ménages dans la comptabilité régionale et nous disposons d'une série de 1994-2004. Mais nous n'avons pas réussi à obtenir une série de pondération qui nous permette de produire des données différentes dans la région et en France.

Variable 24 : Part de la population vivant sur des minima sociaux

Définition

Il s'agit du pourcentage de la population qui vit dans des ménages d'allocataires de minima sociaux.

L'objectif de la variable

La variable est un complément direct de la variable 22, et cherche à identifier non plus combien de ménages, mais combien de personnes vivent de minima sociaux. Elle est donc liée à la taille des ménages bénéficiaires des minima.

Présentation des données

A l'instar des considérations pour lesquelles nous n'avons retenu que cinq minima sociaux pour le calcul de la variable 22 (part de ménages allocataires de minima sociaux), la part de la population vivant sur des minima sociaux n'est basée que sur les trois minima suivants : RMI, AAH, API.

Le service statistique de la CNAF a mis à notre disposition une série couvrant la période 2000-2005 concernant la taille moyenne des ménages allocataires (voir le Tableau 32 ci-dessous). Des données plus anciennes sont disponibles le pôle régional mutualisé (PRM) des CAF pouvant remonter en amont de 2000, par l'intermédiaire de la base de données interne « EpiCaf ». Mais dans le cadre de ce travail, nous n'y avons pas eu accès.

Tableau 32 : Taille moyenne des ménages allocataires en Nord Pas-de-Calais

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
API	2.831	2.830	2.826	2.814	2.805	2.787
RMI	2.174	2.201	2.225	2.266	2.293	2.309
AAH	1.575	1.592	1.609	1.619	1.631	1.639

Source : CNAF

T32 : En 2005, la taille moyenne des ménages allocataires du RMI en Nord – Pas de Calais est de 2,174 personnes.

Tableau 33 : Personnes couvertes par des minima sociaux en Nord Pas-de-Calais

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
API	63,664	62,072	61,311	59,723	58,737	56,890
RMI	247,883	236,008	217,727	211,286	212,219	219,322
AAH	95,397	96,120	96,532	96,263	95,712	93,859

Source : CNAF

T33 : En 2005, en Nord – Pas de Calais, 247 883 personnes perçoivent le RMI.

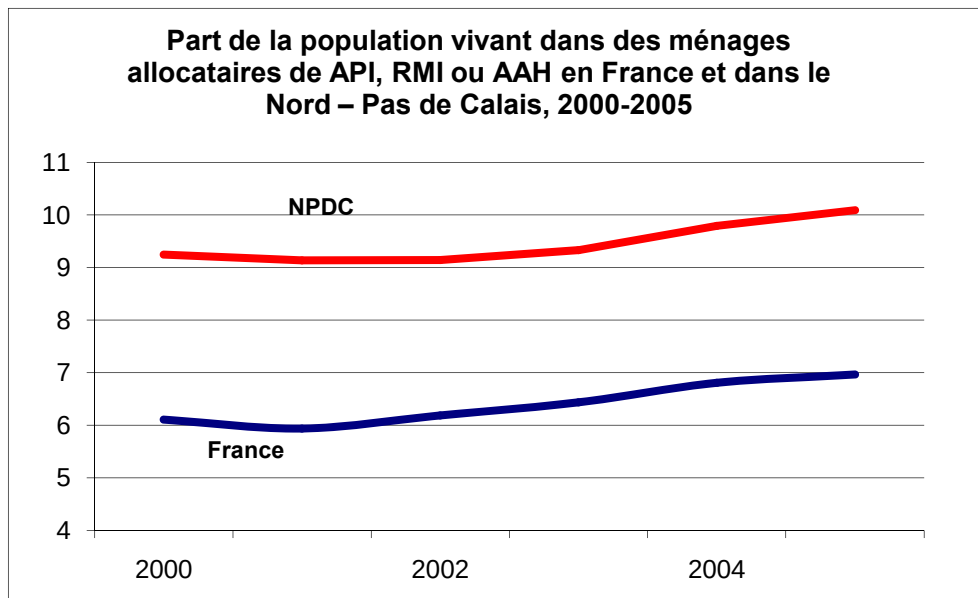
On constate que le développement est plutôt favorable pour les ménages allocataires du RMI et AAH : leur taille moyenne a baissé au cours des cinq dernières années. En revanche, les ménages allocataires de l'API sont de plus grande taille qu'il y a cinq ans : 2,83 contre 2,78.

Des effets cumulés des ménages allocataires et de la taille des ménages, on déduit, dans le cas du Nord Pas de Calais, que la population couverte par chacun des minima ou allocations est plus grande en 2005 par rapport à l'année 2000 : on compte 28 561 personnes de plus couvertes par le RMI, 6 774 de plus pour l'API, et 1 538 de plus pour l'AAH.

Comparaison France Nord Pas de Calais

Le Graphique 35 confirme l'information contenue dans l'évolution de la variable 22 : le Nord Pas de Calais est systématiquement plus touché par la pauvreté institutionnelle que la France dans son ensemble.

Graphique 35 : Part de la population vivant dans des ménages allocataires de API, RMI ou AAH en France et dans le Nord – Pas de Calais, 2000-2005



Source : CNAF, INSEE.

Pour en savoir plus...

Notons que la taille moyenne de ménages est calculée à partir du nombre de personnes enregistrées aux CAF, c'est-à-dire celles qui entrent dans le calcul du seuil (par ménage) pour chaque allocation. Ce chiffre ne correspond donc pas au nombre total de personnes vivant dans des ménages d'allocataires, mais plutôt au nombre de personnes couvertes défini par la loi concernant les allocations sociales (allocataires, conjoint, enfants et personnes à charge)²⁰. On peut en effet imaginer que le nombre de personnes sous le toit diffère de celles qui peuvent être couvertes par des minima. Il semble que le Bip40 utilise la même source (la CNAF dans ses données administratives ne disposant que de ces statistiques). Pour éviter toute confusion on pourrait suggérer de renommer la variable « Part de la population *couverte* par des minima sociaux » ou encore « part de la population vivant directement ou indirectement des minima sociaux ».

Encadré 12 : les ménages et les allocataires

Qui dans l'ensemble de personnes vivant dans un ménage est couvert par une allocation donnée ? La réponse varie selon le dispositif et les définitions légales.

Sont couverts par...

- L'API : allocataire + nombre d'enfants de moins de 20 ans (y compris les naissances du mois).
- Le RMI : allocataire + conjoint + nombre de personnes ou d'enfants de moins de 25 ans à charge au sens du RMI.
- L'ALS : allocataire + conjoint + nombre d'enfants de moins de 22 ans + personne à charge au sens du logement.
- L'AAH : allocataire + conjoint + nombre d'enfants de moins de 20 ans.

²⁰ Voir la distinction entre « ménage allocataire » et « nombre de personnes couvertes » présentée sous la variable 22.

Variable 25 : Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages (complément)

Définition

C'est la part du montant des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages, tel que mesuré par la comptabilité nationale. Pour que cette variable entre comme variable d'inégalité on en prend son complément.

L'objectif de la variable

« La part des prestations sociales dans le revenu des ménages constitue un indicateur de socialisation des revenus » (www.bip40.org). Ces revenus socialisés sont distribués de façon moins inégalitaire que les revenus perçus sur le marché. Il peut être intéressant, dans ces conditions, de suivre l'évolution de ces revenus socialisés dans le temps.

Présentation des données

Il existe des données régionales sur le RDB net des ménages dans le système européen de comptes (SEC 95), on l'a déjà précisé infra. Pour les masses versées au titre des prestations sociales, on a également identifié des données, couvrant la période 1995-2004, et provenant de la même source : prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (ressources), qui comprennent « les prestations de sécurité sociale en espèces, les prestations d'assurance sociale de régimes privés, les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs et les prestations d'assistance sociale en espèces reçus par les ménages résidant dans une région donnée ». C'est à partir de cette source que les tableaux et graphiques suivants sont présentés.

Tableau 34 : Prestations sociales et revenu disponible net des ménages, Nord – Pas de Calais, 1995-2004 (millions d'euros)

	PRESTATIONS SOCIALES AUTRES QUE TRANSFERTS SOCIAUX EN NATURE (RESSOURCES)	REVENU DISPONIBLE, NET (EMPLOIS)
1995	244,532	735,653
1996	255,775	753,214
1997	258,119	761,737
1998	265,402	790,310
1999	274,317	821,657
2000	281,694	860,752
2001	283,742	937,990
2002	299,210	982,190
2003	311,568	1,006,967
2004	324,062	1,047,702

Source : EUROSTAT.

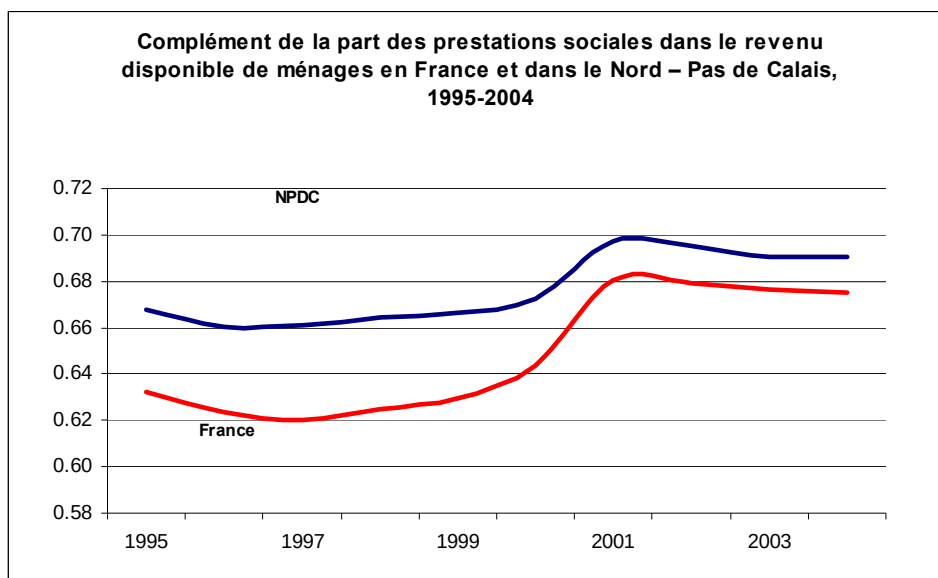
T34 : En 1995, le revenu disponible des ménages dans le Nord – Pas de Calais, était de 735, 653 millions d'euros.

Comparaison France Nord Pas de Calais

Le

Graphique 36 ci-dessous n'illustre pas l'évolution de la part des prestations sociales dans le revenu disponible de ménages, mais son complément. Une hausse indique alors une baisse de la socialisation des revenus, soit, du point de vue du Bip40, une détérioration de la situation nationale ou régionale. On constate que la part des prestations sociales (et donc la proportion des revenus susceptibles réduire les inégalités) a considérablement diminué en France ainsi qu'au niveau régional au cours de la période 1996-2001. Cette diminution a d'ailleurs été très sensiblement plus forte au niveau régional qu'au niveau national.

Graphique 36 : Complément de la part des prestations sociales dans le revenu disponible de ménages en France et dans le Nord – Pas de Calais, 1995-2004



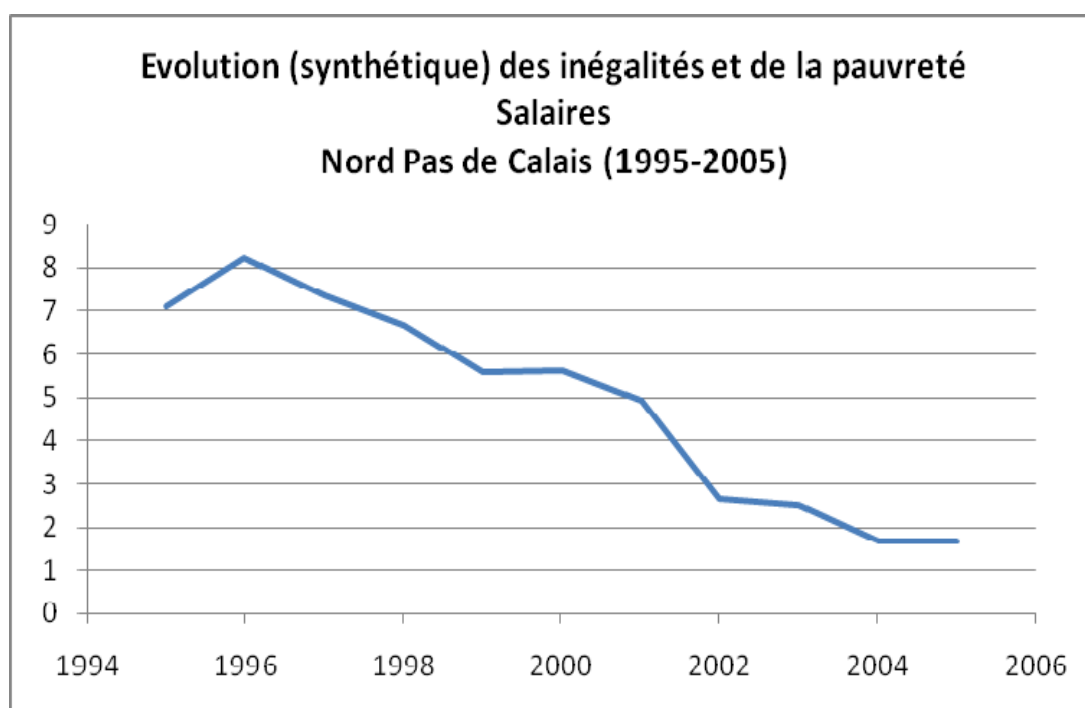
Source : EUROSTAT.

IV-4 Salaires

La dernière sous-dimension du « Revenu » est composée de celle des salaires. Ceux-ci sont déclinés suivant quatre variables : ratio inter déciles, ratio des salaires des hommes sur celui des femmes, ratio de salaires inter âges (40-50/25-30 ans), part des bas salaires dans l'ensemble des salaires, rapport du Smic au salaire moyen.

De cet ensemble de variables, la tendance suivante s'esquisse au niveau de la décennie 1995-2005 dans le Nord Pas de Calais.

Graphique 37 : Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Salaires



Source : voir infra

Variable 26 : Ratio D9/D1

Définition

C'est le rapport entre le premier (D1), c'est-à-dire le niveau de salaire horaire net au-dessous duquel se trouvent les 10% de salariés les moins payés, et le neuvième décile (D9, niveau de salaires au-dessus duquel se situent les 10% de salariés les mieux payés).

L'objectif de la variable

L'écart inter-décile du salaire, ou ratio D9/D1 est conventionnellement un indicateur d'inégalités de salaires, bien qu'il soit peu satisfaisant pour estimer les inégalités des déciles extrêmes, puisqu'il ne tient justement pas compte de la répartition à l'intérieur des deux déciles extrêmes.

Présentation des données

Les données du Graphique 38 sont issues des DADS, et pour le moment malheureusement, issues de données de salaires horaires ce qui est peu satisfaisant, nous en sommes conscients (voir encadré salaires horaires, salaires annuels). Ces données sont donc sujettes tout à la fois aux limites de cette source, et aux limites de la mesure. Une variable des salaires *perçus* (par exemple, des salaires annuels) et non pas des salaires horaires serait, pour un exercice portant sur les inégalités, nettement plus pertinent.

Comparaison France Nord Pas de Calais

Ces réserves étant émises, nous pouvons donner quelques indications à partir des données disponibles. Au cours de la période 1995-2004, le ratio D9/D1 était systématiquement plus élevé en France par rapport à la région Nord – Pas de Calais. Les deux ratios affichent une tendance similaire globalement à la baisse.

Précisons. Les 10% de la population disposant des ressources les plus élevées déclarent en 2003 des montants annuels supérieurs à 27 021 euros par UC (D9). C'est seulement 7% de moins que le décile supérieur français toutes régions confondues (hors Paris) : 29 136 euros par UC. Le Nord-Pas-de-Calais est d'ailleurs la quatrième région au regard des montants acquittés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (100 millions d'euros, soit 4% du total en France métropolitaine- voir infra).

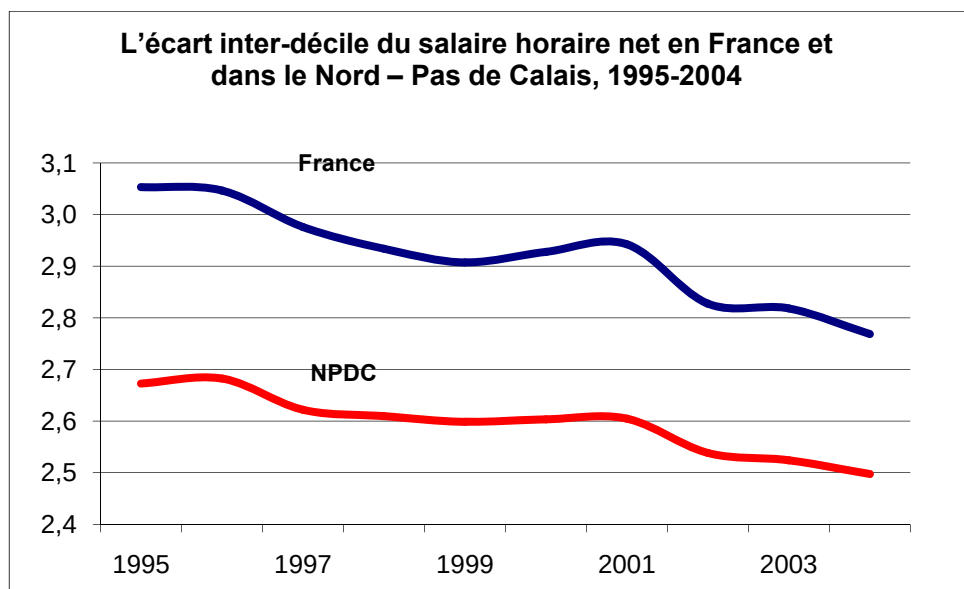
À l'inverse, les ménages du décile inférieur déclarent moins de 4 486 euros par UC par an, contre 5 780 euros pour l'ensemble des régions (hors Paris). L'écart atteint cette fois 22%, et signale une concentration de ménages à bas revenus imposables beaucoup plus forte qu'ailleurs. L'éventail des revenus en Nord-Pas-de-Calais est ainsi ouvert « vers le bas », signalant que la région compte à la fois un nombre important de ménages à bas revenus et des ménages plus aisés.

Encadré 13. Du salaire horaire au salaire annuel

Les statisticiens et économistes tendent à privilégier les données de salaires horaires dans les études comparatives, du type des analyses sur les inégalités ou d'analyse sur les bas salaires. Leur choix est légitimé par le « biais » engendré par des durées du travail différentes incluses dans des valeurs de salaires perçus (mensuels ou annuels). Il nous semble au contraire important de recourir, dans une analyse sur les inégalités et la pauvreté de comprendre qu'au-delà des inégalités de salaires horaires, se profilent des segments très contrastés dans le salaire perçu en fin d'année, que ce soit lié au temps partiel, ou à l'intermittence dans l'emploi. Les inégalités de salaire sont aussi la résultante d'inégaux recours à l'emploi sur le marché du travail.

Malheureusement, la plupart des données sur lesquelles nous avons du travailler ici sont des données de salaire horaire (INSEE, DADS).

Graphique 38 : L'écart inter-décile du salaire horaire net en France et dans le Nord – Pas de Calais, 1995-2004



Source : DADS.

Variable 27 : Ratio salaires Hommes/salaires Femmes

Définition

C'est le rapport entre le salaire annuel moyen net à temps complet perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

Objectif de la variable

Cette statistique mesure l'évolution d'une des inégalités entre hommes et femmes sur le marché de travail. Notons incidemment que le baromètre est relativement faible en matière d'identification des inégalités hommes-femmes. Par ailleurs, les inégalités de salaires ne forment qu'une petite partie des discriminations que subissent les femmes sur les marchés du travail : spécialisations dans les orientations scolaires, ségrégation horizontale, temps partiel subi etc. Autant d'indicateurs complémentaires qui pourraient venir enrichir un baromètre révisé²¹.

Présentation des données

Les séries sont issues des DADS régionales et couvrent donc le champ défini par cette source (voir encadré 6).

Tableau 35 : Salaire annuel moyen net des hommes et des femmes en Nord – Pas de Calais, 1995-2004 (en euros)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN NET (TC) HOMMES	SALAIRE ANNUEL MOYEN NET (TC) FEMMES
1995	17 940	14 734
1996	18 333	15 019
1997	18 664	15 443
1998	18 690	15 454
1999	18 981	15 760
2000	19 307	16 052
2001	19 586	16 401
2002	20 168	17 207
2003	20 574	17 523
2004	21 191	18 036

Source : DADS.

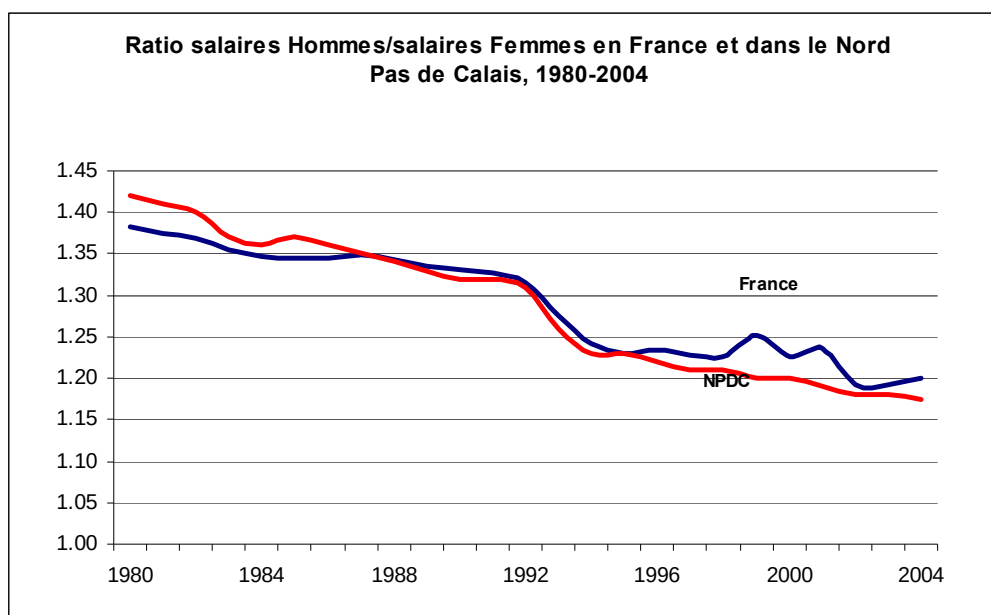
T35 : en €. En 2004, les salaires annuels moyens nets des hommes et des femmes en Nord – Pas de Calais s'élevaient respectivement à 21 191 et 18 036 euros.

Comparaison France Nord Pas de Calais

La tendance de long terme qu'on observe fréquemment pour le ratio des salaires hommes/femmes s'est poursuivie au cours des deux dernières décennies. Cependant, la fin des années 1990 a connu des déviations par rapport à cette tendance historique au niveau national (voir Graphique 39) : on y lit en effet une stabilisation ou tout au moins un ralentissement net dans la réduction des inégalités à l'aune de cet indicateur. Ce ralentissement est moins visible dans le Nord-Pas de Calais.

²¹ Le taux de temps partiel est pris en compte (voir variable 52, infra)

Graphique 39 : Ratio salaires Hommes/salaires Femmes en France et dans le Nord Pas de Calais, 1980-2004



Source : DADS

Variable 28 : Ratio de salaires 41-50/ salaires 26-30

Définition

C'est le rapport entre le salaire annuel net moyen (à temps complet et temps partiel) perçu par les salariés de 41-50 ans et ceux de 26-30 ans.

Objectif de la variable

Ce ratio prend en compte une des dimensions des inégalités selon l'âge. L'idée sous-jacente dans la prise en compte de cette variable est que les difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent les jeunes s'observent non seulement dans les écarts de taux de chômage (voir variable 39), mais aussi dans les salaires.

Présentation des données

Les DADS sont ici encore, la source utilisée pour cette au niveau national et régional. Les données sont disponibles pour trois tranches d'âge : 26-30, 41-45 et 46-50 ans. On a donc regroupé les deux dernières tranches afin d'obtenir les inégalités que le baromètre souhaite capter ici.

Tableau 36 : Salaire annuel moyen net des différentes tranches d'âge en Nord – Pas de Calais, 1995-2004 (en euros)

	SALAIRES MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 26- 30	SALAIRES MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 41- 45	SALAIRES MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 46- 50
1995	14 105	18 507.7	19 792.7
1996	14 300	18 843.9	20 190.3
1997	14 567	19 030.1	20 372.5
1998	13 200	17 473.3	18 576.1
1999	13 458	17 592.8	18 635.2
2000	13 891	17 820.2	18 851.4
2001	14 381	18 002.4	19 021.7
2002	15 165	18 623.8	19 530.9
2003	15 434	18 910.36	19 745.97
2004	15 852	19 460.75	20 169.32

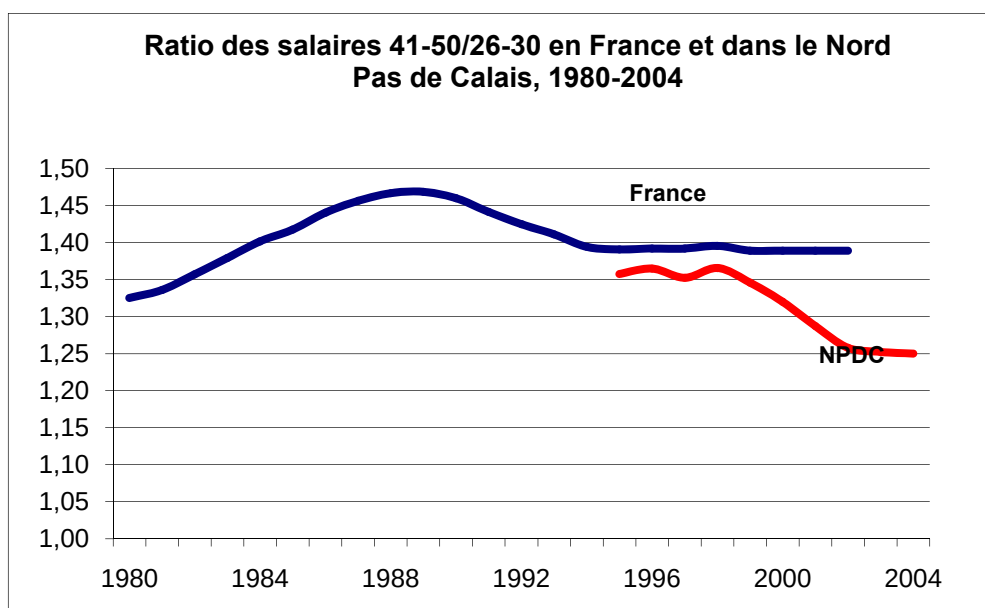
Source : DADS.

T36 : en €. En 2004, pour le Nord – Pas de Calais, le salaire moyen annuel net des 26-30 ans s'élevait à 15 852 euros.

Comparaison France Nord Pas de Calais

Au niveau national nous disposons d'une série couvrant la période 1980-2004, tandis que l'exploitation des DADS régional n'est possible que sur une période plus courte de 1995-2004. Le Graphique 40 montre l'évolution des deux séries et identifie, sur cet aspect, des inégalités plus fortes au niveau national qu'au niveau régional. La forte baisse des années 2000 dans le Nord Pas de Calais demeure, à cette étape du travail, une énigme.

Graphique 40 : Ratio des salaires 41-50/26-30 en France et dans le Nord Pas de Calais, 1980-2004



Source : DADS.

Variable 29 : Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés

Définition

Il s'agit du pourcentage de « bas salaires » parmi l'ensemble des salariés, quel que soit leur secteur d'activité, leur statut d'emploi, ou leur durée de travail. Les bas salaires sont définis de façon conventionnelle comme les salaires inférieurs à 2/3 du salaire médian ; et le salaire médian est le salaire au-dessous et au-dessus duquel on trouve la moitié des salariés.

Objectif de la variable

La part des bas salaires est une mesure de dispersion de la distribution des salaires. Son calcul repose sur une méthode voisine de celle utilisée dans le calcul du taux de pauvreté monétaire. La part des bas salaires, lorsqu'il s'appuie sur les salaires perçus (et non pas horaires), met en relief un type d'inégalité salariale souvent cachée par le sous-emploi, en particulier le temps partiel.

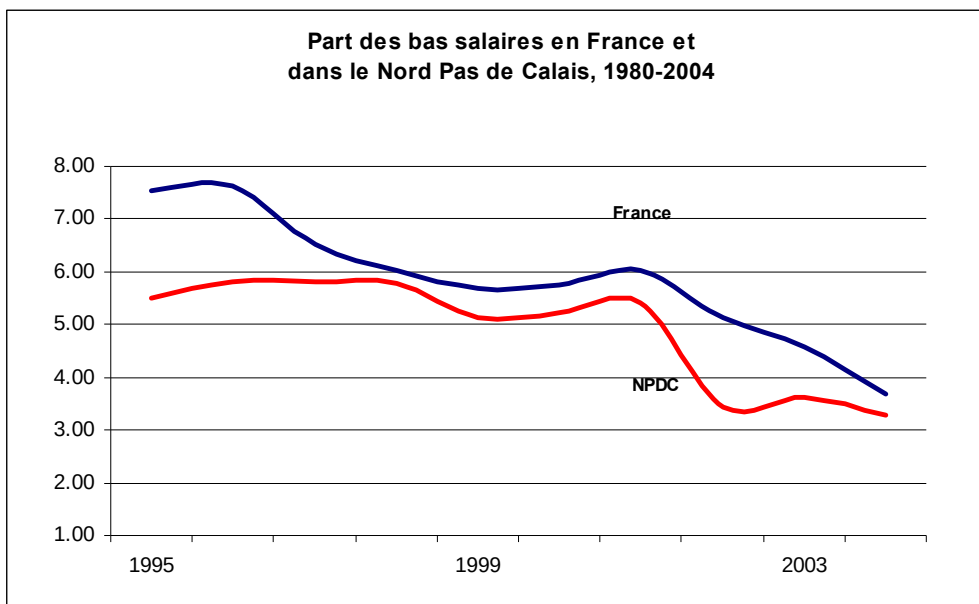
Présentation des données

Le seuil de bas salaire qui est retenu ici (mais un nouvel indicateur devrait être calculé par l'Insee, à notre demande, sous peu), l'a été à partir du salaire régional médian. Il serait nettement plus pertinent de mesurer la structure des salaires régionaux à l'aune du salaire médian *national* car celui-ci demeure implicitement le référent implicite de la distribution des salaires (ou des minima sociaux qui les accompagnent).

Comparaison France Nord Pas de Calais

Le Graphique 41 ci-dessous montre, sur la période observée, une baisse prolongée de la part des bas salaires sur l'ensemble de la décennie, pour la France comme pour la région.

Graphique 41 : Part des bas salaires en France et dans le Nord Pas de Calais, 1980-2004



Source : INSEE, DADS.

Variable 30 : SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet (complément)

Définition

Le salaire minimum net dont il est question est une moyenne pondérée des différents Smic existants. Ce salaire et son évolution sont observés au regard de l'évolution du salaire moyen.

Objectif de la variable

Plus le rapport augmente, plus le salaire minimum augmente relativement au salaire moyen. Dans le cadre de l'indicateur synthétique, c'est donc le complément de ce rapport qui est retenu de telle sorte qu'une augmentation relative du salaire minimum, qui permet de limiter les inégalités entre les salaires les plus modestes et le salaire moyen, soit enregistrée comme un progrès.

Présentation des données

Nous avons eu recours ici aux données DADS des salaires nets des temps complets du Nord Pas de Calais, ce qui pose, une fois encore, la très forte limite des salaires des temps non complets.

En ce qui concerne les données du SMIC mensuel net, nous nous sommes reportés à une étude réalisée par le MINEFI en 2004. Cette étude tenait compte des déductions à la source et de leur variation au cours du temps, pour déduire un salaire horaire net à partir des données de SMIC brutes, qui sont, elles, largement disponibles. A partir de 1998, le salaire horaire du SMIC net dont il est question est une moyenne pondérée des différents SMIC existants.

Tableau 37 : Evolution du SMIC mensuel net (Données nationales) et du salaire moyen mensuel net (TC)

	SALAIRE MOYEN MENSUEL NET (TC)	SMIC MENSUEL NET
	NPDC	FRANCE ENTIÈRE
1990	n.a.	653
1991	n.a.	684
1992	n.a.	710
1993	n.a.	720
1994	n.a.	724
1995	1410	795
1996	1442	774
1997	1473	803
1998	1475	834
1999	1500	841
2000	1526	859
2001	1551	886
2002	1605	913
2003	1635	945
2004	1682	983

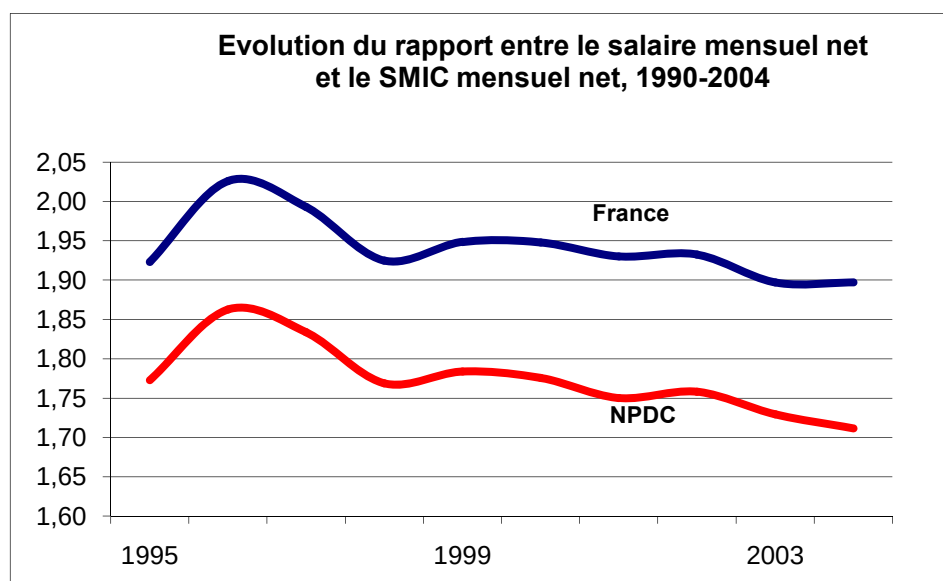
Source : DADS, INSEE.

T37 : en €. En 2004, le salaire moyen mensuel net régional était de 1 682 euros et le SMIC mensuel national de 983 euros.

Comparaison France Nord Pas de Calais

La distance entre le salaire mensuel net et le SMIC mensuel net est plus élevée pour la France dans son ensemble par rapport à la région (voir Graphique 42), ce qui signifie qu'en moyenne, les inégalités infranationales sont plus faibles dans la région. Mais puisque le salaire minimum est un indicateur national, ceci résulte uniquement du fait que les salaires moyens versés sont inférieurs dans le Nord Pas de Calais par rapport à la France, ce que nous avons déjà eu l'occasion de montrer (variable 19).

Graphique 42 : Evolution du rapport entre le salaire mensuel net et le SMIC mensuel net Nord Pas de Calais 1990-2004



Source : calculs personnels pour le SMIC mensuel net, MINEFI DADS.

Un indicateur complémentaire

Rapport des salaires selon les catégories socioprofessionnelles : cadres/ouvriers et cadres/employés

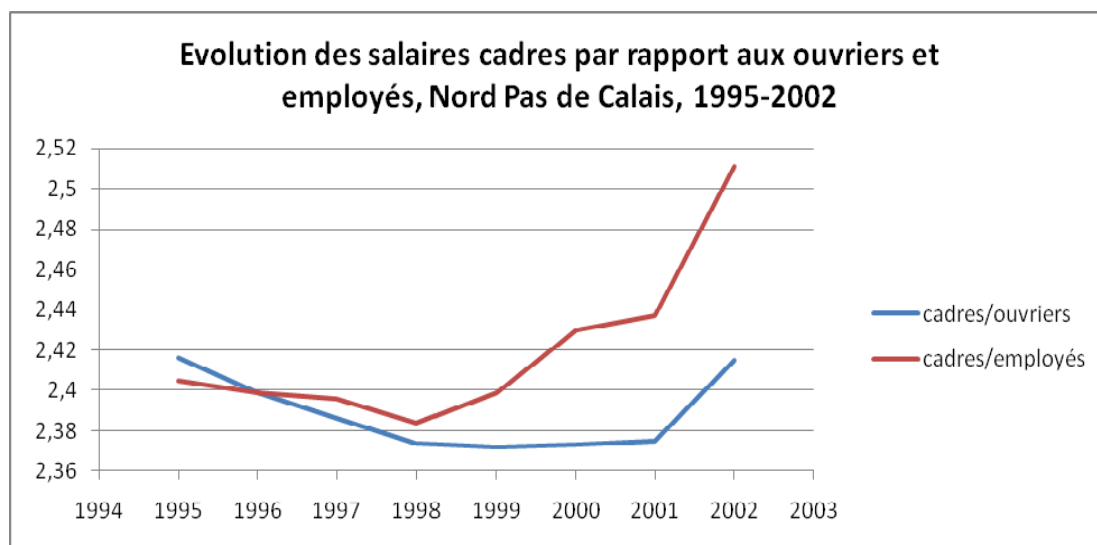
Tableau 38 : Evolution des salaires horaires nets moyens selon la CSP

	CADRES	EMPLOYE	OUVRIER	CADRES/OUVRIERS	CADRES/EMPLOYES
1995	105.8	44	43.8	2.416	2.405
1996	107	44.6	44.6	2.399	2.399
1997	108.8	45.4	45.6	2.386	2.396
1998	111.21	46.65	46.85	2.374	2.384
1999	113.33	47.24	47.77	2.372	2.399
2000	18.13	7.46	7.64	2.373	2.430
2001	18.74	7.69	7.89	2.375	2.437
2002	20.29	8.08	8.4	2.415	2.511

Sources : DADS

T38 : en €. En 2002, le salaire horaire net moyen d'un cadre est 2,511 fois supérieur à celui d'un employé.

Graphique 43 : Evolution du rapport des salaires annuels nets moyen par grandes CSP dans le Nord – Pas-de-Calais

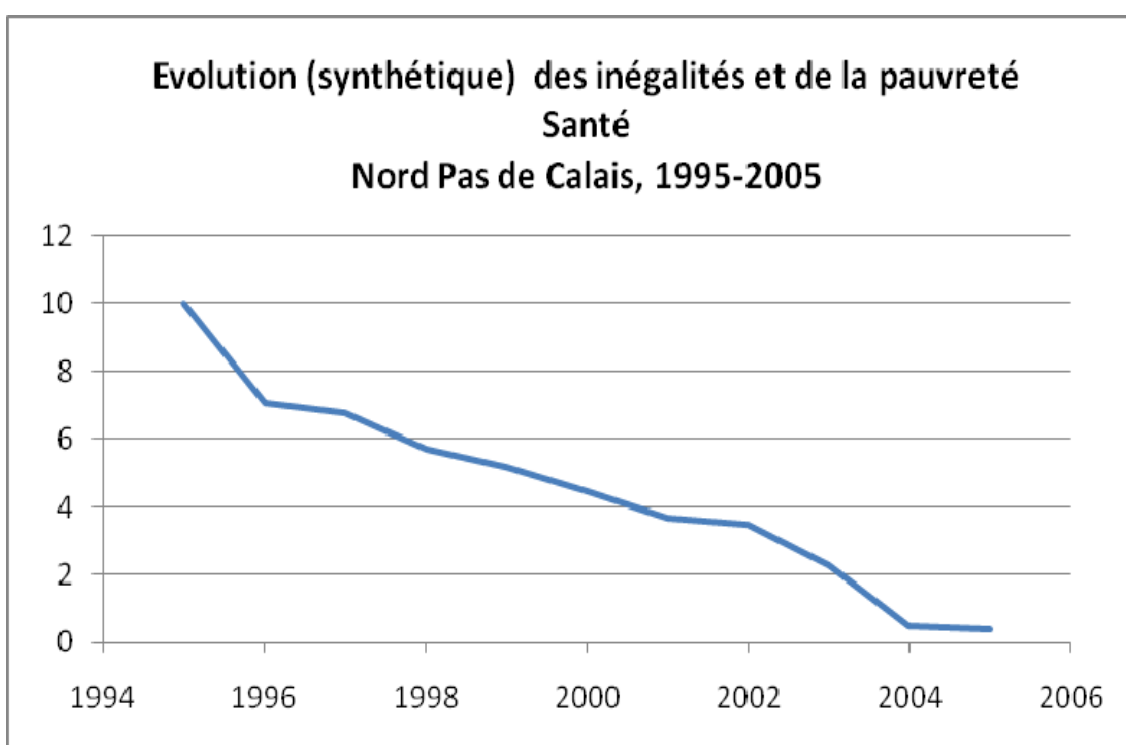


Source : INSEE, DADS

V. SANTE

La dimension santé du baromètre est composée des variables suivantes : évolution de la densité médicale, part des dépenses de santé dans le Pib régional, taux d'incidence de la tuberculose, espérance de vie à la naissance, espérances de vie comparées selon les catégories socioprofessionnelles. Dans sa version régionale et selon les données disponibles (voir infra), la tendance des inégalités et de la pauvreté dans cette dimension est la suivante :

Graphique 44 : Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Santé



Source : voir infra

Variable 31 : Evolution de la densité médicale

Définition

Il s'agit du nombre de médecins (généralistes + spécialistes) pour 100 000 habitants.

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre de médecins (généralistes+spécialistes)	FNORS	1985-2004
Population, ici 100 000 habitants	FNORS	1985-2004

Objectif de la variable

Les inégalités en termes de santé peuvent être évaluées relativement à la densité médicale au sein d'une population, qui permet de mesurer les possibilités plus ou moins grandes d'accès aux soins médicaux des individus. Cette variable peut être discutée dans le cadre des inégalités. En effet, des exemples régionaux montrent que la densité médicale n'assure pas nécessairement un égal accès aux populations, ni un accès à ceux qui en ont le plus besoin.

On pourrait, dans le cas de la régionalisation du Bip40, substituer cette variable par une mesure des inégalités territoriales en matière de densité médicale. Nous y reviendrons en fin de partie.

Présentation des données

Tableau 39 : Evolution de la densité médicale Nord-Pas de Calais

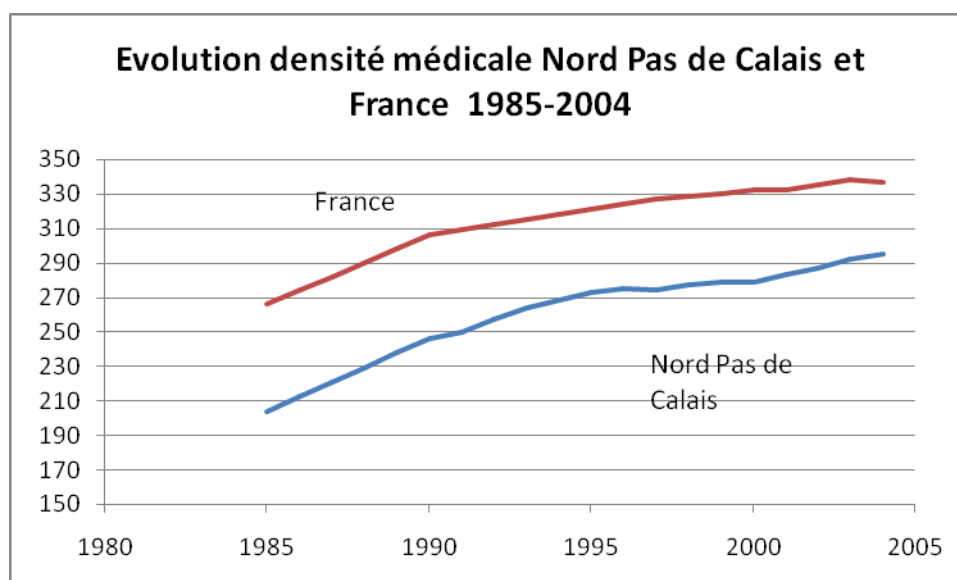
	NORD PAS DE CALAIS	FRANCE
1985	204	266
1986	212,4	274
1987	220,8	282
1988	229,2	290
1989	237,6	298
1990	246	306
1991	250	309
1992	257	312
1993	264	315
1994	268	318
1995	273	321
1996	275	324
1997	274	327
1998	277	328,7
1999	279	330,3
2000	279	332
2001	283	332
2002	287	335
2003	292	338
2004	295	337

Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

T39 : En 2004, il y avait 295 médecins (généralistes et spécialistes) dans le Nord – Pas de Calais

Au cours des vingt dernières années, la densité médicale n'a cessé de croître, ce qui peut traduire une amélioration générale du recours aux soins médicaux. Dans le Nord-Pas de Calais, l'augmentation de la densité médicale a été relativement plus importante qu'en France, inspirant l'idée d'un certain rattrapage, mais les écarts d'accès aux soins restent assez importants.

Graphique 45. Evolution de la densité médicale



Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

Tableau 40 : Densité médicale comparée : Nord et Pas de Calais 1982-2004 (médecins généralistes et spécialistes)

	DENSITE REGIONALE	DENSITE NORD	DENSITE PAS DE CALAIS	RAPPORT NORD/PAS DE CALAIS
1982	143	146	139	1.047
1992	223	241	192	1.255
1993	230	248	197	1.256
1994	250	273	208	1.313
1995	255	279	214	1.304
1996	255	277	218	1.272
1997	257	277	222	1.250
1998	251	270	218	1.237
1999	264	289	226	1.282
2000	268	292	226	1.290
2001	267	287	231	1.240
2002	288	313	243	1.291
2003	292	320	243	1.317
2004	295	323	246	1.313

Sources : DRASS, Services Etudes et Statistiques, STATISS, annuels.

Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

T40 : En 2004, (dernière colonne), il y a 1,31 fois plus de médecins dans le Nord que dans le Pas de Calais.

L'évolution des possibilités d'accès aux soins médicaux de la population est un moyen d'évaluer la performance du système social dans le sens où une hausse du nombre de médecins entraîne mécaniquement un plus grand accès aux soins médicaux.

Mais l'évaluation des inégalités face aux soins médicaux (inégalités sociales d'accès) devrait faire l'objet, à notre sens, d'une estimation par exemple des écarts entre le recours aux soins hospitaliers et le recours aux soins dits « de ville ». Il apparaît en effet que les populations les moins favorisées ont davantage recours aux soins hospitaliers et nettement moins aux médecins spécialisés.

Il pourrait être intéressant aussi d'évaluer l'impact de la CMU (base et complémentaire) sur l'accès aux soins des ménages à bas revenus et des personnes les plus défavorisées. L'éligibilité à la CMU complémentaire est en effet conditionnée par un plafond de ressources relativement faible (575€ par UC), ce qui exclut d'emblée la plupart des ménages à bas revenus. Le système de sécurité sociale actuellement en place, dont le principal objectif est de garantir l'accès aux soins médicaux pour tous, engendre certains effets pervers où des ménages à faibles revenus ont plus difficilement accès aux soins que d'autres catégories de ménages (INSEE, Nord Pas de Calais, 2006).

Des inégalités infra territoriales

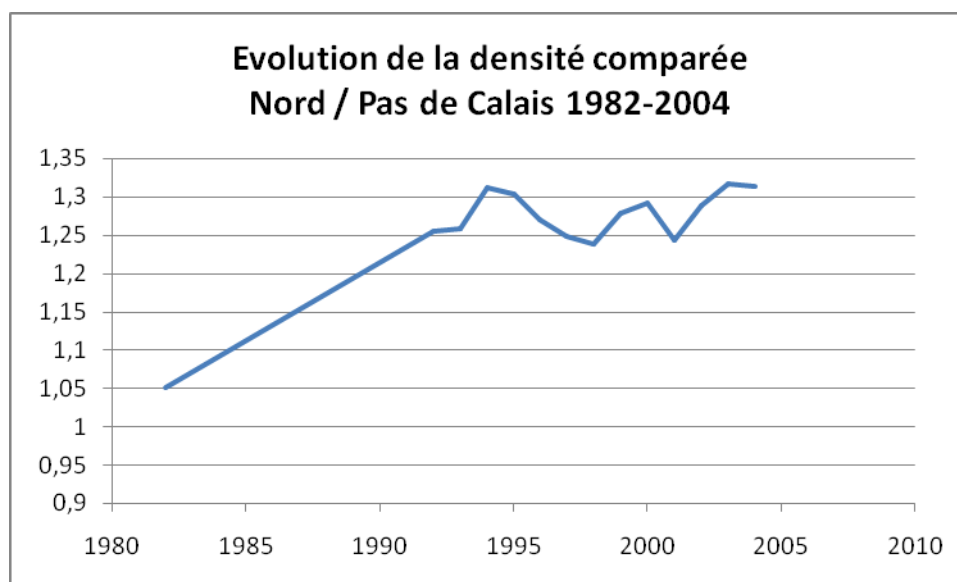
Nous suggérons que dans le cadre d'un baromètre régional soient tenu compte des inégalités infra-territoriales, en particulier en matière de densité médicale (de généralistes ou de spécialistes).

La prise en compte de cette variable permettrait d'ajouter un élément territorial à ce large descriptif des inégalités et de la pauvreté, ce qui est une limite de ce baromètre, tout en s'appuyant sur des données largement disponibles.

En l'état actuel de notre collecte, deux pistes sont proposées.

a/ Une mesure des inégalités territoriales qui compare la densité médicale des départements. Cette mesure a l'avantage de la simplicité (écart relatif de densités médicales) et d'être disponible sur période assez longue (voir les données du tableau 40).

Graphique 46. Evolution de la densité comparée : Nord et Pas de Calais



Sources : DRASS, Services Etudes et Statistiques, Statiss, annuels.
Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé

On y lit que sur la décennie 1982-1992, les inégalités en densité médicales se sont accrues entre les deux départements –mais c'est aussi une période de croissance forte de la densité médicale. Depuis 1993, les inégalités sont variables mais globalement stables.

b/ Une mesure de l'évolution des écarts-type de densité médicale selon les communautés d'agglomération.

La variation moyenne des densités médicales peut être facilement résumée par l'écart type de la distribution. Malheureusement, les données ne sont disponibles que depuis 2001, rendant impossible des estimations diachroniques véritablement pertinentes. Dans le cas de la distribution des médecins généralistes, cette estimation des inégalités montre une certaine hausse sur 2002-2004, et une stabilité ensuite. Une tendance tout à fait comparable, mais avec des inégalités de départ nettement plus fortes, est identifiable pour la distribution des médecins spécialistes.

Tableau 41 : Offre de soins par unité d'agglomération²²

MEDECINS GENERALISTES	2002	2003	2004	2005
C. U. de Lille Métropole	2	2	2,1	2,1
C. U. de Dunkerque Grand Littoral	1,6	1,6	1,6	1,7
C. U. d'Arras	2,8	2,8	2,9	2,9
C. A. de l'Artois	1,3	1,4	1,4	1,4
C. A. de Saint-Omer	1,7	1,7	1,8	1,7
C. A. du Boulonnais	1,7	1,7	1,8	1,8
C. A. du Calaisis	1,5	1,5	1,5	1,5
C. A. du Douaisis	1,5	1,6	1,5	1,6
C. A. d'Hénin - Carvin	1,4	1,4	1,4	1,4
C. A. de Lens - Liévin	1,4	1,4	1,4	1,5
C. A. de Maubeuge - Val de Sambre	1,6	1,6	1,6	1,7
C. A. de Valenciennes Métropole	1,7	1,8	1,8	1,8
C. A. de la Porte du Hainaut	1,4	1,4	1,4	1,4
C. A. de Cambrai	2	2	2	2
Nord-Pas-de-Calais	1,6	1,6	1,7	1,7
France métropolitaine	1,7	1,7	1,7	1,7
Ecart type	0,38402	0,37512	0,40843	0,39565
Coefficient de variation	0,24001	0,23445	0,24025	0,23273

Unité : nombre pour 1 000 habitants

Source : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/zoom/TB02Sant.htm.

T41 : En 2005, il y avait pour la Communauté Urbaine de Lille Métropole et pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai respectivement 2,1 et 2 médecins pour 1000 habitants.

²² Source : données mises à notre disposition par le Conseil Général Nord

Variable 32 : Part des dépenses de santé dans le PIB régional

Dans le Bip40, la variable choisie est la part des dépenses de santé supportée par les ménages, données issues des Comptes de la santé de la Drees.

Les dépenses de santé engagées par les ménages sont en partie prises en charge par l'assurance maladie. L'autre part de ces dépenses reste à leur charge directe, y compris par le financement de primes mutualistes ou assurantielles. Observer l'évolution de la part des dépenses de santé à la charge des ménages est un indice des inégalités d'accès aux soins.

Malheureusement, malgré de nombreuses tentatives lancées sur différentes pistes, aucun accès à de telles données n'a été possible.

Variable 33 : Espérance de vie à la naissance

Définition

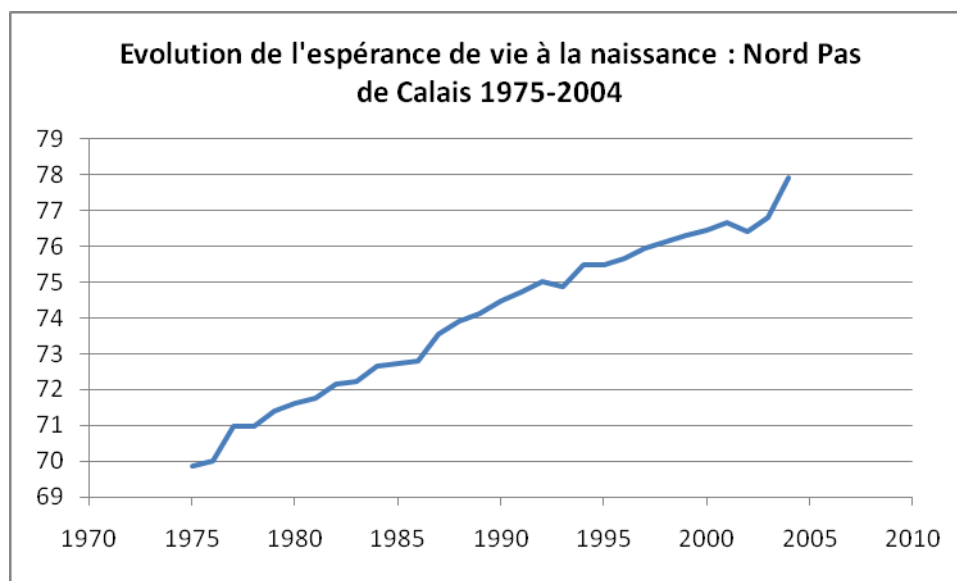
Il s'agit de la durée de vie moyenne estimée à la naissance

Objectif de la variable

Bien qu'elle ne soit pas en elle-même un bon indicateur des inégalités, l'évolution de l'espérance de vie à la naissance des individus permet de mesurer l'amélioration, ou la dégradation dans certains cas, de la situation sociale d'un pays ou, dans le cas présent, d'une région. Complétée par des indicateurs d'inégalités (hommes-femmes, ou des catégories socioprofessionnelles), elle prend alors tout son sens. Seule en revanche, elle n'a que peu d'intérêt pour la mesure des inégalités.

Présentation des données

Graphique 47 : Evolution de l'Espérance de vie à la naissance Nord Pas de Calais 1982-2004



Source : Gadrey, fichier IDH-C

**Tableau 42 : Espérance de vie
à la naissance dans le Nord Pas de Calais
1975-2003 (en années)**

ANNEE	ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE	ANNEE	ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE
1975	69,85	1991	74,7
1976	70	1992	75
1977	70,95	1993	74,85
1978	70,95	1994	75,45
1979	71,4	1995	75,45
1980	71,6	1996	75,65
1981	71,75	1997	75,95
1982	72,15	1998	76,1
1983	72,2	1999	76,3
1984	72,65	2000	76,45
1985	72,7	2001	76,65
1986	72,8	2002	76,4
1987	73,55	2003	76,8
1988	73,9	2004p	77,9
1989	74,1		
1990	74,45		

Source : GADREY, fichier IDH-C.

T42 : En 2004, l'espérance de vie à la naissance était de 77,9 ans.

Tableau 43: L'espérance de vie comparée selon les départements (en années)

	NORD	PAS-DE- CALAIS	REGION	FRANCE
Espérance de vie à la naissance 1990				
Hommes	70,2	69,5	69,9	72,9
Femmes	79	79	79	81
Espérance de vie à la naissance en 2001				
Hommes	73,1	71,9	72,7	75,5
Femmes	81,1	80,8	81	82,8
Espérance de vie à 60 ans en 2001				
Hommes	18,7	18,3	18,6	20,6
Femmes	24,4	24,2	24,3	25,6

Source : Insee - État civil - Recensements de la population

T43 : En 2001, dans le Nord – Pas de Calais, l'espérance de vie d'un homme de 60 ans de 18,6 ans.

Variable 34 : Différence espérance de vie cadres/ouvriers

Définition

Il s'agit de l'espérance de vie à 35 ans des catégories sociales étudiées.

Objectif de la variable

L'espérance de vie à 35 ans relative à une catégorie sociale est le nombre moyen d'années restant à vivre à cet âge, pour une génération fictive de personnes survivantes à 35 ans qui auraient tout au long de leur vie les probabilités de décès de cette catégorie observées à chaque âge sur la période étudiée. Pour la calculer, les probabilités de décès estimées ont été extrapolées pour les âges après 80 ans, faute d'effectifs suffisants pour les estimer directement.

Il est possible de calculer des différences d'espérance de vie entre hommes et femmes ou encore en fonction de l'âge, mais on peut également les calculer en fonction de la catégorie sociale des individus.

La différence d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers, qui sont les deux extrêmes de l'échelle sociale, permet de mettre en évidence l'impact de la situation sociale des individus sur leur état de santé général.

Au niveau régional, seul un accès aux données EDP permettrait de réaliser un tel travail régulier. Ceci n'a pas été entrepris ici. Cela nécessiterait que des choix publics soient effectués pour mieux saisir les inégalités sociales de santé dans la région. C'est une limite forte sur cette dimension santé qui reflète, en l'état, assez mal ce type d'*inégalités*.

On pourrait également effectuer par un bricolage statistique un *proxy* à partir des données nationales des catégories socioprofessionnelles auxquelles on attribuerait les espérances de vie nationales. Mais l'effet obtenu ne révélerait qu'un effet structurel. Nous avons donc préféré ne pas avoir recours à cette estimation.

Variable 35 : Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants

Définition

Il s'agit du taux d'incidence c'est-à-dire du nombre de nouveaux cas déclarés pendant l'année rapportés à la population (pour 100 000 habitants). Les déclarations sont effectuées pendant l'année aux médecins inspecteurs de la santé publique de la DDASS.

Données requises

	Source	Période
Nombre de nouveaux cas de tuberculose déclarés	FNORS INVS	1986-2004
Population, ici 100 000 habitants	FNORS INVS	1986-2004

Présentation des données

L'Observatoire régional de la santé met à disposition quelques indicateurs de santé parmi lesquels celui des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants. De nombreuses études montrent en effet que la recrudescence de cette maladie est en partie liée aux conditions de vie des populations précaires.

Contrairement aux attentes, les taux de tuberculose sont en chute libre dans la région, chute plus spectaculaire encore qu'en France. Etonnamment d'ailleurs, ce taux est le plus faible de France (après la région Poitou-Charentes) ce dont on peut, étant donnée l'ensemble des indices récoltés dans ce rapport, s'étonner. Bien que faisant partie des maladies à déclaration obligatoire (depuis janvier 2003), on peut faire l'hypothèse que les populations les plus fragilisées, en particulier désocialisées sont moins décelées que les autres, et qu'en toute vraisemblance ces taux sont sous estimés. Mais nous ne sommes pas en mesure, ici, d'expliquer ni cette chute, ni la faiblesse de ce taux.

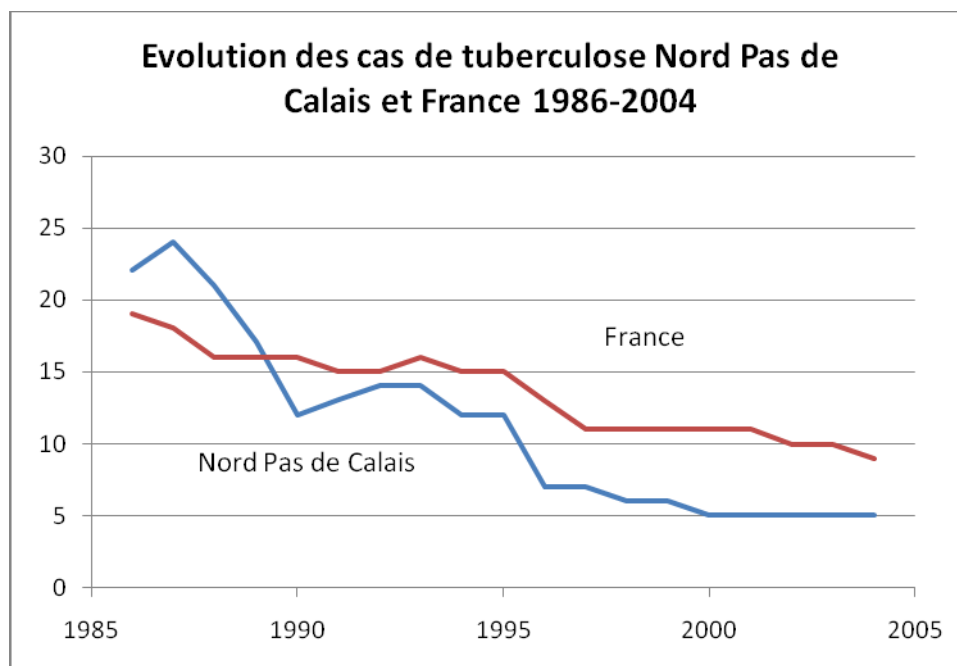
**Tableau 44 : Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants
Comparaison Nord Pas de Calais - France 1986-2002**

	NORD PAS DE CALAIS	FRANCE METROPOLITAINE
1986	22	19
1987	24	18
1988	21	16
1989	17	16
1990	12	16
1991	13	15
1992	14	15
1993	14	16
1994	12	15
1995	12	15
1996	7	13
1997	7	11
1998	6	11
1999	6	11
2000	5	11
2001	5	11
2002	5	10
2003	5	10
2004	5	9

Source: Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé – Institut de Veille Sanitaire

T44 : En 2004, dans le Nord – Pas de Calais, la part des nouveaux cas de tuberculose était de 5 ‰.

Graphique 48 : Evolution des cas de tuberculose, Nord Pas de Calais 1986-2004



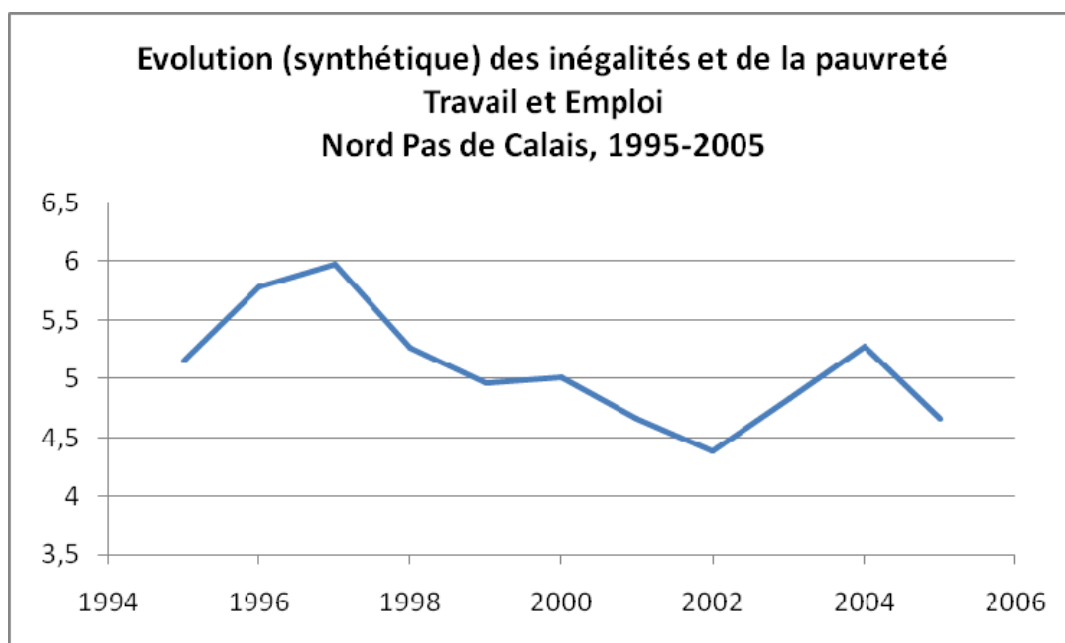
Source: Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé – Institut de Veille Sanitaire

VI. TRAVAIL ET EMPLOI

La sixième dimension du baromètre, celle du « Travail et Emploi » est composée de trois sous dimensions qui seront amplement détaillées ci-dessous. La multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté que veut appréhender le baromètre prend une fois encore tout son sens: il met certes l'accent sur la question du chômage, mais aussi, dans l'environnement du travail, celle des conditions de travail et plus encore des relations professionnelles.

- VI-1 Chômage (8 variables)
- VI-2 Conditions de travail (8 variables)
- VI-3 Précarité (5 variables)
- VI-4 Relations professionnelles (3 variables)

Graphique 49 : Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Travail et Emploi



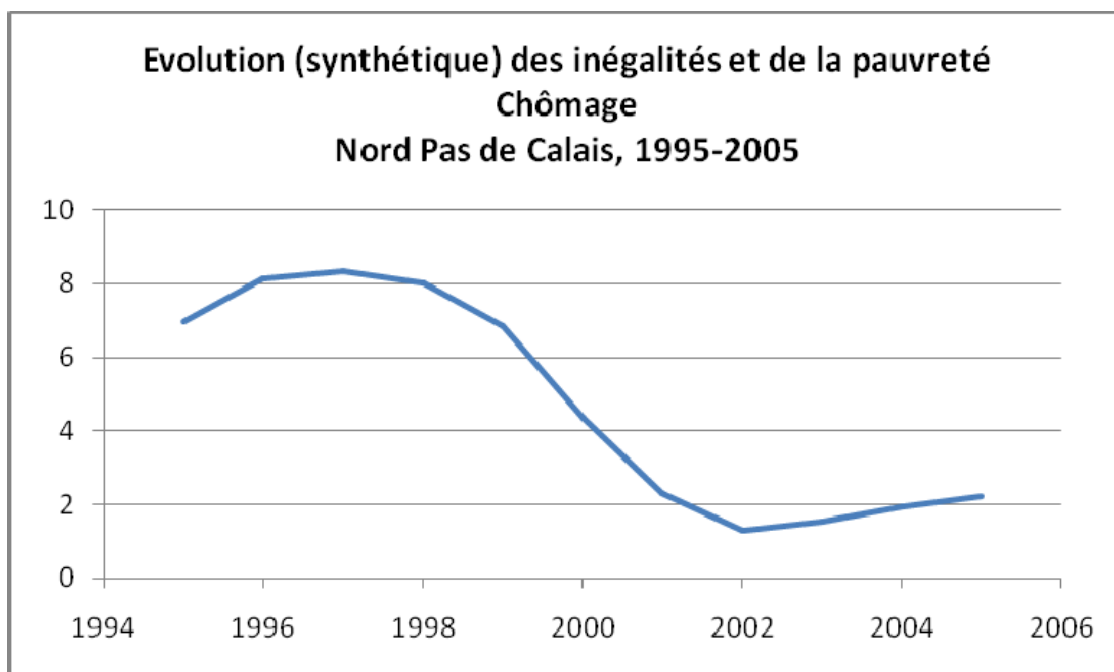
Source : voir infra

VI-1 Chômage

Le chômage se décline selon les variable suivantes : taux de chômage, taux de chômage déguisé, écart entre chômage des hommes et celui des femmes, entre le chômage des moins de 25 ans et celui des 25-49 ans, entre les cadres et les ouvriers, entre les cadres et les employés, part des chômeurs de longue durée, et part des chômeurs non indemnisés.

Des variables disponibles à un niveau régional et qui sont présentées ci-dessous, l'on peut déduire l'évolution générale suivante sur la décennie 1995-2005.

Graphique 50 : Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Chômage



Source : voir infra

Variable 36 : Taux de chômage (BIT)

Définition

Il s'agit du taux de chômage calculé en fonction des critères du BIT. La personne concernée doit remplir trois conditions :

- ne pas avoir travaillé au cours de la semaine précédente
- être disponible pour occuper un emploi
- être en recherche d'emploi

Encadré 14. Les sources des chiffres du chômage au niveau régional

Entre deux recensements de populations, les seules données mobilisables pour la mesure du chômage proviennent des informations administratives récoltées par L'ANPE. Ce sont donc les demandeurs d'emploi qui transitent par cette agence qui sont comptabilisés. Cette source peut différer sensiblement de données déclaratives (données de l'Enquête emploi) sur lesquelles, malheureusement, peu d'information chiffrée n'est disponible au niveau régional.

C'est une limite forte car pour calculer des taux de chômage, nous sommes obligés de recourir à du bricolage en partie hasardeux sur les niveaux de la population active régionale.

Par ailleurs, les controverses récentes, au niveau national, sur les chiffres du chômage, montrent que le choix des sources n'est ni neutre, ni secondaire (voir les rapports de : ACDC, « les Autres chiffres du chômage », <http://acdc2007.free.fr>)

Pour tenir compte de la définition du chômage au sens du BIT, seule les séries des DEFM 123 sont retenues dans cette définition.

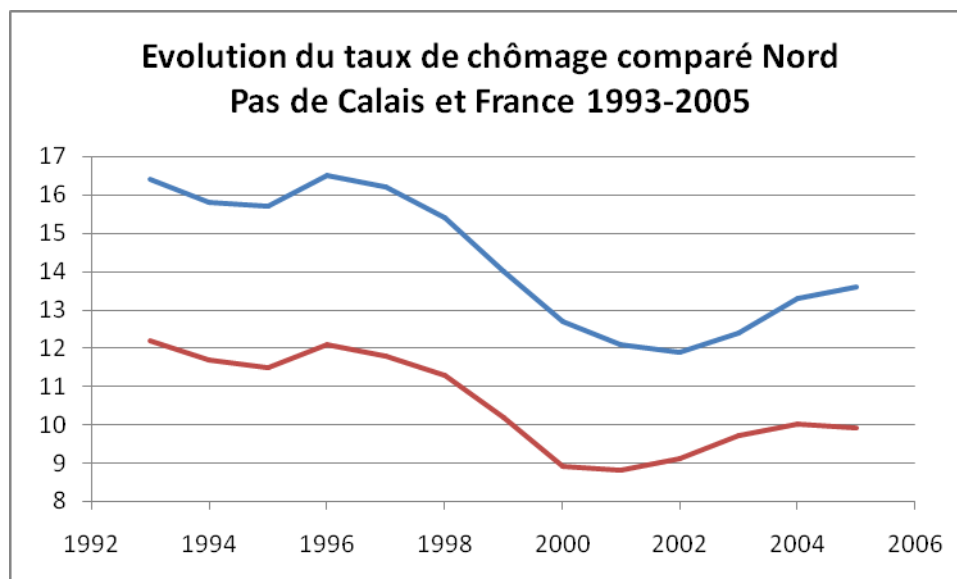
Objectif de la variable

Est-il besoin de préciser que la perte d'emploi est une des causes centrales des inégalités économiques et sociales de nos sociétés contemporaines, tant pour les effets directs auxquels conduit une exclusion temporaire ou de long terme du marché du travail que pour ses effets indirects.

La définition du BIT du chômage étant très restrictive, notamment sur les catégories des DEFM ou la durée minimale de travail effectué, d'autres dimensions du chômage sont mises à jour par le baromètre pour mieux rendre compte des inégalités des individus face à l'emploi.

Présentation des données

Graphique 51 : évolution comparée du taux de chômage en France et dans la région Nord Pas de Calais : 1982-2005

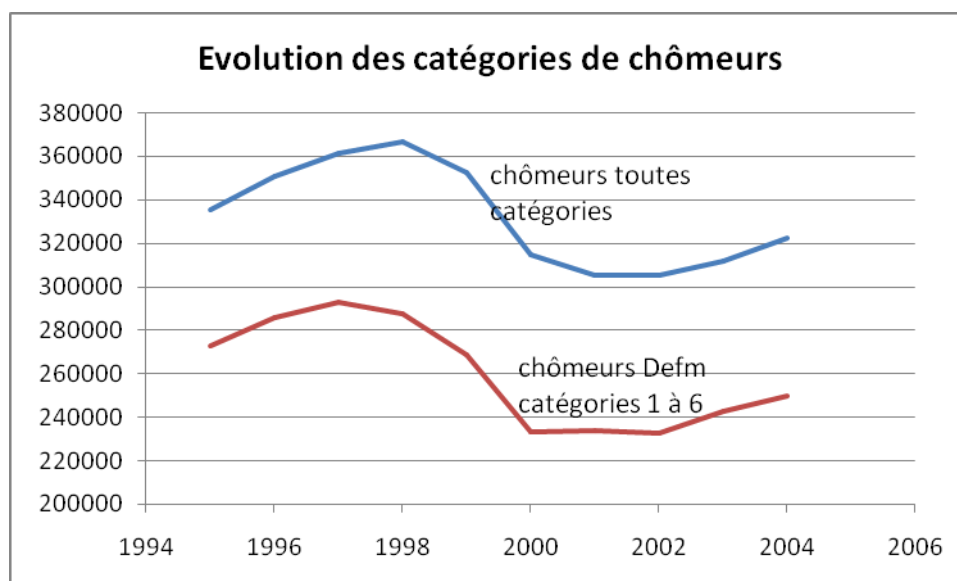


Source : INSEE Résultats, 2006, L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004)
– Le chômage départemental (1982-2005)

Les taux de chômage comparés entre le France et la région Nord-Pas de Calais suivent la même tendance au cours de la période 1982-2005. Mais on observe que, même s'il tend à diminuer, l'écart des taux de chômage demeure très important (plus de 2,7 points de différence en 2005).

En outre, alors qu'en 1995, les chômeurs des catégories 1 et 6 représentaient encore 81% de l'ensemble des DEFM recensées par L'ANPE, ils ne sont plus que 78% en 2005, avec un point au plus bas en 2000 (74% seulement des DEFM).

Graphique 52 : Evolution du chômage selon les catégories dans le Nord Pas de Calais 1995-2004



Source : DRTEFP

Variable 37 : Taux de chômage déguisé

Définition

Ce taux tient compte l'ensemble des catégories des DEFM, les personnes en dispense de recherche d'emploi (DRE), ainsi que les personnes en temps partiel subi. Ces personnes en sous-emploi déclarent souhaiter travailler davantage mais ne sont pas inscrites à l'ANPE.

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
DEFM 1 à 6 + DRE	DRTEFP	1990-2005
Temps partiel subi	EE	
PAO	DRTEFP	1990-2005

Objectif de la variable

Les restrictions de la définition du taux de chômage du BIT excluent une part des demandeurs d'emploi des statistiques officielles. Malheureusement le sous emploi ne peut être pris en compte de façon correcte au niveau régional du fait de la non régionalisation de l'enquête emploi qui capte la majeure partie de ce sous emploi, en particulier en identifiant les temps partiel subis. Cette variable n'est donc pas renseignée au niveau régional.

Variable 38 : Ecart des taux de chômage entre hommes et femmes

Définition

Il s'agit du rapport entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes.

Données requises	Source	Période
Taux de chômage des hommes	INSEE	1991-2005
Taux de chômage des femmes	INSEE	1991-2005

Objectif de la variable

La différence du taux de chômage entre hommes et femmes souligne que les femmes sont davantage confrontées au chômage que les hommes et qu'elles sont donc victimes de discriminations sur le marché du travail.

Par ailleurs, le taux de chômage féminin est sous-évalué dans la mesure où la convention BIT sur laquelle reposent la plupart des études et définitions du taux de chômage *ne tient pas compte des demandeurs d'emploi à temps partiel* (DEFM 2). Or, la part des femmes dans le travail à temps partiel est très important (82% selon l'enquête emploi 2003 de l'INSEE), et la part des femmes dans les DEFM de catégorie 2 représentent, dans le Nord Pas de Calais plus de 87% des demandes (SEPES, données de 2004²³). Si l'on intégrait les demandeurs d'emploi à temps partiel, on obtiendrait très certainement un taux de chômage féminin plus élevé que le taux de chômage officiel. Au final, les inégalités entre hommes et femmes face au chômage seraient plus fortes encore que celles que nous identifions ici.

Présentation des données

Tableau 45 : Taux de chômage en moyenne annuelle par sexe, Nord Pas de Calais

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ECART F/H
1991	10,1%	16,6%	12,8%	1,64
1992	11,0%	17,1%	13,6%	1,55
1993	13,0%	18,3%	15,3%	1,40
1994	14,3%	18,9%	16,3%	1,32
1995	13,3%	18,3%	15,5%	1,37
1996	14,4%	19,1%	16,5%	1,32
1997	14,7%	19,1%	16,7%	1,29
1998	13,9%	18,5%	15,9%	1,33
1999	13,3%	17,5%	15,2%	1,31
2000	11,4%	16,0%	13,5%	1,40
2001	10,6%	14,8%	12,5%	1,39
2002	11,1%	13,9%	12,4%	1,25
2003	11,6%	14,1%	12,8%	1,21
2004	12,3%	14,1%	13,1%	1,14
2005	12,7%	14,0%	13,3%	1,10

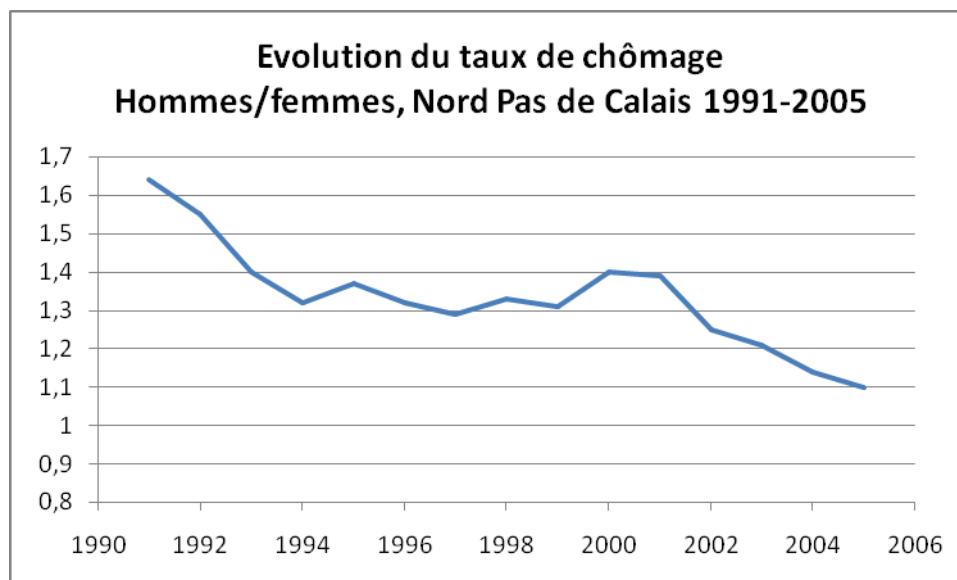
Source : INSEE Résultats, 2006, *L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004) – Le chômage départemental (1982-2005)*
T45 : En 2005, pour le Nord – Pas de Calais, le taux de chômage des femmes était de 14 %, il était 1,1 fois supérieur à celui des hommes.

Au cours des quinze dernières années, l'écart des taux de chômage hommes/femmes a diminué sensiblement dans la région Nord-Pas de Calais. Mais compte tenu de la non-prise en compte des

²³ Stable par rapport à 2003. Données mises à disposition par B. Clément-Ziza DRTEFP.

demandes d'emploi à temps partiel, nous pouvons supposer que malgré une baisse globale des taux de chômage, les inégalités face au chômage ne se sont pas réduites et ont peut-être augmenté.

Graphique 53. Evolution du taux de chômage Hommes/Femmes



*Source : INSEE Résultats, 2006, L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004)
– Le chômage départemental (1982-2005)*

Variable 39 : Ecart entre taux de chômage -25 ans/25-49 ans

Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des actifs de moins de 25 ans et les actifs ayant entre 25 et 49 ans

Données requises

	Source	Période
Taux de chômage des actifs de -25 ans	DRTEFP	1990-2005
Taux de chômage des actifs entre 25 et 49 ans	DRTEFP	1990-2005

Objectif de la variable

La mise en évidence des inégalités face à l'emploi en fonction de l'âge est primordiale dans la mesure où le chômage des jeunes est élevé, et peut être le signe de discriminations à l'embauche, ou d'exclusions persistantes du marché du travail.

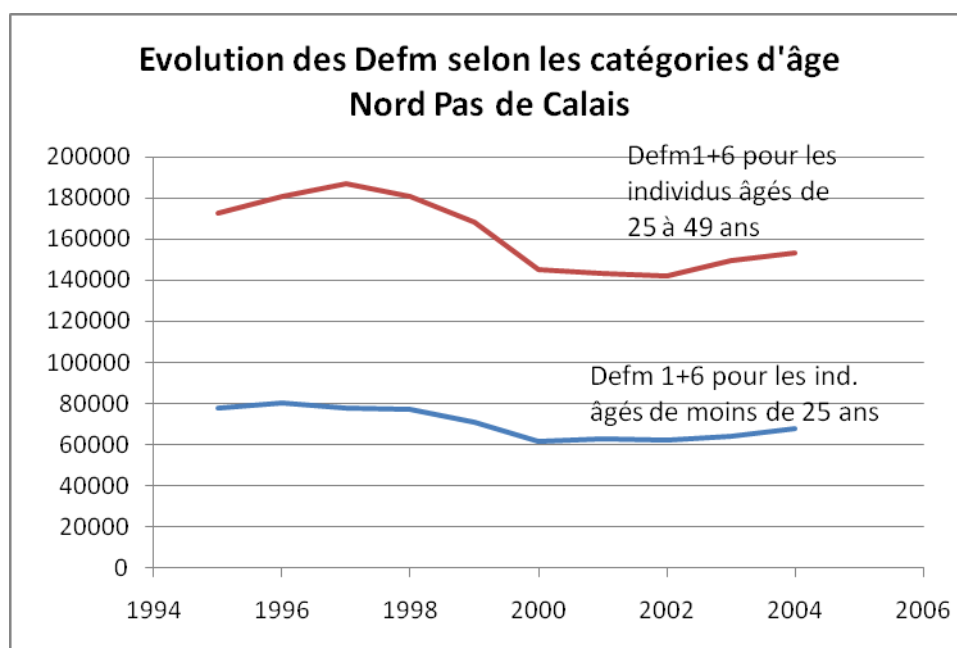
Présentation des données

Pour cette variable comme pour les suivantes, nous avons été confrontés à une difficulté majeure : celle d'avoir, grâce aux DEFM, des données identifiant les catégories de chômeurs par âge. En revanche, les dénominateurs (la population active selon les âges ici) ne sont pas connus car, entre deux recensements, seule l'Enquête Emploi serait en mesure de permettre de fournir de telles données.

Nous avons, contrairement à d'autres variables, pris quelques libertés, en posant des extrapolations à partir des tendances de population active des recensements précédents qui ont constitué des estimations des dénominateurs.

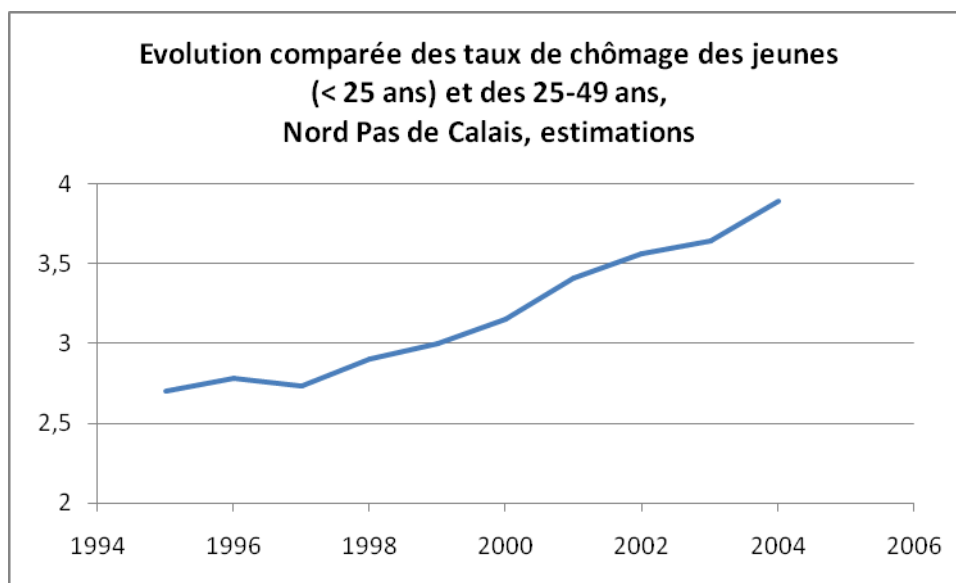
Les tendances observées sont donc à prendre avec une grande précaution.

Graphique 54. Evolution des DEFM selon les âges



Source : DRTEFP

Graphique 55. Evolution comparée des taux de chômage des jeunes et des adultes



*Sources : pour les DEFM : DRTEFP.
Pour les Populations actives par catégorie : INSEE, Recensements de la population, 1990, 1999.*

Variable 40 : Ecart de taux de chômage cadres/employés

Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des cadres et des employés

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Taux de chômage des cadres	DRTEFP	1990-2005
Taux de chômage des employés	DRTEFP	1990-2005

Objectif de la variable

La catégorie sociale à laquelle appartiennent les individus est déterminante face à l'emploi. Le niveau de formation et les qualifications individuelles vont jouer un rôle important sur les possibilités d'accès à l'emploi et, pour les personnes les moins favorisées, vont accroître les difficultés à trouver ou à retrouver un emploi.

Présentation des données

De mêmes précautions d'interprétation doivent être ici retenues pour cette variable, puisque la difficulté est la même: les dénominateurs (la population active selon les catégories socioprofessionnelles) ne sont pas connus car, entre deux recensements, seule l'Enquête Emploi serait en mesure de permettre de fournir de telles données. La variable suivante (chômage des cadres rapporté à celui des ouvriers) souffre des mêmes limites de sources et disponibilité des données.

Variable 41 : Ecart taux de chômage cadres/ouvriers

Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des cadres et des ouvriers

Données requises

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Taux de chômage des cadres	DRTEFP	1990-2005
Taux de chômage des ouvriers	DRTEFP	1990-2005

Présentation des données

Tableau 46 : Taux de chômage cadres/employés/ouvriers. Estimations

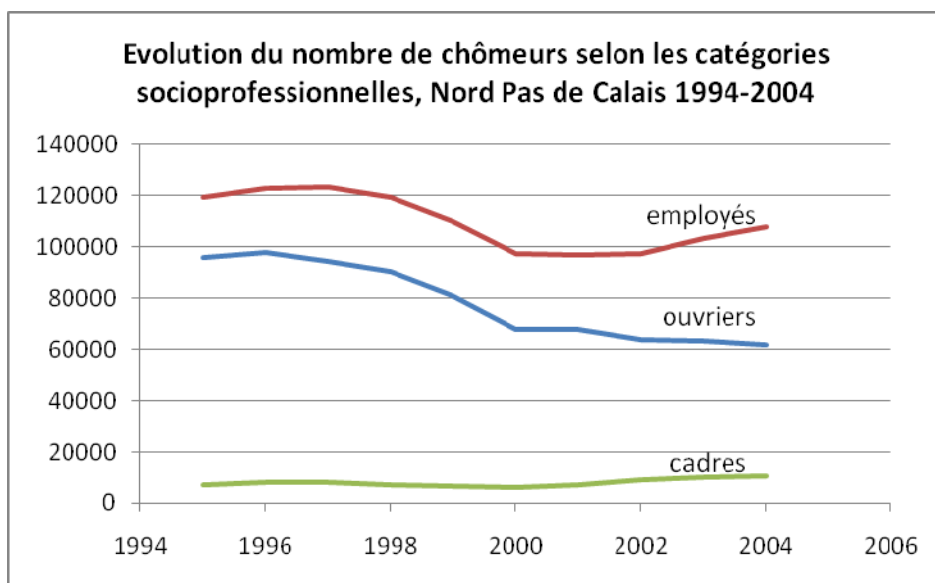
	RAPPORT DE TAUX DE CHOMAGE EMPLOYES/CADRES	RAPPORT DE TAUX DE CHOMAGE OUVRIERS /CADRES
1995	4.72	3.03
1996	4.55	2.97
1997	4.61	2.96
1998	4.97	3.24
1999	4.82	3.11
2000	4.68	2.94
2001	4.03	2.59
2002	3.27	2.02
2003	3.13	1.85
2004	3.17	1.80

Sources : pour les DEFM : DRTEFP.

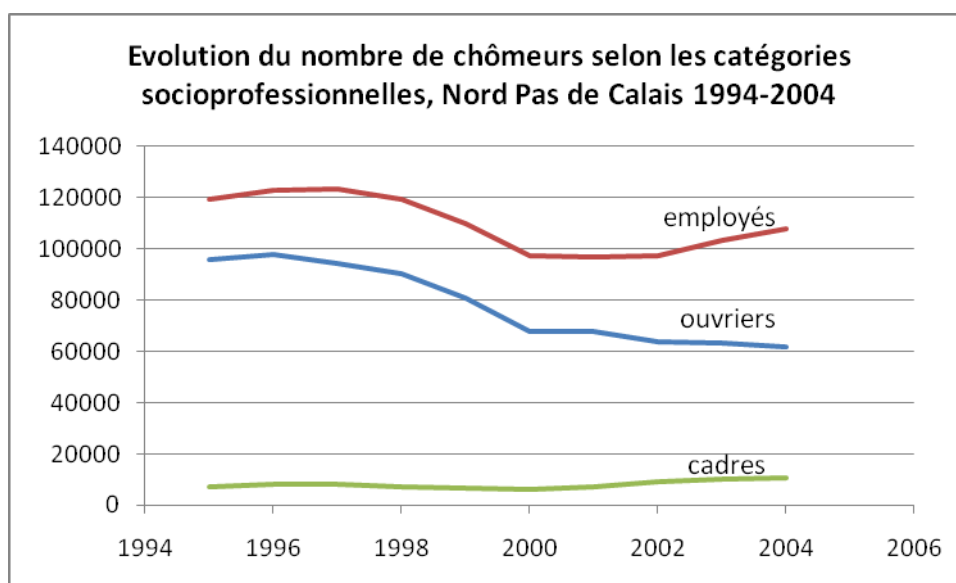
Pour les Populations actives par catégorie : INSEE, Recensements de la population, 1990, 1999.

T46 : en 2004, les employés étaient 3,17 fois plus nombreux à être au chômage que les cadres.

Graphique 56 et Graphique 57 : Evolution comparée chômage par CSP, Nord Pas de Calais-1995-2004

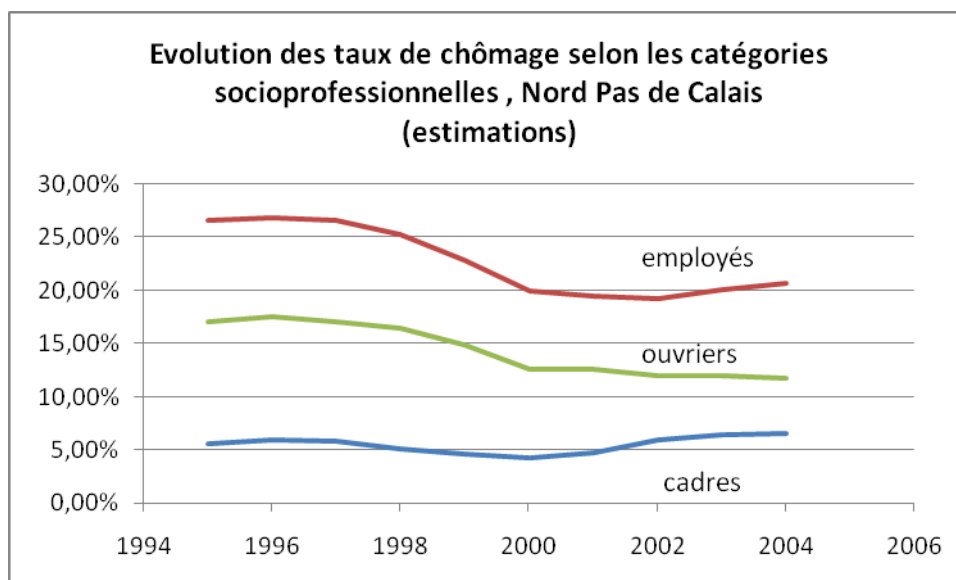


Source : DRTEFP



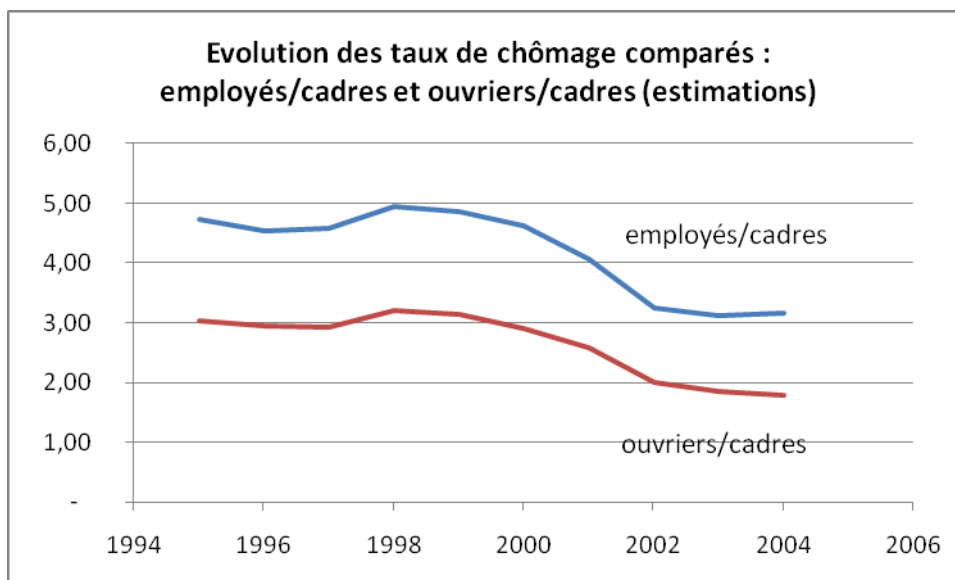
Source : DRTEFP

Graphique 58 : Evolution comparée des taux de chômage par CSP, Nord Pas de Calais-1995-2004. Estimations



*Sources : pour les DEFM : DRTEFP.
Pour les Populations actives par catégorie : INSEE, Recensements de la population, 1990, 1999.*

Graphique 59 : Taux de chômage comparés par CSP Nord Pas de Calais 1995-2004



*Sources : pour les DEFM : DRTEFP.
Pour les Populations actives par catégorie : INSEE, Recensements de la population, 1990, 1999.*

Variable 42 : Part des chômeurs de longue durée dans le chômage

Définition

Les chômeurs de longue durée sont ceux dont la durée de chômage excède un an. L'indicateur dénombre la part de ces chômeurs dans les demandeurs d'emploi de catégorie 1.

Données requises

Données requises	Source	Période
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1	DRTEFP	1990-2005
Nombre de demandeurs d'emploi dont la durée de chômage excède 1 an	DRTEFP	1990-2005

Objectif de la variable

Seul, le taux de chômage ne permet pas de rendre compte des inégalités et des discriminations face à l'emploi. La prise en compte des chômeurs de longue durée permet d'élargir le champ concernant la situation de chômage des individus, et est un indicateur de l'exclusion de longue durée du marché du travail.

Présentation des données

Les données permettent de tenir compte des DEFM des catégories 1 et 6. En revanche, il est difficile, en l'état, d'identifier dans quelle mesure la baisse officielle des chômeurs de longue durée dans le chômage global est ou non liée à un traitement des chiffres du chômage. En tout état de cause, dans la région Nord Pas de Calais, les chômeurs de longue durée représentent encore en 2004 plus du tiers de l'ensemble des DEFM.

**Tableau 47: Part des chômeurs de longue durée
Nord-Pas de Calais
1995-2004**

	CHOMAGE DE LONGUE DUREE	CHOMAGE DE LONGUE DUREE	TAUX DE CHOMAGE DE LONGUE DUREE
	DEFM1	DEFM6	DEFM1+6
1995	98786	6776	38.7%
1996	102005	9415	39.0%
1997	103642	13940	40.2%
1998	106991	14983	42.4%
1999	94357	16924	41.4%
2000	73734	14850	38.0%
2001	66112	15082	34.7%
2002	67053	15699	35.5%
2003	67914	18489	35.6%
2004	70149	19666	35.9%

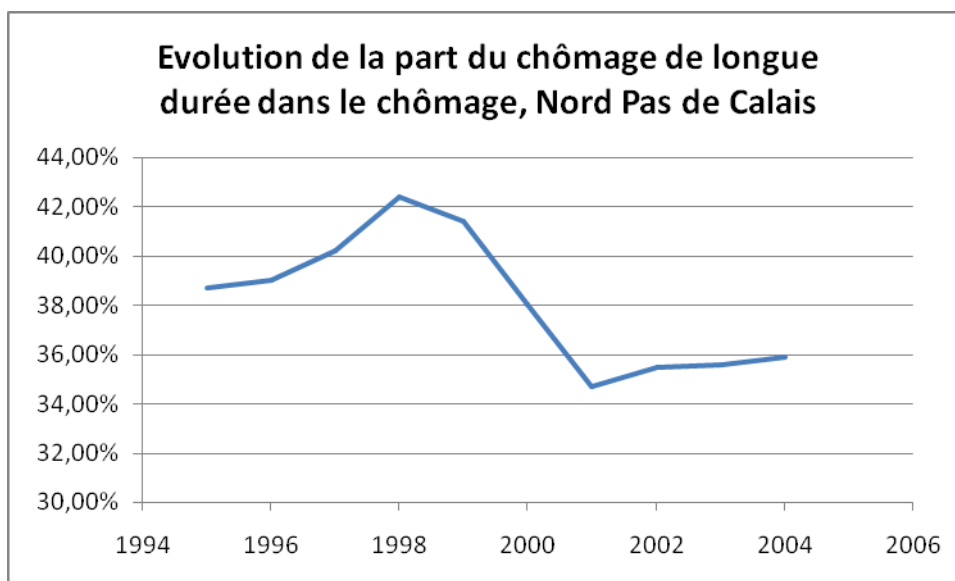
Source : DRTEFP

Colonne 1 = personne à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée

Colonne 6 = personne à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée ayant exercé une activité réduite de travail de 78 h dans le mois.

T47 en 2004, dans le Nord Pas de Calais, 35,9% des chômeurs étaient des chômeurs de longue durée.

Graphique 60. Evolution de la part du chômage de longue durée dans les DEFM 1+6 Nord Pas de Calais 1995-2004



Source : DRTEFP

Variable 43 : Part des chômeurs non indemnisés

Définition

Il s'agit du pourcentage de chômeurs non indemnisés dans l'ensemble des demandeurs d'emploi recensés à l'ANPE.

Données requises

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre total des demandeurs d'emploi		1990-2005
Nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés	Assedic	1990-2005

Objectif de la variable

Les indemnités versées aux chômeurs permettent de limiter les conséquences du chômage en leur offrant un complément de revenu au cours de la période de recherche d'emploi. La part des chômeurs non indemnisés donne une indication sur le niveau et la qualité de ces indemnités. Ces données sont, au niveau national, disponibles au niveau de l'Assedic (Assurance chômage)

Présentation des données

Ces données sont issues des données conjointes ANPE et INSEE (disponibles sur le site de la délégation interministérielle de la ville).

Le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés, c'est-à-dire n'étant ni sous le régime de l'assurance chômage ni sous celui du régime de solidarité n'est disponible que depuis 2001.

Les données de ces dernières années montrent une nette progression des demandeurs d'emploi non indemnisés, surtout depuis 2002. *En 2005, 43,8% des demandeurs d'emploi du Nord Pas de Calais étaient non indemnisés*²⁴, ce qui représente, depuis que les données existent, environ 6 à 7 points de plus qu'au niveau national (voir graphique suivant).

Tableau 48 : Part des chômeurs non indemnisés Nord - Pas de Calais 2001-2005

	PART NON INDEMNISES FRANCE	PART NON INDEMNISES NORD PAS DE CALAIS
1999	ND	ND
2000	43.7%	50.0%
2001	32.7%	39.6%
2002	29.6%	37.0%
2003	30.4%	37.6%
2004	32.3%	40.0%
2005	36.0%	43.8%

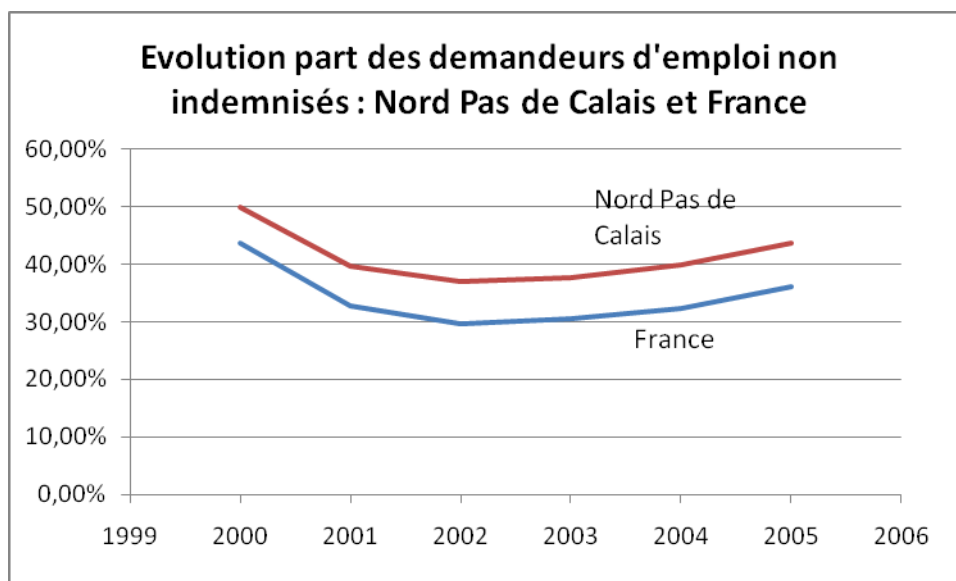
Source : ANPE, Insee²⁵

T48 : En 2005, dans le Nord – Pas de Calais, 43,8 % des chômeurs n'étaient pas indemnisés.

²⁴ Source : <http://sig.ville.gouv.fr/documents/zusanpe2005/R31ZFU.pdf>

²⁵ : <http://sig.ville.gouv.fr/documents>

Graphique 61. Evolution de la part des demandeurs d'emploi non indemnisés : 2000-2005

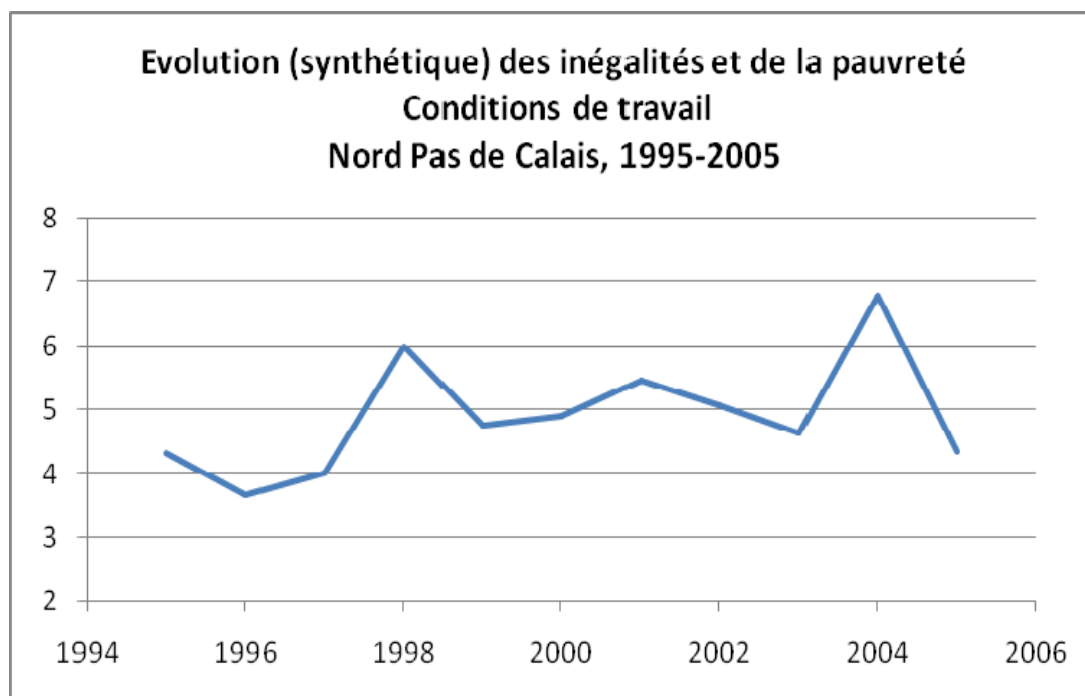


Source : ANPE, INSEE

VI-2 Conditions de travail

Le travail est, ici, considéré sous l'angle de ses conditions. Le baromètre retient un certain nombre de variables qui donnent une indication de l'évolution dans le temps des difficultés des actifs en emploi. Il y sera question des maladies professionnelles et des accidents du travail symptômes de ces conditions de travail. Mais aussi des conditions de travail en termes de travail le dimanche ou de travail de nuit, ou encore de la pénibilité du travail en termes de postures ou de répétitivité des tâches.

Graphique 62. Evolution Synthétique des inégalités et de la pauvreté. Conditions de Travail.



Sources : voir infra

Variable 44 : Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)

Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre d'indemnités journalières pour raison de maladie et le nombre total d'arrêts de travail.

Données requises

	Source	Période
Nombre d'indemnités journalières	CPAM	1982-2003
Nombre total des arrêts de travail	CPAM	1982-2003

Objectif de la variable

L'évolution de la durée moyenne des arrêts de travail pour maladie donne une indication de l'état de santé des salariés, état qui dépend en partie des conditions de travail auxquelles ceux-ci sont confrontés.

Présentation des données

Les données disponibles indiquent que, dans la région, la durée moyenne des arrêts maladie est comprise entre 20 et 24 jours. Cette durée a connu une progression depuis le début des années 2000 dans la région Nord Pas de Calais.

Tableau 49 : durée moyenne des arrêts de travail pour maladie 1982-2003 (en jours)

ANNEE	DUREE MOYENNE
1982	21,82
1983	19,87
1984	22,04
1985	21,77
1986	22,25
1987	22,43
1988	20,50
1989	22,02
1990	21,50
1991	21,86
1992	22,04
1993	20,19

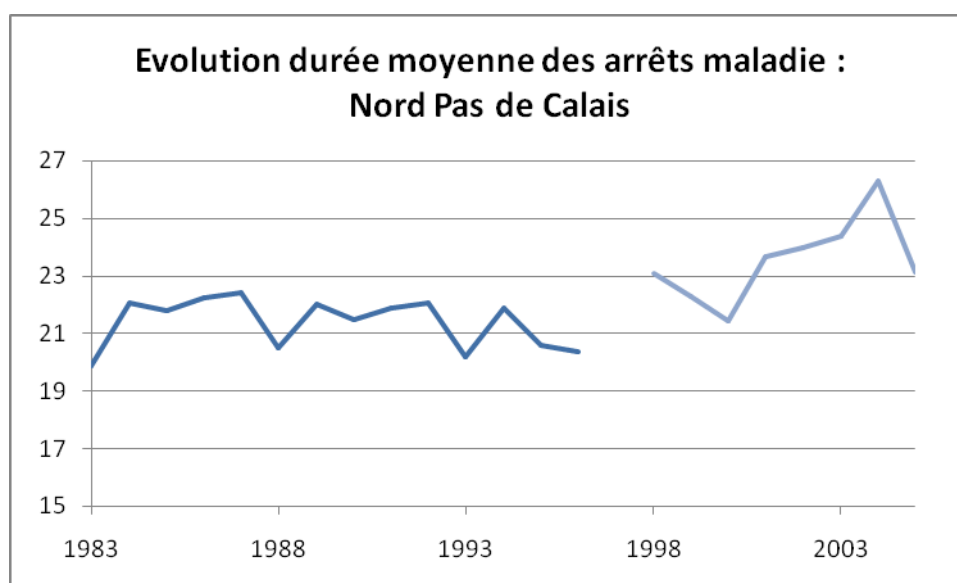
ANNEE	DUREE MOYENNE
1994	21,88
1995	20,58
1996	20,34
1997	nd
1998	23,06
1999	22,27
2000	21,42
2001	23,68
2002	23,95
2003	24,40
2004	26,28
2005	23,11

Unité : jours

Source : Résultats financiers et statistiques de la CPAM – DRASS

T49 : En moyenne, en 2005, la durée moyenne des arrêts de travail pour maladie était de 23,11 jours.

Graphique 63. Evolution de la durée moyenne des arrêts maladie



Source : Résultats financiers et statistiques de la CPAM – DRASS

Variable 45 : Maladies professionnelles reconnues

Définition

Il s'agit du nombre de maladies professionnelles reconnues chaque année par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Données requises

Nombre de maladies professionnelles reconnues

Source

CRAM

Période

1980-2005

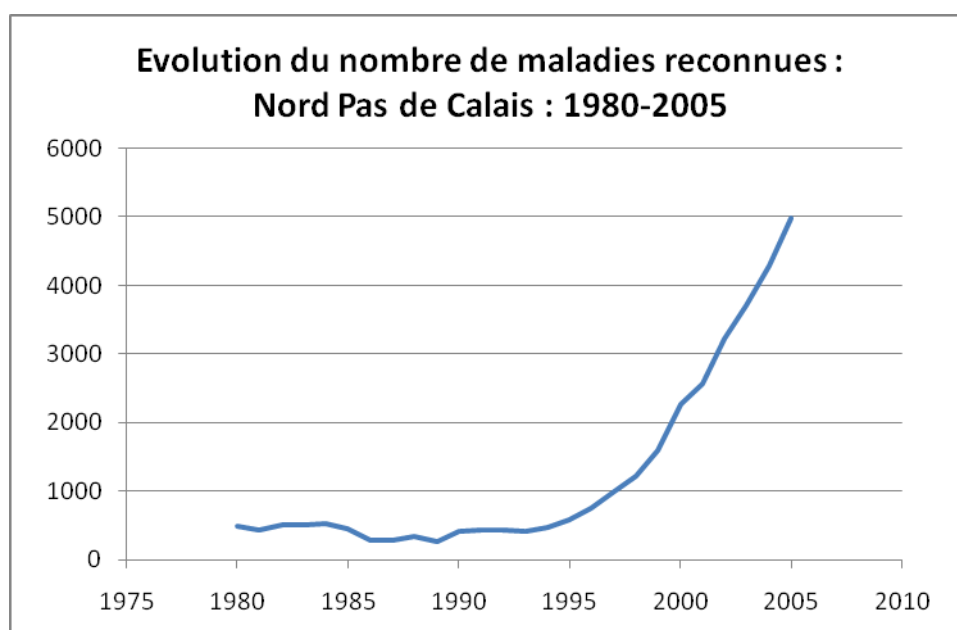
Objectif de la variable

L'augmentation très nette des maladies professionnelles reconnues, à partir des années 1990, est liée à une prise en compte plus importante des risques professionnels (cancers dus à l'amiante, Troubles Musculo-Squelettiques) de la part des entreprises, sous la pression des organismes de contrôle des conditions de travail. Il demeure cependant un certain nombre de maladies dues à l'intensification du travail qui ne sont toujours pas reconnues aujourd'hui.

Présentation des données

Comme en France, la stabilité des maladies professionnelles avant 1990 dans le Nord Pas de Calais contraste avec l'explosion spectaculaire des maladies professionnelles reconnues depuis.

Graphique 64. Evolution du nombre de maladies reconnues



Source : CRAM Nord-Picardie

Variable 46 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)

Définition

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est le rapport entre le nombre d'accidents du travail avec arrêt déclarés chaque année et les effectifs salariés.

Données requises

	Source	Période
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	CRAM Nord Picardie	1982-2005
Effectifs salariés	CRAM Nord Picardie	1982-2005

Objectif de la variable

Les accidents du travail sont la conséquence majoritairement du non respect des consignes de sécurité mais également de la pression croissante exercée sur les salariés pour accroître leur efficacité au travail. Les salariés, dans un contexte de chômage élevé et de baisse du syndicalisme, acceptent peut être davantage aussi les risques professionnels.

Ces données peuvent être en partie sous estimées du fait que les accidents du travail ne sont pas systématiquement déclarés.

Présentation des données

La Source CPAM, dans ses rapports d'exercices annuels permet l'obtention des données « d'accidents du travail proprement dit ». Pour nous approcher de la variable retenue par le Bip40, « les accidents avec arrêts », nous avons privilégié les données issues de la région « Nord-Picardie » (données de la CRAM Nord-Picardie qui regroupe les départements Nord, Pas de Calais, Somme, Oise et Aisne).

**Tableau 50: Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 100 salariés)
Nord Pas de Calais -SOA**

ANNEE	FREQUENCE
1982	6,37%
1983	5,87%
1984	5,69%
1985	5,71%
1986	5,33%
1987	4,70%
1988	4,56%
1989	5,07%
1990	5,15%
1991	5,14%
1992	5,19%
1993	4,80%

ANNEE	FREQUENCE
1994	4,61%
1995	4,67%
1996	4,50%
1997	4,67%
1998	4,62%
1999	4,75%
2000	4,69%
2001	4,72%
2002	4,64%
2003	4,27%
2004	4,24%
2005	4,13%

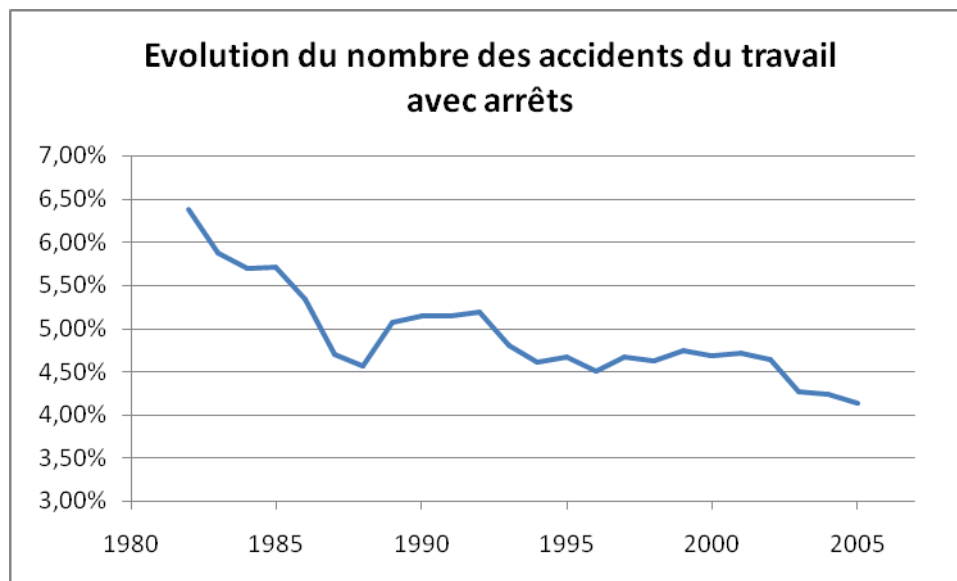
Source : CRAM-Nord Picardie

T50 : En 2005, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est de 4,13 %

Les résultats contrastent avec les maladies professionnelles reconnues : l'une des variables est en forte progression, l'autre, ici les accidents du travail avec arrêts, est en régression, régression cependant plus marquée entre 1982 et 1987. Depuis lors en effet, les taux d'accidents avec arrêts sont globalement en baisse dans la région. Mais cette baisse est moins prononcée. Entre 1994 et 2002, une grande stabilité dans

ce taux peut même être observée.

Graphique 65. Evolution du nombre des accidents du travail avec arrêts (en %)



Source : CRAM Nord-Picardie

Variable 47 : Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)

Définition

Le taux d'accidents mortels est la proportion de décès parmi les accidents du travail déclarés à la CRAM.

Données requises

	Source	Période
Nombre d'accidents du travail déclarés	CRAM	1982-2005
Nombre d'accidents mortels	CRAM	1982-2005

Objectif de la variable

La proportion d'accidents mortels du travail est un indicateur de la gravité des accidents. En raison de l'impossibilité de dissimuler les décès consécutifs aux accidents du travail, ceux-ci sont plus systématiquement déclarés à la Sécurité Sociale que les accidents moins graves.

Présentation des données

Les données disponibles indiquent une baisse progressive de la part des accidents mortels dans les accidents depuis deux décennies, malgré une forte hausse relative enregistrée en 1989 et 1991. Cette tendance à la baisse peut être attribuée au renforcement des conditions d'hygiène et de sécurité, à des efforts de prévention mais aussi à la tertiarisation des marchés du travail qui, tout en créant de nouvelles formes de pénibilités du travail, réduit probablement sensiblement la part des accidents mortels.

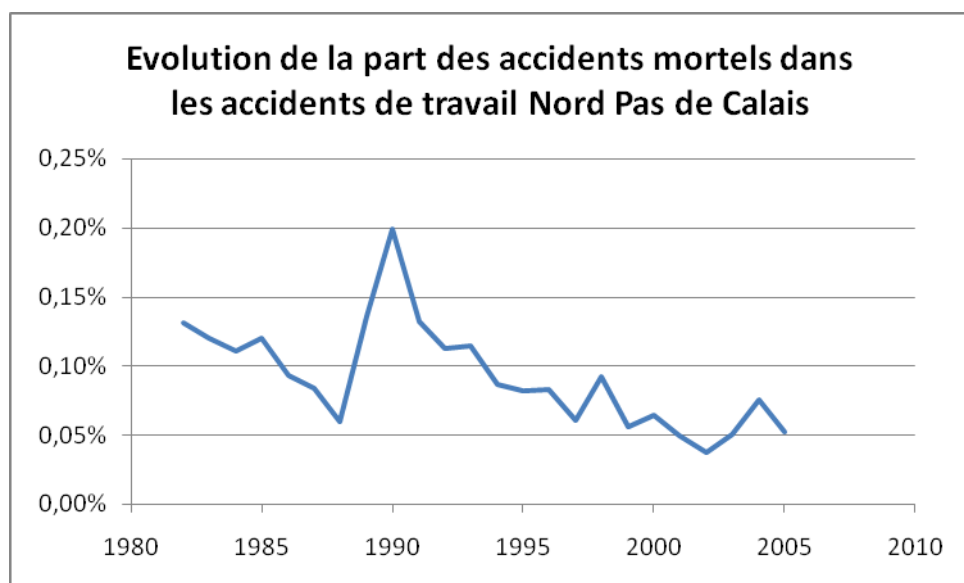
Tableau 51 : Taux de décès dans les accidents du travail. Nord Pas de Calais, 1982-2005

ANNEE	DECES RAPPORTES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRET	ANNEE	DECES RAPPORTES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRET
1982	0,131%	1993	0,114%
1983	0,120%	1994	0,086%
1984	0,111%	1995	0,082%
1985	0,120%	1996	0,083%
1986	0,093%	1997	0,060%
1987	0,084%	1998	0,092%
1988	0,059%	1999	0,056%
1989	0,136%	2000	0,064%
1990	0,199%	2001	0,049%
1991	0,132%	2002	0,037%
1992	0,112%	2003	0,050%
		2004	0,075%
		2005	0,052%

Source : CRAM Nord-Picardie

T51 : Le taux de décès dans les accidents du travail, pour le Nord – Pas de Calais, était de 0,052 % en 2005

Graphique 66. Evolution de la part des accidents mortels dans les accidents du travail



Source : CRAM Nord-Picardie

Variable 48 : Travail du dimanche

Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui travaillent de façon habituelle ou occasionnelle le dimanche

Objectif de la variable

Le travail du dimanche, souvent imposé par l'organisation du travail d'activités qui le nécessitent, est considéré comme une pénibilité pour les salariés en les privant d'une partie de leur vie de famille.

Issu au niveau national des données de l'enquête conditions de travail, il n'est pas possible de s'y référer pour cette étude régionale. Aucune statistique, à notre connaissance, ne permet de mesurer la fréquence du travail du dimanche dans la région Nord Pas de Calais en 2007.

Variable 49 : Travail de nuit

Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui travaillent la nuit de façon habituelle ou occasionnelle.

Objectif de la variable

Le travail de nuit peut constituer une pénibilité pour les salariés tout à la fois du fait des problèmes de santé qu'il peut engendrer, mais aussi car il constitue un horaire a-social. Issu dans le cadre national des données de l'enquête conditions de travail, il n'est pas non plus possible de s'y référer pour cette étude régionale.

Des données issues des rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord Pas de Calais présentent cependant quelques indications précieuses. On y lit en particulier la progression en 3 ans seulement du travail de nuit de 1,2 point dans la région. Les données sont cependant trop récentes pour qu'on en tienne compte dans l'indicateur synthétique final. Elles sont données ici à titre indicatif ;

Tableau 52 : Part du travail de nuit parmi les salariés interrogés par les médecins du travail (Nord Pas de Calais)

ANNEE	PART DU TRAVAIL DE NUIT
2002	4,71 %
2003	5,61 %
2004	6,15 %
2005	5,92 %

Source : MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord Pas de Calais

T52 : En 2005, dans le Nord – Pas de Calais, 5,92 % des salariés interrogés par les médecins du travail travaillent de nuit.

Encadré 15. Source MIRTMO

Le travail de nuit inclut les salariés travaillant habituellement ou occasionnellement la nuit et les salariés travaillant en équipes alternantes. Ces données sont issues des rapports d'activité des médecins du travail. Les salariés sont interrogés par les médecins du travail sur une base aléatoire, lors de consultations annuelles avec les médecins du travail.

Variable 50 : Postures pénibles

Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui déclarent subir des postures de travail pénibles et fatigantes.

Objectif de la variable

L'augmentation des déclarations de salariés indiquant travailler dans des postures pénibles sont une des traductions de l'intensification du travail et la dégradation des conditions de travail depuis les années quatre vingt.

Malheureusement, cette variable est issue du complément d'enquête conditions de travail de l'enquête emploi, complément non régionalisé. Il n'est donc pas possible d'en tenir compte dans l'indicateur synthétique final. Cependant, comme pour la variable précédente, quelques informations issues des rapports annuels des médecins du travail sont présentées. Ils ont enregistré en particulier près de trois fois plus de taux de postures pénibles en 2005 par rapport à 2002 dans la région Nord Pas de Calais.

Tableau 53 : Part des Postures pénibles, Nord Pas de Calais

ANNEE	PART DE POSTURES PENIBLES
2002	7,3 %
2003	14,2 %
2004	19,0 %
2005	18,9 %

Source : MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord Pas de Calais

T53 : En 2005, dans le Nord – Pas de Calais, 18,9 % des salariés interrogés par les médecins du travail sont exposés à des « postures pénibles ».

Variable 51 : Travail répétitif

Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui déclarent effectuer un travail répétitif

Objectif de la variable

Les déclarations des salariés d'exercer un travail répétitif est un indice supplémentaire de la dégradation des conditions de travail, comme la hausse des accidents du travail ou le développement croissant de la flexibilité au travail. Ces déclarations peuvent signifier tout à la fois une aggravation de la pénibilité ou une plus grande prise de conscience de la part des salariés de la pénibilité de leurs conditions de travail.

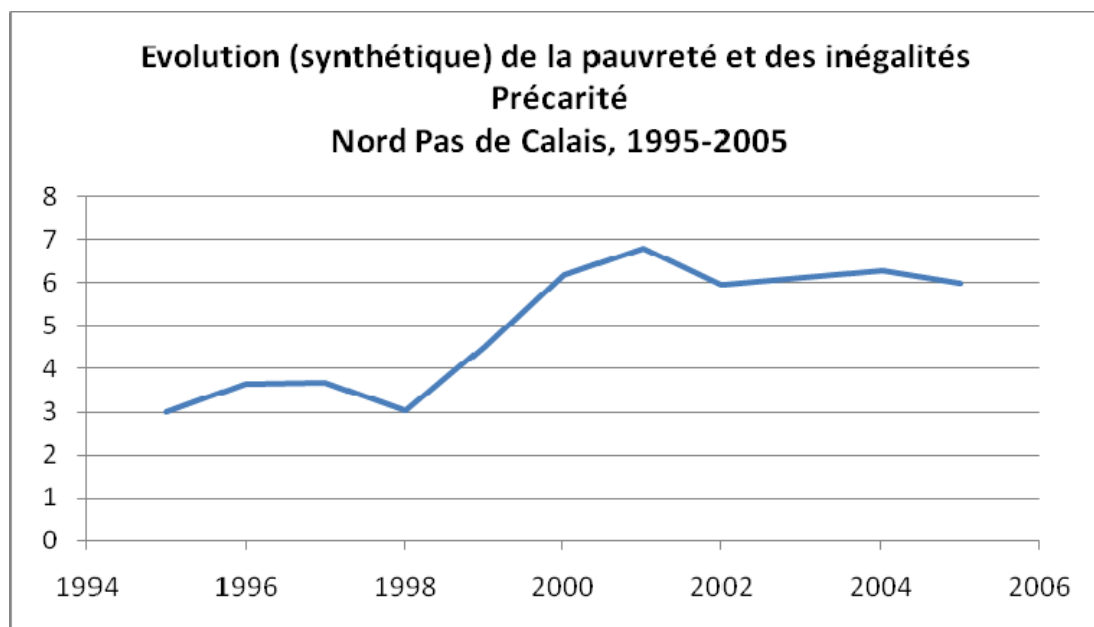
Cette variable est issue au niveau national de la même enquête conditions de travail, et il n'est pas possible d'en tenir compte régionalement d'autant que la source MIRTMO n'y fait pas référence dans ses travaux.

VI-3 Précarité

De très nombreuses études menées depuis près de trente ans en France ont montré combien la précarité avait progressé. Qu'elle soit mesurée à l'aune de l'intérim ou du nombre de CDD, ou encore du taux de temps partiel ou du temps partiel subi, cette précarité a nourri nombre de débats et de réflexions.

Il est de ce point de vue tout à fait étonnant qu'au niveau régional, cette dimension de la précarité puisse être si peu renseignée du fait de l'état de la statistique régionale, et que les arguments qui se développent ne s'appuient que sur la situation nationale, ou de façon relativement arbitraire.

Graphique 67. Evolution synthétique de la pauvreté et des inégalités. Précarité



Sources: voir infra

Variable 52 : Taux de temps partiel

Définition

Il s'agit de la proportion des actifs occupés travaillant à temps partiel

Objectif de la variable

Le taux de temps partiel peut, dans une majorité de cas, être considéré comme un indice de la mauvaise qualité des emplois. Concernant majoritairement des emplois féminins, faiblement qualifiés, bénéficiant de faibles niveaux de rémunérations, ils sont considérés comme des « emplois partiels » lorsque ce temps partiel est subi. Il s'accompagne alors souvent d'horaires de travail atypiques ou décalés.

Présentation des données

Deux sources sont envisageables : les recensements de la population qui donnent une indication rapide de la tendance sur la décennie quatre vingt dix : le taux a augmenté de 50% en neuf ans. Mais les données sont éparées et surtout relativement anciennes puisque le dernier recensement à disposition date de 1999. Dans tous les cas, elles ne peuvent nourrir utilement notre base de données en vue de la construction de l'indicateur synthétique.

**Tableau 54 : Taux de temps partiel dans le Nord Pas de Calais
1990-2002**

	TAUX DE TEMPS PARTIEL
1990	12.4%
1999	18.7%

Sources : RP 1990 et 1999

T54 : En 1999, 18,7 % des salariés nordistes travaillent à temps partiel

**Tableau 55 : Taux de temps partiel dans le Nord Pas de Calais
1998-2004**

	TAUX DE TEMPS PARTIEL
1998	22,0 %
1999	23,0 %
2000	23,3 %
2001	23,7 %
2002	21,9 %
2003	21,6 %
2004	21,2 %

Source : INSEE, DADS sur mesure

La seconde source est celle des DADS dont on a plusieurs fois déjà évoqué les avantages mais aussi les inconvénients.

Le taux de temps partiel régional se définit, ici, comme le rapport du nombre d'années-contrats annuels « à temps non complet » sur le nombre d'années-contrats enregistrées par les DADS. Ceci permet de présenter des données plus cohérentes avec celles du dernier recensement, qu'en travaillant avec le dénombrement des contrats. Si l'on avait travaillé à partir du nombre de contrats, ce taux de temps partiel atteignait, ces années-là, le tiers du total des contrats de l'année.

Dans tous les cas, nous pensons que cette manière de comptabiliser le taux de temps partiel et son évolution demeurent problématiques pour plusieurs raisons.

- Les données disponibles entre 1995 et 1997 font état d'une rupture telle que nous avons préféré ne pas les présenter (taux de temps partiel de 13% en 1997, contre 22% en 1998) ce qui laisse penser que les données manquent de fiabilité.
- La notion de poste de travail ne permet pas d'identifier quel type de salarié est à temps partiel, qui est en situation de multi-employeurs, quel est le volume horaire de ces postes à temps partiel etc.
- Cette difficulté s'accroît encore lorsqu'on tente d'évaluer le taux de femmes dans le temps partiel (variable 55) puisqu'il est, à partir de ces données, nettement sous-estimé, le temps partiel des femmes étant souvent en CDI, donc comptabilisé une seule fois alors que d'autres types de temps partiel (intérim, CDD) pourront l'être plusieurs fois dans l'année.

En bref, la constitution d'une série de l'évolution du temps partiel dans la région ressortit du bricolage une fois encore, ce qui n'est, pour de nombreuses raisons, pas satisfaisant. Ces données doivent être entendues comme une première estimation sur cet aspect.

Variable 53 : Taux d'intérim

Définition

Il s'agit du nombre d'intérimaires rapporté au nombre total de salariés

Objectif de la variable

Les contrats d'intérim sont une des formes d'emploi atypiques utilisées par les entreprises. Initialement mis en place pour permettre aux entreprises de faire face aux surplus d'activité, ces contrats sont plus souvent utilisés pour de courtes missions successives et sont donc un des principaux outils de flexibilité au sein des entreprises. De plus, les salariés embauchés sous ce type de contrats, sont les premiers exposés aux risques de licenciement.

Présentation des données

Bien que le taux d'intérim ait doublé sur la décennie quatre vingt dix, le seul recours au recensement de la population ne permet pas la prise en compte de ces données dans le baromètre.

Des données originales publiées par la direction régionale du Travail (issues de données UNEDIC et DARES) constituent un complément utile aux variations de l'activité de l'intérim sur le début de la décennie 2000. A partir de statistiques sur le nombre de contrats conclus (voir tableau 61), on note que le nombre de contrats se multiplie : +42% de contrats dans la région entre 1999 et 2003. Mais on peut souligner également que le nombre d'équivalents temps plein, bien qu'en progression lui aussi, a connu un rythme de croissance moins soutenu : +16,2% entre 1999 et 2002.

Tableau 56 : Travail temporaire. Nombre de contrats conclus

Travail temporaire

Cumul annuel	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de contrats conclus					
Nord	594 751	683 378	695 629	727 787	722 355
évolution par rapport à l'année précédente	+16,0%	+14,9%	+1,8%	+4,6%	-0,7%
Pas-de-Calais	291 994	337 882	364 518	371 729	354 864
évolution par rapport à l'année précédente	+18,2%	+15,7%	+7,9%	+2,0%	-4,5%
Région	886 745	1 021 260	1 060 147	1 099 516	1 077 219
évolution par rapport à l'année précédente	+16,7%	+15,2%	+3,8%	+3,7%	-2,0%

Moyenne mensuelle	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'équivalents temps plein					
Nord	24 409	28 138	28 360	27 941	29 054
évolution par rapport à l'année précédente		+15,3%	+0,8%	-1,5%	+4,0%
Pas-de-Calais	11 091	13 195	12 994	12 154	12 261
évolution par rapport à l'année précédente		+19,0%	-1,5%	-6,5%	+0,9%
Région	35 500	41 333	41 354	40 051	41 315
évolution par rapport à l'année précédente		+16,4%	+0,1%	-3,2%	+3,2%

Avertissement :

un nouveau dispositif de production statistique compromet la comparaison des données avec celles antérieures à 1995. Depuis le 1/1/1995, les agences d'intérim envoient les déclarations des missions réalisées au cours de chaque mois à l'UNEDIC qui transmet les données à la DARES.

Source : UNEDIC - DARES

Source : DRTEPF, "Les chiffres clé de la région Nord Pas de Calais", 2003.

T56 : En 2003, dans le Nord – Pas de Calais, 722 355 missions d'intérim ont été recensées.

Tableau 57 : Taux d'intérim dans le NORD-PAS-DE-CALAIS 1990-2002

	TAUX D'INTERIM
1990	1,30%
1999	2,30%
2000	2,7%
2001	3,1%
2002	3,2%
2003	3,3%

Sources : RP 1990 et 1999 ; estimations pour 2000-2003

T57 : En 2003, 3,3 % des salariés étaient sous statut d'intérimaire

Variable 54 : Taux de contrats à durée déterminée

Définition

Il s'agit du nombre de titulaires d'un contrat à durée déterminée rapporté au nombre total de salariés hors Etat et collectivités locales

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre de titulaires de CCD	RP	1990-1999
Nombre total de salariés (hors Etat et collectivités locales)	RP	1990-1999

Objectif de la variable

Les contrats à durée déterminée sont une autre forme d'emploi atypique utilisée par les entreprises. Il s'agit d'un moyen de flexibiliser la main-d'œuvre permettant à l'entreprise de s'adapter aux fluctuations d'activité à moindre coût. L'engagement dans le cadre de ces contrats est de courte durée. Mais les CDD sont aussi depuis plusieurs années un moyen de pression sur les salariés, en servant de période (parfois longue) d'essai.

Présentation des données

Une fois encore, dans la région, cette donnée pourtant clef de l'état du marché du travail fait défaut. Seuls les recensements de 1990 et 1999 donnent quelques indications de l'évolution de ce taux sur la décennie quatre vingt dix. C'est nettement insuffisant pour en tenir compte dans le baromètre final.

Tableau 58 : Taux de CDD dans le NORD-PAS-DE-CALAIS 1990-1999

	TAUX DE CDD
1990	4.8%
1999	4.4%

Sources : RP 1990 et 1999

T58. En 1999, 4,4% de la population active était sous contrat à durée déterminé.

Variable 55 : Part des femmes dans le temps partiel

Définition

Il s'agit du nombre de femmes employées à temps partiel rapporté au nombre total d'emplois à temps partiel

Données requises

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Taux de temps partiel	DRTEFP	1990-2002
Part des femmes dans le temps partiel	DRTEFP	1990-2002

Objectif de la variable

Les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes (82% selon l'enquête emploi de L'INSEE 2003) et correspondent le plus souvent à de faibles qualifications et de faibles salaires. La part importante des femmes dans le travail à temps partiel illustre bien la discrimination dont elles font l'objet sur le marché du travail, où elles sont considérées comme devant avant tout s'occuper du ménage et de la famille.

Présentation des données

Deux sources sont envisageables : les recensements de la population d'une part.

Tableau 59 : Part des femmes dans le temps partiel Nord Pas de Calais 1990-2002

	TAUX DE TEMPS PARTIEL	PART DES FEMMES DANS LE TEMPS PARTIEL
1990	12.4%	82.4%
1999	18.7%	80.1%
2002	16.3%	80.3%

Sources : RP 1990 et 1999. Estimation à partir de l'enquête emploi pour l'année 2002

T59 : En 2002, dans le Nord – Pas de Calais, les femmes représentaient 80,3 % de l'ensemble du travail à temps partiel.

Plus fiables, ils demeurent cependant trop peu fréquents pour établir des tendances.

L'autre source, privilégiée ici, consiste à retenir les données issues des DADS. Celles-ci sont, pour des raisons liées à cette source administrative tout à fait sous estimées par rapport aux données des recensements. Cependant, nous faisons l'hypothèse (non vérifiable en l'état de la statistique publique) que si le niveau du taux de femmes dans le temps partiel est peu fiable à partir de la source DADS, son évolution peut l'être.

**Tableau 60 : Part des femmes dans le temps partiel Nord Pas de Calais
1995-2004**

	PART DES FEMMES DANS LE TEMPS PARTIEL
1995	63,79 %
1996	64,08 %
1997	63,05 %
1998	60,58 %
1999	59,86 %
2000	59,89 %
2001	60,35 %
2002	64,59 %
2003	64,91 %
2004	66,66 %

Source : DADS, traitement sur mesure

T60 : En 2004, les femmes représentent 66% du temps partiel

Variable 56 : Taux de sous-emploi

Définition

Au sens du BIT, le sous-emploi rassemble les personnes déclarant travailler involontairement moins que la durée normale de travail dans leur activité et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire, ou qui sont disponibles pour un tel travail.

Le taux de sous-emploi est donc le rapport entre le nombre de ces personnes et l'emploi total (en PAO).

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre de personnes déclarant être en sous-emploi	DRTEFP	1990-2005
PAO	DRTEFP	1990-2005

Objectif de la variable

Le taux de sous-emploi est un complément au taux de chômage, puisque les personnes déclarant être en sous-emploi ne sont pas comptabilisées comme étant au chômage. Elles font partie des personnes qui souhaiteraient travailler davantage. Ce taux de sous-emploi concerne le travail à temps partiel, souvent imposé par les employeurs dans l'objectif de flexibiliser la main-d'œuvre, et généralement associé à de faibles salaires, des horaires de travail atypiques et des conditions de travail difficiles.

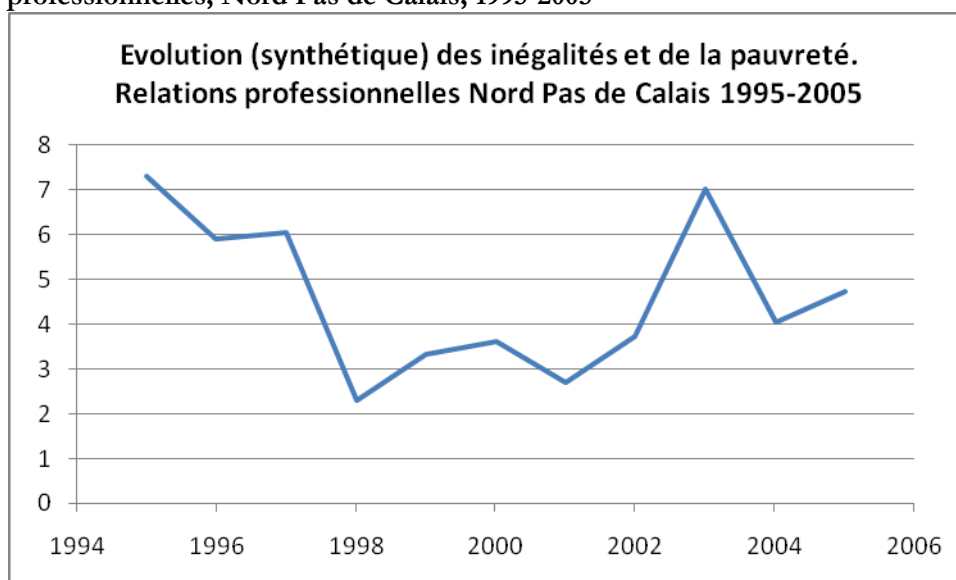
La seule source sur laquelle nous pourrions nous appuyer sérieusement est l'enquête emploi qui n'est, dans les conditions actuelles de collecte, non régionalisable comme on l'a déjà maintes fois souligné. Nous sommes donc contraints, ici aussi, d'abandonner l'idée d'insérer cette variable dans le baromètre.

VI-4 Relations professionnelles

Dernière sous dimension du baromètre, les relations professionnelles sont composées des trois variables suivantes : part des votes allant dans les élections aux comités d'entreprise à des candidats non syndiqués, part des salariés protégés licenciés, et conflits du travail évalués par le nombre de journées individuelles non travaillées pour 1000 salariés.

Au niveau de la région Nord Pas de Calais, la prise en compte de ces trois variables nous permet de présenter l'évolution synthétique suivante :

Graphique 68. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté : relations professionnelles, Nord Pas de Calais, 1995-2005



Sources : voir infra.

Variable 57 : Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués

Définition

Il s'agit de la proportion des suffrages allant aux listes présentées par des personnes n'étant pas membre d'un syndicat lors des élections aux CE

Données requises

Résultats aux élections des CE

Source

DRTEFP

Période

1982-2002

Objectif de la variable

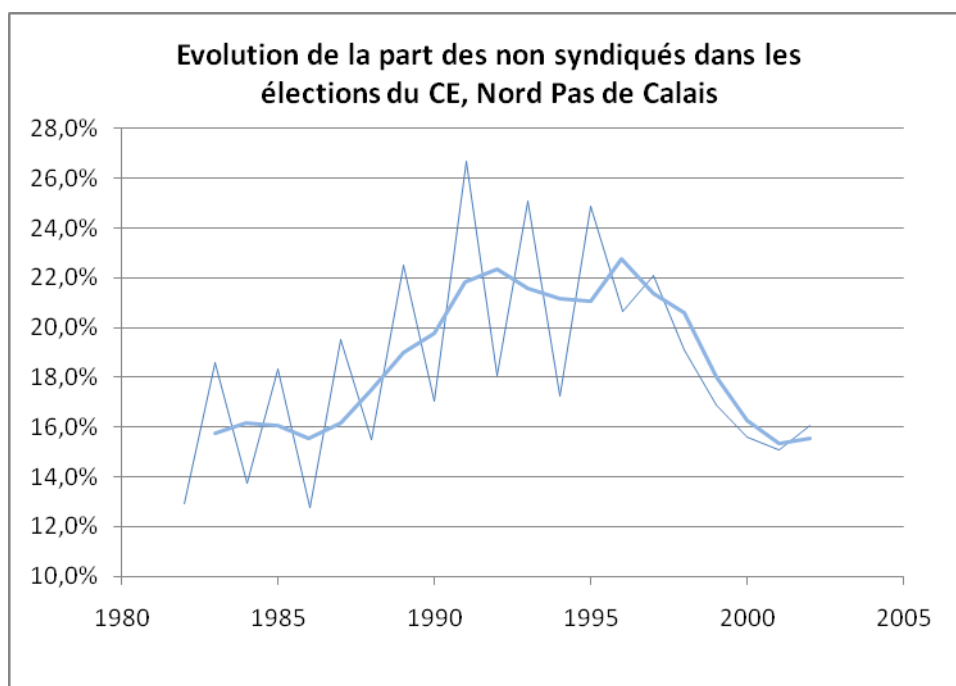
La part des votes allant aux non-syndiqués traduit un recul des syndicats dans les entreprises. En effet, la présence de syndicats au sein des entreprises donne le droit de former des listes aux élections des comités d'entreprises. Si au premier tour ceux-ci n'ont pas obtenu la majorité des votes, les non-syndiqués peuvent présenter une liste au second tour. En absence de syndicats dans une entreprise, les non-syndiqués peuvent dès le premier tour former une liste, ce qui est majoritairement le cas dans les PME.

L'inclusion de cette variable repose sur l'idée qu'un syndicalisme fort et représentatif constitue une garantie d'un équilibre du rapport de force entre salariés et employeurs, permettant la négociation autour d'enjeux essentiels du salariat : salaires, condition de travail, protection sociale, etc.

Présentation des données

Sur l'ensemble de la période, la part de la non syndicalisation a été très variable. C'est entre 1991 et 1997 que le taux de non syndicalisation dans les votes CE a été le plus fort (voir graphique). La part des suffrages dédiée à la CGT représentait en 1982 plus du tiers de l'ensemble des suffrages. Elle en représente en 2002 environ 27%. C'est la CFTEC qui, sur la période a connu une progression relative la plus élevée : 4,7% des suffrages en 1982, 9% en 2002.

Graphique 69 : Part des suffrages allant à des candidats non syndiqués, Nord Pas de Calais- 1982-2002



La ligne continue est une moyenne mobile sur une période de 2 ans. Traitements personnels
Source : DRTEFP, SEPES

Variable 58 : Part des salariés protégés dans les salariés licenciés

Définition

Il s'agit de la proportion des salariés protégés licenciés, membre d'un syndicat ou délégués du personnel, dans l'ensemble des salariés licenciés

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre total de salariés licenciés	DRTEFP	1990-2005
Nombre de salariés licenciés membres d'un syndicat	DRTEFP	1990-2005

Cette variable ne nous a pas été mise à disposition et ne peut être incluse dans le baromètre final.

Variable 59 : Conflits du travail (Nombre de jours annuels de grève)

Définition

Il s'agit du nombre de jours annuels de grève dans les entreprises des secteurs privé et public (hors Fonction Publique) pour 1000 salariés

Objectif de la variable

Dans un contexte où le taux de syndicalisation est très faible et où le poids des syndicats est relativement faible, le rapport de force entre salariés et patronat ne peut s'équilibrer qu'au travers du recours à la grève. Par conséquent, l'idée véhiculée par la prise en charge de cette variable dans le baromètre synthétique est que lorsque la part des conflits du travail augmente, il y a des chances pour que les inégalités se réduisent.

Présentation des données

Tableau 61: Nombre de JINT (jours individuels non travaillés) pour 1 000 salariés (« Taux de conflits »), en jours.

ANNEE	TAUX DE JINT
1981	151,2
1982	147,7
1983	166,3
1984	201,5
1985	32,7
1986	23,9
1987	30,3
1988	150,4
1989	44,3
1990	24,8
1991	32,5
ANNEE	NOMBRE DE

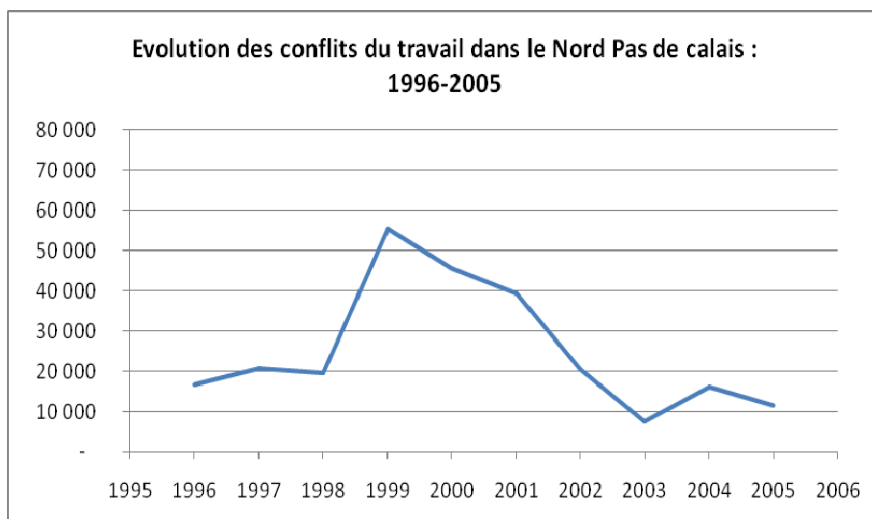
	JINT
1992	36,8
1993	47,7
1994	41,1
1995	68,3
1996	20,6
1997	25,1
1998	23,1
1999	63,7
2000	50,4
2001	42,9
2002	21,9
2003	8,1
2004	17,6
2005	12,7

Source : DRTEFP,
Données hors agriculture, transports et services publics
JINT = Journées Individuelles Non Travaillées

T61 : En 2005, le nombre de JINT pour 1 000 salariés était de 12,7 jours.

Encadré 16. Journées individuelles non travaillées.

La statistique des journées individuelles non travaillées est tirée des fiches de conflits, établies par les inspecteurs du Travail et agrégées par les Directions départementales et régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Son champ est constitué des entreprises du secteur privé en France métropolitaine hors transports et agriculture. Ces données ne comprennent pas les conflits dans le transport dont les données ne semblent être disponibles qu'au niveau national.



Comparaisons interrégionales

On trouvera sur le site du Ministère du travail de très nombreuses statistiques permettant des comparaisons interrégionales. Les données sur les conflits au travail en sont une.

Tableau 62: Nombre de JINT (jours individuels non travaillés) selon les régions

Entreprises du secteur privé (1) - Années 1996-2005

Conflits localisés (2)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de conflits observés	1 070	1 222	1 218	1 417	1 427	1 105	745	785	699	736
Effectifs totaux des établissements concernés	334 888	383 056	348 857	477 214	423 081	317 627	241 827	209 211	165 821	258 220
Effectifs ayant cessé le travail	107 531	118 070	129 444	151 610	210 704	118 649	66 662	62 545	60 355	63 099
<i>Répartition du nombre des JINT selon la région (3) :</i>										
ILE DE FRANCE	50 103	52 703	53 463	53 926	61 974	68 649	48 979	29 856	30 458	48 628
CHAMPAGNE-ARDENNES	12 407	27 238	7 748	12 497	35 994	9 807	6 538	6 460	9 321	20 473
PICARDIE	5 039	13 186	12 477	16 011	30 158	25 341	11 156	5 051	4 585	9 769
HAUTE-NORMANDIE	4 260	8 712	10 682	9 199	6 363	14 454	4 042	16 188	6 286	3 562
CENTRE	7 513	9 016	3 828	9 275	15 512	6 453	3 499	5 576	2 569	3 007
BASSE-NORMANDIE	7 766	15 966	9 519	14 577	36 358	3 751	9 387	8 487	3 592	7 219
BOURGOGNE	15 548	10 166	6 857	6 769	13 954	10 456	3 145	4 460	5 612	6 469
NORD-PAS-DE-CALAIS	16 711	20 755	19 424	55 278	45 744	39 327	20 368	7 521	16 199	11 611
LORRAINE	12 318	16 392	19 182	42 592	26 036	22 129	16 213	8 832	6 533	8 263
ALSACE	3 196	10 157	4 670	11 297	29 285	15 193	9 963	7 650	6 812	2 848
FRANCHE-COMTE	7 925	3 559	2 581	6 810	8 305	3 313	5 026	6 882	2 619	4 595
PAYS DE LA LOIRE	20 563	22 459	23 797	38 225	17 946	39 912	21 770	19 800	17 066	19 812
BRETAGNE	50 527	6 485	5 518	15 271	22 990	16 027	3 898	5 147	7 025	8 126
POITOU-CHARENTES	13 463	9 102	10 340	14 599	22 477	18 206	5 383	4 871	3 383	5 478
AQUITAINE	7 334	13 108	10 830	14 628	41 514	29 581	11 797	7 821	4 127	4 857
MIDI-PYRENEES	16 925	21 991	8 580	12 800	19 339	8 798	10 064	4 524	3 147	7 971
LIMOUSIN	3 297	3 215	12 872	4 428	15 459	11 212	2 616	2 375	6 683	9 369
RHONE-ALPES	53 934	22 127	41 850	33 725	53 995	40 998	20 684	17 032	30 610	22 515
AUVERGNE	33 416	5 762	14 780	7 134	14 173	6 146	5 419	30 497	8 775	6 107
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6 431	9 604	12 182	6 443	31 302	18 886	2 696	5 040	7 962	4 346
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	12 603	22 265	16 853	34 999	28 832	52 325	24 562	18 905	9 281	8 584
CORSE	1 879	1 124	1 078	1 122	3 646	1 658	909	821	778	333
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE	363 158	325 092	309 111	421 605	581 356	462 622	248 114	223 795	193 423	223 942

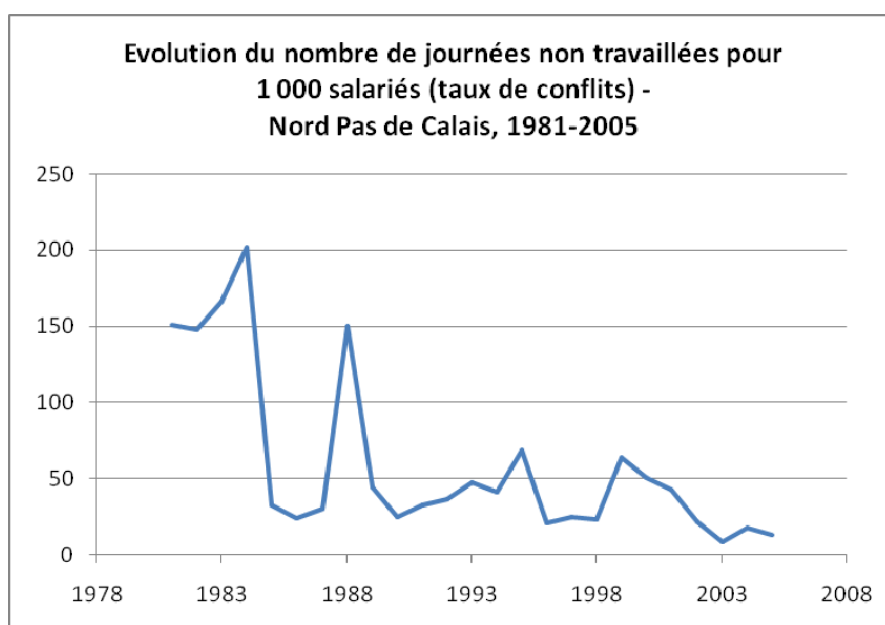
(1) Cette statistique est tirée des fiches de conflits, établies par les inspecteurs du Travail et agrégées par les Directions départementales et régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Champ : entreprises du secteur privé en France métropolitaine hors transports et agriculture.

Les données ont été redressées par la DARES.

Source : DARES

Graphique 70. Evolution du nombre de journées non travaillées pour 1 000 salariés



Source : DRTEFP

Tableau 63: Les conflits dans le département du Nord

		NOMBRE DECONFLITS	JOURNEES INDIVIDUELLES NON TRAVAILLEES
Nord	1996	45	9 290
	1997	46	14 990
	1998	70	12 391
	1999	58	39 684
	2000	53	32 624
	2001	52	16 839
	2002	45	20 497
	2003	26	4609

Source : DRTEFP

T63 : En 2003, on dénombre 4 609 JINT dans le département du Nord pour raison de grève.

CONCLUSION

Véritable cœur du rapport, ce chapitre a montré la complexité d'une étude portant sur la multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté, en particulier parce qu'une telle étude est tributaire des données disponibles.

Pour éviter ici l'écueil d'une invisibilisation des dimensions par manques de données, nous avons fait le choix de présenter toutes les dimensions et variables qui composent le baromètre dans sa version nationale, glanant des données régionales là où c'était possible, laissant vide le champ lorsque nous avons épuisé toutes les pistes.

Quelques résultats régionaux peuvent néanmoins être mis en exergue.

Globalement, dans la région Nord Pas de Calais, et sur la période 1995-2005, trois dimensions sont en hausse lorsqu'on les étudie à l'aune de leurs inégalités et de leur pauvreté : *éducation*, *logement* et *revenus*. Pour le dire autrement, ce sont donc les trois dimensions sur lesquelles la santé sociale s'est le plus dégradée.

Une dimension fluctue sur la période : *justice*

Deux dimensions ont connu une baisse sensible de leurs inégalités. Il s'agit de la *santé* et du *travail et de l'emploi*.

Si l'on effectue un zoom avant sur les deux grandes dimensions que constituent *revenus* (dont globalement les inégalités ont cru) et *travail et emploi* (dont globalement les inégalités ont décreu), les résultats sont plus nuancés.

En matière de revenus, ce qui détériore la situation générale sont les deux sous-dimensions *consommation* et *pauvreté*, alors que la sous dimension *inégalités de revenus* est relativement stable, et que celle des *salaires* a connu une baisse des inégalités relativement nette.

En matière de *travail et d'emploi*, ce qui améliore la situation régionale est le *chômage*, tandis que *conditions de travail* et *relations professionnelles* ont été relativement stables sur la période. En revanche, la sous-dimension *précarité* a contribué à limiter l'amélioration globale de la dimension *travail et emploi* puisqu'elle a connu, sur la période, une très nette hausse dans le baromètre.

Ces résultats succinctement présentés peuvent être discutés, du fait du choix des variables, du choix des sources, et des pondérations. Mais cette première esquisse permet de situer où sont les enjeux régionaux et nationaux en termes d'inégalités et de pauvreté. Nous espérons que ce rapport, et la richesse des données qu'il contient, contribuera à cette identification.

Le chapitre suivant présente tout à la fois une synthèse quantitative de l'ensemble de ces variables et une analyse plus fouillée des inégalités en hausse et en baisse dans la région Nord Pas de Calais. La synthèse sera illustrée par la construction de trois variantes du baromètre régional des inégalités et de la pauvreté. L'analyse plus détaillée cherchera à identifier quelles variables sont à l'origine des trends observés sur cette décennie.

CHAPITRE 3

UNE SYNTHÈSE : DES BAROMÈTRES RÉGIONAUX DES INÉGALITÉS ET DE LA PAUVRETÉ DANS LE NORD PAS DE CALAIS

Introduction

On aurait pu arrêter notre étude avant ce chapitre, laissant au lecteur la possibilité de se faire une idée « globale » de la santé sociale de la région. C'est d'ailleurs comme cela que procèdent nombre de rapports territoriaux sur la question des inégalités et de la pauvreté (voir chapitre 1). Nous avons choisi d'aller au-delà de cette description successive des dimensions et de proposer trois variantes du baromètre régional.

Présenter un indicateur synthétique ne signifie pas accorder par force d'arbitraire ou d'aléas un coefficient de pondération variable à chaque dimension, mais bien choisir d'accorder du « poids » (au sens où on leur accorde une grande importance) à chacune d'entre elles. Il est évident en effet qu'affecter des pondérations par exemple deux fois supérieures aux dimensions Revenus, et Travail et Emploi, comme le suggère le projet du Bip40, a des incidences sur l'évolution synthétique. Les statisticiens parleraient de sensibilité forte aux changements de paramètres. Mais ceci ne constitue pas une limite de notre point de vue. Plutôt, une fois encore, une incitation au débat et au discernement sur ce qui, dans nos choix sociétaux, « compte ».

Ces pondérations, comme nous l'avons précisé et développé au chapitre 1, sont ici à chaque fois un compromis entre les choix du réseau à l'origine du baromètre et les données disponibles. Pour chaque variante, les options de pondération sont rappelées, de telle sorte que le Conseil Régional et les groupes de travail qui se mettraient en place puissent, le cas échéant, les faire varier selon des conventions à partager. La base de données électronique mise à disposition du conseil Régional à l'occasion de cette étude devrait de ce point de vue faciliter les représentations et les discussions.

Les trois variantes du baromètre

Nous envisagerons donc dans ce chapitre, trois variantes du baromètre des inégalités et de la pauvreté appliqué à la région Nord Pas de Calais.

Un baromètre réduit (**Bip réduit**) à partir des 45 variables disponibles dans la base de données (soit un taux de couverture de 75% du Bip40 national)

Un baromètre régionalisé (**Bip régionalisé**), dans lequel des *proxys* sont utilisés à chaque fois que la variable régionale est manquante. La donnée la plus immédiatement disponible étant la donnée nationale, ce sont 15 variables nationales qui complètent, dans cette variante, le baromètre régional.

Un baromètre régional constitué à partir de 29 variables identifiées pour leur disponibilité et leur pertinence par rapport au projet. Ce **Bip régional** pourra être utilisé par le Conseil Régional mais aussi et surtout pourrait être un outil facilitant des comparaisons entre les différentes régions françaises, si d'autres régions que le Nord Pas de Calais acceptaient de s'engager dans ce processus de construction d'un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté.

Dans les parties de ce chapitre, nous présentons, pour chacune des variantes, deux graphiques :

- a. le baromètre régional en retenant les pondérations reflétant les choix du collectif du réseau d'alerte sur les inégalités.
- b. Le baromètre régional *comparé* aux performances françaises. Pour établir ces comparaisons, nous avons procédé, dans ce second cas, à des modifications de normalisation en retenant un référentiel commun pour les deux séries (voir encadré : « normalisation mixte »).

Pour ne pas alourdir l'ensemble du rapport déjà bien chargé en données, et pour éviter de nombreuses redondances, nous proposerons un exercice de décomposition analytique du baromètre *à partir des données de la dernière variante seulement (Bip régional-29 variables)*. Dans les parties 3.1. et 3.2. qui présentent cette variante de l'indicateur, nous nous appuierons donc sur la propriété de désagrégation de l'indicateur synthétique pour suggérer quelques pistes sur les facteurs de croissance ou de réduction des inégalités. Ces suggestions nécessiteraient, bien entendu, des confrontations ultérieures, avec des spécialistes sur chacune des dimensions. Ce que nous n'avons pas la prétention de pouvoir faire ici.

Encadré 1. Les procédures de normalisation

1. Normalisation comparative

L'archétype de ce type de normalisation est la méthode utilisée par le PNUD pour la construction de leurs différents indicateurs synthétiques.

La normalisation sur une échelle de 0 à 1 des valeurs suit le processus suivant :

$$I_i = \frac{x_i - x_{\min}}{x_{\max} - x_{\min}}$$

Les valeurs minimales et maximales sont, dans le cas des indicateurs du PNUD, en partie arbitraires, mais elles pourraient être également constituées, comme c'est le cas dans d'autres projets (Dashboard) les minima et maxima empiriques observés : les pays les moins performants sont affectés de la valeur 0 et les plus performants de la valeur 1.

2. Normalisation temporelle

Cette méthode, bien que proche de la normalisation comparative, s'en éloigne sur le projet. L'idée n'est plus de comparer des performances sociétales de pays ou territoires entre eux, mais de comparer l'évolution des performances sur une période donnée. C'est le projet de l'indicateur de santé social ou du BIP40 du réseau d'alerte sur les inégalités.

La normalisation est similaire à la précédente, mais le choix des minima et maxima correspond ici *aux meilleures et moins bonnes performances sur la période considérée*.

3. Normalisation mixte : temporelle et comparative

En vue d'estimer les performances sociétales du Nord Pas de Calais au regard des performances françaises, les graphiques comparatifs de cette partie s'appuient sur des séries affectées d'une normalisation qui puisse tout à la fois convenir aux variables françaises et aux variables régionales.

La normalisation suit toujours le même processus (sur une échelle de 0 à 10) :

$$I_i = 10 \times \left[\frac{x_i - x_{\min}}{x_{\max} - x_{\min}} \right]$$

Mais dans ce cas particulier, les $x_{\min}$ et les $x_{\max}$ sont identifiés à partir des deux séries de valeurs : série régionale, série nationale.

A titre d'exemple, le taux de chômage français entre 1995 et 2005 a varié de 8,7% (en 2001) à 12,1% (en 1996). Parallèlement, le taux de chômage régional a varié d'un minimum de 12,4% en 2002 à 16,7% en 1997.

Pour cette normalisation mixte, nous utiliserons $x_{\min} = 8,7\%$ et $x_{\max} = 16,7\%$

4. Normalisation par centrage et réduction des variables

L'avantage de cette méthode, utilisée dans la production d'indicateurs italiens de bien-être durable (QUARS, 2004)¹ est d'éviter le caractère normatif des valeurs attribuées aux performances, d'autant que dans certaines situations, l'ambiguïté existe (un pays est-il plus performant lorsque son coût du travail est très faible ?). En adoptant cette méthode en effet, l'arbitraire des minima et maxima disparaît au profit d'une réduction, plus neutre, autour de la moyenne et de la variance de la distribution statistique sur la base suivante :

$$I_i = \frac{x_i - \bar{x}}{\sigma}$$
, forme bien connue des variables centrées sur leur moyenne arithmétique et réduites de leur écart-type. Cependant, ce type de normalisation est moins accessible pour la compréhension.

Rappel général pour la lecture de ce chapitre

Les résultats présentés ci-dessous sont contingentés par la disponibilité des sources et par leur fiabilité. C'est la raison majeure pour laquelle nous l'avons introduit par l'imposant chapitre précédent qui pouvait apparaître rébarbatif dans sa lecture, mais qui souligne les progrès encore à réaliser pour l'obtention de bases de données fiables et suivies dans le temps. Nous pensons qu'une lecture précise de ce document ne pourra faire l'économie d'aller retour réguliers entre ces deux chapitres pour des raisons méthodologiques et de contenu.

Enfin, soulignons que les graphiques présentant les résultats par dimension (logement, santé, éducation etc.) sont dans le chapitre 2 composés de la base de données des 45 variables. Dans celui-ci, seule la décomposition est proposée pour la variante régionale, soit à partir de la base de données de 29 variables. C'est ce qui explique certaines divergences entre les graphiques synthétiques du chapitre précédent, et certains produits ici pour l'analyse.

¹ 2004, Come si vive in Italia ?Qualità sociale, diritti umani, ambiente, politiche pubbliche regione per regione
Presentazione dell'indice di Qualità Regionale dello Sviluppo (QUARS)

I. Bip réduit (45 variables)

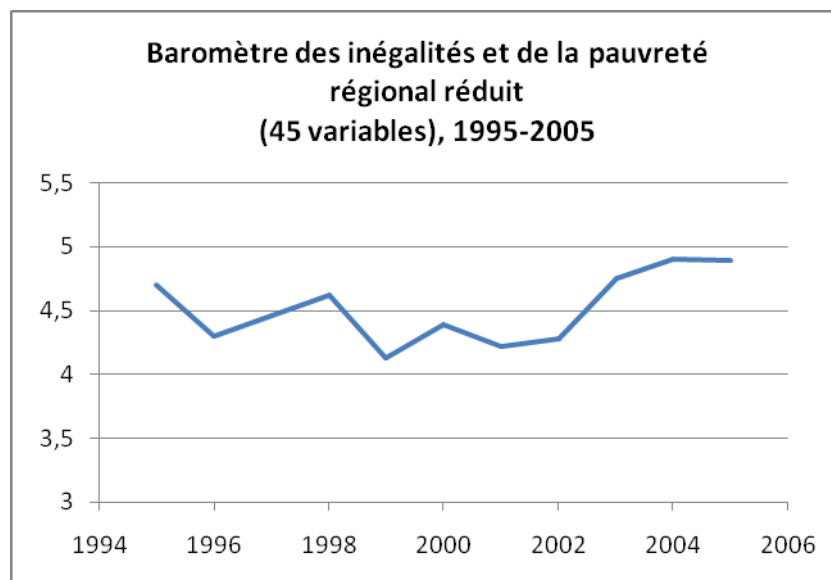
Dans le tableau ci-dessous, nous rappelons les 45 variables qui ont été retenues dans la base de données régionales à la fois du fait qu'elles avaient été identifiées par le RAI lors de la construction de leur projet mais aussi parce qu'elles étaient disponibles sur une fréquence correcte (plusieurs valeurs disponibles entre 1995 et 2005).

Tableau 1. Les 45 variables du baromètre régional réduit, et les pondérations retenues

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids Bip régional : 45 variables
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3
		Taux de sortie sans qualification	1
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème	0,5
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème	0,5
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	0,5
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)	0,5
Total Education			6
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	3,5
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2,5
Total Justice			6
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation de logements	1
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1
		Part du montant des APL dans la consommation de logements *	2
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	1
		Demandes d'expulsion	1
Total Logement			6
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	2
		Taux de surendettement	1
	Total Consommation		3
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée	1
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	1
	Total Inégalités et fiscalité		3
	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux	0,5
		Part de la population vivant sur des minima sociaux	0,5
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2
	Total pauvreté		3
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	0,5
		Ratio salaire hommes/femmes	0,5

		Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30	0,5
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	1
		SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet	0,5
	Total Salaires		3
Total Revenus		12	
Santé		Evolution de la densité médicale	2
		Espérance de vie à la naissance	2
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2
Total Santé		6	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)	1,75
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	0,25
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans	0,25
		Ecart de taux de chômage cadres/employés	0,25
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers	0,25
		Part des chômeurs de longue durée	0,25
		Total Chômage	
	Conditions de travail	Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)	0,75
		Maladies professionnelles reconnues	0,75
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	0,75
		Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)	0,75
	Total Conditions de Travail		3
	Précarité	Taux de temps partiel	1
		Taux d'intérim	1
		Part des femmes dans le temps partiel	1
	Total Précarité		3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1
		Part des salariés licenciés	1
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)	1
	Total Relations Professionnelles		3
Total Travail et Emploi		12	

1. 1. Le baromètre 45 variables : Nord Pas de Calais



On repère, comme prévu, des tendances contrastées sur la période observée : une stagnation des inégalités sur la période 95-2001, puis une rupture forte sur la dernière période qui laisse plutôt présager d'inégalités en croissance dans la région. C'est le chapitre 2, en particulier sa conclusion, qui nous a permis d'identifier les principales dimensions à la hausse et à la baisse à partir de ce baromètre constitué des 45 variables. On les rappelle brièvement ici.

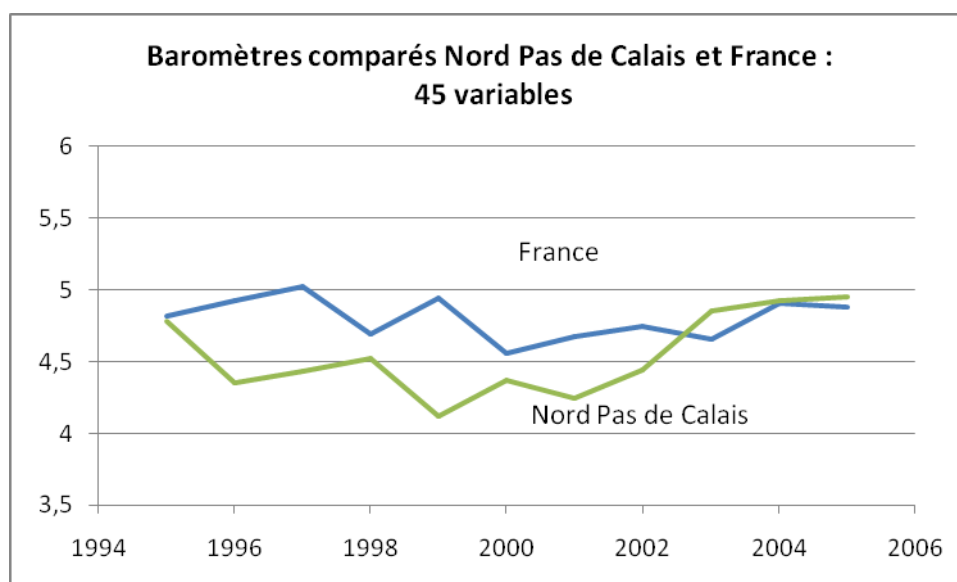
- ✓ Des inégalités en hausse pour quatre dimensions : **Education, Logement, Consommation et Pauvreté.**
- ✓ Des inégalités fluctuantes ou stables sur la période pour la **Justice** et les **inégalités de revenus, conditions de travail et relations professionnelles**
- ✓ Des inégalités se réduisent pour les dimensions **Santé, chômage et précarité.**

1. 2. Le baromètre 45 variables : comparaison Nord Pas de Calais et France

La comparaison avec les performances sociales françaises est évidemment intéressante dans un tel exercice. La région n'est plus alors comparée pour ses seuls progrès ou reculs à l'aune de ses propres performances sociales, mais comparée à celle du territoire national.

Ceci nécessite que la normalisation utilisée change d'échelle. Au lieu de retenir des minima et des maxima à l'aune des données régionales, nous avons donc, dans ce qui suit, utilisé des minima et des maxima des deux séries : France et Nord Pas de Calais.

Graphique 1. Baromètre réduit des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais : comparaison avec la France, 1995-2005 (45 variables)



Sources : voir chapitre 2.

Cette superposition dans un même graphique et à partir d'une normalisation commune des tendances régionale et nationale nous permet de repérer deux résultats intéressants :

- ✓ Après une période stable voire, sur cette décennie, de relative régression des inégalités et de la pauvreté, la reprise de la tendance générale à la hausse, bien que présente en France, est plus marquée dans le Nord pas de Calais.
- ✓ La rupture ne s'est pas produite en même temps : le Nord Pas de Calais semble avoir connu une reprise des inégalités et de la pauvreté à partir de 1999, alors que cette reprise est un peu plus tardive en France.

II. Bip régionalisé

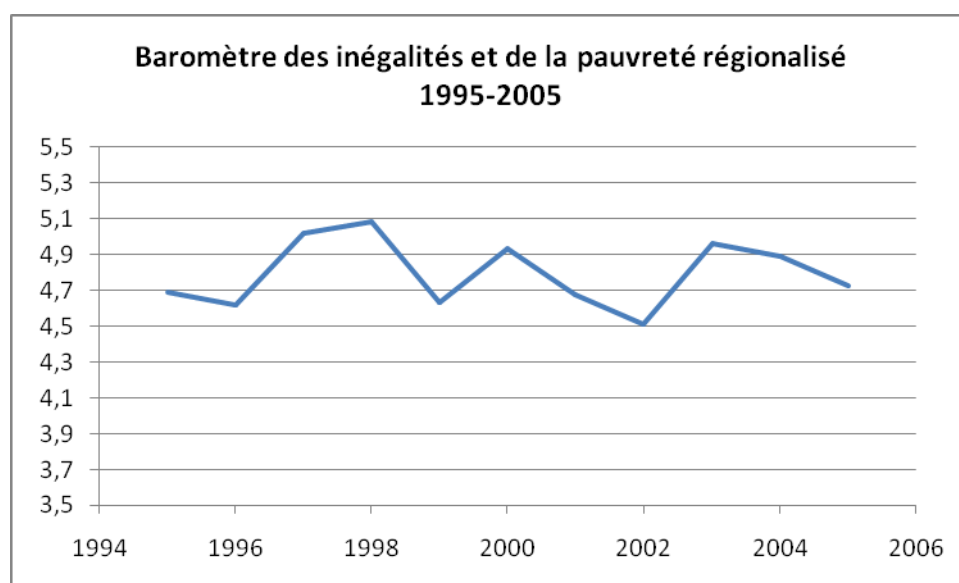
2. 1. Le baromètre régionalisé : Nord Pas de Calais

La régionalisation du baromètre s'effectue ici en retenant le cadre global du Bip40, et en les remplaçant, là où les données régionales n'existent pas, par leur *proxy* national. Ce choix qui nous a paru un temps judicieux, nous semble finalement plus complexe à manipuler, non pas techniquement, mais du fait des difficultés d'interprétation.

Il semble en effet que ce qui, dans cet indicateur recombiné, « tire » les inégalités vers le bas sur la période étudiée, lorsqu'on compare ce baromètre à la variante précédente, soient en majorité les données sur lesquelles aucune information chiffrée n'est disponible au niveau régional.

En revanche cette variante du baromètre peut être utilisé comme un indicateur de l'efficacité de l'observation statistique régionale. Ainsi, comme nous l'évoquions en chapitre 1, sur une échelle de 0 à 100%, l'indicateur de l'efficacité de l'observation statistique du Nord-Pas-de-Calais est actuellement de 75%.

Graphique 2. Baromètre régionalisé des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais, 1995-2005
(45 variables + 15 variables nationales)



Sources : voir chapitre 2.

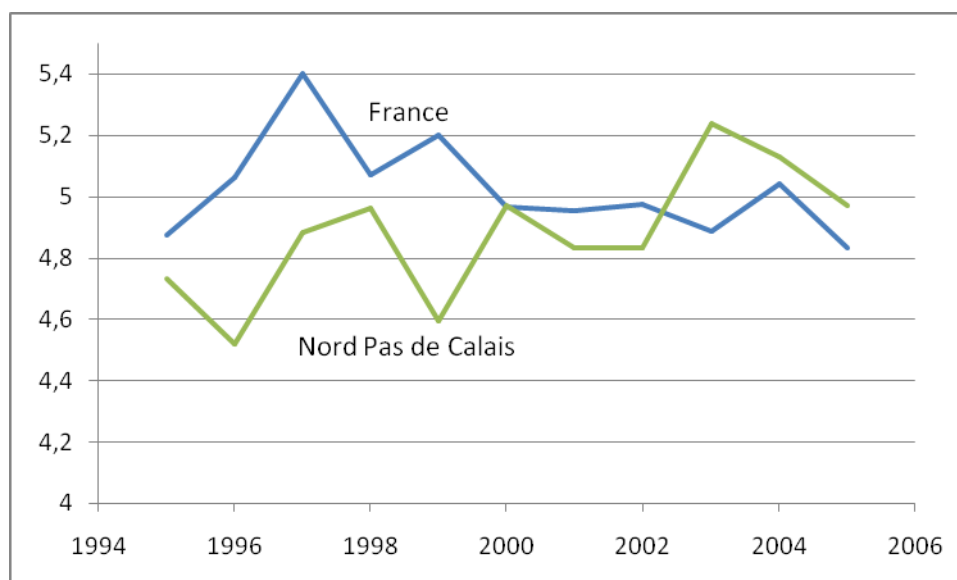
Si l'on envisage un usage de ce baromètre régionalisé pour des comparaisons interrégionales cependant, cet indicateur peut alors prendre tout son sens. Comparé en un clin d'œil au Bip40 national, il permet

- ✓ De repérer si les performances régionales, sur les données disponibles, sont relativement bonnes ou non (c'est le projet du prochain paragraphe 2.2.),
- ✓ d'identifier l'état de la statistique publique régionale, et apparaître ainsi, au détour, comme un indicateur de performance de ce système d'informations: un taux de couverture plus élevé serait l'indice d'une plus grande visibilité régionale de la santé sociale.

2. 2. Le baromètre régionalisé : comparaison Nord Pas de Calais et France

Une telle présentation permet de repérer à nouveau que la région Nord Pas de Calais a eu des performances sociales plus médiocres *au regard des performances françaises*, sur la dernière décennie. Sur cette période, le baromètre français est relativement stable, alors que les inégalités et la pauvreté du Nord Pas de Calais, *à l'aune de ces référentiels*, fait nettement moins bien : croissance globale sur l'ensemble de la période et écarts croissants avec la France. Autrement dit, si le Nord Pas de Calais a des performances en matière de santé sociale relativement stables lorsqu'on les évalue sans autre référentiel qu'en fonction de cette région, elle « fait beaucoup moins bien », voire pire, relativement à la situation française et son évolution.

Graphique 3. Baromètre régionalisé des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais : 1995-2005 (45 variables + 15 variables nationales), comparaison avec la France, 1995-2005 (60 variables)



Sources : voir chapitre 2.
Données nationales : www.bip40.org

III. Bip régional-29 variables

3. 1. Le baromètre régional - 29 variables. Nord Pas de Calais

On rappelle la justification de la production de ce baromètre limité à 29 variables. En assouplissant son contenu, il doit permettre, à terme, que d'autres régions se l'approprient et tentent cet exercice évaluatif de leurs performances en matière d'inégalités et de pauvreté.

Les variables ont été retenues à la fois du fait de leur disponibilité, de leur probable facilité d'accès, mais aussi par l'interprétation qui pourrait en être faite à un niveau régional. Les pondérations ont été discutées conjointement entre l'équipe de rédaction de ce rapport et les membres commanditaires du rapport au Conseil Régional. Ils continuent de refléter du mieux possible les choix de pondération entre dimensions prévues par le Bip40 national, en particulier en attribuant un poids égal à chaque dimension, et un double poids aux dimensions revenus, et travail et emploi (voir tableau ci-dessous).

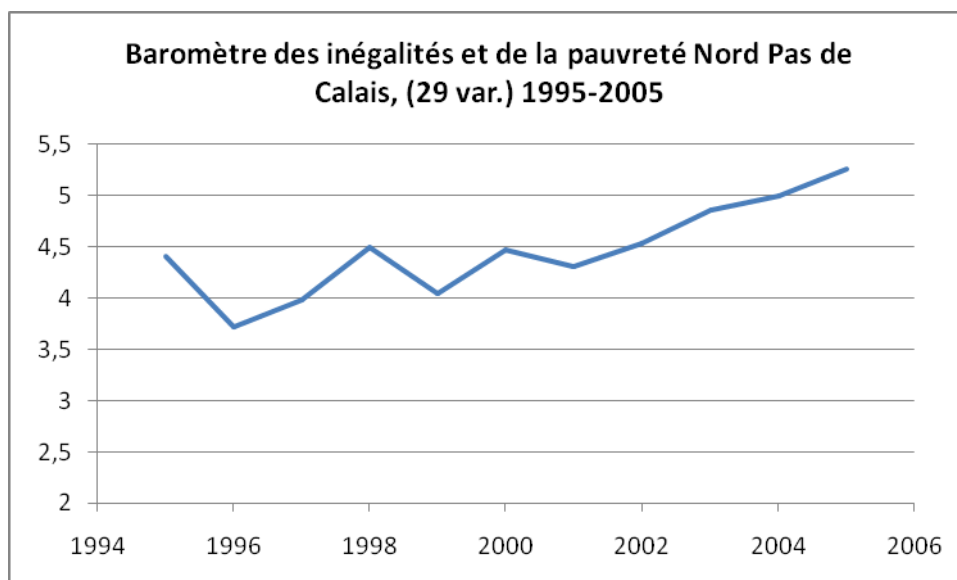
Tableau 2. Les 29 variables du baromètre des inégalités et de la pauvreté régional.

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids Baromètre 29 variables
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3,5
		Taux de sortie sans qualification	1,5
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	1
		Total Education	6
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	4
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2
		Total justice	6
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation de logements	1
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1
		Part du montant des APL dans la consommation de logements *	2
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	2
		Total logement	6
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	1
		Taux de surendettement	2
		Total consommation	3
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	2
		Total inégalités et fiscalité	3
	Pauvreté	Part de la population vivant sur des minima sociaux	1

		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2
		Total pauvreté	3
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	1
		Ratio salaire hommes/femmes	1
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	1
		Total salaires	3
		Total revenus	12
Santé		Evolution de la densité médicale	2
		Espérance de vie à la naissance	2
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2
		Total santé	6
Travail et emploi	Chômage	Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	1,5
		Part des chômeurs de longue durée	1,5
		Total chômage	3
	Conditions de travail	Maladies professionnelles reconnues	1,5
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	1,5
		Total conditions de travail	3
	Précarité	Taux de temps partiel	1,5
		Part des femmes dans le temps partiel	1,5
		Total précarité	3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1,5
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)	1,5
		Total relations professionnelles	3
		Total Travail et Emploi	12

Sur la base de ces choix, les inégalités dans la région ont connu une hausse sensible et relativement régulière sur l'ensemble de la décennie 1995-2005 (graphique 4).

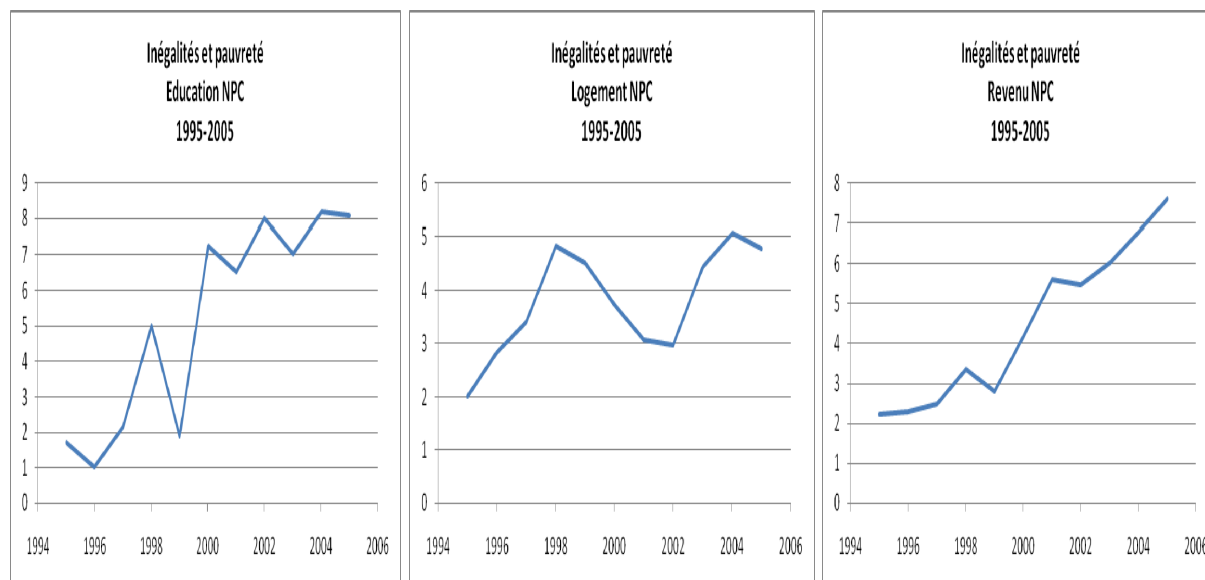
Graphique 4. Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais : 1995-2005 (29 variables), 1995-2005

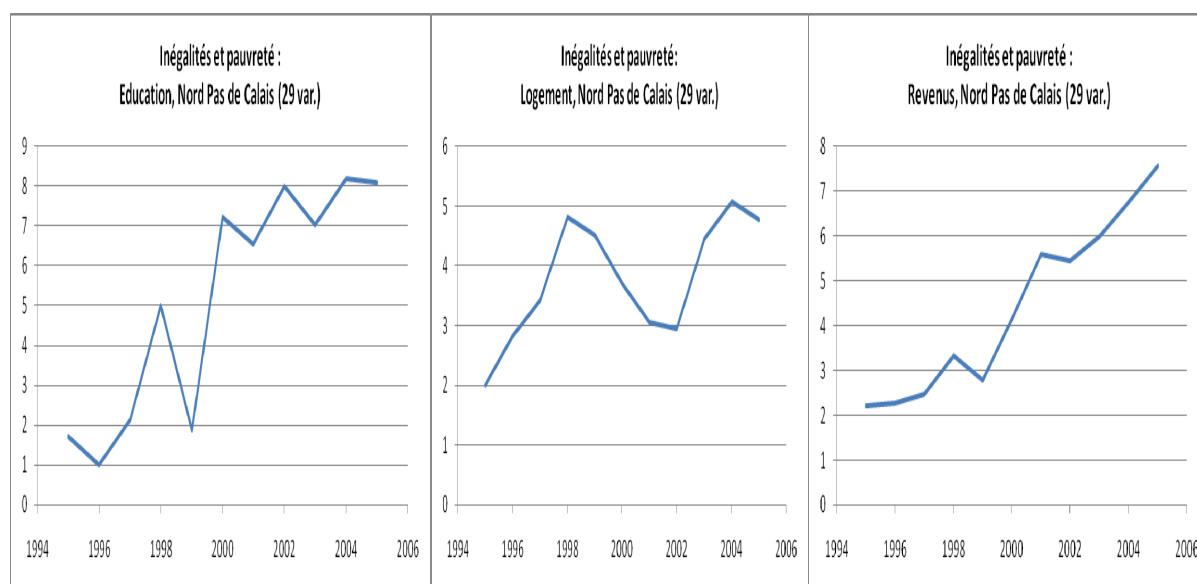


Source : voir chapitre 2.

Comment expliquer cette forte croissance des inégalités dans la région ? Nous le ferons en présentant en page suivante, une représentation graphique des six dimensions du baromètre (voir tableau 2), présentées sous forme de graphiques et organisées selon leur évolution générale.

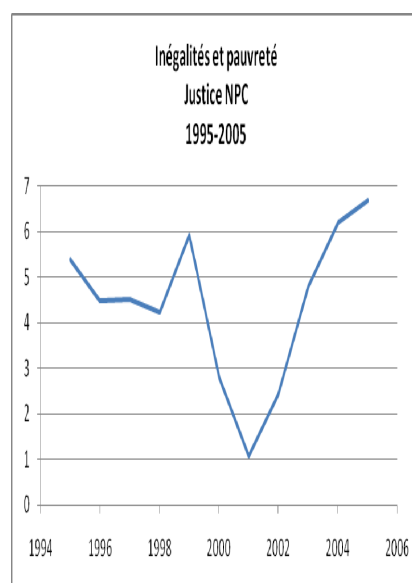
a. Des dimensions qui ont connu une hausse des inégalités : Education, Logement et Revenus





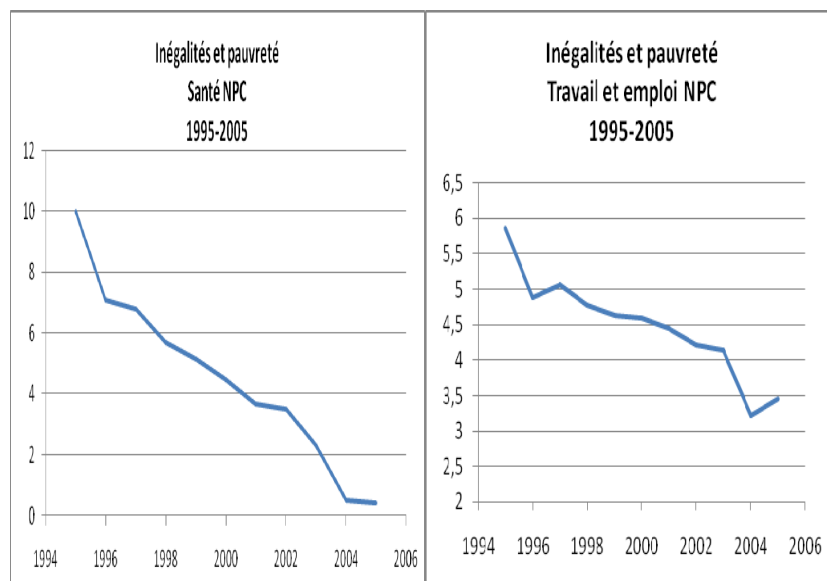
Source : voir chapitre 2.

b. Une dimensions variable sur la décennie 95-05



Source : voir chapitre 2.

c. Des dimensions où les inégalités sont plutôt en baisse ou franchement en baisse : Santé et Travail et Emploi

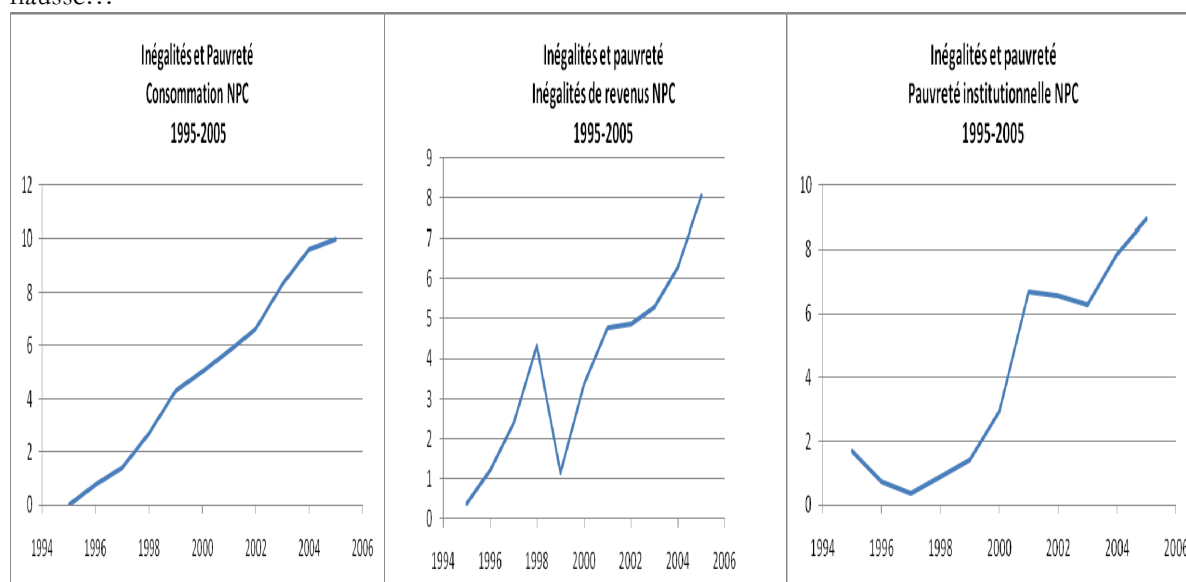


Source : voir chapitre 2.

Attardons-nous un instant sur les dimensions revenus et Travail et emploi qui sont affectées d'un poids deux fois plus élevé que les autres dans le baromètre, et qui ont connu des évolutions très contrastées sur la période : Inégalités de revenus en hausse, et inégalités de travail et emploi en baisse.

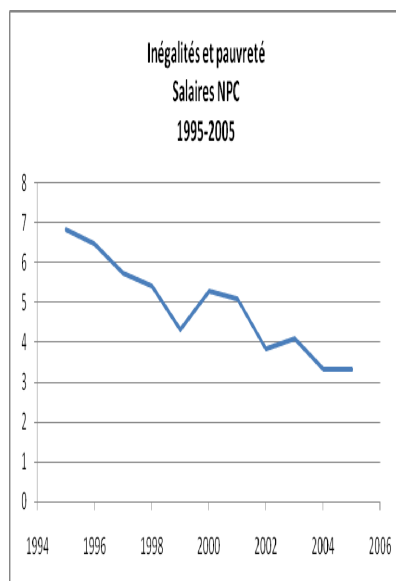
Chacune de ces dimensions pouvant être, elle-même décomposée en sous-dimensions, repérons ce qui tire dans l'un et l'autre cas, la dimension à la hausse ou à la baisse.

Dans le cas des revenus : des inégalités de consommation, de fiscalité et de pauvreté institutionnelle en hausse...



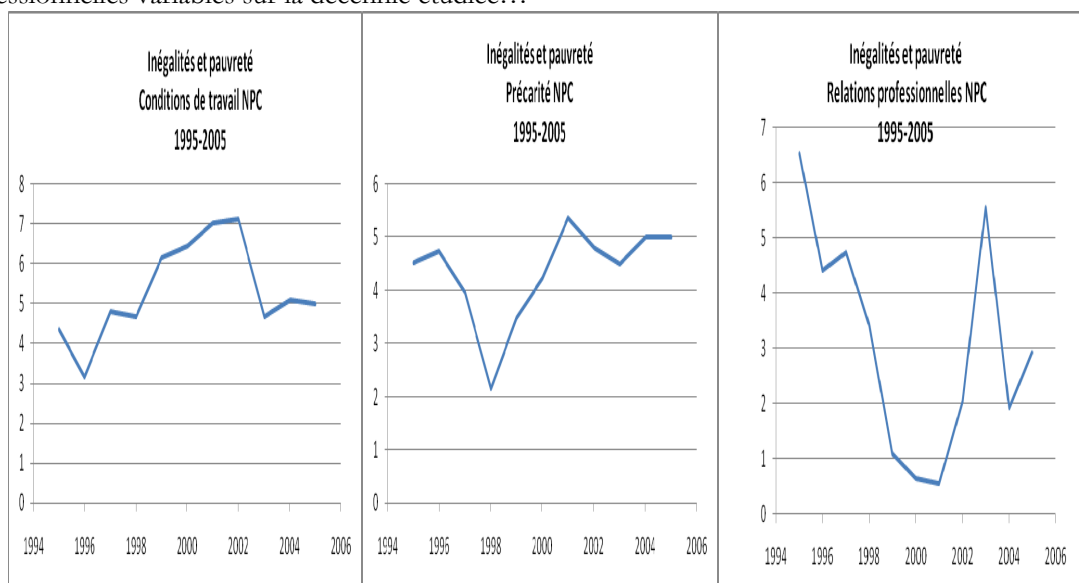
Source : voir chapitre 2.

...Compensées en partie par des inégalités de salaires en baisse



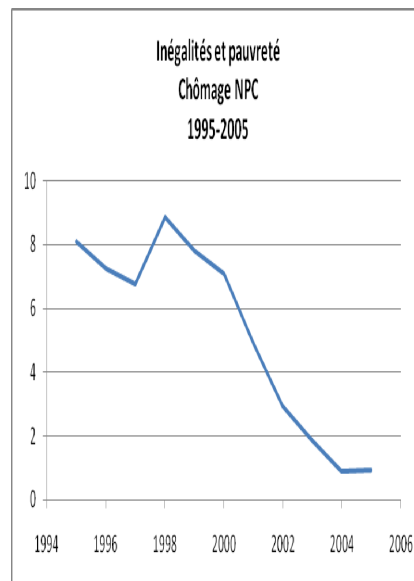
Source : voir chapitre 2.

Dans le cas du Travail et de l'Emploi, des conditions de travail, une précarité et des relations professionnelles variables sur la décennie étudiée...



Source : voir chapitre 2.

... variations tirées vers le bas grâce aux relatifs bons chiffres du chômage et de ses inégalités dans le Nord Pas de Calais.



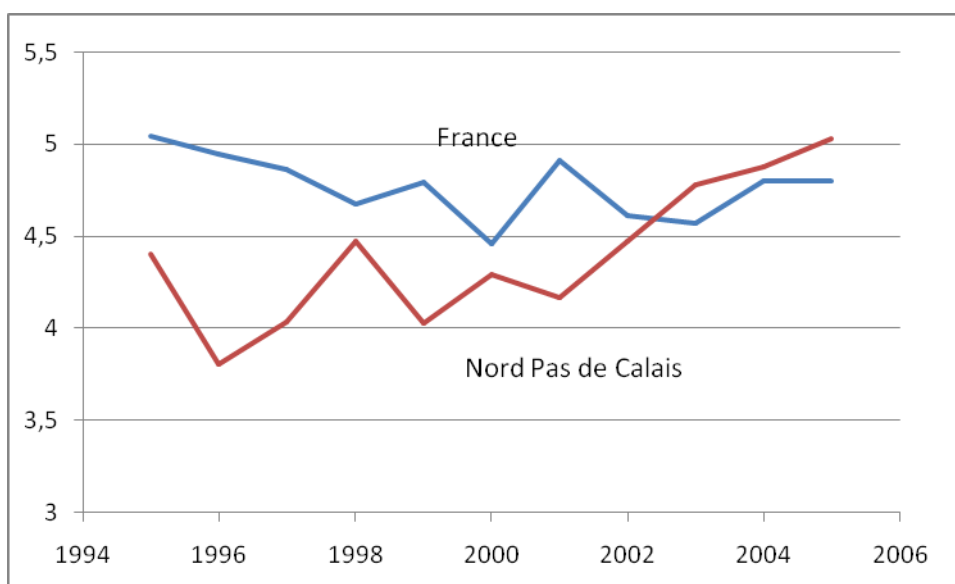
Source : voir chapitre 2.

3. 2. Le baromètre 29 variables : comparaison Nord Pas de Calais et France

Quelles que soient les conventions retenues, en particulier le choix des variables, à l'aune des performances sociales (moyennes) françaises, le Nord Pas de Calais apparaît dans une moins bonne posture, surtout sur la deuxième partie de la décennie.

Ce dernier baromètre, dont nous pensons que c'est lui qui devrait pouvoir gagner en usage dans les comparaisons interrégionales, pointe l'idée que les performances françaises ont été assez stables sur la période, avec une reprise des inégalités perceptibles depuis 2003.

Graphique 5. Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté dans le Nord Pas de Calais, comparaison avec la France, 1995-2005 (29 variables)

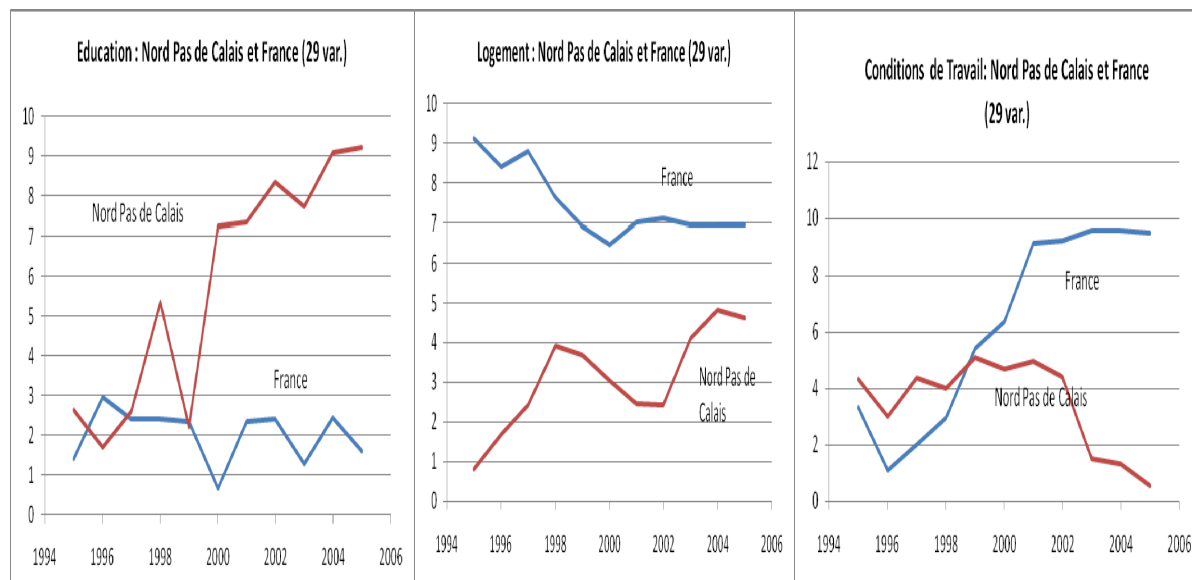


Source : voir chapitre 2.

Ici encore, pour aller plus loin dans l'interprétation, un retour aux dimensions composant le baromètre peut aider à identifier les raisons de différences de tendances et de niveaux entre la région Nord Pas de Calais et la France.

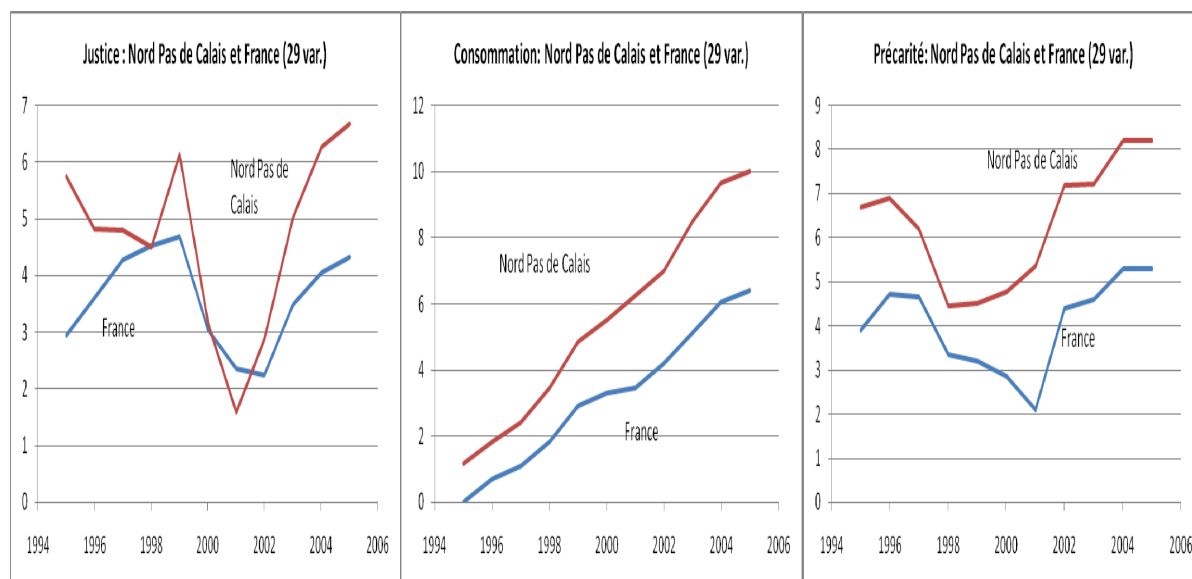
a. Education, logement et conditions de travail: des niveaux et tendances différents

On identifie ici de très fortes divergences de niveau *et* de tendance dans **l'Education** et dans le **Logement** où le Nord Pas de Calais est dans une situation préoccupante au regard de la situation française, avec toutefois une différence notable entre les deux dimensions: les inégalités d'éducation semblent s'accroître dans la région au-delà de la situation française, alors qu'en matière de logement, les inégalités s'accroissent sans pour autant qu'elles n'atteignent pour le moment les niveaux moyens des inégalités en France.



Source : voir chapitre 2.

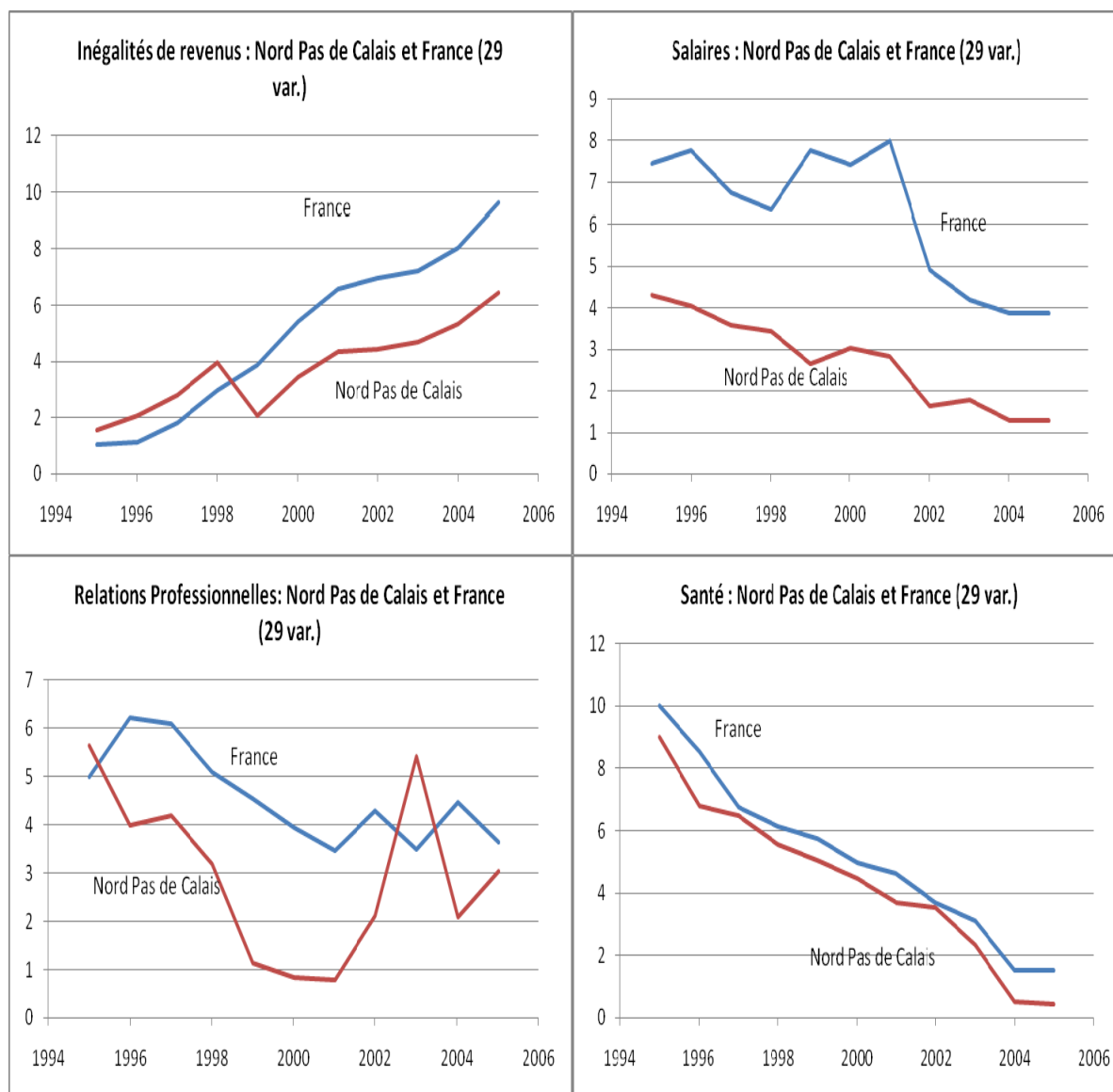
b. Justice, consommation, précarité : des tendances convergentes mais des inégalités supérieures en région



Source : voir chapitre 2.

Les trois dimensions présentent en effet des tendances relativement concomitantes, mais avec des niveaux d'inégalité plus élevées en région qu'en France.

c. Inégalités de revenus, salaires, relations professionnelles et santé: des tendances concomitantes et des inégalités plus faibles dans la région Nord Pas de Calais

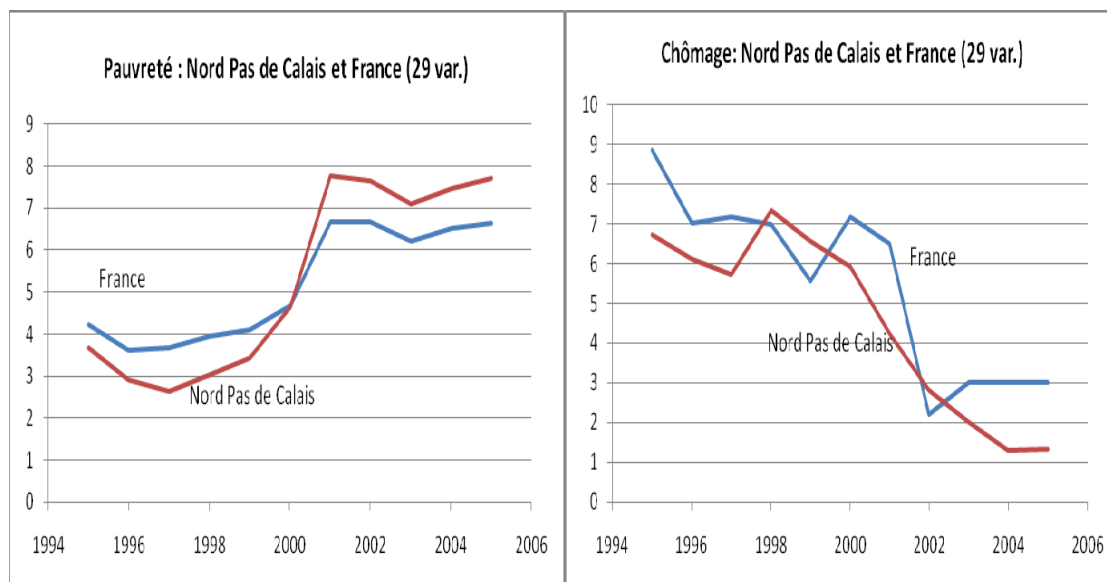


Source : voir chapitre 2.

Pour ces quatre dimensions, les courbes de tendance des inégalités sont relativement corrélées. Toutefois, sur ces dimensions, les inégalités sont moindres dans la région lorsqu'on les compare à la situation française.

d. Pauvreté et chômage : des tendances entremêlées sur ces dimensions.

Sur ces deux dimensions pauvreté et chômage, les tendances entre les performances de la France et de la région sont très convergentes et on ne distingue pas vraiment sur cette décennie de niveau nettement supérieur ni pour la région ni pour la France.



Source : voir chapitre 2.

Conclusion

La mise en perspective et les contrastes, parfois spectaculaires, entre mesures d'une réalité sociale aux contours flous n'ont pas pour propos de considérer que l'une des postures est meilleure ou plus « vraie » que l'autre : pauvreté monétaire en baisse par exemple, et baromètre des inégalités en hausse.

Cette mise en perspective permet plutôt d'insister sur le fait que (1) la multiplicité des points de vue et des mesures provoque la controverse ; (2) que la multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté peine à se suffire d'une unique variable, en particulier monétaire, en guise d'expression de la réalité sociale ; (3) que les choix de la quantification ne sont pas secondaires, ni à être relégués au second plan, ni encore à rester entre les mains d'une seule catégorie d'acteurs statisticiens. Parce que pour la construire, il y a nécessairement des présupposés sur ce qu'est une société hiérarchique décente, ou soutenable, mais aussi sur les mécanismes de la pauvreté : dépend-elle des individus ou est-elle plus systémique ?

Dans ce contexte général, plusieurs postures peuvent être adoptées. La première consiste à considérer que pauvreté et inégalités étant le produit de conventions, ils ne peuvent être transformés en concepts opératoires et de ce fait, aucune mesure quantifiée ne permet de rendre sérieusement compte de ces phénomènes sociaux. La seconde consiste à rappeler que dans nos sociétés les termes du débat, y compris –et surtout– du débat d'experts, sont tels que lorsque aucune information n'est chiffrée, quantifiée, ce phénomène social qu'elle est censé refléter risquent le plus souvent d'être ignorés ou jugés à l'aune de jugements arbitraires où les rapports de force ne seront certainement pas en faveur des invisibles ou invisibilisés (BUE, COUTROT, 2005).

C'est cette seconde posture que nous avons ici choisie même si l'ampleur de la tâche nous a en partie dépassés. Pour autant, d'autres limites peuvent être ici rappelées.

Les zones d'ombre, des angles morts

Les mesures présentées, fussent-elles la combinaison éclectique de dimensions des inégalités et de la pauvreté ne permettent pas de « visibiliser les invisibles » puisque les populations les plus exclues sont peu dénombrées². En repérant l'évolution des demandes d'expulsion locative, ou encore celle de l'accueil des réfugiés, ou de la pauvreté des moins de 25 ans³, c'est une part du phénomène de la très grande exclusion qui est estimée. Dans sa conception actuelle, et étant donné l'état de la statistique publique, de nombreux phénomènes, tels que celui de la « très grande pauvreté » demeurent mal connus, peut être sous-estimés, parfois ignorés. C'est le cas sur l'ensemble du territoire français. Et cela demeure vrai pour la région Nord Pas de Calais. Autrement dit, collecter des preuves intangibles de notre manque de santé sociale, ou au contraire de notre progrès, est un exercice délicat, et finalement encore très aléatoire.

Une urgence : rendre les statistiques disponibles

Le rapport entretenu par nos sociétés aux statistiques n'est pas équitable. PIB, croissance, inflation, CAC40, balance des paiements..., l'état des lieux des grands agrégats économiques peut être rapidement brossé. Disposer de si peu de quantifications fiables et rapidement disponibles sur ces réalités sociales que

² Voir l'exception des différents travaux menés par C. BROUSSE sur le dénombrement des sans domicile-fixe au niveau français

³ Le RMI ne touche-t-il que les individus de plus de 25 ans. Or des formes de pauvreté, croissantes, envahissent une population de plus en plus jeune, ce que ne permettent pas d'identifier les outils de mesure de la pauvreté institutionnelle. Quant aux sans domicile-fixe, ils sont, par construction, exclus de la plupart des enquêtes statistiques de l'Insee dont l'outillage technique de sondage, repose, froidement sur le lieu de résidence

constituent inégalités et pauvreté, ou le voile de leur représentation, dans un tel contexte de rapport frénétique au quantitatif, est significatif du peu d'importance qui a pu être accordé jusqu'ici à la santé sociale. *Rendre disponible des données, au niveau français comme au niveau territorial, c'est donc déjà signe d'une priorité donnée à une cause.*

Une urgence : des conventions à partager

La pauvreté n'est pas éloignée des préoccupations plus larges de qualité de vie collective. En conséquence, il y a des conventions dont on ne peut faire l'économie. La force d'un indicateur, sans que cela ne s'y réduise, est justement sa capacité à générer des questions, à susciter du débat, autour de ce qui fait cohésion sociale, richesse, pauvreté. Cet outil, un autre, ou celui-ci à géométrie variable, peut être envisagé, si les acteurs se l'approprient, comme un espace de débats et de controverses, permettant de mettre ou remettre au cœur des débats politiques et économiques, et de façon *récurrente*, pauvreté et inégalité. Il est illusoire ou naïf de penser que « les dommages de notre système » puissent être évalués par des acteurs « indépendants ». Un consensus est nécessaire sur des valeurs partagées, sur nos jugements autour d'une société plus juste, plus égalitaire, en meilleure santé sociale. Les réflexions pour aboutir à ce consensus ne peuvent être l'apanage exclusif des experts, ni se réduire à un pur exercice statistique.

Des limites : la mesure ne peut pas tout compter...

Même si la mesure multidimensionnelle de la pauvreté tente d'éviter l'écueil de la légitimation des catégories de l'action institutionnelle, tout comme celui de l'ultra-domination de la pauvreté monétaire, ce que, nous le pensons, le Bip40 fait somme toute assez bien, elle reste insuffisante. La pauvreté est aussi autre chose que la mesure d'une privation de biens et services, des conditions de vie précaires, ou une catégorisation institutionnelle. « Comment comprendre ce qu'est la pauvreté (...) sans restituer les stigmatisations, la dévalorisation de l'image de soi, l'impression d'humiliation quand on attend des heures dans les services sociaux pour souvent ne rien obtenir, la culpabilité face aux enfants auxquels il faut sans cesse dire non, au supermarché, ou quand ils veulent aller au cinéma ou se vêtir comme les copains ? Comment comprendre ce qu'est la pauvreté sans apercevoir aussi qu'être pauvre, c'est, comme on dit, « un boulot à plein temps » ? Comment connaître la pauvreté sans écouter les pauvres ? » (LEVY, LEPELLETIER, 2001).

La mesure des insécurités sociales, comme celle des pauvretés dans leurs multi dimensions, demeurent des outils de plaidoyer, tout autant qu'une indication du chemin politique à parcourir pour enrayer ces maux du capitalisme contemporain. Reste qu'ils ne sont pas neutres, et que les recherches à entreprendre devraient aussi comporter une part de sociologie de la statistique, éclairante, mais insuffisamment développée.

Des tensions dans la représentation de la pauvreté, question sociale récurrente depuis deux siècles au moins, sont symptomatiques des débats économiques et politiques de nos sociétés : vers quelle société humaine, les choix économiques nous conduisent-ils ? Cela ne passe pas nécessairement par la stabilisation de « catégories suffisamment consistantes pour être transportées, transmises de main en main, en conservant leur identité aux yeux d'un certain nombre de personnes » (DESROSIERES, 1979), mais par des effets de connaissance mis en perspective. Ces baromètres qui, nous l'imaginons, seront débattus, tentent, à leur manière, d'y contribuer.

ANNEXE 1

CHAPITRE 4.

LES SOURCES UTILISEES, LEURS LIMITES

PLAN du chapitre 4.

<i>EDUCATION</i>	185
ce.i59cers@ac-lille.fr JUSTICE.....	188
<i>JUSTICE</i>	189
<i>DAGE – SD SED</i>	190
<i>DAGE – SD SED</i>	191
<i>LOGEMENT</i>	192
<i>REVENUS</i>	197
A. CONSOMMATION.....	197
C. PAUVRETE.....	204
D. SALAIRES.....	208
<i>SANTE</i>	213
<i>TRAVAIL ET EMPLOI</i>	216
A. CHOMAGE.....	216
B. CONDITIONS DE TRAVAIL.....	221
D. RELATIONS PROFESSIONNELLES.....	228
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 1</i>	231
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 2</i>	232
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 3</i>	233
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 4</i>	234
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 5</i>	236
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 6</i>	237
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 7</i>	239
<i>FICHE DESCRIPTIVE N° 8</i>	241

EDUCATION

Variable 1 :

Taux d'accès au baccalauréat

C'est la part des candidats au Baccalauréat en proportion d'une génération (parts selon les lieux de résidence et non pas le lieu de scolarisation (disponible également sur le site du ministère de l'éducation mais l'impact de cette distinction est très mince).

Une réflexion du RAI à ce sujet est intéressante : « Premièrement, le baccalauréat s'est diversifié, à côté des séries générales qui conduisaient à l'université et aux grandes écoles, les baccalauréats techniques puis professionnels se sont développés. Dans le même temps, les études supérieures courtes (bac + 2) ont progressé. Deuxièmement, les difficultés de l'emploi conduisent à une concurrence accrue des jeunes et à une certaine dévalorisation des diplômes supérieurs ».

L'augmentation du niveau d'études ne correspond cependant pas systématiquement à une hausse des qualifications reconnues (voir les travaux de Gadrey, Jany-Catrice, Pernod, 2004). En 2002, plus de 51% des employés non qualifiés étaient diplômés, et encore 39% des ouvriers non qualifiés.

Disponibilité régionale : 1990 - 2005

Source : Ministère de l'éducation nationale
Evaluation et Statistiques
Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche
(cf. : fiche descriptive n° 1)

Temporalité : annuel (août)

La direction : [Martine CASSETTE](#)
Maître de conférences en sciences économiques
martine.cassette@univ-lille1.fr

Variable 2 :

Taux de sortie sans qualification

Ce sont des jeunes qui quittent le système éducatif sans avoir totalement suivi les enseignements d'un second cycle du secondaire (général ou technologique), ne sont pas compris dans cette catégorie les jeunes qui ont échoué aux examens. Telle est la définition adoptée pour la construction du Bip 40 N.

Dans notre variable, au dénominateur figurent les élèves ou apprentis sortants de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, première année de CAP ou BEP) ; au dénominateur figure l'ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou bien accédant au niveau 5.

Cette définition des jeunes sans qualification est considérée par certains acteurs comme « une vision très restrictive des sans qualification » (B. Cart, Cerq), car elle comprend les sortants du niveau 6 (brevet des collèges éventuellement) c'est-à-dire sortants de collèges seulement.

Numérateur : élèves ou apprentis sortant de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, première année de CAP ou BEP)

Dénominateur : Ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou bien accédant au niveau V.

Source : Direction de l'Éducation Permanente (DEP)

Données estimées : *les statistiques de sortants nécessitent le rapprochement de fichiers annuels successifs (élèves scolarisés en « n-1 » et qui ne le sont plus l'année « n »). Elles supposent plusieurs approximations successives et sont susceptibles d'être révisées.*

Disponibilité régionale : 1997 – 2002

Temporalité : annuel

Benoît Cart

Enseignant chercheur

Centre d'études et de recherches sur les Qualifications (CEREQ)
Université de Lille 1, Faculté des Sciences économiques et sociales,
59655 Villeneuve-d'Ascq
Bâtiment SH2 – Bureau 15
03 20 33 63 59
Benoit.Cart@univ-lille1.fr

via

Helena Potyagailo (Académie de Lille)

Variables 3 & 4 :

Inégalités de niveau en Français et en Math à l'entrée en 6^{ème}

C'est le rapport entre la note obtenue par les 10 % d'élèves les plus forts et les 10 % les plus faibles en classe de 6^{ème} en Français.

Le RAI a extrait cette variable, pour construire le Bip40, « du ministère de l'éducation nationale qui mène chaque année une évaluation en début de 6e sur un échantillon représentatif des élèves. Les compétences évaluées concernent celles exigibles à l'entrée en 6e donc normalement acquises à l'école primaire ou en cours d'acquisition. En français, on cherche à tester : la compréhension d'un texte, son analyse, la maîtrise des outils de la langue, la production d'un texte. En mathématiques, les travaux géométriques mettent l'accent sur les exercices de perception et de construction des figures. La numération, le calcul, des problèmes numériques et le traitement des informations sont également évalués ».

Le RAI a choisi de sélectionner cette variable dans le Bip 40N car il pense que « les inégalités scolaires commencent dès l'école primaire : les taux de redoublement, différents selon l'origine sociale, ont longtemps mis en évidence ce fait. La politique volontariste visant à les réduire n'a pas supprimé pour autant les différences d'apprentissage qui sont sensibles dans l'évaluation faite des compétences scolaires en début de 6e (donc à la fin de l'école primaire), classe où tous les élèves vont aujourd'hui ».

Dans le département du nord, ces résultats sont disponibles par établissement (et les rapports inter décile ne sont calculables que si nous disposons des résultats individuels, ce que nous n'avons pas encore obtenus).

Nous disposons également des résultats par établissement du Nord (fichier lourd), mais ne peuvent pas nous aider pour calculer des rapports inter déciles, car les rapports inter déciles que nous obtiendrons seront par établissements et non pas par élèves.

Source : Rectorat de Lille. DAP (Division d'aide au pilotage), Décembre 2004.

Disponibilité régionale : 1999 et 2004

Pierre Lefevre
Responsable de la cellule d'évaluation des politiques éducatives
Tableaux de bord des REP, des collèges, évaluations
Aide au pilotage des politiques pédagogiques départementales

Inspection Académique du Nord
1, rue Claude Bernard
59033 LILLE Cedex

ce.i59cers@ac-lille.fr

Variables 5a & 5b :

**Part des enfants de cadres/employés
et de cadres/ouvriers (dans les CPGE)**

Le premier ratio est, d'après le RAI, le rapport entre le nombre d'enfants de cadres en classe préparatoires aux grandes écoles et le nombre d'enfants d'ouvriers dans ces mêmes classes corrigées par la structure par catégorie sociale de la population.

Le rectorat de Lille nous a fourni les effectifs des classes préparatoires selon la PCS du responsable, avec établissements publics et privés confondus (il pouvait les distinguer), ces variables sont disponibles sur longue série : 95/06. Toutefois il faudrait également la PCS de la région (qui devrait être facilement disponible). Car, comme l'indique le RAI, « le ratio est corrigé de l'évolution relative des emplois pour éviter que la diminution des ouvriers par rapport aux cadres ne diminue le ratio ou que la hausse des employés ne l'augmente. » On aimerait savoir comment concrètement est faite la correction dont on comprend tout à fait l'intérêt (réponse du RAI en attente).

Notons que l'évolution des proportions des enfants d'ouvriers et d'employés en CPGE est un indicateur vers plus de « démocratisation de l'école ». La hausse de cette variable (Cadre/ouvrier – employé) indique une inégalité des chances (sélection très élitiste pour ne pas dire exclusion) à l'école et réduit donc la mobilité sociale.

Disponibilité régionale : 1995 – 2005

Jean-Marie Gossart
Division de la programmation, de l'organisation scolaire et des statistiques
Pôle Statistique (DPOSS 4)
20 rue Saint-Jacques
59000 LILLE
03 20 15 63 36

jean-marie.gossart@ac-lille.fr

Pierre Lefevre
Responsable de la cellule d'évaluation des politiques éducatives
Tableaux de bord des REP, des collèges, évaluations
Aide au pilotage des politiques pédagogiques départementales

Inspection Académique du Nord
1, rue Claude Bernard
59033 LILLE Cedex

ce.i59cers@ac-lille.fr

JUSTICE

Variable 6 :

Taux d'incarcération pour 100 000 habitants

Au niveau régional, la variable « taux d'incarcération » perd sa significativité. L'idée est de pouvoir évaluer le taux d'incarcération des personnes issues de la région. Or, la politique de la justice française de répartition géographique de la population carcérale n'est pas liée au lieu où l'infraction a été commise. Ce qui importe dans l'idée de régionalisation de la dimension "justice" du Bip40 n'est pas tant le lieu de détention des justiciables. Les données relatives aux lieux de détention sont disponibles (voir le tableau ci-dessous), mais ne reflètent ni la criminalité d'une région, ni même une idée « d'exclusion » de la population régionale.

Cependant il est pertinent d'analyser l'évolution du nombre des procès dans un échelon géographique. En France, les procès se déroulent dans le ressort du tribunal dans lequel a été commise l'infraction. Nous proposons donc de remplacer le taux d'incarcération au niveau régional avec un taux de condamnations prononcées par les tribunaux et cours de la région. Pour établir un tel taux un choix supplémentaire s'impose. En effet, il est nécessaire de choisir un type de condamnations qu'on retient comme numérateur, c'est-à-dire choisir entre les peines d'emprisonnements ferme ou avec sursis, sursis partiel ou total, les amendes etc.

Nous proposons de retenir les emprisonnements ferme, car ces condamnations reflètent le mieux le problème social que vise à mesurer le BIP40 : une région qui se voit obligée de limiter les droits fondamentaux d'une partie croissante de sa population relève une forme particulièrement marquée d'exclusion sociale. L'idée est d'obtenir une évaluation, au niveau régional du nombre d'infractions commises dans la région provoquant des condamnations d'emprisonnement ferme. Ces décisions sont du ressort de la cour d'appel régionale.

Cela a rendu la recherche de données plus délicate. Deux sources ont été utilisées. D'une part, les services statistiques du Ministère de la Justice ont mis à notre disposition des données pour les années les plus récentes, d'autre part, les archives de l'INSEE région nous ont permis de trouver trace de quelques données sur les années quatre vingt. Une demande de mise à jour de ces données a été transférée au Ministère le 4 Septembre 2006 et confirmée par le service concerné. Nous sommes en attente des données.

On trouvera les chiffres pour les années 2002-2004 sur le site du Ministère de la Justice (<http://www.stats.justice.gouv.fr/>). Sur ce site figurent également des statistiques sur la durée de l'emprisonnement.

Dans le cadre de notre analyse nous nous intéressons aux décisions prises par les tribunaux dans le ressort de la cour régionale d'appel situé à Douai. Ceci comprend les institutions suivantes :

- La cour d'appel
- La cour d'assises
- Les tribunaux correctionnels
- Les tribunaux et juges d'enfants
- Les tribunaux de police

Le nombre annuel de condamnations d'emprisonnement ferme est aisément transformé en variable par tête en divisant par la population de la région. En gardant la même échelle du BIP 40 national on obtient ainsi un taux d'emprisonnement par 100 000 habitants

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre de détenus en prison	Ministère de Justice	1984-2005

<i>On</i> : Nombre de condamnation d'emprisonnement ferme	Ministère de Justice	1984-2005
Population totale	INSEE, Recensement de la population	1999, 2004

Source : 1984-2003 casier judiciaire national, SD SED, Ministère de la justice (obtenus par FJC)

2003-2005 mise à jour avec les données disponible sur le site du MdJ (complétés par SK).

Limites :

La variable utilisée par le BIP40 ayant été ici modifiée, la comparaison devient délicate. En effet, au niveau national, le taux de personnes emprisonnées est une mesure de stock, alors que le choix de la variable régionale (nombre annuel de décisions d'emprisonnements fermes) est une mesure de flux. Au niveau national, le taux d'incarcération est moins élevé que le taux de condamnation d'emprisonnement ferme : 96 détenus contre 136 condamnés d'emprisonnement ferme (par 100000 habitants).

Annette Jacgert
Chef du Bureau des études et des indicateurs d'activité
 Sous-Direction de la Statistique, des Etudes
 et de la Diffusion de la Direction de l'Administration Générale
 et de l'Équipement.
 DAGE (SD/SED)

annette.jacgert@justice.gouv.fr

Odile Timbart
Chef du Bureau des études et des indicateurs d'activité
 DAGE – SD SED
 Ministère de la Justice
 247, rue Saint-Honoré -75001 PARIS
odile.timbart@justice.gouv.fr

Variable 8 :

Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans

Source administrative : Casier judiciaire du Ministère de la Justice

Données disponibles : 1994-2005

Annette Jagert
Chef du Bureau des études et des indicateurs d'activité
Sous-Direction de la Statistique, des Etudes
et de la Diffusion de la Direction de l'Administration Générale
et de l'Équipement.
DAGE (SD/SED)

annette.jagert@justice.gouv.fr

Odile Timbart
Chef du Bureau des études et des indicateurs d'activité
DAGE – SD SED
Ministère de la Justice
247, rue Saint-Honoré -75001 PARIS
odile.timbart@justice.gouv.fr

LOGEMENT

Variable 10 :

Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages

Les dépenses de logement correspondent aux loyers ou les remboursements d'emprunts, et les charges. La variable est constituée au numérateur de ces dépenses et au dénominateur des dépenses de consommation totale des ménages.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE),
Objectifs Ressources humaines Adaptées (Orha),
enquêtes logements 1992 et 2001-2

Objectifs Ressources Humaines Adaptées (Orha)
Erreur! Signet non défini.

(cf. : fiche descriptive n° 3)

Variable 11 :

Indice du prix du loyer/Indice du pouvoir d'achat

Au numérateur : montant total en Euros des APL versées annuellement

Au dénominateur : dépenses de logement des ménages

Disponibilité : 1992-2005

Edwige Crocquey
Statisticien régional (rattachée à la DRE mais travaille pour l'INSEE)
Direction régionale de l'équipement (DRE)
4 rue de Bruxelles
BP 259 – 59019 LILLE CEDEX
03 20 49 60 31

Edwige.crocquey@equipement.gouv.fr

Variable 12 :

**Part du montant des APL (aide personnalisée au logement)
dans la consommation de logements**

« Créée par la loi du 3 janvier 1977, l'APL a été conçue comme une prestation à caractère social et familial destinée à adapter les dépenses de logement à la situation de famille et aux ressources des occupants. Elle a également un caractère économique puisqu'elle vise à développer l'accès à la propriété et la réhabilitation dans l'habitat ancien. Elle est versée sous condition de ressources aux ménages accédants à la propriété avec un prêt aidé par l'Etat (PAP) ou un prêt conventionné (PC). Elle concerne également les ménages locataires de logement neufs, ou anciens réhabilités ou non, ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur, le bailleur s'engageant à respecter certaines obligations : loyer maximum, plafond de ressources du locataire ».

Nous disposons du montant des APL ainsi que les effectifs (1996-2005). Le montant de la consommation de logement n'est disponible que dans les quelques enquêtes logement. Nous avons procédé à des interpolations linéaires pour donner les années intermédiaires.

Au numérateur : montant total en Euros des APL versées annuellement

Au dénominateur : dépenses de logement des ménages

Disponibilité : 1996-2005

Source : Insee, enquête logement, interpolation linéaire faite par Stephan

(cf. : source descriptive n° 3)

Variable 13 :

Part des mises en chantier aidées (PLA)
dans les mises en chantier

Dénominateur seulement : Disponibilité des mises en chantier aidées, 2000, 2001, 2004
dans le Nord seulement et 2004 au niveau de la région

Données disponibles : 1980-2004

Source : base de donnée Sitadel
(cf. : fiche descriptive n° 4)

Edwige Crocquey
Statisticien régional (rattachée à la DRE mais travaille pour l'INSEE)
Direction régionale de l'équipement (DRE)
4 rue de Bruxelles
BP 259 – 59019 LILLE CEDEX
03 20 49 60 31

Edwige.crocquey@equipement.gouv.fr

Variable 14 :

Demandes d'expulsion

Cette variable est un reflet du contentieux locatif (département du Nord Pas de Calais) On retiendra les demandes d'expulsions des bailleurs comme variable de contentieux locatif. Mais cette donnée statistique, issue des données du ministère de la justice, ne distingue pas les demandes d'expulsion des demandes de paiements des loyers. On retiendra l'ensemble comme une approximation correcte de ce "contentieux locatif" régional.

Annette Jacgert
Chef du Bureau des études et des indicateurs d'activité
Sous-Direction de la Statistique, des Etudes
et de la Diffusion de la Direction de l'Administration Générale
et de l'Équipement.
DAGE (SD/SED)

annette.jacgert@justice.gouv.fr

Odile Timbart
agente contractuelle
Ministère de la Justice
Sous-direction de la Statistique, des Etudes et de la Documentation -
247, rue Saint-Honoré -75001 PARIS

odile.timbart@justice.gouv.fr

REVENUS

A. CONSOMMATION

Variable 15 :

Indice de pouvoir d'achat

Le salaire horaire moyen net nominal régional et transformé avec l'Indice des prix à la consommation (IPC) en Euros constants. Ce dernier est extrait des comptes des ménages de l'INSEE. Le champ est l'ensemble des ménages, Métropole + DOM, par fonction de consommation. Valeur de l'indice de mars.

Organisme responsable	Insee. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
Type d'opération	Comptes, Indicateurs
Objectifs	L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution "pure" de prix des produits, c'est-à-dire à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à indexer le SMIC. L'indice retenu pour le SMIC est celui des "ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac".
Champ géographique	National. Les Dom sont intégrés depuis la mise en place de la nouvelle base 1998 de l'IPC.
Unité statistique enquêtée	Point de vente
Périodicité de l'opération	Mensuelle.
Période et mode de collecte	Collecte par enquêteur effectuée tout au long du mois. Les relevés sont mensuels sauf pour les produits frais pour lesquels le suivi s'effectue tous les quinze jours. Depuis l'été 2003, la saisie s'effectue par tablette électronique.

Variable 16 :

Taux de surendettement

Le taux de surendettement est égal à la somme des dossiers avec dépôt amiable et saisines divisée par le nombre de ménage dans la région.

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre annuel des dossiers avec dépôt amiable	Banque de France	1995-2004
Nombre annuel des dossiers avec recommandation de saisine	Banque de France	1995-2004
Nombre de ménage dans la région	Recensement de la population	1999, 2004

Sources :

- Source administrative de la Banque de France du Nord – Pas de Calais
- Enquête du recensement de la population :
Champ : Ménage ordinaire en France.
Voir « Pour comprendre le recensement de population », Insee, Méthodes Hors Série, Mai 2005.

(cf. : fiche descriptive n° 7)

René Michel SAULIER
Chef de l'Arrondissement Etudes et Prospective
Responsable du Service des Particuliers
03.20.40.45.60

michel.saulier@banque-france.fr

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

B. INEGALITES ET FISCALITE

Variable 18 :

Part des revenus financiers dans le RDB **(revenu disponible brut) des ménages**

La part (en %) des revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers,...) dans le revenu disponible brut des ménages mesuré par la comptabilité nationale.

Données requises :

1) Montant des revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers,...)

Définition : Revenu immobilier (Loyer, rentes) et mobilier (Dividendes, Intérêts, assurances vie). Sont exclus les loyers imputés.

Source : Enquête Budget de Famille - le Zeat "Nord" correspond à la région NPDC
1985 – 1989 – 1995 – 2001 (cf. : fiche descriptive n° 5)

Périodicité : Enquête quinquennale.

Champ : Ménage ordinaire en France.

Limites : L'enquête Budget de Famille n'est pas conçue pour une analyse des inégalités monétaires. Les montants des revenus, surtout en ce qui concerne les revenus de patrimoine, les revenus d'activité indépendant et les loyers imputés, sont largement sous-estimés ou absents en comparaison avec la comptabilité nationale.
Les montants des impôts payés par les ménages ne sont capturés qu'imparfaitement par rapport à d'autres sources (DGI, ERF). De plus, les revenus dans l'enquête d'une année donnée ne correspondent pas aux montants d'impôts de la même année : un retard de un à deux ans rend le calcul des revenus disponible difficile.

Un autre inconvénient de la source est le champ de ménages susceptible à être échantillonné. En effet, l'enquête n'interroge que les « ménages ordinaires » et exclut par construction l'ensemble de personnes vivant sans domicile fixe, dans des institutions ou des ménages étudiants.

Au fil du temps la méthodologie de l'enquête a évolué et rend une comparaison directe des résultats parfois hasardeuse. Néanmoins, les catégories relatives aux revenus des ménages ont certes été rendu plus fines mais couvrent grosso modo le même champ de revenus. Selon l'INSEE, entre 1995 et 2001 la collection des données sur le revenu est la même sauf un degré de fiabilité plus élevé en 2001.

Gérard Forgeot
Direction générale Division « conditions de vie »
INSEE 18 Bd Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14
gerard.forgeot@insee.fr

2) Montant des revenus disponibles brut des ménages (par habitant, en euro)

Disponibilité : 1994-2004

Source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) (Division Statistiques régionales, locales et urbaines)
Source administrative calculée à partir des DADS

Champ et limite : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Patrick Redor
Responsable des statistiques régionales, locales et urbaines
Division Statistiques régionales, locales et urbaines
INSEE 18 Bd Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14

Variable 19 :

Complément de la part des salaires dans la Valeur Ajoutée

La masse salariale nette est l'ensemble des salaires nets versés au cours d'une année. Le passage aux salaires bruts se fait à partir des données nationales sur les cotisations sociales à la charge des employés et de l'employeur. Ensuite la masse salariale brute est divisée par le montant total de la valeur ajoutée régional. Cette part est corrigée (du « taux de salarisation ») pour tenir compte du fait que la proportion de salariés varie.

Données requises :

1) Rémunération des salariés (ressources)

Millions d'euros (à partir du 1.1.1999) / Millions d'écus (jusqu'au 31.12.1998)

Définition : La rémunération régionale des salariés (ressources) est égale au total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes (SEC 1995, 4.02) dans une région donnée.

Disponibilité : 1995-2003

2) Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants du marché

Millions d'euros (à partir du 1.1.1999) / Millions d'écus (jusqu'au 31.12.1998)

Le produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes (SEC 1995, 8.89). Il peut se définir de trois manières:

a. Approche selon la production

Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). C'est aussi le solde du compte de production de l'économie totale.

b. Approche selon la dépense

Le PIB est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective, formation brute de capital), plus les exportations, moins les importations de biens et de services.

c. Approche selon le revenu

Le PIB est égal à la somme des emplois du compte d'exploitation de l'économie totale: rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte de l'économie totale.

Les différentes mesures du PIB régional sont des chiffres absolus en € et en standards de pouvoir d'achat (SPA), des chiffres par habitant et des données relatives comparées à la moyenne de l'UE25.

Disponibilité : 1995-2004

Source : EUROSTAT
(OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES)
Système européen des comptes

Limite : Les définitions retenues sont bien documentées au niveau européenne mais la provenance des données françaises est opaques. Des traitements d'harmonisations au niveau européen peut s'avérer très complexes.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Variable 20 :

Part des foyers redevables de l'ISF

Le nombre des foyers qui sont soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) sur le nombre de foyers imposable à l'impôt sur le revenu (IR).

<i>Données requises</i>	<i>Source</i>	<i>Période</i>
Nombre des foyers soumis à l'ISF	DGI départementales	1992-2006
Nombre des foyers soumis à l'IR	DGI départementales	1992-2007

Au niveau régional, il est nécessaire de définir la manière dont les différent taux infrarégional sont pondérés.

La proposition faite par le Bip40 de ne retenir que le nombre d'assujettis à l'ISF sous estime, à notre sens, les inégalités potentielles qui pourraient être mesurées, en tout cas pour la région.

Au niveau régional, il est nécessaire de définir la manière dont les différent taux infrarégional sont pondérés.

Source : Données issues des rapports annuels de performance de la DGI
(Direction Générale des Impôts)
Source administrative

Périodicité : rapport annuel

Stéphane GAUCHER
Inspecteur principal
Directions Des Services Fiscaux
Nord Lille
163, Boulevard de la Liberté
BP687 – 59033 Lille Cedex
03.28.36.65.09

stephane.gaucher@dgi.finances.gouv.fr

C. PAUVRETE

Variable 22 :

Part de ménages allocataires de minima sociaux

Pourcentage de ménage d'allocataires de minima sociaux dans l'ensemble des ménages. L'indicateur est une moyenne (pondérée) des différents minima.

Données requises :

1) Nombre d'allocataires ALS

Disponibilité : 1990-2004

Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)
Services Etudes et Statistiques
Statiss (cf. fiche descriptive n° 6)
Source administrative

Périodicité : annuel

<http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm>

2) Nombre d'allocataires :

	Définition	Disponibilités
AAH	allocation aux adultes handicapés	1984-2004
RMI	revenu minimum d'insertion	1984-2004
API	allocation de parent isolé	1984-2004
FSV	fonds de solidarité vieillesse	1984-2003
ASS	allocation de solidarité spécifique	1990-2003

Source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Pauvreté et Territoires
Source administrative

Arnaud Degorre
Chef Adjoint du Service Études et Diffusion
Pauvreté et Territoires
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.88.08

Arnaud.degorre@insee.fr

3) Nombre de ménages

Disponibilité : 1985-2002

Source : INSEE Enquête du recensement de la population
(RP 1982, 1990, 1999, et enquête de recensement de 2004 et 2005)
(cf. : fiche descriptive n° 7)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 24 :

Part de la population vivant sur des minima sociaux

Nombre de personnes vivant dans des ménages bénéficiaires des minima sociaux sur population totales.

Données estimées par Stephan à partir de la variable 22 .

Disponibilité : 2000-2005

Variable 25 :

**Part des prestations sociales
dans le revenu disponible des ménages**

Part (en %) que représentent les prestations sociales dans le revenu disponible des ménages mesuré par la comptabilité nationale. La variable du Bip40 est le complément de cette part.

Données requises :

1) Prestations sociales en espèces

Définition : Les prestations sociales régionales autres que les transferts sociaux en nature (ressources) comprennent les prestations de sécurité sociale en espèces, les prestations d'assurance sociale de régimes privés, les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs et les prestations d'assistance sociale en espèces reçus par les ménages résidant dans une région donnée.

Disponibilité : 1995-2003

2) Revenus disponible net de ménages

Définition : RDB (par habitant, en euro) - Le revenu disponible régional (emplois) est le solde du compte de distribution secondaire du revenu des ménages. qui reflète les opérations courantes et exclut les transferts en capital, les gains et pertes réels de détention et les conséquences d'événements comme les catastrophes naturelles dans une région donnée.

Disponibilité : 1995-2003

Source : EUROSTAT
(OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES)
Système européen des comptes

Limite : Les définitions retenues sont bien documentées au niveau européenne mais la provenance des données françaises est opaques. Des traitements d'harmonisations au niveau européen peut s'avérer très complexes.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

D. SALAIRES

Variable 26 :

Ratio D9/D1

Rapport entre le premier (D1), c'est-à-dire le niveau de salaire au-dessous duquel se trouvent les 10% de salariés les moins payés, et le neuvième décile (D9, niveau de salaires au-dessous duquel se trouvent 90% de salariés (ou au-dessus duquel se situent les 10% de salariés les mieux payés).

Disponibilité : 1995-2004

Source : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

Champ : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Limite : Exclusion des salariés agricoles, des agents de l'Etat et des salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 27 :

Ratio salaires Hommes/salaires Femmes

Rapport entre le salaire annuel moyen net à temps complet perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

Disponibilité : 1980 - 2004

Données requises :

- 1) Salaire annuel moyen net (TC) Hommes
- 2) Salaire annuel moyen net (TC) Femmes

Disponibilité : 1995-2004

Source : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

Champ : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Limite : Exclusion des salariés agricoles, des agents de l'Etat et des salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 28 :

Ratio de salaires 41-50/ salaires 26-30

C'est le rapport entre le salaire annuel net moyen (à temps complet et temps partiel) perçu par les salariés de 41-50 ans et ceux de 26-30 ans.

Données requises :

- 1) Salaires moyen annuel net (TC + TP) age 26-30
- 2) Salaires moyen annuel net (TC + TP) age 41-45
- 3) Salaires moyen annuel net (TC + TP) age 46-50

Disponibilité : 1995-2004

Source : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

Champ : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Limite : Exclusion des salariés agricoles, des agents de l'Etat et des salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 29 :

Part des bas salaires
dans l'ensemble des salaires versés

Pourcentage de « bas salaires » parmi l'ensemble des salariés, quel que soit leur secteur d'activité, leur statut d'emploi, ou leur durée de travail. Les bas salaires sont définis de façon conventionnelle comme les salaires inférieurs à 2/3 du salaire médian (national!)

Disponibilité : 1995-2004

Source : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

Champ : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Limite : Exclusion des salariés agricoles, des agents de l'Etat et des salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 30 :

**SMIC mensuel net rapporté
au salaire moyen à temps complet**

Le salaire du Smic net dont il est question est une moyenne pondérée des différents Smic existants. Ce montant est divisé par le salaire moyen et ce rapport représente donc la part du Smic par rapport au salaire moyen. Puis c'est l'inverse qui est retenu.

1) Salaire moyen mensuel net (TC)

Disponibilité : 1995-2004

Source : Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

Champ : Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Limite : Exclusion des salariés agricoles, des agents de l'Etat et des salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

2) SMIC mensuel net

Disponibilité : 1990-2004

Calculs de Florence Jany-Catrice sur données du Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (MINEFI).

SANTE

Variable 31:

Evolution de la densité médicale

Il s'agit du nombre de médecins (généralistes + spécialistes) pour 100 000 habitants.

Disponibilité : 1985-2005

Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé (FNORS)

Les données obtenues pour ce domaine de la santé sont issues du site SCORE-SANTE de la FNORS, associant 7 partenaires l'Etat, la FNORS, 3 régimes d'assurance maladie (Cnamts, CCMSA, Canam), l'Institut de veille sanitaire et l'Inserm. Ce site réunit un ensemble d'indicateurs de santé nationaux, régionaux et départementaux. Les données statistiques proviennent de nombreuses institutions comme l'ANPE, la DREES, l'INSEE, l'INVS, etc. (voir la liste exhaustive sur le site de la FNORS (www.fnors.org)).

Souad ZERHOUNI

Documentaliste

Maison Régionale de Promotion de la Santé (MRPS)

13 rue Faidherbe

59046 Lille Cedex

ddri@orsnpsc.org

Variable 33 :

Espérance de vie à la naissance

Durée de vie moyenne estimée à la naissance.

Disponibilité : 1975-2005

Source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)

Variable 35 :

**Part des nouveaux cas de tuberculose
pour 100 000 habitants**

Nombre de nouveaux cas de tuberculose déclarés pendant l'année aux médecins inspecteurs de la santé publique de la DDASS. Ce nombre est rapporté à la population, ici pour 100 000 habitants.

Disponibilité : 1986-2005

Source : FNORS

Souad ZERHOUNI
Documentaliste
Maison Régionale de Promotion de la Santé (MRPS)
13 rue Faïdherbe
59046 Lille Cedex

ddri@orsnpsc.org

TRAVAIL ET EMPLOI

A. CHOMAGE

Variable 36 :

Taux de chômage (BIT)

taux de chômage calculé en fonction des critères du BIT. La personne concernée doit remplir trois conditions : ne pas avoir travaillé au cours de la semaine précédente; être disponible pour occuper un emploi; être en recherche d'emploi.

Disponibilité : 1982-2005

Source : INSEE
«L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004) - Le chômage départemental (1981-2005) qui présente les estimations des taux de chômage dur la période 1981-2005.

Les séries de taux de chômage sont calées sur les chiffres nationaux de chômage.

Elles contiennent :

- les estimations trimestrielles de taux de chômage pour chaque département et région de Métropole de décembre 1981 à décembre 2005 ;
- les taux de chômage en moyenne annuelle pour chaque département et région de Métropole de 1982 à 2005 ;
- les taux de chômage en moyenne annuelle par sexe pour chaque région de Métropole de 1991 à 2005 ;
- les taux de chômage dans chaque département d'Outre-Mer issus de l'exploitation de l'enquête emploi dans les DOM de 1995 à 2005 (deuxième trimestre pour les enquêtes de 2001 à 2005).

[INSEE Résultats L'emploi départemental et sectoriel \(1989 - 2004\) - Le chômage départemental \(1981 - 2005\)](http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=eds2004/accueil.htm)

<http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=eds2004/accueil.htm>

Variable 38 :

Ecart entre taux de chômage hommes/femmes

Les écarts de taux de chômage sont calculés à partir des DEFM et des recensements de 1990 et 1999 par interpolation entre les différentes années.

Données requises :

- 1) Taux de chômage hommes
- 2) Taux de chômage femmes

Disponibilités : 1991-2005

Source : INSEE
«L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004) - Le chômage départemental (1981-2005) qui présente les estimations des taux de chômage dur la période 1981-2005.

Variable 39 :

Ecart entre taux de chômage -25 ans/25-49 ans

Les écarts de taux de chômage sont calculés à partir des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et des recensements de 1990 et 1999 par interpolation entre les différentes années.

Données requises :

- 1) Taux de chômage -25 ans
- 2) Taux de chômage 25-49 ans

Source : calculés sur la base des fichiers DEFM de la DRTEFP et des extrapolations des Recensements de la population 1990 et 1999 (traitement par Florence)

Disponibilité : 1995-2004

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEFP)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv

Variables 40 & 41 :

Ecart de taux de chômage cadres/employés
Ecart taux de chômage cadres/ouvriers

Les écarts de taux de chômage sont calculés à partir des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et des recensements de 1990 et 1999 par interpolation entre les différentes années

Source : calculés sur la base des fichiers DEFM de la DRTEFP et des extrapolations des Recensements de la population 1990 et 1999 (traitement par Florence)

Disponibilité : 1995-2004

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEFP)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv

Variable 42 :

Part des chômeurs de longue durée

Part des CLD : ratio des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) d'une durée supérieure à 1 an et de l'ensemble des DEFM.

Disponibilité : 1997-2005

Source : calculés sur la base des fichiers DEFM de la DRTEFP et des extrapolations des Recensements de la population 1990 et 1999 (traitement par Florence)

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEPF)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv

B. CONDITIONS DE TRAVAIL

Variable 44 :

Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)

Rapport entre le nombre d'indemnités journalières et le nombre total d'arrêts de travail.

Disponibilité : 1982-2005

Source : données issues des rapports financiers de la CPAM publiés par la DRASS

Jeanne-Marie MIGLIONETTI
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Nord - Pas-de-Calais
Service Etudes et Statistiques
03 20 62 67 34

Jeanne-Marie.MIGLIONETTI@sante.gouv.fr

Variable 45 :

Maladies professionnelles reconnues

Nombre de maladies professionnelles reconnues chaque année par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM).

Disponibilité : 1980-2005

Source : données issues des statistiques de la CRAM NORD-PICARDIE

Monique Crespel
Correspondant CRAM Nord – Picardie
11, allée Vauban
59661 Villeneuve d'Ascq
03 20 05 64 74

monique.crespel@cram-nordpicardie.fr

Variable 46 :

**Taux de fréquence des accidents du travail
avec arrêt (pour 1000 salariés)**

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est le rapport entre le nombre d'accidents du travail avec arrêt déclarés chaque année et les effectifs salariés.

Disponibilité : 1982-2005

Source : données issues des statistiques de la CRAM NORD-PICARDIE

Monique Crespel
Correspondant CRAM Nord – Picardie
11, allée Vauban
59661 Villeneuve d'Ascq
03 20 05 64 74

monique.crespel@cram-nordpicardie.fr

Variable 47 :

Taux d'accidents mortels en %
(sur nombre d'accidents survenus)

Taux d'accidents mortels est la proportion de décès parmi les accidents du travail déclarés à la CRAM.

Disponibilité : 1982-2005

Source : données issues des statistiques de la CRAM NORD-PICARDIE

Monique Crespel
Correspondant CRAM Nord – Picardie
11, allée Vauban
59661 Villeneuve d'Ascq
03 20 05 64 74

monique.crespel@cram-nordpicardie.fr

C. PRECARITE

Variable 52 :

Taux de temps partiel

L'idéal aurait été d'utiliser les résultats de l'enquête emploi or celle-ci n'est pas régionalisable.

Données requises :

- 1) Nombre total d'années contrat
- 2) Nombre d'années contrat autre que temps partiel

Disponibilité : 1998-2004

Source : Données issues des déclarations annuelles des données sociales (DADS) sur mesure calculées par année contrat et non par poste.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

Variable 53 :

Taux d'intérim

Intérim - Nombre d'équivalents temps plein :

C'est le rapport entre le nombre d'heures effectuées par un intérimaire et celui réalisé par une personne travaillant à temps plein, dont le volume quotidien de travail serait équivalent. Sur l'année, 45 semaines de travail sont retenues pour le calcul de cet indicateur.

Source : Unedic / Dares

Disponibilité : 1990-2005

L'UNEDIC recense les missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. A partir de cette information mensuelle, la DARES élabore divers indicateurs, trimestriels et annuels. Les statistiques relatives au mois M sont basées sur les missions adressées par les établissements de travail temporaire avant la fin du mois M+2. Les séries des principaux indicateurs figurent sur le site du ministère (www.travail.gouv.fr) ou sur le site de l'UNEDIC (www.unedic.fr).

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEPF)
Les Arcades de Flandre
70 rue Saint-Sauveur
BP 456
59021 LILLE Cedex
03 20 96 48 21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv.fr

Variable 55 :

Part des femmes dans le temps partiel

L'idéal aurait été d'utiliser les résultats de l'enquête emploi or celle-ci n'est pas régionalisable.

Données requises :

- 1) Nombre d'années contrat autre que temps partiel
- 2) Nombre d'années contrat autre que temps partiel (femmes)

Disponibilité : 1995-2004

Source : Données issues des déclarations annuelles des données sociales (DADS) sur mesure calculées par année contrat et non par poste.

(cf. : fiche descriptive n° 8)

Jocelyne Lerouge
Service diffusion
INSEE Nord-Pas-de-Calais
130, Avenue du Président JF Kennedy
59034 Lille Cedex
03.20.62.87.41

jocelyne.lerouge@insee.fr

D. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Variable 57 :

Part des votes aux CE **allant à des candidats non syndiqués**

Les élections ont lieu tous les deux ans. Dans notre cas, les années paires et impaires ont été prises en compte puis toutes les années ont été considérées mais sans procéder à un lissage (ce serait une bonne idée de le faire parce que le graphe n'est pas très parlant...)

Disponibilité : 1982-2004

Source : proxy sur l'évolution à partir des données DRTEFP

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEFP)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv

Variable 58 :

Part des salariés protégés dans les salariés licenciés

Proportion des salariés protégés licenciés, membre d'un syndicat ou délégués du personnel, dans l'ensemble des salariés licenciés.

Disponibilité : 1996-2004

Source : proxy sur l'évolution à partir des données DRTEFP

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEFP)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

bruno.clement-ziza@dr-nordpc.travail.gouv

Variable 59 :

Conflits du travail
(Nombre de JINT pour 1000 salariés)

Ces statistiques portent sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves au sens du code du travail.

D'autres formes d'action comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves de zèle ne sont pas comptabilisées.

Disponibilité: 1981-2003

Source : fiches de conflits établies par les inspecteurs du travail et agrégées par les directions départementales et régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Champ : les entreprises du secteur privé hors transport, agriculture et fonction publique, EDF, GDF La Poste et France Telecom
Les conflits localisés sont les conflits dont le mot d'ordre est interne à un ou plusieurs établissements d'une même entreprise. Sont exclus les conflits généralisés.

Bruno Clément-Ziza
Statisticien régional
Directions régionales du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle (DRTEPF)
Arcades de Flandres
70, rue Saint Sauveur
BP 456
59021 Lille Cedex
03.20.96.48.21

Erreur ! Source du renvoi introuvable.

FICHE DESCRIPTIVE N ° 1

Ministère de l'éducation nationale :

Evaluation et Statistiques

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche

Ouvrage téléchargeable sur www.education.gouv.fr (publication annuelle : août ?)

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est une oeuvre collective qui s'appuie sur l'ensemble des travaux de la Direction de l'évaluation et de la prospective. Organisée selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation et de la prospective, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

FICHE DESCRIPTIVE N° 2

Pour bien comprendre les statistiques, il convient de savoir que l'OFPRA comptabilise (depuis 1989) tous les dossiers de demande d'asile enregistrés sur la base du principe : **un dossier = 1 personne = 1 identité = une demande d'asile**. Jusqu'en mai 2002, cela ne concernait que les adultes et les mineurs isolés ; désormais, les mineurs accompagnants se voient également attribuer un numéro de dossier personnel, rattaché à celui du parent référant.

Les chiffres donnés pour les "demandes" correspondent aux premières demandes d'asile.

Dans les statistiques relatives aux "décisions", on entend habituellement et uniquement les accords (CR - PS) et rejets (RJ), faisant suite indifféremment à l'instruction d'une première demande, d'un réexamen, d'un recours gracieux. Les annulations de la CRR (AN) sont comptées séparément.

Plusieurs décisions peuvent être prises successivement sur un même dossier. Les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément et uniquement à des demandes déposées la même année, mais peuvent inclure des demandes déposées antérieurement.

Jusqu'en 2000, les annulations de la CRR ont été intégrées dans les statistiques de l'OFPRA. Depuis la publication du rapport annuel 2000, la distinction entre les accords OFPRA et les accords faisant suite à une annulation est clairement marquée. On trouve désormais à côté du taux d'accord de l'OFPRA, le taux global d'admission dans lequel sont incluses les annulations décidées durant l'année.

Chaque année, dans le courant du premier semestre, l'OFPRA publie son rapport d'activité. Ce rapport dresse le bilan, pour l'année écoulée, des différents volets de ses missions : traitement de la demande d'asile et d'apatridie, protection, activité juridique, "chantiers" en cours, etc. Le rapport contient également des développements sur ses moyens : ressources humaines, modernisation, équipement, etc.

FICHE DESCRIPTIVE N ° 3

Enquête logement :

L'enquête Logement est l'une des principales enquêtes de l'INSEE par son ancienneté (1955), sa fréquence (elle est réalisée environ tous les 4 ans, mais une période de 5 ans sépare les 2 dernières enquêtes) et la taille de son échantillon (47 500 logements en 2002).

Au niveau national, c'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Sur ces thèmes, les enquêtes logement sont en particulier beaucoup plus complètes et précises que les recensements.

Près d'un millier de variables sont réparties en 6 fichiers :

<u>MÉNAGE</u>	Les résidences principales avec entretien entièrement réalisé : 834 variables
<u>INDIVIDU</u>	Tous les individus composant les ménages répondants : 51 variables
<u>ADRESSE</u>	Tous les logements (logements désaffectés, vacants, résidences secondaires et résidences principales quel que soit le résultat de l'entretien) : 88 variables
<u>ENFHD</u>	Les enfants de la personne de référence et/ou conjoint vivant hors domicile : 11 variables
<u>PRÊT</u>	Tous les prêts, remboursés ou non, décrits par le ménage pour l'achat du logement: 32 variables
<u>TRAVAUX</u>	Tous les travaux réalisés dans le logement depuis un an : 14 variables

FICHE DESCRIPTIVE N ° 4

Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (Sitadel) :

Description de la source

Le document de base est le formulaire de demande de permis de construire. L'information est collectée au niveau local, par les services instructeurs (mairies, Directions départementales de l'équipement) et transmise aux services statistiques des Directions régionales de l'équipement.

Concepts et définitions propres à la source

L'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire sont enregistrées dans la base SITADEL. La décision prise à l'issue de l'instruction du dossier de demande de permis de construire peut prendre différentes modalités : avis favorable, avis défavorable, sursis à statuer. En cas d'avis favorable, les événements suivants seront pris en compte : la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ; la déclaration d'achèvement des travaux (DAT) ; l'annulation (après autorisation ou après ouverture de chantier) ; la modification d'un permis de construire, après avis favorable ou ouverture de chantier.

Le champ couvert comprend l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (industriel, agricole, commercial, administratif, etc...) soumises à la procédure du permis de construire.

Formulaires et exploitation

La base Sitadel est alimentée à partir des formulaires suivants : demande de permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes par un particulier pour lui-même demande de permis de construire demande de permis de construire modificatif déclaration d'ouverture de chantier déclaration d'achèvement des travaux.

Ces différents documents sont déposés en mairie. Les demandes de permis sont instruites soit par les mairies, soit par les Directions départementales de l'Équipement. Les informations contenues dans ces documents sont transmises aux services statistiques des Directions régionales de l'équipement qui assurent les exploitations statistiques et la diffusion des informations au niveau régional. Le Service économique et statistique assure la consolidation et la diffusion au niveau national.

Qualité des données et conditions d'utilisation

Les données collectées sont publiques et non confidentielles. Si les données sur le permis et la nature de la décision sont transmises relativement rapidement aux services statistiques régionaux, il n'en est pas de même pour les DOC et DAT. Des relances sont effectuées auprès des mairies et des pétitionnaires pour les DOC et les DAT. Pour les statistiques conjoncturelles, les dates retenues sont celles où les événements sont connus de l'administration (dates de prise en compte) ; pour les statistiques rétrospectives, ce sont les dates réelles des événements.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES DONNEES ELEMENTAIRES SUR LES LOGEMENTS ET LES LOCAUX

DOMAINE	Logement
----------------	----------

SOURCE	Recensement de la construction neuve auprès des centres instructeurs
CHAMP	Permis de construire hors déclaration de travaux
HISTORIQUE	Depuis 1972, il existe un suivi statistique de la construction neuve : Siroco, remplacé par Siclone en 1986 et par Sitadel en 1998
PERIODICITE	Mensuelle
PRINCIPALES VARIABLES	Logements et locaux autres qu'habitation, autorisés, commencés, terminés (pétitionnaire, adresse des travaux, surface de terrain, date d'avis, etc.)

DEROULEMENT

La collecte de l'information s'effectue dans le cadre de la procédure d'instruction des permis de construire. Les fichiers ainsi constitués et utilisés pour les statistiques sont tributaires du contenu des formulaires utilisés et de l'organisation des cellules chargées d'instruire les dossiers (services de l'équipement ou mairie ou établissement public de coopération intercommunale).

CHAMP ET OBJECTIF

L'ensemble des autorisations d'occupation du sol est pris en compte dans le système Sitadel. Les événements suivis sont les autorisations de construire, les déclarations d'ouverture de chantier (DOC), les déclarations d'achèvement des travaux (DAT). Le fichier de la construction neuve vise à produire des statistiques représentatives de l'activité du secteur.

UTILITE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

- Administration : taxe d'habitation, estimation du produit intérieur brut, taxes foncières, dotation globale de fonctionnement (DGF) et dotation générale de décentralisation (DCD)
- Professionnels de la construction, de la promotion (fédérations ou particuliers), investisseurs (secteur financier), organismes d'études de prévisions et de planifications pour suivre l'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire, l'évolution de la construction neuve et des activités du bâtiment

DIFFUSION DES DONNEES

Sitadel alimente la banque de données communales qui est exploitée par l'application GéoKit.

FICHE DESCRIPTIVE N ° 5

Institution responsable de l'enquête

INSEE

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages

Division « Conditions de Vie des Ménages »

Présentation générale

Elle a pour objectif premier l'étude des dépenses des ménages. Toutes les dépenses sont couvertes y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation de biens et services (impôts, taxes, ...) ainsi que celles qui ne donnent pas lieu à dépense (autoconsommation, avantages en nature).

L'enquête recueille également des éléments d'information sur les ressources. L'enquête permet ainsi de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages et leurs facteurs explicatifs.

Cette enquête sur le budget permet de comparer les choix de consommation des différents types de ménages : comment vivent les jeunes, les familles nombreuses, les chômeurs, les personnes âgées, les étrangers ? Les écarts de niveau de vie entre ouvriers et cadres se réduisent-ils ? Qui sont aujourd'hui les ménages les plus pauvres et les plus aisés ? Que coûte la garde des enfants ?

Méthodologie générale

- Elle est menée à un rythme quinquennal depuis 1979.
- 3 visites d'environ 1 heure espacées de 7 jours.
- Le relevé des dépenses quotidiennes s'opère par carnet sur 14 jours.
- Un échantillon d'environ 20 000 ménages en France métropolitaine, 5 000 dans les départements d'outre-mer.
- Une collecte sur 12 mois pour contrôler les saisonnalités.

Régionalisation

La structure de l'échantillonnage permet d'analyser huit grandes zones géographiques appelées « Zone d'études et d'aménagement du territoire ». Au niveau européen ce découpage correspond au premier niveau de la NUTS. Les ZEAT sont :

REGION PARISIENNE - Ile de France

BASSIN PARISIEN - Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse et Haute Normandie, Picardie

NORD - Nord Pas-de-Calais

EST - Alsace, Franche-Comté, Lorraine

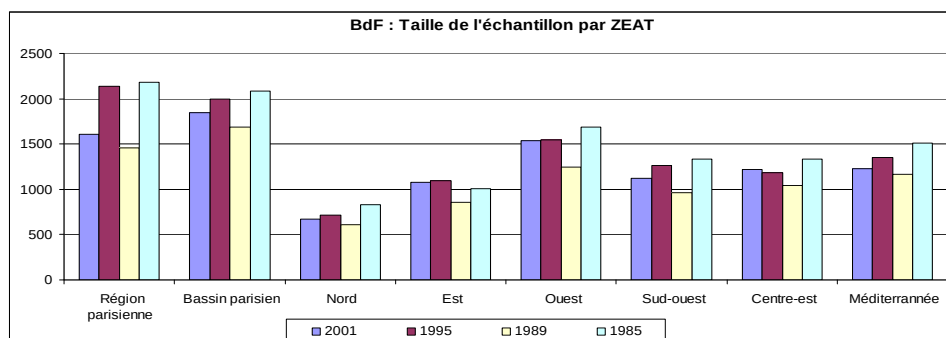
OUEST - Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

SUD-OUEST - Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées

CENTRE-EST - Auvergne, Rhône-Alpes

MEDITERRANEE - Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

Le nombre de ménages interrogés par ZEAT diffère fortement comme le montre le graphique suivant :



Obtention des données

L'obtention des données requiert la signature d'une convention et est gérée par le LASMAS (PUDL pour les structures de recherche lilloises). Les fichiers de données sont disponibles sous format SAS pour les années 1979, 1984/1985, 1989, 1994/1995, 2000-2001.

Limites de la source

L'enquête Budget de Famille n'est pas conçue pour une analyse des inégalités monétaires. Les montants des revenus, surtout en ce qui concerne les revenus de patrimoine, les revenus d'activité indépendant et les loyers imputés, sont largement sous-estimés ou absents en comparaison avec la comptabilité nationale. Les montants des impôts payés par les ménages ne sont capturés qu'imparfaitement par rapport à d'autres sources (DGI, ERF). De plus, les revenus dans l'enquête d'une année donnée ne correspondent pas aux montants d'impôts de la même année : un retard de un à deux ans rend le calcul des revenus disponible difficile.

Un autre inconvénient de la source est le champ de ménages susceptible à être échantillonné. En effet, l'enquête n'interroge que les « ménages ordinaires » et exclut par construction l'ensemble de personnes vivant sans domicile fixe, dans des institutions ou des ménages étudiants.

Au fil du temps la méthodologie de l'enquête a évolué et rend une comparaison directe des résultats parfois hasardeuse. Néanmoins, les catégories relatives aux revenus des ménages ont certes été rendu plus fines mais couvrent *grosso modo* le même champ de revenus. Selon l'INSEE, entre 1995 et 2001 la collection des données sur le revenu est la même sauf un degré de fiabilité plus élevé en 2001.

Pour en savoir plus:

[Informations générales sur le BdF \(site INSEE\)](#)

[Définition des ZEAT](#)

[Avis de conformité de l'enquête BdF](#)

Pour une présentation complète de l'évolution de l'enquête ainsi qu'une description de sa méthodologie voir le DATA COLLECTION INSTRUCTION MANUAL de l'enquête 2000/2001.

FICHE DESCRIPTIVE N ° 6

STATistiques et **I**ndicateurs de la **S**anté et du **S**ocial, **STATISS 2006**, mémento " les régions Françaises " propose un résumé des informations essentielles disponibles auprès de chaque service Statistiques et Etudes des Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) à la date du 1er janvier 2005.

Ce document est constitué à partir des STATISS mémentos régionaux publiés dans chaque DRASS qui présentent des données départementales et régionales homogènes sur la démographie, l'équipement sanitaire et social, les professions de santé, la protection sociale. La prise en compte de séries nationales et la mise en cohérence avec les statistiques nationales en assure la qualité, même si quelques écarts,

négligeables en valeur relative, demeurent. L'ensemble de ces données départementales et régionales ainsi qu'un historique sur plusieurs années sont disponibles sur un CD rom qui offre à la consultation près de 110 000 références.

Elles sont également téléchargeables sur le site : <http://www.sante.gouv.fr>

FICHE DESCRIPTIVE N ° 7

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) (RP 1982, 1990, 1999, et enquête de recensement de 2004 et 2005)

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps. Mais tous les habitants ne sont pas recensés la même année.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année.

Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % environ de leur population. La collecte s'effectue en janvier et en février (en février et mars à La Réunion). Un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis.

Le recensement établit la population légale selon des règles administratives strictes. Le dénombrement est attendu à tous les échelons géographiques, du niveau local, communal et cantonal, au niveau France entière. Les résultats du recensement sont aussi utilisés au niveau local pour des prises de décisions dont la pertinence dépend de la fraîcheur de ces données.

Enfin, le recensement est une source importante de données statistiques à un niveau fin et son actualisation permettra d'approfondir par exemple des questions relatives au logement ou à l'emploi en fonction de problématiques locales.

Utilisations aux niveaux national et régional :

Les résultats du recensement (résultats détaillés issus des cinq enquêtes de recensement les plus récentes) seront utilisables sans précaution particulière, si ce n'est de bien mesurer qu'ils sont représentatifs, en moyenne, de l'année médiane de ces cinq dernières années. Publiés en fin d'année N, ils porteront donc sur le début de l'année N-2. Ils seront directement comparables aux résultats que produisait un recensement général. Toutefois, rappelons que le plan de sondage des enquêtes annuelles est optimisé au niveau de la région (les groupes de rotation des communes de moins de 10 000 habitants sont définis régionalement) et que les variables d'équilibrage sont principalement de nature démographique.

Propositions d'utilisation des résultats statistiques portant sur l'année N en fonction du niveau territorial et du thème

Niveau géographique – thèmes	Source	Précautions	Disponibilité
Région			
Population	Résultats de l'enquête annuelle de recensement	A comparer aux autres régions et à la France seulement	Fin de l'année N
	Résultats détaillés du recensement	Aucune	Fin de l'année N+2
Structures par âge	Résultats de l'enquête annuelle	Groupes d'âges	Fin de l'année N
	Résultats détaillés du recensement	Age détaillé	Fin de l'année N+2

Niveau géographique – thèmes	Source	Précautions	Disponibilité
Analyse des migrations interrégionales	Résultats de l'enquête annuelle	Se limiter aux principales régions d'échanges	Fin de l'année N
	Résultats détaillés du recensement	Aucune	Fin de l'année N+2
Population active - chômage	Résultats de l'enquête annuelle	Groupes d'âges agrégés	Fin de l'année N
	Résultats détaillés du recensement	Aucune	Fin de l'année N+2
Profession - Catégorie socioprofessionnelle	Résultats de l'enquête annuelle	Se limiter à la CS	Fin de l'année N
	Résultats détaillés du recensement	Profession détaillée	Fin de l'année N+2

Avant 2004 :

Précision des résultats

Quels que soient les efforts employés lors de la collecte, les questionnaires du recensement présentent des imperfections dues à des causes diverses : unités non recensées, personnes recensées deux fois, absence de réponse à certaines questions, réponses inexactes. Ces imperfections affectent surtout les unités se trouvant dans une situation complexe ou marginale. En outre, certaines erreurs de traitement ont pu se produire lors de l'opération de saisie-chiffrement.

L'existence de ces imperfections, inhérentes à toute opération statistique, ne doit pas être oubliée même si elles ne ressortent pas clairement de l'examen des résultats, puisque, lors de la codification, on a pu corriger des incompatibilités et, dans certains cas, attribué une valeur plausible aux variables non renseignées.

Dans le cas des résultats tirés de l'exploitation complémentaire, il s'ajoute une incertitude due à l'échantillonnage.

La théorie des sondages permettrait d'estimer la précision de chaque donnée, pour chacune des méthodes utilisées, à condition de procéder à des tabulations complexes pour chacune d'elles. Dans des études expérimentales, on a pu constater le bien fondé de la théorie avec des simulations qui en précisent les indications.

FICHE DESCRIPTIVE N ° 8

Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) sur mesure

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.

C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés en France métropolitaine et dans les DOM. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privé et semi-public, y compris des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Les salariés de l'agriculture y sont inclus depuis la validité 2003.

Sont donc exclus du champ : la fonction publique d'Etat, les services domestiques et les activités extra-territoriales.

Conseils et utilisations

La refonte de la chaîne de production informatique et statistique des DADS, à compter de la validité 2002, conduit à des modifications de noms de variables ou de certains concepts par rapport aux validités antérieures. La source DADS ne permet pas actuellement d'isoler les CDD, CDI, CES.

Les résultats statistiques sont fiables au niveau régional, départemental, grandes communes. Le croisement de plusieurs critères ou la ventilation détaillée des résultats n'est pas recommandé à un niveau géographique fin.

Secret statistique

Tout tableau diffusé au public ne doit en aucun cas permettre l'identification directe ni indirecte d'un salarié ou d'un établissement.

Pour les tableaux au lieu de résidence, les critères sont les suivants :

- aucune case ne doit comporter moins de 5 salariés ;
- aucun salarié ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale de la case.

Pour les tableaux au lieu de travail, en plus des deux critères précédents, les critères sont les suivants :

- aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 établissements ou entreprises
- et un établissement ou une entreprise ne doit pas représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

Ainsi, les cases d'un tableau comprenant par exemple le nombre de postes, le volume d'heures et le salaire, ne sont diffusibles que s'il y a au moins 3 entreprises et qu'aucune entreprise ne concentre ni 85 % de l'effectif, ni 85 % du volume d'heures, ni 85 % de la masse salariale.

ANNEXE 2.

LISTE DES INSTITUTIONS

ORGANISATION	SERVICE / NOM	TELEPHONE	EMAIL	ADRESSE
i. Académie de Lille	Mme Lemaire	Tél. 03 20 15 60 00, fax : 03 20 15 65 90	-	Cité académique Guy Debeyre, 20, rue Saint-Jacques, BP709, 59033 Lille Cedex
ii. Académie de Lille	Mme Potyagailo	Tél. 03 20 15 62 38	elena.potyagailo@ac-lille.fr	
iii. Académie de Lille	Rectorat de Lille Pôle Statistique M. Paux	Tél : 03 20 15 64 92	rene.paux@ac-lille.fr	
iv. Académie de Lille	Rectorat de Lille. DAP ; M Gossart		jean-marie.gossart@ac-lille1.fr	
ii. ANPE	M Cardon M Delphini		-	
v. ARACT Nord-Pas-de-Calais	Mme Rogez	Tél. : 03.28.38.03.50 fax : 03.28.38.03.51	aract-npdc@anact.fr	197 rue Nationale 59000 LILLE
v. Banque de France Nord Pas de Calais	Mme Brutuile ; Monsieur Saulier (service aux particuliers)	Tél. 03 20 40 47 68	isabelle.butruille@banque-france.fr	Direction régionale - Succursale 75 rue Royale BP 587 59023 LILLE CEDEX
vi. CNAF	Mme Celeste Mme Robert	0145655465 0145655465	statistiques@cnafr.fr	CNAF Paris CNAF Paris CAF Lille Brûle Maison
ii. Conseil Général Nord	Mme Dinh Mme Meziane	03 20 63 48 93	hdinh@cg59.fr	Direction planification économique Hotel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59 047 Lille Cedex
ii. CRAM Nord Picardie	Mme Crespel	Tel : 0 820 19 59 59 (assurés) - 0 820 19 20 59 (entreprises) Fax : 03 20 05 62 50	-	11 allée Vauban 59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
x. CRAM Nord Picardie	Mme Morival ou M Herbe (DRASS Nord Pas de Calais)	Tel. : 03 20 62 66 00 fax : 03 20 62 66 62	-	62, boulevard de Belfort - B.P. 605 59024 LILLE CEDEX; Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h à 45 à 12h et de 13 h 45 à 16h30

x.DARES	M. Jacob		-	
xi.DGI Nord Lille	(M Wozniak) M. Gaucher	03.28.36.65.09	stephane.gaucher@dgi.finances.gouv.fr	163, Boulevard de la Liberté - BP687 - 59033 Lille Cedex
ii.DGI Nord Valenciennes	Mme Nenon	03.27.20.39.11	estelle.nenon@dgi.finances.gouv.fr	15, rue de la Rougeville BP429 - 59322 Valenciennes cedex
iii.DGI Pas de Calais	M Normand	03.21.23.92.94	emmanuel.normand@dgi.finances.gouv.fr ; hugues.coche@dgi.finances.gouv.fr	rue du Docteur Brassart SP15 - 62034 Arras Cedex Hugues
iv.Direction régionale de l'Équipement	Mme Crocquey	Tél : 03.20.49.60.31 Fax :03.20.53.14.24	edwige.crocquey@equipement.gouv.fr	4, rue de Bruxelles BP259 59019 Lille Cedex
v.Direction Régionale de l'Équipement	M. Boulet	Tél : 03 20 49 60 00	ASSIG.SGP.DRE-Nord-PdC@equipement.gouv.fr	4, rue de Bruxelles BP259 59019 Lille Cedex
vi.DRASS Nord Pas de Calais (publication STATISS)	Services Etudes et Statistiques Monsieur Pierre TISSERAND Directeur régional des affaires sanitaires et sociales Chargée de communication : Mme Martine DENEU Téléphone : 03 20 62 66 00 Télécopie : 03 20 62 66 62			62, boulevard de Belfort - B.P. 605 59024 LILLE CEDEX; Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h à 45 à 12h et de 13 h 45 à 16h30 143, rue jacquemars-giélée - BP 2039 - 59014 LILLE CEDEX
vii.Droit Au Logement Nord Pas de Calais	M. Deltombe	Tél / Fax 03 20 30 89 30 ou 03 20 14 35 12	dal@net-up.com	68, rue du Marché à 59 000 LILLE Quartier de Wazemmes / M° Gambetta Permanences : tous les mercredis à 17h.
viii.DRTEFP-SEPES	Mme Leblanc	Tél. : 03.20.96.48.34 - Fax : 03.20.52.74.63	-	Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur BP 456 59021 LILLE Cedex; L'accueil se fait au 5ème étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ix.DRTEFP-SEPES	M. Clément-Ziza (Statisticien régional)	Tél : 03.20.96.48.21 Télécopie : 03.20.52.74.63	Bruno.clement-ziza@travail.gouv.fr	Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur BP 456 59021 LILLE Cedex; L'accueil se fait au 5ème étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
x.FNORS		Tél : 01 56 58 52 40 - Fax : 01 56 58 52 41	info@fnors.org	62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

i.GISTI (associé au RAI)	M. Mony	Tel +33 1 43 14 8484 Fax + 33 1 43 14 6069	Email: monyp@wannado.fr http://www.gisti.org/	3, Villa Marces 75011 Paris France
ii.INSEE DR NPDC	Arnaud Degorre	Tél. 03.20.62.88.08	Arnaud.degorre@insee.fr	
ii.INSEE DR NPDC	Elizabeth Cuchere	03.20.62.80.24	elizabeth.cuchere@insee.fr	
v.INSEE DR NPDC	Jocelyne Lerouge	03.20.62.87.41	jocelyne.lerouge@insee.fr	
v.Inspection académique du Nord	M. Pierre Lefevre	Tel : 03.20.62.30.00	ce.i59cers@ac-lille.fr	Inspection académique du Nord 1, rue Claude Bernard 59003 Lille Cedex
vi.Cellule Evaluation des Politiques Educatives				
ii.ISTNF (Institut de Santé au Travail du Nord de la France)	Mme Leroyer	Tel : 03.20.62.68.73	aleroyer@univ-lille2.fr	1, avenue Oscar Lambret 59037 LILLE CEDEX
ii.ISTNF (Institut de Santé au Travail du Nord de la France) - CERESTE	Pr Frimat	Tel : 03.20.44.56.02 (secrétariat) Mme Loison		1, avenue Oscar Lambret 59037 LILLE CEDEX
x.l'Office français de protection des réfugiés et apatrides	Service Documentation et Recherche de l'OFPPRA ; Mme Vallernaud	Tel : (33) 01 58 68 13 00 Fax : (33) 01 58 68 18 99	www.ofpra.gouv.fr ; Frederique.Vallernaud@ofpra.gouv.fr	201, rue Carnot 94136 FONTENAY SOUS BOIS
x.Ministère de la Justice; services pénitentiaires;	Mme Jacquet		annette.jacquet@justice.gouv.fr	
xi.Ministère de la Justice; services pénitentiaires;	Mme Timbart		odile.timbart@justice.gouv.fr	
ii.MIRTMO (Médecins Inspecteurs du Travail et de la Main-d'œuvre)	Mme Chatefield Mme Brillet	Tel : 03.20.96.48.70		
ii.OFIP	Mme Cassette		-	Batiment Suaio, Cité Scientifique, Villeneuve d'Ascq
v.ORS Nord Pas de Calais	Mme Zerhouni	Tel : 03-20-15-49-23	secretariat@orsnpdc.org	Parc Eurasanté 235 avenue de la Recherche 59373 Loos cedex; Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
v.PRM des CAF	Pôle régional mutualisé des CAF ; Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche	0320581625		

	Pôle Statistiques de Prestations et d'Action Sociale ; M Crozat			
vi.RAI (Bip40)			-	
ii.SEPES/DRTEFP	Chantale Coulangue	Tél.03 20 96 48 26	-	Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur BP 456 59021 LILLE Cedex; L'accueil se fait au 5ème étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ii.USTL	Jean Gadrey		jean.gadrey@univ-lille1.fr	Faculté des sciences économiques et sociales Université de Lille 1 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
x.USTL ; IFAR	Saïd BOUAMAMA	03.20.09.65.34	sbouamama@arf-ees-ifar-lille.org	

ANNEXE3.

SIGLES

A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AI	Allocation d'insertion
AER	Allocation équivalent retraite
API	Allocation de Parent Isolé
ALS	Allocation de Logement Sociale
ALF	Allocation de Logement Familial
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APL	Aide personnalisée au logement
ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARCAF	Association Régionale des caisses d'allocation familiale
ASS	Allocation spécifique de solidarité

B

Bip40N	Baromètre des inégalités et de la pauvreté national
--------	---

C

CNAF	Caisse nationale d'allocation familiale
CE	comité d'entreprise
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CPGE	Classes Préparatoire aux Grandes Ecoles
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie

D

DADS	déclaration annuelle des données sociales
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DDE	Direction départementale de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DEP	Département de résidence de la personne interrogée
DGI	Direction Générale des Impôts
DRASS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
DRTEFP	Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

E

EDP	Echantillons Démographiques Permanents
EE	Enquête Emploi

G

GISTI	Groupe d'information et de soutien des immigrés
-------	---

I

IDH	indicateur de développement humain
ISTNF	Institut de Santé au Travail du Nord de la France
IPC	l'indice des prix à la consommation

ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune.
-----	-------------------------------------

J

JINT	journées individuelles non travaillées
------	--

M

MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
--------	---

N

NPC	Nord Pas de Calais
-----	--------------------

O

OFIP	Observatoire de formation et d'insertion professionnelle
OFPRA	Office français de protection de réfugiés et apatrides
ORHA	Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement
ORS	Observatoire Régional de la Santé

P

PAP	Prêt d'aide à l'accession à la propriété
PC	Prêt conventionné
PRM	Pôle régional mutualisé (des CAF)

R

RDB	Revenu disponible brut
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RP	Recensement de la population

S

SEC	Système européen des comptes
SEPPES	Service Etudes, Prospective, Evaluation, Statistiques de la DRTEFP
SIRF	Statistiques et indicateurs des régions françaises
SOA	Somme Oise Aisne

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agbovon E., Merlen R. (1995), « l'évolution du taux d'ISF dans le Nord Pas de Calais », *Dossier Insee Nord Pas de Calais*.

Boutaud A. (2007), « Faisabilité et pertinence du calcul de l'IDH sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon ». Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission agenda 21, DSPA

Boutaud A. (2007), « Les indicateurs synthétiques IDH, IPH, et IPF en région Ile de France », mars.

Bué J., Coutrot T., 2001, *Conditions de travail : les enseignements de vingt ans d'enquêtes*, ed. Octarès

Cobb C., Rixford C. (1998), "Lessons learned from the history of social indicators", Technical Report, *Redefining Progress*, November.

Concialdi, P. (2002), « Les seuils de pauvreté monétaire, usage et mesure », *Revue de l'IRES*, n°38.

Desrosières A., S. Kott, introduction au numéro spécial « Quantifier », *Genèses, sciences sociales et histoire*, n° 58, éd. Belin

DRTEPF, « les chiffres clés de la région Nord – Pas de Calais », 2003.

Gadrey J. (2006), « Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord – Pas de Calais et en Wallonie », *Etudes prospectives régionales*, n° 10, juin.

Gadrey J., Jany-Catrice F., (2007), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, ed. La découverte, coll. Repères, 2^{ème} ed.

Gadrey N., Jany-Catrice F., Pernod M., 2004, *Les employés non qualifiés : quelles compétences?* In D. Méda, F. Vennat, *Les enjeux du travail non qualifié*, Ed La Découverte, coll. Recherche.

Guibert N. (2006), l'évolution de la population carcérale, reflet des politiques pénales *le Monde*, 6 juillet.

Insee Ile de France (2003), Une mesure de la pauvreté en Ile de France en 2000, *Insee Ile de France à la page*, n°228, octobre.

Insee Lorraine (2004), « Pauvreté – précarité en Lorraine 2004 – Economie Lorraine », Dossiers n° 18, Avril.

Insee Lorraine (2005), « Pauvreté – précarité en Lorraine : tableau de bord 2004 », Economie Lorraine, Dossiers n° 36, novembre.

Insee Nord Pas de Calais (2006), « Pauvretés et territoires en Nord – Pas de Calais », *Les dossiers de Profils* n° 82, juin

Insee, Nord Pas de Calais, (2006), « Niveaux des revenus fiscaux et disparités territoriales », *Profils* n° 02

Insee région Nord Pas de Calais (2007), « le travail n'exclut pas toujours la pauvreté », *Profil* n°18, janvier.

Insee Nord Pas de Calais, Orha, (2004), Les ménages à bas revenus, *les dossiers de Profils* n° 78, décembre.

Jany-Catrice F. (2007), Pauvreté et mesures, colloque Philosophie économique sur la pauvreté, CLERSE, juin.

Julienne K., Monrose M., 2004, « Les opinions des français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », *Etudes et Résultats*, DREES, n° 357, décembre.

Levy C., Lepelletier W. (2001), « Restez pauvres, on vous observe », *Le Monde*, 13 juillet.

Ministère de la Justice (2002), les chiffres clés de la Justice

Ministère de la Justice (2005), les chiffres clés de l'administration pénitentiaire

Ministère de la Justice (2006), cahiers de la démographie pénitentiaire, n° 19

Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale de l'éducation nationale (2005). « Sorties sans qualification. Analyse des causes, des évolutions des solutions pour y remédier », Rapport au Ministre de l'éducation nationale, n° 2005-074 Juin, 70 p.

MIPES, Mission d'information sur la Pauvreté et l'exclusion sociale (2003), « La pauvreté et la précarité dans l'Ile de France en 2003 ».

MIPES, Mission d'information sur la Pauvreté et l'exclusion sociale, « Recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité en Ile de France », *Rapport annuel*.

MIRE (2005), « La pauvreté, la précarité et l'exclusion, état des lieux en Franche Comté », 2005.

MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion (2007), « Etat des lieux de l'exclusion en Rhône Alpes » Rapport annuel.

MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion (2005), « Exclusion, pauvreté, précarité » Rapport annuel.

MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord – Pas de Calais.

Observatoire national de la pauvreté (2006), « Rapport national sur la pauvreté et l'exclusion sociale », 2005-2006

OFPRA, Rapport annuel.

QUARS (2004), Come si vive in Italia ?Qualità sociale, diritti umani, ambiente, politiche pubbliche regione per regione Presentazione dell'indice di Qualità Regionale dello Sviluppo